ESPRIT DU DOGME DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE, RECHERCHES...

Reghellini : de Schio

B 20
1
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE - FIRENZE

ESPRIT DU DOGME

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE.

LE DÉPÔT DE CET OUVRAGE A ÉTÉ FAIT CONFORMÉMENT A LA LOI.

Tous les Exemplaires sont signés.

R. BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE
FIRENZE

LIBRI
DONATI DAL
DOTTOR ANNIBALE GIULIONI
GIURISTA
Nato a Firenze il 7 Febbraio 1807
e morto il 1° Dicembre 1895 in Firenze

16 Maggio 1896

IMPRIMERIE DU E.r WEISSENBRUCH,
IMPRIMEUR DU ROI,
Rue du Musée, n° 1057.

ESPRIT DU DOGME

DE LA

FRANCHE-MAÇONNERIE,

RECHERCHES SUR SON ORIGINE ET CELLE DE SES DIFFÉRENS RITES, COMPRIS CELUI DU CARBONARISME.

Par le F.·. M.·. R.·. de Sche.

Intercepter les écrits, vouloir étouffer leur publication, ce n'est pas défendre la Divinité, mais craindre le témoignage de la vérité.

ARNOB. adv. Gentes.

BRUXELLES

H. TARLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 306.

M DCCC XXV

B 20. 1. 223

PRÉFACE.

Le but de cet ouvrage est de démontrer que la Franche-Maç.·. est une société religieuse, que les F.·.F.·.M.·.M.·. suivent le dogme, les doctrines et mystères de Jésus, et qu'ils ont été persécutés par les prêtres de Rome sans relache, dès que ceux-ci connurent leur existence.

Il est notoire que les prêtres de Rome persécutent tous les chrétiens qui ne sont pas de leur communion. Ces prêtres, dans leurs mystères idolâtres, dans leurs écrits, osèrent s'établir les représentans du Dieu Créateur : sous ce faux prétexte ils visèrent à usurper la domination de la terre. Leur devise est « *divide et impera* ». Ils cherchent, par leurs projets insensés, à jeter la pomme de discorde parmi les peuples les plus tranquilles. On en a vu une preuve dernièrement dans cette mielleuse bulle papale du 19 septembre 1825, contre les chrétiens d'Utrecht, qui lance l'anathème sur le pieux prélat et l'autorité souveraine et légitime qui l'a constitué. Ce sont ces mêmes prêtres de Rome qui entraînent, par de fausses allarmes et de perfides conseils, des prélats faibles hors du chemin du devoir, de la fidélité à leur patrie, et d'obéissance à leur roi.

Dans des circonstances aussi importantes il a bien

fallu mettre en évidence les innombrables vérités de fait, afin que tout être pensant, de quelque religion qu'il soit, puisse être convaincu que tout prêtre de Jésus, quelque soit sa communion, est lié et obligé avant tout vis-à-vis de ses concitoyens et de son gouvernement qui le soudoie et le nourrit; tout refus de reconnaître ce principe montre un esprit d'insubordination et d'irreligion.

Pour parvenir à démontrer de telles vérités on a dû dire ce qu'étaient les prêtres égyptiens, les juifs, ce que furent, sont et seront les prêtres de Rome. On a été forcé de recourir à la Bible, pour faire voir sur quoi est fondée cette autorité chimérique des prêtres de Rome nourrie par l'intrigue, l'ignorance et la superstition.

L'honneur de l'O.·. Maç.·. a exigé qu'un F.·. communiqua à ses F.·.F.·. les moyens qu'il croit posséder pour rendre à la vérité, à l'autorité civile l'empire que l'hypocrisie leur arrache depuis si longtemps.

L'auteur de cet ouvrage conclut en souhaitant que différentes disciplines qui ne tiennent aucunement au dogme Maç.·. soient adoptées et mises en usage par la généralité des rites.

Pour faciliter la lecture de ce livre, on peut le diviser dans les chapitres suivans :

CHAPITRE PREMIER.

De l'Egypte, de son antiquité, de ses sciences, de ses arts, de ses rois, et des étrangers qui cherchèrent à s'instruire chez ses prêtres. — De Moïse, (Égyptien lui-même et prêtre) instruit dans les

sciences égyptiennes, il établit chez les Juifs la théocratie.

II.

Page 51, ligne 28. Les dogmes, etc.

Des révolutions arrivées chez les Juifs par la substitution du gouvernement royal à celui théocratique des prêtres ennemis des rois, causes de leur perte et de celle des Juifs conduits esclaves dans Babylone.

III.

Page 62, ligne 1re. Il y a toute apparence, etc.

Commencement des mystères du temple à rebâtir, et de la Maç.·. juive à Babylone. — De la délivrance des Juifs et du rétablissement de la théocratie à leur retour à Jérusalem.

IV.

Page 84, ligne 1re. Les mystères juifs, etc.

De Jésus, de sa doctrine libérale et des causes de la haine des théocrates juifs contre Jésus. — Des erreurs glissées dans la légende de Jésus. — De la destruction de Jérusalem par les Romains. — Les Juifs portent ailleurs leurs anciens mystères, unis à ceux de la Trinité et de la doctrine de Jésus.

V.

Page 128, ligne 26. Trois siècles, etc.

Légende et doctrine de Manès et de ses disciples, qui apportent le dogme de Zoroastre uni aux légende juives, chrétiennes, maç.·. en Palestine et en Egypte. — De l'ignorance qui règne en

Europe. — Les Musulmans s'emparent de Constantinople.

VI.

Page 144, ligne 6. L'an 1093, etc.

De l'établissement des Ch.·. Templiers, ils apportent en Europe les doctrines de Jésus unies au dogme de Zoroastre et aux mystères de la réédification du Temple. — De la destruction des Ch.·. Templiers par Philippe le Bel et Clément V. — Des Ch.·. Templiers se réfugient dans les confréries des Maçons de pratique et se perpétuent en Angleterre et ailleurs.

VII.

Page 169, ligne 12. Anderson rectifié par Preston, etc

De l'état de la Franche-Maç.·. en Europe, et de ses différens rites : En Angleterre.

VIII.

Page 179, ligne 7. L'auteur du Tombeau, etc.

En France, dans le royaume des Pays-Bas.

IX.

Page 204, ligne 3. Un rite qui, etc

En Allemagne, Pologne, Suède, Russie.

X.

Page 236, ligne 6. Des Anglais, etc

En Portugal, Espagne, Suisse.

XI.

Page 249, ligne 11. Il est probable, etc

En Italie. Du rite des B.·.B.·.C.·.C.·. (Charbonniers) *et des loges d'adoption des dames.*

XII.

Conclusion.

ESPRIT DU DOGME

DE

LA FRANCHE-MAÇONNERIE.

Beaucoup d'écrivains nous ont laissé des mémoires sur l'origine de la Maç.·., plusieurs ont extravagué dans leurs narrations. Schmitz veut qu'Adam ait été le dépositaire de cette science, et qu'à sa création, il ait reçu de Dieu même ses institutions, c'est-à-dire, celles de la loi naturelle.

M. de St-Martin prétend que cette science a été créée avec l'univers.

Dans l'histoire des F.·.F.·.M.·.M.·. on avance que la première loge fut fondée par Romulus à Rome, et qu'Auguste se fit initier à Athènes après la bataille d'Actium.

D'autres veulent que la Maç.·. ait été établie à Rome du temps de Jules-César, et voici comment ils

établissent cette légende. L'empereur avait remarqué les erreurs du calendrier romain, il voulut les réformer; pour parvenir à son but, il fut obligé d'appeler des savans d'Alexandrie, qui n'étaient que des prêtres coptes, ayant conservé leur culte et leurs sciences, entre autres l'astronomie à laquelle ils s'étaient toujours adonnés, malgré les désastres des guerres d'invasion, et malgré la soif de l'or, qui a détruit le temple du Soleil à Hélippolis, et fait disparaître les observations astronomiques que ses prêtres avaient recueillies depuis plus de mille ans. Ces savans Egyptiens, appelés par César à Rome pour rectifier le calendrier, y apportèrent avec l'astronomie le culte égyptien, qui renfermait les mystères de la Maç.·.

Perston, Anderson et Lavrie ont laissé des œuvres raisonnées sur la F.·.M.·., et on doit leur en savoir gré, quoique l'universalité des M.·.M.·. ne partage pas leurs avis concernant les époques, et ne croit pas qu'un Saint Alban (en 289) ait été le premier G.·.M.·. de l'ordre en Angleterre, ni que Saint Augustin en fût le second dès 557. Il est impossible d'admettre ces saints à la tête des F.·.F.·.M.·.M.·., car leurs doctrines devaient se trouver en opposition avec la théosophie des Egyptiens et celle de Mytra, desquelles on sera obligé de croire que notre dogme, qui fut établi d'après Moïse, et confirmé par les doctrines de notre divin maître Jésus-Christ, tire son origine.

Des écrivains font naître la F.·.Maç.·. avec la tour

de Babel (1); d'autres prétendent qu'elle prit son origine au même temps que la tour de Strasbourg. Des Anglais la font naître avec l'église de St.-Paul de Londres. Tous ces auteurs n'ont écrit que l'histoire de quelque corporation qui ne devait être composée que des ouvriers qui bâtissaient des temples, des tours, des châteaux; ils ne se sont pas occupés de chercher si ce nom n'était pas plutôt une allégorie empruntée par une ancienne société secrète qui se vouait à des mystères et à des sciences occultes. Ils ont cru que c'était une coterie comme celle des charpentiers, tailleurs de pierres et d'habits, qui étaient dans l'usage de recevoir mystérieusement ceux qui avaient fini leur apprentissage; et ce qui les engageait à le croire, c'est que beaucoup de ces corporations avaient des emblèmes qui portaient le caractère et la devise des F.·.F.·.M.·.M.·., comme il a paru entre autres par un sceau décrit dans les sceaux du moyen âge, (planche 3, n°. 3), qui, d'après son travail, date du quatorzième siècle. et présenta des instrumens maçoniques avec la légende latine *S. artis Muratorum et Petrajolorum*, Sceau des maçons et tailleurs de pierres.

Ces coteries ont subi bien des péripéties sous différens gouvernemens, à cause de leurs mystères clandestins; elles furent aussi persécutées par l'église romaine, parce que tous leurs mystères et leurs initiations étaient une imitation du baptême, de la

(1) Dans le Ch.·. *Noachite* on lui donne cette origine.

passion et de ses cérémonies, comme aussi de la consécration des prêtres, desquelles inculpations nos anciens F.·.F.·. ne furent point exempts. La cour de Rome s'est toujours efforcée à répandre et à faire croire que les F.·.F.·.M.·.M.·., en recommandant à leurs adeptes certaines vertus, cherchaient à miner le fondement de la religion catholique, par les mystères et cérémonies chrétiennes qu'ils pratiquaient; introduisant un esprit d'indifférence sur les doctrines saintes de l'église de Rome, tâchant par ce moyen d'introduire et d'établir la religion naturelle sous les formes de celle de Jésus-Christ.

D'autres écrivains se sont laissés entraîner par des systèmes, sans chercher l'histoire Maç.·. dans ses grades, dans ses mystères, dans son dogme. Ils n'ont pas voulu voir que tout, dans cette histoire, tire son origine de la Bible, du Nouveau-Testament, de Moïse, de Jésus-Christ, de Manès, des Ch^{rs}.·. Templiers et des autres innovateurs ou protecteurs de cet ordre. C'est avec de telles données qu'on peut se guider dans les ténèbres de l'antiquité et dans le dédale de ses rites.

Tous les historiens anciens et modernes sont d'avis que l'Egypte fut jadis le berceau des sciences et des arts, et que les premiers peuples y puisèrent leurs principes religieux et politiques, comme l'a démontré le célèbre Dupuis. Semblable à un arbre aussi ancien que le globe, l'Egypte a élevé sa tête majestueuse dans le chaos de l'éternité et a enrichi de ses produits les trois anciennes parties de la terre;

elle a poussé ses racines vers la postérité sous différentes formes, défigurées et hétérogènes en apparence, mais constantes dans l'essence, faisant parvenir jusqu'à nous sa religion, sa morale et ses sciences.

Les mages de la Perse, les philosophes grecs, les prêtres juifs, ou les douze patriarches qui précédèrent Moise, pendant leur captivité en Egypte, apprirent des prêtres égyptiens leurs dogmes, leurs mystères, et leurs sciences avec l'art de gouverner les peuples, selon leurs dispositions morales, leur civilisation et la nature de leur climat.

Ces mystères et sciences étaient sévèrement gardés, et enseignés par les prêtres, qui étaient exclusivement chargés de leur pratique : et pour empêcher que des hommes sans caractère, sans fermeté ni science, ne pussent jamais parvenir à y être admis, ils établirent que les initiés seraient tenus de se soumettre aux épreuves des quatre élémens, épreuves si épouvantables qu'on n'y croirait pas de nos jours, si l'on n'en trouvait pas des descriptions détaillées chez différens écrivains anciens et modernes. Ces épreuves avaient pour but de s'assurer du courage, de la moralité et de la science du néophyte, et de repousser les Ilotes et la lie du peuple; ce qui a fait dire à Horace :

Odi profanum vulgus et arceo.

Nous ne conservons dans les épreuves Maç.·. d'aujourd'hui que les noms anciens pour les voyages auxquels le récipiendaire est soumis, lors de son initiation

aux mystères : nous conservons encore l'inscription qu'on lit sur le sarcophage d'Hiram dans le sonterrain, lors de l'admission au sublime degré d'Inq.·. G.·.E.·. Ch.·. K.·. S.·. « Quiconque aura fait ces » voyages seul et sans crainte, sera purifié par le » feu, l'eau et l'air, et ayant pu vaincre la frayeur » de la mort, ayant son ame préparée à recevoir » la lumière, il aura droit de sortir du sein de la » terre et d'être admis à la révélation des grands » mystères (1). »

Le hiérophante, dans les mystères égyptiens, représentait le créateur. Il portait en sautoir une plaque sur laquelle étaient gravés ces mots : *vérité, sagesse, science.* Sa robe était en pourpre brodée; un diadême éclatant, des pierreries avec quelques caractères qui expliquaient la puissance de Dieu, une robe de lin blanche, fermée par une ceinture de différentes couleurs, semblable à celle des prêtres hodiernes, formaient les habits dont il se servait dans ces cérémonies.

Lorsqu'un initié était admis aux grands mystères et qu'il était prêtre, toute illusion cessait. Les instructions consistaient à lui faire connaître *la faiblesse humaine.* « *Les opérations savantes de la na-* » *ture, le cours des astres, l'ordre de l'univers* », toutes ces connaissances portaient le candidat néces-

(1) C'était la même inscription que l'initié aux grands mystères de la déesse Isis trouvait à la fin de ses courses. *Apulejus, âne d'or.* C'est la résurrection à une nouvelle vie.

sairement à reconnaître le G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. Les prestiges des cérémonies des mystères cessaient d'abord; *l'acolyte* n'était plus soumis qu'à l'explication des vérités sûres et générales, basées sur la philosophie la plus épurée. Un simple autel dans un jardin enrichi par les dons de la nature, environné d'arbres dont les cîmes se perdaient dans les cieux, était le nouveau temple où l'initié était introduit. Les prêtres, habillés d'un simple surplis, faisant un demi-cercle autour du candidat, semblaient par leur simplicité rougir de leur orgueil et des prestiges dont ils avaient usé jusqu'alors envers lui; le néophyte concevait alors que les prêtres étaient obligés de se conduire ainsi, pour exercer leur empire sur un peuple ignorant, et auquel toute sage politique, suivant eux, s'opposait que l'on fît connaître la vérité; c'était par cette raison qu'il fallait le tromper par des prestiges, des oracles et des divinations.

Dans tous les rites Maç.·., on a conservé les formalités des épreuves des mystères égyptiens; l'enseignement est le même, le résultat auquel on prétend est le même, avec cette différence que les anciens prêtres initians, faisant partie du gouvernement, en étant même le ressort et l'ame, possédaient des emplacemens très-vastes, joints à leurs temples, où le peuple n'avait point le droit d'entrer. Les prêtres, moyennant leur puissance et les sciences physiques qu'ils exerçaient, pouvaient, de toute manière, s'assurer du caractère des néophytes. L'initiation était la base des religions anciennes.

Ce ne furent pas les seuls prêtres d'Isis et de Cérès, qui en usaient de cette manière dans leurs dernières initiations aux grands mystères, les premiers chrétiens aussi suivaient la même marche; car Photius, rapportant des fragmens de Jean Stobée, qui vécut au cinquième siècle, en parlant de l'initiation aux mystères chrétiens, la représente comme si elle était la fin de la vie profane et la mort du vice. Le néophyte, arrivé aux limites de cette vie, ne trouve aux portes de l'initiation que craintes, marches pénibles, obstacles qui l'environnent; mais ces travaux passés, une *lumière* céleste et divine frappe ses yeux; il découvre autour de lui une scène enchantée, une campagne riante; des chœurs avec une musique mélodieuse flattent agréablement ses oreilles; des visions saintes lui apparaissent; il est initié; il est rendu par l'admission *Parfait;* il n'est plus l'esclave des craintes, il est couronné, il est triomphant, il est admis à la science sublime des doctrines sacrées de la *résurrection.*

Telles étaient à peu près les anciennes initiations originaires des prêtres coptes, comme on peut le voir dans Hérodote, Diodore de Sicile, Pline, Jean Stobée, Apulée et autres.

Les initiés au sacerdoce de Rome chrétienne, encore de nos jours, sont soumis à des épreuves de jeûnes, de macérations et à une vie tout-à-fait retirée et contemplative.

Les philosophes et poètes étrangers se rendaient en

foule en Egypte pour se soumettre à cette épreuve et à ces initiations, convaincus de tout le prix des sciences et mystères qu'on y apprenait; le dernier Grec illustre dans les sciences, initié en Egypte, fut Pythagore de Samos, né 592 ans avant Jésus-Christ; pour être admis aux grands mystères d'Isis, et pour pouvoir apprendre des prêtres égyptiens l'astronomie et la divination, il consentit de se faire circoncire ; il subit cette douloureuse opération étant âgé, car déjà il professait en Grèce l'art d'athlète (voyez Clément d'Alexandrie et Dacier, *Vie de Pythagore*). C'est en se soumettant à toutes les rigueurs de l'initiation, pour être admis aux mystères égyptiens, que Solon, Zoroastre, Platon, Moïse purent apporter dans leur patrie un culte et des lois qu'on voit frappées au coin de celles de Memphis et de Thèbes.

Ces prêtres enseignaient qu'il y avait un Dieu unique et suprême, qui avait conçu le monde par son intelligence avant de le former par sa puissance et par sa volonté.

Cette sublime idée de l'unité de Dieu, toutes les religions la doivent à la philosophie égyptienne, et non au judaïsme, comme quelques écrivains l'ont imaginé.

Les prêtres égyptiens assuraient et démontraient à leurs néophytes que *rien de ce qui est mortel ne peut être Dieu.* Tel est le sentiment de Plutarque, en parlant d'Isis et d'Osiris. Ce sentiment fut celui des philosophes grecs et romains, comme on peut s'en as-

surer dans Pythagore, dans Cicéron et dans Lucrèce, en son premier livre *de naturâ rerum.* Nous verrons les Ch^{rs}.·. Templiers accusés de suivre cette doctrine.

Les mêmes prêtres admettaient que ce *Dieu unique* avait coordonné deux principes pour l'entretien du monde, la *destruction* et la *régénération* de toutes choses, la lumière et les ténèbres, le bien et le mal physique; ce qu'on lit aussi dans Lactance, lequel, par une allégorie, explique que Dieu a partagé le monde à l'amiable avec le démon; voulant par là dire que Dieu est la source du bien, que le démon est la source du mal physique, et qu'il a établi un équilibre entre ces deux principes.

Les prêtres égyptiens bâtirent un temple où l'on adorait la divine sagesse (1), où l'on ne pouvait pas humainement, selon eux, décider qu'elle était sa forme ou sa puissance; et ils y placèrent, pour ce motif, cette mémorable inscription, qui pétrifie notre orgueil. « Je suis tout ce qui a été, ce qui est, ce qui » sera, et jamais mortel ne percera le voile qui me » couvre. » (*Voyez* Plutarque.)

Nous rappelons cette vérité dans le degré *de la Royale Arche.* Le précieux Delta est caché sous neuf arches, le quatrième s'appelle *Ehieh*, un des attributs que la bible donne à Dieu, qui signifie « *je suis*, » *je serai.* »

Les prêtres égyptiens tenaient toujours occupés

(1) Un degré philosophique est appelé *de la sagesse.*

les néophytes par différens emblèmes et par les allégories des trois vérités qui étaient le fondement de leurs mystères, et qui rappelaient les effets éternels et successifs de la nature universelle :

1°. Que tout est formé par la *génération*.

2°. Que la *destruction* suit la génération dans toutes ses œuvres.

3°. Que la *régénération* rétablit sous d'autres formes les effets de la destruction.

Ces mêmes doctrines se conservent de nos jours dans notre dogme ; elles sont expliquées par les VV.·.FF.·., qui sont instruits des sciences anciennes et qui savent (1) les adapter aux circonstances.

Elles se manifestent dans les mots sacrés de *Ma.·. Be.·.*, qui vulgairement sont traduits par « *la chair quitte l'os*, » et que les M.·.M.·. éclairés interprètent par l'effet de la *régénération* ; ces mots signifient littéralement *produit de la putréfaction*, et donnent l'idée de la condition nécessaire au développement des autres êtres et aux principes des nouvelles existences.

Les mêmes doctrines se manifestent dans les emblèmes du M.·. Parf.·., le *cercle* et le *quarré ;* le premier vient expliquer la succession éternelle des êtres, alimentée par la *mort* et la *vie*, et le

(1) M. Delaunay, dans son Tuileur de l'Eccos.·. anc.·. et acc...., a donné un très-savant extrait du système de la génération universelle des êtres, suivant la doctrine des symboles des anciens, duquel on s'est souvent servi.

second se rapporte aux quatre élémens qui détruisent et régénèrent les êtres et qui produisent les nouveaux placés au centre du cercle, reproduisant ainsi tout autre être végétal et animal (1).

De semblables doctrines se trouvent dans le catéchisme de R.·.R.·.†.·.†.·. de Kilwining et y sont bien faciles à apercevoir, si l'on fait attention aux trois points majeurs qui se trouvent dans ces branches d'instruction : 1°. La *création du monde;* 2°. le *déluge;* 3°. la *rédemption du genre humain.* L'introduction de ces événemens se rapporte aux allégories égyptiennes de la *génération*, de la *destruction*, et de la *régénération.*

Ces mêmes doctrines se trouvent développées dans les instructions d'une quantité d'autres R.·.R.·.†.·.†.·., et par les lettres initiales I.·.N.·.R.·.I.·. qui dans tous les rites ont une seule explication; malgré cela, dans plusieurs rites, on leur en donne une seconde, relative au but et à la destination du rite en sa spécialité; comme dans le rite qui s'occupe des sciences occultes et hermétiques, ces initiales sont adaptées aux quatre élémens *Iamin*, *Nour*, *Rouach*, *Iebeschal*, qui signifient l'eau, le feu, le vent, la terre; et dans le rite qui s'occupe de la chimie ces mêmes initiales sont interprêtées par *Igne Nitrum Roris Invenitur*, ou on les explique par un autre aphorisme *Igne Natura Renovatur Integra.*

L'élément du feu joue un grand rôle chez les

(1) Voyez planche 1re, n°. 1.

Israélistes dans la Sainte Écriture : il descend du ciel pour consumer l'holocauste d'Abel, ensuite pour celui d'Abraham; il brûle Sodôme et Gomorrhe; après il descend du ciel dans le buisson qui brûle sans se consumer. Un tel miracle annonce la vocation de Moïse pour chef du peuple de Dieu, et destiné à le délivrer de l'esclavage, *Exode*, ch. 3. Ce feu descend encore pour consumer le sacrifice d'Aarou; ce feu sacré seul devait servir à allumer les encensoirs qui devaient brûler en l'honneur du grand Jéhovah. Nabab et Abiu, fils d'Aarou et prêtres, s'étant servis d'un autre feu profane, furent dévorés par le feu qui sortit soudain de l'autel des parfums. Lévit. X, v. 8, 9 Le feu descend du ciel à la dédicace du temple de Salomon et après à celle du second temple bâti par Zorobabel. D'après les réglemens de Moïse, on devait veiller à la conservation du feu sacré, comme il était pratiqué par les prêtres de Mytra et ensuite par les vestales. L'élément de l'eau détruit le genre humain par un déluge; l'eau submerge les Égyptiens et fait place aux Israélites dans leur passage à travers la mer Rouge. Les élémens de l'air et de la terre figurent souvent dans la bible; nous invitions les curieux à la lire.

Dans l'Allemagne et l'Italie les F.·.F.·. admis jadis au degré de R.·.R.·.†.·.†.·. ont toujours porté au doigt un anneau soit en or soit en argent, sur lequel étaient gravées les initiales I.·.A.·.A.·.T.·. *Ignis, Aer, Aqua, Terra;* ils entendaient par un tel *memento* référer leurs doctrines aux trois susdites vérités enseignées

par les prêtres égyptiens. Des doctrines pareilles passèrent des Egyptiens aux Grecs; on trouve que le philosophe Empedocle attribuait tous les mystères de la nature aux quatre élémens; et même il les a divinisés en démontrant qu'ils étaient révérés par bien des nations sous différentes formes.

Les mêmes doctrines se trouvent aussi, dans le G.·. Ecc.·.. Quatre de ses signes portent les noms des quatre élémens, et le mot de *passe* (1) se réfère aux quatre anges, qui, dans la bible président aux élémens, Asdurel, Casmaran, Talliud, Furlac. Le premier préside au feu, le second à l'air, le troisième à l'eau et le quatrième à la terre.

Ces mêmes doctrines nous les verrons aussi dans la haute Maç.·. égyptienne, et elles rappellent entièrement lesdites vérités.

C'est du dogme, des mystères, et des doctrines égyptiennes, que tirent leur origine les doctrines et sciences que l'on doit cultiver de nos jours dans nos temples philosophiques; nous en conservons les traces jusque dans nos réceptions et initiations.

Les prêtres d'Héliopolis, lorsqu'ils sacrifiaient au soleil, devaient déposer leurs bagues et ornemens d'or ou d'un métal quelconque; ils scellaient la vic-

(1) Le mot de *passe*, c'est-à-dire le mot qu'on est obligé de dire pour être introduit en ▭ et pour passer; c'est un terme de convention.

time avec un sceau, qui rappelait leur initiation; c'était un homme à genoux, les mains liées derrière le dos, ayant à la gorge la pointe d'un glaive pour montrer la punition à laquelle serait soumis celui qui aurait dévoilé les mystères. Cette cérémonie se doit expliquer dans nos travaux par une allégorie; elle fait comprendre au néophyte, que son nouvel état réclame de lui la pratique de la vertu, que l'or et les choses précieuses sont presque toujours les instrumens de la corruption humaine, comme le fer l'est de sa vengeance.

Dans la suite de cet aperçu on tâchera d'être circonspect autant que possible, afin que si cet ouvrage tombait dans les mains de quelque profane, il ne lui servît qu'à le convaincre, que ce n'est pas l'attrait des somptueux repas qui nous rassemble et que nos assemblées doivent avoir un but utile, élevé et théosophique.

Nous sommes obligés de prévenir nos F.·.F.·., que si nous parlons des dogmes égyptiens, de leurs mystères, ou de ceux de Moïse, de Zoroastre, de Jésus-Christ, ce n'est pas dans l'intention de donner aucunement notre opinion, ou celle de notre ordre. Tout F.·. instruit sait qu'il reçoit indistinctement, dans son sein, tout honnête citoyen, et tout sujet dévoué à son gouvernement, aux lois, de quelque religion qu'il soit, ayant admis une tolérance universelle en fait de cultes; nous avons été obligés d'entrer de temps à autre dans ces considérations, pour éclaircir les doctrines anciennes de notre dogme,

qui ont tiré leur type de celles des Égyptiens, introduites après chez les Israélites; c'est par cette raison, que nous nous permettrons d'en faire des tableaux comparatifs avec nos mystères et paroles sacrées; toutes ces digressions sont nécessaires pour expliquer plausiblement notre dogme, notre histoire, et ponr mettre en évidence les incriminations sourdes contre les Ch^{rs}.·. Templiers, lors de leur destruction.

D'autre part on trouvera des faits historiques, qui pris isolément, pourront paraître oiseux et étrangers à la matière : nous prions nos F.·.F.·. de suivre avec attention notre plan, et nous espérons qu'ils nous accorderont, que tous ces faits devenaient nécessaires au développement de notre sujet. Si nous ne pouvons établir tout ce que nons avançons sur des preuves tirées de l'histoire, du moins nous ne dirons rien qu'elle puisse contredire. Il est notoire que les motifs historiques, qui à des époques différentes établirent la chaîne de nos grades et de nos différens rites, sont encore dans l'obscurité, ce qui fait que des F.·.F.·. intelligens admis aux grades les plus éminens, n'ayant pu obtenir les instructions nécessaires, les regardent comme des choses indifférentes et méme qui choquent leur raison.

C'est aussi avec crainte que nons nous sommes exposés à ce travail, dans une langue qui nous est étrangère; nous espérons du moins, qu'il excitera l'émulation des hommes lettrés, qui sont admis à nos travaux. Aidés de nos recherches puisées dans

une foule d'ouvrages imprimés et dans des manuscrits Maç.·., ils pourront développer nos idées, et lever le voile mystérieux qui couvre notre histoire.

Nous nous sommes principalement appuyés sur la bible et l'évangile, dont les emblèmes, paroles et mystères se lient intimement avec les nôtres et avec nos degrés.

D'autre part nous serons obligés de rapporter les sentimens des critiques de la bible, qui la regardent comme un livre écrit dans l'esprit de parti pour la seule nation juive, en contradiction avec les histoires contemporaines, et qui la soutiennent inexacte dans les faits qu'elle rapporte (1); ils la croient simplement un livre mystérieux. Pour nous, nous la regardons comme contenant des élémens

(1) Voici les noms des critiques qui ont regardé la bible comme une œuvre controuvée.

Alembert (d').
Argens (Marquis d').
Bayle.
Boulanger.
Condorcet.
Diderot.
Freret.
Harpe (La).
Helvetius.
Hobbes.
Mercier.
Mestrier.
Metrie (La).
Mirabeau.
Montesquieu.
Morelet (l'abbé).
Payne.
Prade (l'abbé de).
Raynal (l'abbé).
St.-Evremont.
Schustembourg, commenté par Bolyngbrock.
Spinosa.
Voltaire.
Warlstons.
Yvon (l'abbé).

excellens, et qui, sous certains rapports, se rattachent à notre civilisation politique et religieuse.

La bible nous dit que les premiers Juifs se partagèrent la terre pour la peupler; et Rollin, après elle, établit que l'année 1815, après la création du monde, *Menès* ou *Misphraïm* fils de Cham, fut le premier homme qui s'établit en Egypte, et que ses enfans furent, selon la bible, les Egyptiens, peuple inférieur aux Israélites dans toutes les branches scientifiques, politiques, et religieuses.

Quelques historiens veulent, qu'il y eut un *Menès*, qui fut le premier roi d'Egypte, qui établit le culte des dieux, et régla les cérémonies des sacrifices; mais cette hypothèse ne s'accorde nullement avec Hérodote et les anciens, ni avec la bible; pour les critiques anciens et modernes qui comparent le dogme et les sciences égyptiennes, leurs immenses édifices, monumens découverts et qu'on découvre tous les jours encore, ils s'efforcent de nous convaincre, que les lois des Juifs sont imparfaites, et que les monumens transmis à la postérité par la tradition israélitique sont infiniment inférieurs à ceux des Egyptiens.

Ces critiques observent qu'il est impossible de pouvoir admettre que Menès ait été le premier habitant de cette Egypte, lui, qui selon les livres bibliques, n'avait qu'une poignée d'hommes, était dépourvu de tout moyen pour se fixer dans un pays marécageux, qui devait être couvert d'animaux nuisibles, et infecté par un air empesté par

la stagnation des eaux du Nil. Ils demandent comment l'Egypte aurait pu recevoir sa premièreculture par Menès, puisqu'il y a tout au plus, selon cette tradition, trente-deux siècles qu'Homère, qui vécut cinq siècles après Menès, annonce l'Egypte très-policée, partagée en royaumes très-florissans, couverts d'une infinité de villes, ayant entr'autres une Thèbes qui avait cent portes, de chacune desquelles elle pouvait faire sortir en temps de guerre dix mille hommes, et deux cents chariots armés ; ce qui suppose une population de plus de cinq millions d'habitans dans cette seule ville. D'après les chronologistes qui suivent la bible et même selon Rollin, Thèbes fut bâtie 45 ans après que Menès fut en Egypte.

Des critiques pour infirmer l'histoire biblique, disent qu'il est impossible de l'accorder avec les anciennes histoires profanes ; car comment expliquer ce que dit Rollin d'un Osimandias qui, cinquante-quatre ans après Menès aurait bâti, entre autres, un tombeau d'une magnificence incroyable, entouré d'un cercle d'or de 365 coudées de circonférence, sur lequel il avait expliqué le système solaire : comment expliquer tant de sciences et de richesses aussitôt après Menès, que quelques uns croient même fils de Caïn. Il faudrait convenir, ou que le Menès de la bible n'a pas été le premier habitant de l'Egypte, ou que s'il l'a été, alors l'histoire d'Osimandias, qui est prouvée par des monumens, ne serait qu'un conte.

Les critiques disent qu'il est rapporté par Maneton (1), que l'Égypte avait deux cent cinquante canaux, qui la coupaient en tout sens et la fertilisaient; de ces canaux, quelques uns avaient jusqu'à cinquante milles de longueur; pour leur excavation il a fallu des milliers d'ouvriers, et un temps incalculable; et ces critiques prétendent qu'il en existe encore quelques uns, malgré les ravages auxquels ce pays a été en proie sous le double rapport des révolutions de la nature et de la politique. Pour ce qui regarde Menès, ils le croient un être allégorique, car ce mot veut dire Soleil, qui selon les anciens était la première cause de toute *génération* et vitalité.

C'est de ce nom, que tire son étymologie le rite moderne de *Misraïm*.

Ces mêmes critiques veulent contredire l'origine et l'époque données par les livres juifs aux Égyptiens, en s'appuyant sur Hérodote; cet historien assure qu'il a été instruit par les prêtres Égyptiens eux-mêmes, que de son vivant ils comptaient une

(1) Maneton était grand-prêtre d'Héliopolis. Il vivait 300 ans avant Jésus-Christ; il écrivit un poème sur le pouvoir des astres qui président à la naissance des hommes. Il écrivit aussi, l'histoire d'Égypte, qu'il avait tirée des écrits qui se trouvaient sous sa garde. Cet ouvrage s'est perdu; Jules l'Africain, qui était chrétien, et vivait dans le second siècle, fit une chronique où il rapporta les extraits de cette histoire.

Cet ouvrage de Jules n'existe plus, et nous n'en connaissons l'esprit que par quelques fragmens rapportés dans Eusèbe.

ère de dix mille ans, depuis la domination de leurs rois, qui s'étaient succédés jusqu'alors, dont les noms les plus célèbres étaient éternisés par des mo numens, et qu'ils conservaient d'eux trois cent quarante-une générations, sans compter le temps où les Égyptiens vécurent sous le régime de la théocratie, qui fut leur premier gouvernement.

Hérodote assure aussi, que ces mêmes prêtres dans leur archives, outre la généalogie de leurs rois, comptaient une pareille succession de leurs grands-prêtres (1) ou sacrificateurs.

Les critiques actuels soutiennent la haute antiquité de l'Egypte d'après le grand ouvrage publié par Denon, vrai monument de la gloire scientifique française et de son gouvernement, qui par des efforts honorables a favorisé son exécution, et dans lequel on remarque à toutes les pages que les rois et les prêtres égyptiens ont gravé sur leur palais, temples, tombeaux, colonnes, obélisques, les images de leurs dieux et de leurs hommes illustres, et de plus, le spectacle du ciel, la science de l'astronomie, les préceptes sacrés de leur culte, et ceux de la société civile.

Toutes ces sculptures, qu'on croirait imparfaites,

(1) Les prêtres conservaient dans leurs initiations, des mystères relatifs à leur privilége, le droit de vie et de mort, comme s'ils eussent représenté dans le fait l'Eternel et le Créateur. Ces mystères passèrent chez les Juifs et de ceux-ci dans les croyances qui en dérivèrent.

excitent le plus vif intérêt, car elles nous présentent les premières et les plus anciennes traces que l'homme a laissées à notre connaissance sur la terre, et qui ont précédé cette civilisation antique de l'Asie et de la Grèce, qui a poli l'esprit, et fourni les matériaux à toutes les lois civiles, politiques et religieuses de l'univers.

Dans la pyramide découverte dernièrement par Mr. Belzoni, notre F.·., et qui avait servi de tombeau à Psanamitide, on voit sculptés sur les murailles de ce monument, dans le premier salon, ses entreprises et ses exploits; il conduit captifs les Éthiopiens et les Juifs; d'après ce fait, on est induit à croire que les Juifs étaient considérés en Egypte comme les autres esclaves; c'est par cette raison, que dans la bible, on les voit vivre dans une province séparée des Egyptiens, dans la contrée de Gessen, errants comme de nos jours les Arabes Bédouins, abrités sous des tentes comme des pâtres, et sous la conduite de leurs grands prêtres, qu'ils appelaient patriarches, et qui se succédèrent jusqu'à Moïse.

Par l'Écriture même le peuple hébreu ne fit qu'une seule famille jusqu'à Jacob.

La famille d'Abraham vécut comme des pâtres. Lorsque ce patriarche se sépara de son neveu Loth, « il lui dit : » séparons-nous en bon amis; si vous » allez au nord, je m'en irai avec mes moutons au » sud; si vous allez à l'orient, je m'en irai au cou» chant : » et au ch. XII de la *Genèse* lorsque Abraham, pressé par la famine, se retira de la Mésopotamie

et alla en Egypte avec sa femme Sara, qu'il eut la fraude pieuse de faire passer pour sa sœur, il n'était qu'un pâtre, ce qui est indiqué par les dons qu'il reçut de Pharaon. Ce roi, épris de la beauté de cette Israélite, se la fit amener dans son palais; ayant su ensuite qu'elle était femme d'Abraham il la lui rendit, et la bible, audit ch. XII, v. 16 et 17 dit en parlant de Pharaon qui avait retenu dans son palais Sara pour sa femme : « Lequel (Pharaon) » fit du bien à Abraham à cause d'elle (Sara) de » sorte qu'il en eut des brebis, des bœufs, des ânes, » des serviteurs, des servantes, des ânesses et des » chameaux ».

Pharaon dit aussi à Abraham :

« Pourquoi as-tu dit : c'est ma sœur! Car je l'avais » prise pour ma femme; mais maintenant voilà ta » femme, prends-la et t'en va. »

Par ce fait on voit la confiance que les anciens patriarches juifs mettaient dans la fidélité de leurs femmes; l'on voit encore que si les rois d'Égypte avaient des palais, de la galanterie, ils mettaient aussi de la justice à ne vouloir point garder ce qui appartenait à un autre.

Néanmoins quelques critiques ne peuvent pas accorder avec la décence (de laquelle tous les écrits théosophiques doivent être accompagnés) l'histoire des deux patriarches Abraham et Loth, qu'on lit dans la sainte bible. Le premier pour quelques moutons et quelques ânes, prostitue sa femme à Pharaon, et Loth commet sans nécessité un double inceste;

en abusant de ses deux filles dans une coupable et complète débauche. Néanmoins ce fut Abraham qui, après les Égyptiens, introduisit dans sa famille la circoncision, quoique d'après la bible même il fut idolâtre (1).

A bien examiner la bible, le peuple hébreu n'est devenu nation que pendant son esclavage en Egypte; sa civilisation ne date que de sa sortie des déserts arides, lorsque l'Égypte était un empire riche et puissant, dirigé par des lois, et dont les rois et les grands avaient des palais magnifiques, tandis que les Juifs n'étaient à l'abri du soleil et des frimats, que sous des tentes.

L'histoire égyptienne nous dit, que Pharaon Orus, voyant que les Juifs se multipliaient extraordinairement (ce qui par la suite aurait pu compromettre la sûreté de son Royaume,) et pour en diminuer le nombre, les chargea de corvées, et leur fit exécuter des excavations de canaux, et des constructions de villes entières; ces ordres ne servirent qu'à augmenter leur population. Orus alors ordonna aux Juifs de jetter dans le Nil leurs enfans mâles.

En admettant la vérité de ce fait, les Juifs auraient été traités par les rois de l'Égypte, plus cruellement que les nègres des colonies des Indes; et si nous admettons son exécution par ces mêmes Juifs, il faut convenir, que ce peuple *élu* était alors au-dessous des

(1) Différens degrés Maç.·. commémorent ce patriarche et divers traits de son histoire.

brutes; car la plus faible défend ses petits au risque même de sa vie, et nous lisons qu'il y eut une obéissance aveugle, de la part même des mères juives; il n'y a que la démence ou la stupidité, qui puisse exécuter de pareilles décisions, qui renversent tout l'ordre de la société, de la religion, de la nature.

Moïse, selon la bible, fut exposé à périr par cette ordonnance; il fut placé, par sa mère, dans un panier de joncs enduit de bitume, qu'elle même déposa sur le bord du Nil. Thermutis, fille d'Orus, se promenant près de ce fleuve, et ayant entendu les cris de l'enfant, sa compassion lui inspira le désir de le sauver.

A la mort d'Orus, Thermutis lui succéda; elle fit donner à Moïse l'éducation qu'elle eût donnée à son fils; c'est par cet événement extraordinaire qu'il fut appelé Moïse, ou Sauvé des Ondes, et qu'il fut admis aux mystères et dans l'ordre des prêtres égyptiens.

Thermutis morte, Moïse perdit la faveur dont il jouissait, et, comme on vint à savoir (telle est l'expression biblique), qu'en cachette il avait tué un Égyptien, pour se soustraire à la punition, il se sauva dans l'Arabie-Pétrée, contrée limitrophe de l'Égypte.

Moïse, dans son exil, se maria avec la fille d'un sacrificateur de Madian et chef d'une tribu arabe; cependant lorsqu'il devint législateur des Juifs, il leur défendit le mariage avec des femmes étrangères et idolâtres. Cette défense ne fut pas observée par lui-

même, puisqu'il épousa dans la suite Sephora, qui était Madianite et idolâtre. Salomon et d'autres rois suivirent cet exemple.

Moïse, sur l'invitation d'Aaron son frère et de Marie sa sœur, qui étaient restés en Égypte, y retourna pour se mettre à la tête des Juifs lorsqu'ils furent chassés de ce pays, ainsi que les mêmes critiques croient le prouver.

L'opinion que Moïse fut prêtre égyptien, et que les Juifs furent chassés d'Égypte, est rapportée par plusieurs écrivains anciens.

Joseph l'historien, *contrà Apion* (1), liv. 1, chap. 9, 11, 12, dit que Manéton et Cheremont, historiens égyptiens, rapportent que les Juifs furent chassés de l'Égypte, parce qu'ils étaient infectés de la lèpre; qu'ils élurent pour chef un prêtre d'Héliopolis, nommé Moïse, et que cet événement eût lieu sous le règne d'Amenophis.

Le même Joseph, liv. 5, ch. 34, *apud Photium*, nous dit que Lysimaque, l'historien, était de la même opnion.

Diodore de Sicile, liv. XXXIV, dit, d'après l'accord d'une *infinité* d'historiens, telle est son expression, et d'après leur autorité, qu'il se répandit en

(1) Apion est un écrivain égyptien qui a fait connaître le fanatisme et les absurdités des Juifs. Flavius Joseph, Juif de nation, et de plus de la caste sacerdotale, défendit les principes théosophiques de sa nation, et voilà la causes des controverses.

Egypte une *tabe* (peste), qui contaminait le corps; le roi d'Egypte demanda à l'Oracle d'Ammon (1) un remède; celui-ci lui ordonna de purger son royaume de cette race de gens infectés, et de les renvoyer dans des terres étrangères.

Le même Diodore, d'après l'autorité d'Antiochus Épiphanès, dit que cette race de gens infectés était la nation juive.

Tacite, dans son histoire, liv. 5, ch. 3, dit, d'après Lysimaque, que les Juifs furent chassés à cause de la lèpre, et qu'ils élurent pour chef Moïse, prêtre d'Héliopolis.

Justin, liv. xxxvi, ch. 2, rapporte la même chose sans variation. Strabon dit simplement que les Juifs se retirèrent de l'Egypte sous la conduite de Moïse, qui était prêtre égyptien.

On attribue à Moïse différens livres de la bible, *la Genèse*, *l'Exode*, *le Lévitique*, *les Nombres*: ces œuvres ont une grande ressemblance avec les instructions des prêtres égyptiens; le sacerdoce y brille à toutes les pages: c'étaient des prêtres qui devaient gouverner, selon son esprit, la nation juive; néanmoins il y a apparence qu'outre les livres égyptiens, Moïse avait lu l'Histoire phénicienne de la création, par Sanchoniathon, prêtre de Beryte, qui vécut avant Moïse 937 ans, et au temps de Sémiramis.

Par les fragmens de Sanchoniathon, on voit qu'il

(1) Les prêtres de l'antiquité donnaient des oracles aussi en matière de médecine.

Digitized by Google

avait établi que les Phéniciens étaient le peuple élu par l'Éternel, et le plus ancien de la terre; sa création commence aussi par un Adam, et son premier né est un Caïn. Néanmoins ces fragmens rapportés dans différens ouvrages sont pleinement en contradiction avec l'Histoire mosaïque.

Des critiques veulent que quelques erreurs se soient glissées dans les livres juifs, ou qu'il s'en soit égaré quelques chapitres; car ils ne savent pas concilier que Caïn le premier né d'Adam, premier père des hommes, bâtisse une ville au nord d'Eden, et qu'il lui donne le nom de son premier né Hénoc, pour perpétuer ce souvenir et ce fait: on demande des éclaircissemens, s'il est possible d'en obtenir, et où Caïn a été chercher les maçons et les ouvriers pour bâtir la ville, et les hommes pour la peupler: car, par le manque d'ouvriers, on voit au ch. 3, v. 21 de la *Genèse*, que Dieu même « fit à Adam, et à sa femme, des robes de peau. »

Dans la même *Genèse*, abandonnant la postérité de Caïn, suivant celle de Seth, troisième fils d'Adam, et arrivant à sa dixième succession, c'est-à-dire, aux fils de Noé, on compte 1536 ans; en supposant que toutes ces générations se soient multipliées (chose presque inadmissible, car les premiers pères des hommes ne pouvaient avoir pris les précautions nécessaires à leur multiplication et conservation), il en résulte une totalité de 2048 personnes. Or, au ch. 6 de cette *Genèse*, il est dit que les fils des hommes *par Adam* étaient extraordinairement

multipliés sur la terre et qu'ils avaient des filles ; que *les fils de Dieu* ayant vu les filles des hommes, ils en prirent à leur fantaisie pour femmes, et dans le ch. V, v. 4, il est précisément dit : « *que de cette* » *union il est sorti des hommes puissans, qui de* » *tout temps furent géans de renom.* » Après cette distinction précise de fils de Dieu et de fils des hommes, Moïse a oublié de nous parler de la création et apparition des fils de Dieu, ou la partie de la *Genèse*, qui décrivait cette race, s'est égarée.

Les critiques disent qu'on se perd dans les calculs, si on veut suivre la bible, car elle est tout à fait hyperbolique et orientale. Aux *Nombr.* v. 13 et 31, et *au Psaum.* LXXVII, v. 19.-20, il est dit, en parlant des cailles, que les Israélites ramassèrent dans un reste du jour et la nuit suivante : « le peuple en prit au- » tant qu'il voulut, et ceux qui en avaient le moins, » en eurent dix *chomers.* » Or, selon Calmet, Hist. Univ., liv. II, ch. 102, il est dit, que le *chomer* est égal à deux mille neuf cent quatre-vingt-huit pintes de Paris, 2988.

La capacité de la pinte de Paris est de 46 pouces cubes, comme il est dit dans le traité d'arithmétique décimale de M. de Palaisseau, pag. 74; quarante-six pouces représentent donc pour le moins sept cailles. Or dix *chomers*, faisant 29,880 pintes, représentent le volume de 209,160 cailles : en accordant un appétit excellent aux consommateurs ils eussent mangé 12 cailles par jour; en conséquence comme tous les Israélites participèrent à cette chasse, cha-

cun en aurait ramassé, pour avoir de quoi vivre pendant quarante-sept ans.

Moïse, avant son départ d'Egypte, selon l'usage des Egyptiens, institua la Pâque de laquelle il sera parlé dans la suite de cet ouvrage; après cette cérémonie il sortit d'Egypte, à la tête des Israélites. Il fut obligé de faire de longues et pénibles marches à travers les déserts arides, et les sables ardents, pour parvenir à une terre qu'il annonça *promise par Dieu* au peuple Israélite; dans cette intervalle il tâcha de policer les Hébreux, en leur donnant des lois; il les gouverna en prêtre, législateur et roi; il chercha par ses préceptes à isoler la nation juive, et pour mieux la dominer il la remplit d'une idée flatteuse, qui pût beaucoup contribuer à son but; il lui persuada, que Dieu même l'avait établie pour son peuple *Élu*, et chéri, et par ce moyen il prépara son gouvernement théocratique : pour assurer de plus en plus sa domination, il inspira aux Juifs une méfiance, un mépris, et même une haine pour toutes les autres nations, afin qu'ils ne fissent aucune alliance avec des étrangers, et individus d'autres religions, ce que les Juifs, malgré les péripéties qu'ils ont souffertes, observent même de nos jours.

Moïse, après les institutions reçues des prêtres égyptiens, donna aux juifs pour fondement de sa religion et *dogme*, le culte d'un dieu unique, du grand *Jéhovah*, auquel devaient se rapporter tous les vœux du peuple; il admit aussi pour subsidiai-

res le *bon* et le *mauvais principe*, adoptant les *anges* de la *lumière* et des *ténèbres*, qui, dans la bible, président aux quatre élémens et aux planètes, et que l'*Apocalypse*, ch. XII, v. 7, range en bataille; ce qu'on doit regarder comme une allégorie, pour nous expliquer les contrastes du *bien* et du *mal physique*, ou des susdits principes.

Bien des religions de l'antiquité honoraient le bon et le mauvais principe par des sacrifices. Des victimes blanches et sans taches étaient choisies ponr le bon principe, pour le Dieu auteur et conservateur de la nature, pour le G.·.A.·.D.·.L.·.U.·.

Des victimes noires et de couleur étaient choisies pour sacrifier au mauvais principe et aux Dieux infernaux et destructeurs.

Voyez *l'Antiquité expliqué* par B. Montfaucon.

Au *Psaume* XC, v. 1, il est dit des bons anges, qu'ils sont destinés à servir de gardiens aux hommes et à les conduire dans toutes leurs voies. Dans Daniel VII, v. 10, leur nombre est infini, et l'écriture en fait une armée innombrable; les nations et les monarchies ont leurs anges tutélaires; la synagogue eut l'archange Gabriel. Dans l'*Apoc.* XII, v. 78, Michel et ses anges combattaient le dragon et ses anges; mais ceux-ci furent les plus faibles, et depuis ce temps-là ils ne parurent plus dans le ciel; le dragon qui est appelé le diable et Satan, fut précipité sur terre, et ses anges avec lui. Les critiques disent qu'il faut être visionnaire pour admettre la réalité de ces combats. Les livres bibliques

sont remplis de paraboles et de métaphores; le sens caché en était réservé aux savans.

Jamais les prêtres égyptiens n'ont cru à la réalité de l'assassinat d'Osiris, ni qu'un veau et un oignon pussent être des divinités; ils n'ont jamais cru à la réalité des diables et des anges, ni à un dieu qui nait, meurt et ressuscite.

Moïse distribua son peuple en douze tribus, en commémoration des douze patriarches qui le précédèrent, et gouvernèrent les Israélites avant leur sortie d'Égypte (1).

Moïse ordonna que les prêtres fussent nourris et entretenus aux dépens du public comme chez les Égyptiens; il voulut qu'ils fussent habillés en lin, et que le souverain pontife portât, suspendue au col, l'image de la vérité (2), ainsi appelée par les prêtres d'Isis, et qui devait être en saphirs. Cet ornement était composé de trois rangs de trois pierres chaque, qui donnaient le nombre mystérieux de neuf, lequel figure souvent dans nos grades et rites, et fut adopté particulièrement dans le K.·.D.·.S.·. pour ornement sacerdotal.

La robe des prêtres égyptiens, était la robe de lin blanche, sans plis, que dans l'*Exode* ch. XXVIII, les prêtres israélites portaient dans le désert, serrée par une ceinture de différentes couleurs qui descendait jusqu'aux pieds.

(1) Beaucoup de rites et degrés commémoreront ce fait.
(2) Planche 1re, n°. 2.

Comme les pontifes d'Isis, ceux de Moïse devaient par-dessus la robe blanche, en porter une seconde fort ample, la *chape* (1), qui tombait jusqu'aux pieds, autour de laquelle étaient attachées soixante-douze petites sonnettes en or, entremêlées avec des grenades de différentes couleurs et en laine. Chez les Égyptiens, elles rappelaient les soixante-douze meurtriers d'Osiris (2). Des Égyptiens cet ornement passa aux Juifs, et de ceux-ci aux Grands-prêtres chrétiens. On en voit encore de nos jours qui étaient jadis en usage, et on en conserve plusieurs dans le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, qui servirent au sacre de Charles V. Anciennement ces ornemens s'expliquaient ainsi : l'or pur figurait la sagesse, l'innocence, la justice ; et les sonnettes devaient avertir les Grands-prêtres que tous leurs pas étaient observés, et qu'ils devaient vivre dans la sainteté de la vertu.

L'*Ephod* était Égyptien. C'était une ceinture (3) richement brodée, partant du col, descendant vers la poitrine, et retournant après par derrière; elle servait à ceindre la robe. L'Ephod était sur le devant rapproché et uni par deux agrafes, dans lesquelles

(1) Planche 1re, no. 3.

(2) En suivant les instructions du degré de M.·. Chaffonner, on trouve un autre rapprochement des meurtriers d'Osiris ; ces instructions portent le nombre des épines qui composaient la couronne de notre divin M.·. Jesus, à soixante-douze et ses disciples à pareil nombre.

(3) Planche 1re, no. 4.

était montée une pierre fine; sur chacune étaient gravés les noms de six tribus; par-dessus l'Ephod était placé le *Pectoral*, qui était aussi brodé et enrichi de douze pierres fines, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une tribu; une petite lame en or couronnait les pierreries avec la devise *Doctrine et Vérité*. L'Ephod était fermé par quatre chaînettes en or, dont deux passaient autour du col, et deux serraient la poitrine. Dans le Pectoral se trouvaient enfermés les signes symboliques et hiéroglyphiques de l'*Urim* et du *Thumin*, Vérité et Justice.

De semblables ornemens furent usités chez les premiers prêtres chrétiens et sont adoptés par des rites M.·.M.·., et en particulier par la haute Maç.·. égyptienne.

Des prêtres égyptiens, Moise prit aussi l'ornement du (1) *Rational*, qui était composé de douze pierres fines toutes différentes, sur chacune desquelles était gravé un des douze grands noms de Dieu; cet ornement, et ce nom se conservent dans un degré du rite du Chr.·. de St-Martin.

Comme les Égyptiens, Moise voulut que les Juifs se baignassent fréquemment pour les garantir des maladies de peau, auxquelles ils étaient exposés; ces ablutions avaient un rapport avec les mystères de Memphis, où le pontife s'appelait *Hidranos* ou Baptiseur.

(1) Planche 1re, no. 5.

Moïse ordonna comme chez les Égyptiens qu'on fit l'expiation sur la tête de la victime, pour détourner sur elle les calamités dont le peuple pouvait être menacé. Il emprunta des Égyptiens la circoncision, la défense de manger la chair de porc, la distinction des animaux purs et impurs, les jeûnes aux veilles des fêtes, la distinction des écritures sacrées et profanes, qui devaient être égyptiennes, comme le matériel du dogme et des lois. Voyez la *Bible*. Tacite, hist., liv. 5, chap. 4. Diodore de Sicile, liv. 2, 5 et 6. Plutarque, *Simp.*, liv. 4, ch. 7.

Des Égyptiens Moïse emprunta le chant lugubre pour les offices divins. Voyez la *Bible*, et Apulejus *de Deo Socratis*, liv. 2.

D'après les Égyptiens, Moïse établit la caste des prêtres dans la tribu de Lévi, en instituant des épreuves pour leur adoption, et prescrivant des secrets impénétrables au peuple, ce que nous conservons dans nos mystères. Moïse chargea les Lévites de la garde des vases qu'il avait sacrés, et qu'il devait avoir apportés d'Égypte; car il ne dit point par qui ils furent faits. Les Lévites furent aussi chargés de la garde des Lieux saints.

Les Lévites furent sacrés par Moïse, selon les rites égyptiens, par l'imposition des mains; il les fit entrer successivement dans le *Parvis* (1) du tabernacle; il les prit les uns après les autres, les éleva

(1) Le Parvis est necessaire à tous les établissemens Maç.

un peu au-dessus de terre, et leur fit faire des mouvemens d'agitation vers les quatre points cardinaux. Cette opération finie, il immola des taureaux et termina leur consécration.

Pour purifier les vases qui devaient servir au tabernacle et les rendre aptes au service sacré du grand Jéhovah, d'après les usages égyptiens, il composa une Huile sainte, avec laquelle il oignit tous les vases destinés au culte. Ensuite il oignit les prêtres, en établissant la peine de mort pour ceux des Israélites qui auraient osé faire par la suite un pareil usage de l'huile consacrée. Quelques degrés M.·. lors de la consécration du Souv.·.Pont.·. font usage de la même onction.

Moïse, en reconnaissance des services reçus par Aaron en Égypte, le sacra Grand-prêtre de la manière suivante : il fit sept aspersions de l'Huile sainte composée par lui, vers l'autel des Holocaustes; il revêtit Aaron de tous les habits sacrés; ensuite il répandit de l'Huile sainte sur sa tête; il l'oignit et le consacra. *Lévit.* VIII, 1, 2, 3 et 4. Telle est l'origine du sacre des Grands-prêtres et des rois juifs; néanmoins, il paraît que la consécration du Grand-prêtre était réservée au seul Moïse; car on ne trouve aucune consécration postérieure. Les prêtres de Rome, qui se regardent selon les *Évangiles* et l'*Apocalypse* comme des *rois et grands sacrificateurs*, ont conservé, dans leurs ordres, différentes onctions pour la consécration de leurs initiés.

Dans le livre des *Nombres* au chap. III, v. 38, on

lit que tout *Profane* qui aurait approché du tabernacle, serait tué; et dans le *Lévitique* au ch. VIII qui traite de la consécration des prêtres, la peine de mort est prescrite contre les prêtres qui négligeraient de veiller jour et nuit à la garde du tabernacle; ce qui prouve le secret établi dans les mystères des Juifs même du tems de Moïse, comme il l'était chez les Égyptiens. Cela se rapporte dans nos travaux à la garde du Frère Terrible, et aux demandes de devoir lorsqu'on est en ▭.

Moïse chargea les prêtres de l'instruction publique, de la conservation des mystères, de la pratique des cérémonies religieuses, prescrivant que nul ne pourrait parvenir au sacerdoce qu'après avoir acquis les sciences analogues, outre la *Divination* et les *Sciences occultes*, ce qu'ils devaient cacher très-soigneusement aux autres Israélites, afin de conserver leur gouvernement sacerdotal ou théocratique. Nous avons des instructions analogues dans bien des degrés philosophiques, comme celle, *je garde;* et moi *je cache.*

Les prêtres et les Lévites ne possédaient ni bestiaux ni terres; mais ils avaient des bénéfices immenses : ils formaient aux dépens des autres la tribu la plus riche d'Israel. Ce privilège lui fut contesté par les autres tribus, qui voulaient avoir aussi leurs sacrificateurs et prêtres : après beaucoup de batailles et de massacres, Moïse fit prendre douze verges, sur chacune desquelles il grava le nom d'une tribu, indiquant par là qu'un égal droit

appelait toutes les tribus au sacerdoce. La verge d'Aaron fleurit; par ce signe prodigieux le sacerdoce lui resta (1) et à la tribu de Lévi; les fils d'Aaron furent établis les sacrificateurs ou princes, et les Lévites furent chargés de la garde du tabernacle. Ainsi le privilège de plonger le couteau dans le sein de la victime était réservé à la succession d'Aaron. (Voyez *les Nombres* au chap. 7 et 8).

Les prêtres de Jésus-Christ se sont souvent servis de ce texte pour soutenir l'égalité des droits à l'admission des bénéfices ecclésiastiques.

Les droits divins et les immunités ecclésiastiques établis par Moïse, que les Lévites soutinrent avec leurs épées, et que les Prêtres de Rome adoptèrent ensuite, tirent leur origine de l'Égypte. On lit dans Diodore de Sicile, liv. 2, chap. 1, que les prêtres égyptiens assuraient que leur déesse Isis, leur avait donné un tiers de son Royaume ou de l'Égypte, afin de les engager à rendre les honneurs divins à Osiris son époux après sa mort.

Les prêtres égyptiens avaient joui longtemps de ce droit de possession; mais lorsque le gouvernement passa dans les mains des rois, par la suite de leurs arrangemens, en place de ce tiers du Royaume on leur donna des dîmes (2), et ils furent exempts de toutes charges publiques.

(1) Les évêques chrétiens ont remplacé la verge de Moïse par la crosse.

(2) On a remarqué qu'avant la révolution française les revenus ecclésiastiques en Europe excédaient ceux des souverains

Moïse dans ses mystères et après lui Salomon, adoptèrent une grande partie des emblèmes égyptiens, que d'après eux nous conservons dans les nôtres. Nous allons les faire connaître:

La *Mer d'Airain* (1), chez les Égyptiens, servait à la purification des néophytes par l'eau; elle représentait le symbole de l'anuée, soutenue par douze bouvillons qui désignaient les douze mois, dont trois regardaient l'orient, trois le midi, trois l'occident, trois le nord, faisant ainsi allusion aux quatre saisons.

Moïse adopta cet emblème (2), et dans *l'Exode* XXXVIII, chap. 8, on voit que les femmes de la tribu de Lévi qui passaient la nuit à veiller (3) à

et même des sujets. En Espagne, le clergé possédait bien plus que ce qu'Isis avait donné à ses prêtres. Ce royaume, en 1800, comptait cinq cent mille ecclésiastiques sur onze millions d'habitans, et lors de l'invasion de Napoléon le roi ne soldait pas cinquante mille hommes de troupes de ligne.

(1) Les Égyptiens célébraient les petits et les grands mystères pendant neuf jours, à la pleine lune de leur septième mois. Les initiés devaient le second jour se purifier dans la mer. Pour les temples qui en étaient éloignés, ils y établirent un grand vase, appelé la *Mer d'Airain*, voilà d'où vient la Mer d'Airain de Moïse, et ensuite celle de Salomon, des Chrétiens et des M.·.M.·. Cette purification qui avait lieu aussi en Grèce, dans la même saison et les mêmes jours qu'en Égypte fut appelée *Alade Mystai*. Ce mot grec signifie *Bain de mer*.

(2) Planche 1re, nº. 6.

(3) Il paraît par ce fait que les femmes de la tribu de Lévi

la porte du tabernacle, offrirent à Moïse leurs miroirs, qui étaient ou de cuivre ou d'argent, pour qu'il fit fondre une Mer d'Airain. — De là l'origine des loges d'adoption.

Par les bouvillons qui sontenaient la mer d'Airain, Moïse voulut aussi conserver la mémoire des douze patriarches, qui le précédèrent pendant la captivité des Israélites en Égypte. Il s'efforçait de faire sentir que les lois qu'il établissait pour régir les Israélites, à peu près comme les patriarches en avaient usé pendant leur séjour en Égypte, étaient appuyées sur les droits de la nature et sur ceux du sacerdoce.

Le Candelabre (1) à sept branches et à sept lumières, symboles des sept sciences auxquelles les prêtres devaient s'adonner, comme les prêtres de Memphis et de Thèbes; savoir : la *Grammaire*, la *Rhétorique*, la *Logique*, l'*Arithmétique*, la *Géométrie*, la *Musique*, l'*Astronomie*.

L'*Autel des pains de proposition* (2), qui devait désigner l'union nécessaire entre les prêtres; cette allégorie, nous la conservons telle que les Lévites.

L'*Autel des parfums* (3) : il indiquait aux Hébreux ainsi qu'à nous, que nos vœux doivent s'a-

devaient être initiées aux premiers degrés des mystères des Juifs.

(1) Planche 1re, no. 7.

(2) Planche 1re, no. 8.

(3) Planche 2me, no. 1.

dresser et monter vers le S.·. A.·. D.·. L.·. U.·., qu'ils doivent être toujours purs et au-dessus des passions humaines. Les restes des autels anciens qu'on observe dans quelques Musées, sont figurés ou en quarré, ou en triangle, ou en cercle, se rapportant sous toutes ces formes aux trois vérités indiquées, ou aux élémens, ou à la divinité; ils étaient tous creusés dans la partie supérieure pour contenir le feu.

La *Navette* renfermant l'encens (1). Elle nous rappelle comme aux Lévites le feu des vertus qui doit embrâser le cœur d'un zélé M.·. L'encensoir était en usage chez les anciens, sa forme était une cassolette avec un couvercle troué, d'où sortait la fumée des parfums; les Grecs la nommaient Thymiaterion, et les Romains anciens et modernes Thuribulum.

La *Cruche d'or* (2), ou le vase de la manne. Moïse l'avait fait renfermer dans le Tabernacle pour désigner que les prêtres, afin de bien exercer leur ministère, devaient être nourris de la manne spirituelle, qui se trouvait renfermée dans les sciences dont l'étude leur était formellement ordonnée.

La *Mitre* et la *Huppe dentelée*, ornement des prêtres d'Isis et d'Osiris, et qui fut aussi adopté par les Mages ou prêtres de Mytra en Perse, par les prêtres de Jupiter à Athènes et à Rome. Il a servi ensuite de coiffure aux demoiselles romaines qui

(1) Planche 2me, n°. 2,
(2) Planche 2me, n°. 3.

vendaient leurs faveurs au bas du temple de la Fortune, aux partis de Cicéron et de Catilina. Cette même mitre avec le temps fut adoptée par les pontifes de Jésus-Christ à Rome, par ceux de Mahomet, et par les Templiers anciens et nouveaux (1). Cette mitre avait une lame en or qui couvrait le front avec ces mots : *La Sainteté est au Seigneur.*

Le Livre de la Vraie Lumière (la Loi et les prophètes) (2). Sur ce livre ou voit appuyé un agneau, qui tient avec un pied de devant le drapeau du triomphe, le *Stekenna*, que les prêtres égyptiens regardaient comme le symbole (3) de la Résurrection, ou *Régénération* du soleil par sa victoire sur les frimats qu'il obtenait dans le signe *du bélier*, et par le renouvellement de la vigueur

(1) Planche 2me, n°. 4.

(2) Les rois et les sacrificateurs hébreux ne furent pas toujours guidés par le livre de la Loi; ce monument a été perdu pendant bien du temps, même lorsque ce peuple paraît avoir joui de quelque considération politique. Dans le liv. II des *Rois*, chap. XXII, on y lit que Hilkija, le grand sacrificateur, sous le règne de Josias, avait retrouvé le livre de la Loi écrit de la main de Moïse dans le temple du Seigneur.

Salomon n'avoit pas consulté ce livre, lorsqu'il érigea à Hastoreth, divinité sidonnienne et à d'autres idoles, des autels qui subsistèrent presque quatre siècles, et qui furent détruits par Josias, après qu'on lui eut lu le livre retrouvé, comme il est dit ci-dessus. Voyez liv. II des *Rois*, chap. 23, v. 13. Les critiques nous disent que plus on lit la *Bible* et plus elle paraît faite après coup et sans ordre.

(3) Planche 2me, n°. 5.

de cet astre dans cette constellation. Ce livre ne pouvait être lu chez les Juifs que par les prêtres; à cause des allégories, mystères et symboles qu'il contenait, dont on ne pouvait obtenir la connaissance que par l'étude des sept sciences désignées par les *Sept Sceaux* qui les renfermaient, et en particulier par l'Astronomie indiquée par l'agneau triomphant qu'il supportait. Ces sept sceaux dans quelques rites M.·. se rapportent aux sept Sacremens de Rome, comme aussi le livre de la vraie lumière à l'*Apocalypse* de St. Jean, qui est orné de l'agneau triomphant et des sept sceaux.

Les *Colonnes* (1), l'une d'un nuage épais, qui guidait Moïse pendant le jour, et l'autre de feu qui le conduisait pendant la nuit à travers les déserts. Les Prêtres égyptiens élevaient sur les bords du Nil des colonnes couvertes de hiéroglyphes, consacrées à l'utilité publique : des sphynx se trouvaient gravés sur presque toutes ces colonnes placées dans les endroits les plus fréquentés, pour avertir que les inondations du Nil arrivaient dans le signe du Lion et de la Vierge; ces deux signes réunis donnent la figure du Sphinx. Sur ces mêmes colonnes, pour instruire les cultivateurs, on avait marqué le cours du soleil, les phases de la lune, la révolution des saisons, et les mois figurés par différentes productions, ou par des animaux, qui naissaient dans un temps plutôt que dans un autre, les animaux

(1) Planche 2^me^, n°. 6.

malfaisans, ceux qui les détruisaient, les plantes les plus utiles et les plus salutaires.

D'autres colonnes étaient placées dans les temples, couvertes de hiéroglyphes et de figures symboliques; elles servaient aux prêtres de documens pour leur histoire religieuse, pour l'explication théogonique des observations relatives au système solaire, nécessaires à suivre dans tout pays, mais en particulier en Égypte.

Des colonnes se trouvaient aussi dans les pyramides figurées en cariatides représentant Isis et Osiris, dont l'une tenait en main une *Mesure*, et l'autre une *Discipline*, qui mystiquement rappelaient aux prêtres que toutes les actions humaines sont réglées, mesurées, recompensées, punies par la Divinité; d'où, par la suite sous Salomon, on a introduit à la porte d'Occident de son temple et à son entrée, les *deux Colonnes Jakin* et *Bohaz*, pour rappeler aux Lévites que toutes les actions des vivans sont mesurées par la *Fermeté* et la *Force* du grand Jehovah.

L'*arche* (1) et les *tables de la loi* (2). Les anciens ont toujours cru et pensé avec fondement que les *Inscriptions monumentales en hiéroglyphes*, que les prêtres de Thèbes et de *Memphis* renfermaient dans des espaces *elliptiques*, contenaient des préceptes d'un ordre supérieur, qui faisaient partie des pre-

(1) Planche 2me, no. 7.
(2) Planche 2me, no. 8.

miers dogmes *de la religion*, et des plus anciennes maximes de la morale égyptienne.

C'est par cette raison qu'on voit dans la bible, Moïse descendant du *Mont Sinaï* avec les deux tables de la loi, qui ont la même configuration que les pierres monumentales égyptiennes; voulant par là indiquer que Moïse fut le premier législateur des Juifs, et que le premier, il leur avait donné les premiers dogmes religieux et moraux, à l'instar de ceux qu'il avait appris à Héliopolis, et que comme chez les Égyptiens, on les devait conserver dans une Arche emblématique, qui avait aussi une figure elliptique avec base.

Dans l'*Exode*, ch. XIX, v. 9 — 25, on voit que les mystères les plus occultes environnaient Moïse, lorsqu'il recevait sur le *Mont Sinaï* les loix et la *Parole* ineffable : aucune personne, ni même les animaux ne pouvaient approcher de la montagne; ils auraient été tués. Dans le même *Exode*, ch. XXXIII, v. 2, on lit : « Loquebatur autem Do-» minus ad Moisem, facie ad faciem, sicut solet loqui » homo ad amicum suum. » La facilité que Moïse avait de parler à Dieu occasionna la jalousie d'Aaron et de sa sœur Marie. Aux *Nomb.* XII, chap. 1, 2, 3, ils disent aux Hébreux que le Seigneur n'avait pas parlé à Moïse seul, mais aussi à eux.

Tous les anciens législateurs égyptiens, grecs et romains tâchèrent de se faire croire inspirés par la divinité, on n'en excepte pas même Mahomet. Ils ont reconnu qu'on peut disputer contre les hommes

et non contre les dieux. Par cette raison les lois d'Osiris, d'Hermès, d'Orphée, de Moïse, de Numa, n'éprouvèrent aucune contradiction; on les respectait comme parole divine, comme des oracles.

C'est sur le Mont Sinaï qu'on représente Moïse environné d'éclairs et de nuages épais, symboles du bon et du mauvais principe, recevant le nom ineffable du grand *Jéhovah* יהוה

Dans le dégré de la *Royale Arche* le temple est figuré par le Mont Sinaï.

Les Prêtres mirent tant d'importance dans cette parole de *Jéhovah*, que les Israélites, ni même les Lévites ne la pouvaient prononcer ou écrire. C'était avec une grande cérémonie, qu'une fois par année le seul Grand-pontife la prononçait le 10 du mois de Thischri (1).

(1) La dénomination des mois hébreux est conservée dans les actes Maç.·., ils sont au nombre de treize, et suivent les lunes.

Nisan	Mars.
Jiar	Avril.
Sivan	Mai.
Tammuz. . .	Juin.
Ab.	Juillet.
Elul.	Août.
Ethanion . .	Septembre.
Mars hevan .	Octobre.
Chis leu. . .	Novembre.
Thebet. . . .	Décembre.
Sabeth. . . .	Janvier.
Adar.	Février.
Thischri. . .	Mars.

Ce jour était un jour d'expiation ; pendant que le Grand-prêtre était en prière, un peu avant qu'il prononçât ce nom, les Lévites chargés des mystères excitaient le peuple à faire beaucoup de bruit dans le temple (1).

L'on donnait pour raison de ce bruit, que celui qui n'aurait pas le droit d'entendre ce mot et l'aurait cependant par hazard entendu, aurait été frappé de mort. C'était la parole sacrée que Dieu même avait donnée à Moïse pour expliquer son nom.

C'est par cette raison que ce mot dans nos institutions ne peut être dit, que dans les seuls temples, et doit être épelé.

Ce mot, base de notre dogme et de nos mystères, se trouve chez tous les peuples de l'antiquité, parmi lesquels il formait le type radical du nom de Dieu. Voilà la raison pour laquelle ce nom fut dans la suite choisi par les prêtres et Lévites pour base de leurs mystères, et comme il passa dans les nôtres.

On pourrait faire un tableau comparatif de tous les mystères, emblèmes et institutions de Moïse avec ceux des prêtres égyptiens, comme le sacrifice de la vache rouge, etc., etc.; mais nous ne nous sommes attachés qu'à ceux qui ont un rapport particulier avec les mystères Maç.·. ; ce qu'on en rapporte ici paraît suffisant.

(1) On pratique le même bruit à la même lune chez les Chrétiens romains, lors des tristes liturgies chantées dans la semaine de la Passion à l'extinction de la dernière lumière.

Après que Moïse eût donné son dogme, ses mystères et ses lois civiles, il soumit le peuple, en ce qui regarde le gouvernement, à sa théocratie, ou au régime patriarchal des *Juges* et *Anciens*, à peu près comme il était gouverné en Égypte; lesquels Juges et Anciens devaient être *Élus* par le peuple dans la caste des Lévites.

Nous conservons le souvenir de cette institution dans la dénomination, que nous donnons dans différens rites, à quelques-uns de nos ordres, comme à celui de *Prévôt*, de *Juge*, de *Maître d'Israel*, de *Patriarche* et de *Chef des douze tribus*, etc.

Moïse dans son dernier temps avait fait creuser un abîme dans un lieu solitaire, où il disait qu'il communiquait avec la Divinité en secret et dans le mystère; au ch. IV, v. 21, 22, du *Deutéronome*, il prédit sa mort. Les critiques assurent que Moïse, étant âgé et infirme, se jeta dans ce précipice préparé de longue main, pour se faire croire immortel, afin que ne trouvant plus son corps le peuple pensât que Dieu l'avait enlevé pour le rendre égal à lui : qu'Hélias en fit autant; et que Romulus et Zamolxis cachèrent leur mort pour la sotte vanité d'éterniser leur nom.

Dans le fait, lorsque Moïse disparut, le peuple d'Israel le crut transporté au sein de la céleste gloire; néanmoins dans la bible il y a quelque variante sur ce fait. On lit dans l'épître catholique de Judas, apôtre, au chap. 9, que le diable et Michel Archange se disputèrent son corps. Il parait qu'on doit prendre

ce texte dans le sens allégorique pour la *Destruction* et la *Régénération*, et pour le conflit éternel de la nature entre la mort et la vie; la *Bible* est remplie de ces doctrines mystiques, comme aussi les *Évangiles*, les *Épitres* et l'*Apocalypse*.

L'Écriture Sainte donne de grandes louanges à Moïsè pour s'être instruit dans toute la sagesse des Égyptiens. *Actes des apôtres*, ch. VII, v. 22.

Moïse se trouve commémoré dans plusieurs rites et grades Maç.·., dans celui de Swedembourg, dans celui de St.-Martin, dans l'Ancien et Nouveau rite anglais, dans celui des Élus Coëns, dont le décors des V.·.V.·. est relatif à Moïse, comme dans le degré du Serpent d'Airain, dans celui de Chef du Tabernacle et autres.

Cagliostro dans sa haute Maç.·. égyptienne s'étaie de Moïse en le créant son prototype. Les V.·.V.·. devaient être habillés en costume sacerdotal de la religion mosaïque. Dans ce rite, lors de l'admission à la maîtrise, ou dans la consécration d'une □, Moïse était évoqué et consulté avec les anges et les bons génies; Moïse devait toujours paraître dans un nuage bleu et déclarer au pupille, ou à la colombe (1) que les travaux étaient agréables au G.·.A.·.D.·.L.·.U.·.

Dans leurs premiers mystères les prêtres et les Lévites avaient adopté les emblèmes apportés

(1) C'étaient des enfans mâles ou femelles, dont Cagliostro se servait pour rendre ses oracles, et faire ses évocations. Le *Pupille* était un jeune garçon pour les assemblées d'hommes, et la *Colombe*, une jeune fille pour les assemblées de sœurs.

d'Égypte (1) et gardés en partie dans le tabernacle avec l'arche, qui renfermait les tables de la loi (2) et la verge d'Aaron. Ils voulurent par là, indiquer à la postérité que le pouvoir des prêtres devait marcher avant tout et devait être au moins aussi sacré que la loi de Dieu. Voilà le type de la domination que les prêtres dans tous les temps et dans tous les pays ont cherché à établir, soit publiquement, soit par ruse. Voilà la cause de la vénération profonde que les prêtres de Rome prêchent pour la Bible, et pour tout ce qu'elle contient. Ce ne sont pas les préceptes de la Loi qu'ils mettent au grand jour, ce sont les droits que Moïse leur donna gratuitement, sans consulter la volonté ou l'intérêt du peuple. Ce livre, qu'on ose à tout instant citer, est, disent les prêtres, le seul qu'on devrait conserver sur la terre, ainsi que le calife Omar le disait de l'Alcoran.

Les Prêtres israëlites, comme les Prêtres de Rome, firent et font un Corps à part dans la société et dans l'état. Il est isolé, il se croit établi lui-même pour

(1) La généralité de ces emblêmes est conservé dans la Maç.·.

(2) Les commandemens de la Loi de Dieu sont dans le fait les préceptes du culte de Dieu, unis à ceux de la Loi naturelle : on peut les regarder comme communs à tous les hommes, si peu policés, et de quelque croyance qu'ils soient. Leur universalité et leur sainteté firent qu'en Amérique, les V.·.V.·. instruits dans toute la science Maç.·., ont renfermé dans le degré de la Royale Arche les instructions les plus savantes, l'ayant même établi chez plusieurs le *nec plus ultra* de leurs ordres.

gouverner les peuples par les institutions qu'il puise continuellement dans ce livre. Pour maintenir son pouvoir, ni les rois de la terre, ni leurs familles ne doivent être épargnés, et pour s'en convaincre on doit seulement lire la bénédiction remarquable que Moïse donne en mourant aux prêtres et à la tribu de Lévi, *Deutéronome* xxxiii, c. 42, xxxiii. Ce document doit éveiller sur leur propre sûreté tous les princes de l'univers.

Cette bénédiction fut particulièrement adressée par Moïse, à ces prêtres et Lévites féroces, jaloux et avides de pouvoir, qui mirent à mort tous ceux qu'ils rencontrèrent après l'adoration du Veau d'or, permise et même ordonnée par Aaron, leur Grand-prêtre.

Dans cette circonstance, les prêtres et les Lévites, en égorgeant leurs pères et mères, leur dirent : « nous » ne vous connaissons pas » ; et à leurs frères : » nous ne savons pas qui vous êtes; et ils n'ont point » connu leurs enfans. » Moïse, à cause de cette action qui brisait les liens les plus sacrés, les cita comme les modèles des prêtres; il dit en parlant d'eux :

« Ce sont ceux-là, Seigneur, qui offriront l'encens » au jour de votre fureur, et brûleront l'holocauste » sur votre autel. Bénissez leur force, ô mon Dieu, » et recevez les vœux de leurs mains. *Chargez à* » *dos ses ennemis, que ceux qui les haïssent* » *tombent sans se pouvoir relever.* »

Les dogmes, mystères et institutions de Moïse se conservèrent jusqu'au temps de Samuel, qui fut le Souverain Pontife. A cette époque quelque intri-

gant de la tribu de Juda, qui se trouvait mécontent des menées des fils de Samuel, (prêtres très-corrompus), suscita le peuple contre le régime des Anciens.

Les révoltés demandèrent à Samuel qu'il leur sacrât un Roi pour chef de la nation israélite, en place du Grand-pontife et du gouvernement théocratique. Ils demandèrent même qu'on établît le droit de succession dans la royauté, ainsi qu'il avait lieu dans les grands empires, en déléguant le choix à Samuel même.

Les prêtres et Lévites, conservateurs du dogme, des lois civiles et religieuses, des sciences et de tout pouvoir, et qui s'étaient toujours trouvés à la tête du gouvernement, firent envisager les maux qui suivraient cette réforme. Elle n'était, selon eux, aucunement analogue aux inclinations des Israélites, ni praticable à cause de la petitesse et de la pauvreté de leur pays aride et montagneux; il deviendrait, disaient-ils, impossible de fournir les impôts nécessaires à un tel régime, n'ayant ni commerce, ni industrie, ni agriculture.

Ils s'efforcèrent de faire considérer que les peuples voisins étaient, par ce gouvernement, en butte à toute espèce de volonté arbitraire, et par là privés des droits et libertés civiles dont le peuple juif jouissait. Ils prophétisèrent les maux auxquels sa postérité serait exposée. Samuel, au prem. liv. des *Rois*, prédit que le gouvernement des rois serait *dur*.

On peut remarquer combien les prêtres étaient chagrins de ce mouvement populaire et de cette

insurrection, et combien ils regrettaient qu'on brisât la verge d'Aaron, qui avait fleuri dans leurs mains depuis tant de générations et qui leur avait servi pour s'environner de respect et de puissance.

Dans le premier livre de Samuel, au ch. VIII, v. 7, Samuel parla au peuple israélite, en lui disant, qu'il lui répétait les paroles, que le grand Jéhovah lui avait ordonné d'apporter de sa part à ces Hébreux, qui demandaient un Roi : « Obéis à la voix du peu» ple en tout ce qu'il te dira, car ce n'est pas toi » (*Samuel et les Sacrificateurs*) « qu'il regrette, mais » moi » (*Jéhovah*), « afin que je ne règne pas sur » lui » : et, au v. 11, Samuel poursuit, parlant toujours au nom de l'Éternel : « Voilà la manière » avec laquelle vous traitera le Roi qui règnera sur » vous; il prendra vos fils, il en fera des cochers et » des palfreniers, les fera travailler à la terre et » moissonner pour son compte; il en fera des sol» dats; il prendra vos filles, il en fera des parfu» meuses, etc.; il prendra vos champs, vos vignes, » vos oliviers, il les donnera à ses serviteurs; il pren» dra vos serviteurs, l'élite de votre jeunesse et vos » animaux; il les emploiera à ses œuvres; il dîmera » vos troupeaux et vos esclaves; après tant de désas» tres vous crierez au Seigneur, mais il ne vous » écoutera pas ce jour-là. »

Une des sciences les plus cultivées par les prêtres et les rois anciens, était celle des Augures par l'astronomie, par le chant et le vol des oiseaux. Dans l'*Histoire universelle* de Calmet, tome I, p. 110,

on lit que Protée, roi d'Egypte, avait une connaissance parfaite des vents, qu'il prédisait leurs commencemens, leurs progrès, leur fin, leur retour; parce qu'il était grand astronome, et que, par les lumières de son art, il découvrait les changemens de l'atmosphère et l'arrivée des météores. Par ce même moyen les prêtres (1) israélites, qui devaient posséder par les institutions mosaïques, l'Astronomie et la Divination, pouvaient prédire, à quelques heures près, la pluie et le beau temps; aussi mirent-ils ces connaissances en usage pour en imposer à leur peuple ignorant.

On lit dans Samuel, ch. XII, v. 17 et suivans, qu'après que Samuel eut crié à l'Éternel, il « fit » tonner et pleuvoir, et tout le peuple craignit fort » l'Éternel et Samuel. »

(1) Les Augures de l'ancienne Rome étaient *élus*, ce qui fait voir que l'art, ou la faculté de prédire, n'était pas une inspiration divine, mais une science qu'on acquérait.

Les Aruspices de Rome étaient envoyés en Etrurie, pour y étudier cet art. Le commerce maritime des Etrusques les avait mis en rapport avec les Phéniciens et les Egyptiens, et autres peuples d'Orient; ce qui fit qu'ils rapportèrent chez eux une partie des mystères orientaux, et le goût pour les beaux arts, qui fleurissaient en Egypte et en Phénicie, ainsi qu'il est prouvé par une quantité de monumens et de restes de l'ancienne civilisation de cette partie d'Italie, que les Médicis surent recueillir et dont ils enrichirent leur Musée.

On observe, dans des médailles et monumens anciens, que les Augures Romains portaient un bâton recourbé par en haut comme les crosses des évêques chrétiens, qu'ils appelaient *Lituus*.

Le culte du moteur éternel doit être aussi pur, aussi noble que lui-même. Si Samuel le connaissait réellement, il lui manqua de respect, en se servant de son enthousiasme et de ses lumières pour tromper les Hébreux et en annonçant que Dieu même agissait selon ses vues; de telles impostures obscurcissent la grandeur des perfections de Dieu, la font méconnaître et les livres qui appuient de tels mensonges ne peuvent qu'être méprisés. Samuel a voulu faire croire que les Grands-prêtres avaient commerce avec l'Éternel; il en imposa au peuple, en voulant lui persuader que les élémens obéissaient à ses ordres, à ses prestiges et à ses intérêts.

Mais le peuple israélite, prévenu par les chefs de la révolte, que Samuel et les prêtres ne parlaient que dans leurs intérêts, n'écouta point leurs raisonnemens, et ne s'effraya point de leurs prodiges. Samuel, en sa qualité de Grand-prêtre, fut obligé de sacrer Roi Saül, le plus beau, le plus robuste de sa nation, qui bientôt ne répondit pas aux espérances que le peuple avait conçues, ni à celles de Samuel dans le choix qu'il en avait fait.

Saül était persuadé que la suprématie du sacerdoce devait être unie à la couronne; car il se voyait le représentant des anciens patriarches, qui avaient été sacrificateurs et gouverneurs des Israélites; ainsi, un an après son élévation (voyez ch. XIII, v. 11 du premier livre de Samuel et suivans), Saül se trouvant à la tête de son armée, prêt à livrer bataille aux Philistins, dans l'absence

même de Samuel, « offrit à Dieu des holocaustes » et des sacrifices, pour la prospérité de ses en- » treprises. » Samuel arrive après le sacrifice, et quoique l'œuvre de Saül soit une œuvre de piété, Samuel l'accable de reproches et lui annonce, qu'à cause de cette faute, Dieu avait cherché un autre Roi, d'une autre race, et selon son cœur. De là vient l'*adage* de Rome : *Melior est obedientia quàm victima.* Obéir aux prêtres est plus agréable à la Divinité, que le culte de Dieu même.

Il paraît que les chagrins que Saül éprouva dans ce combat de suprématie au pontificat, troublèrent sa raison; l'écriture le peint ensuite comme étant la proie d'un esprit malin. Saül, ambitieux, inquiet, jaloux même du sacerdoce avec lequel il ne voulait pas partager son pouvoir, termina sa vie par un suicide.

David remplaça Saül par la toute puissance de Samuel; élu Roi par la tribu de Juda, les autres tribus d'Israel se révoltèrent contre lui, mais il les battit. David ensuite s'empara de Jérusalem, qui appartenait aux Jébuséens, et y établit le siége du gouvernement.

Les critiques rapportent que David abusa de son pouvoir; que son règne fut souillé par des adultères et des assassinats; d'autre part, la Bible nous le montre comme un roi dévot, qui releva la Religion et le sacerdoce, que Saül avait comprimés.

David touché du repentir sincère de ses erreurs, composa les sept psaumes pénitentiels, exemple édi-

fiant pour un Roi ! Il prépara les matériaux nécessaires à ses successeurs pour civiliser les Israélites, et pour construire le *Temple Saint;* étant avancé en âge et avant sa mort, il plaça sur son trône Salomon, fils chéri, qu'il avait eu de Bethsabée.

Salomon est regardé comme le plus sage, le plus juste, le plus puissant des rois israélites.

Pour se conformer au goût, au luxe et à la grandeur asiatique, il eut sept cents femmes, dont la première était fille d'un Pharaon, roi d'Égypte; et de plus, trois cents concubines, comme on le voit au liv. III des *Rois*, chap. 3.

Salomon nous est représenté comme un philosophe très-sage, un juge très-éclairé, un prince très-politique, qui sût amasser des richesses immenses; il bâtit le temple de Jérusalem l'an 3000 après la création du Monde, d'après l'ère juive; selon les usages des Égyptiens il l'orna de vases sacrés, qu'il fit travailler par *Hiram*, fils d'*Ur;* il prodigua ses trésors aux prêtres; il leur accorda des immunités et une autorité secondaire, en leur prescrivant de s'occuper de l'*instruction publique*, de la *conservation des mystères*, de l'*étude des sciences* indiquées par Moïse. Salomon rendit quelques lois en faveur du peuple, et tâcha de le rendre heureux. Il fut très-tolérant en fait de croyance; il sacrifia à plusieurs divinités.

Après sa mort, il y a toute apparence que les prêtres d'Israel, en reconnaissance de ses bienfaits, firent son apothéose et lui donnèrent la présidence

allégorique dans leurs mystères; ce que l'on conserve dans les rites Maç.·.

On doit remarquer, que l'établissement des Rois chez les Juifs augmenta la corruption des prêtres et sacrificateurs dont les revenus étaient diminués. Notre assertion est fondée sur la Bible qui, liv. IV des *Rois*, ch. 18, nous fait connaître que Moïse, parmi les autres emblêmes pris en Égypte, avait adopté le *Serpent*. Les prêtres égyptiens dans leurs hiéroglyphes le représentaient en cercle unissant sa queue à sa tête, voulant par là exprimer la succession éternelle des êtres, et la divinité éternelle qui embrasse le passé (1), le présent et le futur.

Ce fut devant ce symbole que Moïse ordonna que les Israélites adresseraient leurs prières à l'Éternel, pour être délivrés des serpens qui les détruisaient dans le désert. Lors des premiers rois, cet emblême devint pour les Lévites un objet de trafic, et pour le peuple un sujet d'idolâtrie. Les Lévites firent croire que ce serpent rendait des oracles, et par cette raison ils lui donnèrent le nom de *Nechuschthan*,

(1) Nos anciens F.·.F.·. ont toujours cherché à unir les anciens emblêmes juifs aux nouveaux du Christ, comme l'ancienne doctrine égyptienne juive à la chrétienne. Un ancien degré Ecos.·. avait adopté l'emblême, tel que nous le donnons ici, pour exprimer le Dieu éternel égyptien et le Dieu des chrétiens, comme dans *l'Apocalypse* de Jean, *Ego sum Alpha* et *Omega*; et dans plusieurs rites on a adopté l'union des Tables de la Loi avec la Loi de Jésus-Christ.

Planche 3me, nos. 1 et 2.

qui signifie Serpent de bronze qui rend des oracles. Ce mot se trouve dans un de nos degrés comme tous les mots hébreux que nous citons.

La cupidité des Lévites ayant été poussée trop loin, le Serpent de bronze perdit peu à peu de son crédit, et l'imposture ayant été tout-à-fait découverte avec le temps, Ézéchias, roi de Juda, le fit mettre en pièces.

Nous conservons ce souvenir dans le degré du *Serpent d'airain*; et dans le *Sub.·.Eco.·.* le Grand Pontife de la Jérusalem céleste écrase les trois têtes du serpent mystérieux, emblèmes de la superstition, de l'avarice et du despotisme; hydre, qui jadis ravagea la terre, et qui a détruit l'ordre des Ch.·.. Templiers. Dans certain rite cette allégorie est aussi appliquée à la régénération de la Maç.·.

Du vivant de Salomon, lorsque les oracles du serpent de bronze multipliés et faciles à obtenir, perdirent une partie de leur célébrité, les prêtres et les Lévites cherchèrent à les remplacer par d'autres, soit pour leur propre intérêt, soit pour affermir la puissance de ce roi.

Lors de la dédicace du temple, les Lévites firent croire au peuple, que l'*Esprit Saint*, qu'ils nommaient *Schekinah* était descendu du ciel, et s'était fixé sur le propitiatoire entre les ailes des chérubins, où ils lui firent rendre des oracles pendant quatorze ans.

De ce fait on tire la conséquence que les Juifs, avant le dogme de la Trinité, vénéraient déjà le Dieu *Saint Esprit*.

Dans la suite l'esprit saint disparut par l'infidélité des Lévites, qui avec Salomon s'étaient adonnés à un autre culte, et avaient offert leur encens à des dieux étrangers.

Cette faiblesse de Salomon se trouve commémorée dans les instructions et cérémonies d'un haut degré, où on rappelle à l'Acolyte, que Salomon énorgueilli de sa grandeur, fut par cette raison abandonné un instant de la Divinité; et comme il n'était qu'un mortel, quoiqu'il fut le plus grand des rois, il eut la faiblesse de *sacrifier* aux idôles profanes, et par là perdit la communication qu'il avait par l'*Urim* et le *Thumin*.

L'Urim et le Thumin étaient des figures hiéroglyphiques et mystérieuses, prises des Égyptiens, représentant les symboles de la *Vérité* et de la *Justice*; elles se trouvaient cachées et renfermées dans le *Rational* duquel était orné l'*Ephod* du Grand-prêtre. Ces signes sont perdus; on ne les connaît plus de nos jours; selon la tradition biblique, ces figures servaient à celui qui les portait pour découvrir par une lumière surnaturelle les choses cachées et futures; *Lev.* XXI, v. 17–18.

Ces deux mots se trouvent dans un degré du M.·.Eco.·. Les V.·.V.·. et très S.·.S.·.M.·.M.·. expliquent cette légende aux récipiendaires d'un rang élevé pour leur rappeler qu'ils doivent toujours se laisser guider par la vertu, la raison, l'honneur, et ne jamais s'abandonner à une vie efféminée, ou à une superstition ridicule.

Après la mort de Salomon, les Israélites se divisèrent en deux royaumes, celui de Juda et d'Israel; mais leurs rois furent bien différens de David et de Salomon : car dans les *Chroniques* II, ch. X v. 1-14, on lit que Roboam, fils de Salomon, sollicité par le peuple pour alléger le fardeau que son père lui avait imposé, répond : « Si mon père » a mis sur vous un pesant joug, moi je rendrai » votre joug encore plus pesant; » et dans les mêmes *Chroniques* et chap. on lit que Sisak, roi d'Égypte, cinq ans après Salomon, fit la guerre à Roboam, s'empara de Jérusalem, et emporta les trésors du temple.

Dans la suite, les sacrificateurs, les prêtres, les Lévites et le peuple furent soumis à des rois méchans, qui ne suivaient d'autres constitutions et statuts que leurs passions et volontés absolues; ils ôtèrent aux prêtres le reste de leurs priviléges, embrassant même des dogmes étrangers; ils s'adonnèrent aussi à toutes les violences et à tous les genres d'ambition, établissant un gouvernement militaire, en opposition au caractère national : enfin ne pouvant plus alimenter leurs vices par les seules déprédations faites sur leurs sujets, ils furent obligés de faire des invasions chez leurs voisins où ils mettaient tout au pillage.

Cette conduite appela contre les Hébreux, les Assyriens et les Babyloniens. Les trônes de Juda et d'Israel furent renversés, Jérusalem et le Temple saint détruit, et le peuple conduit esclave à Babylone.

Il y a toute apparence que les sacrificateurs et les Lévites, lors de cet esclavage, tout en conservant les anciens mystères et dogmes apportés d'Égypte, voulurent transmettre à la postérité les sentences prononcées par Samuel, leur deuil et le désir d'une future rédemption. A cette fin ils instituèrent de nouveaux mystères, qu'ils réunirent à ceux qu'ils pratiquaient, en se proposant particulièrement de cultiver les sciences que Moïse et Salomon leur avaient prescrites, sachant que c'était le seul moyen de pouvoir se remettre à la tête de leur gouvernement, si toutefois ils avaient le bonheur de rentrer dans leur pays.

Pour ces nouveaux mystères, il choisirent un sujet et des emblèmes nouveaux, afin qu'ils pussent leur servir de commémoration de leurs libertés et de leurs biens perdus par les institutions royales, qui causèrent leurs malheurs et leur esclavage; ils se proposèrent pour lors dans ces nouveaux travaux la Réédification mystique du Temple de Salomon. Aux anciens emblèmes apportés de l'Égypte, ils en ajoutèrent de nouveaux; pour les premiers ordres ils établirent que les App.·. ou nouveaux initiés devaient *dégrossir* et *ébaucher les pierres brutes* (1) avec des *marteaux* (2), ce qu'on ne pouvait prendre qu'au

(1) Planche 3me.·., n°. 2.

(2) Planche 3me.·., n°. 3. Les maillets dont les dignitaires Maç.·. doivent se servir dans leurs travaux, rappellent le maillet de métal dont se servaient les grands sacrificateurs, pour assommer la victime au moment du sacrifice.

figuré : comme pour les Comp.·. le passage de l'*équerre* (1) *à l'à-plomb* (2) et ainsi de même pour les ordres supérieurs.

Aux anciennes épreuves de passer par les élémens, ils ajoutèrent des cérémonies pour rappeler qu'eux seuls avaient le droit exclusif aux sacrifices; ainsi ils *préparèrent* le néophyte en victime, comme chez les prêtres égyptiens.

Ces nouveaux mystères, cérémonies, emblèmes devaient rappeler l'époque la plus brillante de leur nation et de plus que Salomon avait rendu au culte du Grand Jéhovah, le lustre qui lui était dû, en accordant les biens et l'autorité aux sacrificateurs et aux prêtres.

Ces mystères rappelaient aussi leur désir de rentrer dans leurs foyers, de rebâtir le Temple saint, et de recouvrer l'autorité et les biens perdus par l'ambition des derniers rois.

Les prêtres israélites avaient établi le 10 de Thischri, le mystère de la *Parole perdue*, que nous pratiquons dans la Maç.·., et que le seul Grand-prêtre, une fois par année, retrouvait et prononçait : ce qui est établi dans tous les rites Maç.·.; car, même le Rite Moderne, qui a écarté de ses mystères cette parole, la rappelle dans les mots *Schem, Hamme, Phoras*, qui signifient *nom bien prononcé*. Les Lévites chargés des mystères criaient à haute voix

(1) Planche 3me., nº. 4.
(2) Planche 3me., nº. 5.

au peuple ces mots, après que le Grand-pontife avait prononcé la parole sacrée.

A la suite de cette liturgie, les Israélites fêtaient leur Pâque (1) qu'ils avaient empruntée des Égyptiens, chez lesquels elle avait lieu à la pleine lune, dans l'Equinoxe du printemps.

Les prêtres de Memphis l'avaient établie en reconnaissance des avantages produits par le retour de la force du soleil, sous le symbole et mystère du dieu Osiris, qui *ressuscite* et *triomphe* des ténèbres et du mauvais principe, ou des frimata; ils l'appelaient le mystère de la *Résurrection*, ou de la *Rédemption*.

Quant au peuple hébreu il a regardé cette fête comme la commémoration de sa sortie d'Égypte et de la destruction des premiers nés des Égyptiens, leurs anciens maîtres, qu'ils regardaient comme des barbares.

Il est à observer que Moïse ordonna comme cérémonie essentielle à cette fête, un banquet dans lequel on devait servir simplement un Agneau mâle d'un an. *Exode* chap. XXII, v. 5. C'est par cet emblème que Moïse voulût rappeler aux prêtres israélites l'*Arietes*, signe du zodiaque égyptien.

Ces institutions mystiques étaient communes à toutes les religions de l'antiquité, et les prêtres des différentes nations les tenaient soigneusement secrètes.

(1) Pâques veut dire passage; il faisait allusion à celui du soleil.

Néanmoins les écritures sacrées des Juifs soulèvent de tems à autre le voile, et font voir qu'ils célébraient leurs mystères sous la forme Maç.·.. Il est dit *Psaume* CXXVII : « Si l'éternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent y travaillent en vain. » Et dans les Prophéties d'Amos au ch. VII, v. 8, on lit un entretien fort curieux sur ces mystères entre le seigneur éternel et ce prophète.

L'Éternel se présente à Amos sous la transfiguration analogue aux mystères que les prêtres hébreux devaient avoir établis et pratiqués, c'est-à-dire sous la figure d'un *Maître Maçon ;* il demande à Amos :

« *Quid vides?* Que voyez-vous ?

Et le prophète répond :

» Je vous vois, ô mon seigneur, avec une *Truelle* à la main (1).

Le seigneur lui réplique :

» Ecce ponam *trullam* in medio populi mei Israel » non adjiciam super inducere eum. »

Le prophète dit par là allégoriquement, que le grand *Jéhovah* ne voulait plus, à cause des péchés des Israélites, s'occuper à l'avenir de la réédification des murailles de Jérusalem, de son Temple saint, de ses mystères, ni de sa régénération future.

Ce texte mérite la plus haute considération de nos F.·.F.·. éclairés.

(1) Cet emblème fait partie des rites maçoniques, et on peut dire qu'après cette légende, il doit occuper la première place. Voyez planche 3me., no. 6.

Les critiques de la *bible* prétendent, que pendant cette captivité, les Lévites avec les autres israélites avaient appris la langue et l'écriture chaldéennes, car c'est dans cette langue que la *bible* est écrite; ils supposent aussi avec raison, que les curieux pourront trouver, dans la lecture des écrivains par nous cités, que ce livre est tout à fait mystérieux et allégorique; qu'il fut composé par les prêtres israélites du tems de leur esclavage à Babylone ou après leur retour à Jérusalem. Ils regardent comme impossible qu'on puisse admettre que ce livre fût écrit du vivant de Moïse, car il donne l'histoire des Juifs bien postérieure à Moïse même, et à ce qu'on lui attribue : et ils disent même, qu'après les lois de Moïse, les prêtres devaient connaître les écritures sacrées et profanes qu'ils avaient admises. Or ils ne pouvaient et ne devaient en connaître d'autres, que celles des Égyptiens, et leurs hiéroglyphes, car leur captivité en Égypte avait compté douze patriarches, qui s'étaient succédés, c'est-à-dire douze générations. L'histoire des Égyptiens dit qu'ils condamnaient aux travaux les criminels (1) et les esclaves. Pendant leur esclavage

(1) Les lois égyptiennes condamnaient les criminels à des travaux inutiles, comme à remplir des tonneaux percés et à porter des pierres sur le sommet d'une hauteur, et ensuite les rouler en bas. Cette punition devait être accablante pour un être pensant; elle donna aux Grecs, qui puisèrent leur morale et leur doctrine en Egypte, l'idée d'une pareille punition aux enfers pour les hommes vils et cruels.

les Israélites furent employés à la construction des monumens égyptiens; après de tels faits, il faut admettre que les Israélites devaient savoir la langue de leurs maîtres les Égyptiens, et comme Moïse avait été admis aux mystères des prêtres, il devait connaître les hiéroglyphes et l'écriture (1) sacrée des Égyptiens.

Les historiens les plus accrédités, anciens et modernes, admettent que la théocratie fut le premier gouvernement (2) des sociétés civiles.

Les Lévites, par leur tradition, savaient que les prêtres égyptiens avaient les premiers gouverné l'Égypte, et que malgré l'établissement des rois, les

(1) De Sacy, sur l'autorité des docteurs de l'église, veut qu'Esdras corrigea les erreurs qui s'étaient glissées dans les livres saints par la négligence des prêtres, et ensuite par les fautes des copistes. Il prétend que ce fut Esdras même qui changea les caractères de la première Bible, qui étaient Samaritains. Esdras a substitué le Chaldéen, comme mieux adapté aux Juifs, qui s'étaient accoutumés, après leur esclavage, à cette langue. Il pense que ce changement eut également lieu, afin que les Juifs n'eussent pas même en commun, avec les Samaritains, la langue qui dérivait de celle des Égyptiens; car Esdras regardait les Samaritains comme des schismatiques et des idôlatres. Théodoret assure que, dans la version d'Aquila, le premier et le second livre des *Rois* n'en fait qu'un, et que l'auteur de ces livres est bien postérieur au temps dont il écrivait l'histoire. Le même Théodoret croit que les livres des *Rois* ont été compilés par un auteur après la captivité de Babylone. Enfin, suivant l'opinion de bien des docteurs de l'église, différens livres de la Bible furent accommodés d'après la fantaisie des commentateurs et de leurs copistes.

(2) Une grande partie de la terre est soumise à la Théocratie.

prêtres avaient conservé une domination sur l'esprit public, qui les rendait en bien des choses supérieurs même aux rois.

Le corps des prêtres Égyptiens était le dépositaire des lois et des sciences, l'interprète des dieux, le surveillant et le juge des rois, auxquels il faisait un procès sévère après leur mort, en mettant en évidence leurs vertus et leurs faiblesses.

Ces mêmes prêtres pour soutenir leur empire, enseignaient qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Ces doctrines malheureusement passèrent chez les prêtres juifs, et de ceux-ci chez les prêtres de Rome. Il est bien aisé aujourd'hui d'être convaincu, que cette aveugle obéissance prêchée aux dieux respectifs par les plus anciens prêtres, n'était qu'une obéissance aveugle à eux-mêmes, qui avaient su se faire passer pour les interprètes et les organes de la volonté divine. Si on lit avec quelque attention la *bible*, elle prêche à toutes les pages l'obéissance aux prophètes, à l'autorité des prêtres et des patriarches qui est toujours comparée à l'autorité paternelle.

Nous avons vu placer la verge d'Aaron dans l'arche avec les tables de la loi. Les prêtres juifs surent, libres ou esclaves, profiter de ce tout-puissant privilège. De nos temps, la domination des prêtres de Rome balance en bien des pays l'autorité légitime (1); ils veulent être comme les prêtres juifs

(1) Voyez ce que la junte apostolique ose en Espagne, en 1825.

les conservateurs de toute science, et les interprètes de la volonté divine; ils nous démontrent par là que les prêtres ont toujours cherché, et quelquefois trouvé la solution du fameux problème d'Archimède, en s'emparant d'un point idéal dans le ciel, au moyen duquel ils remuent à leur profit leurs sectateurs et le monde entier.

L'avidité des anciens prêtres et des Lévites était poussée si loin, que les Juifs, ne pouvant plus supporter le poids des impositions sur les terres et sur les animaux, s'adonnèrent au commerce, les produits de l'agriculture étant absorbés par le sacerdoce.

Dans Joseph, *Antiq.* l. 3, c. 8, on voit que les fonctions des prêtres juifs étaient le service du temple, l'instruction du peuple, le jugement des affaires, les causes de divorce, des *eaux* de jalousie (1), la bénédiction au peuple, le droit de sonner

(1) La cérémonie des *eaux de jalousie* se pratiquait de la manière suivante, *Nombres*, ch. 3. « Lorsqu'une femme sera tombée en faute et que, méprisant son mari, elle se sera approchée d'un autre homme, le mari la mènera devant le prêtre avec une offrande de la dixième partie d'une mesure de farine d'orge; le prêtre la présentera au Seigneur: après il prendra de l'eau sainte dans un vase, il y mettra un peu de la terre du pavé du Tabernacle, il découvrira la tête de la femme et il mettra sur ses mains le sacrifice destiné pour renouveler le souvenir de son crime · le prêtre tiendra dans ses mains les eaux très-amères sur lesquelles il a prononcé des malédictions avec exécration, il donnera les eaux à boire à la femme : si son ventre n'enfle pas, et si elle n'en meurt pas, elle est innocente. »

Quelques critiques osent dire que Marie, mère de notre divin

les trompettes sacrées (1); que leurs émolumens consistaient dans la dime de tout ce que la terre produisait, et des animaux qui paissaient sous la verge du pasteur. Les prêtres avaient l'offrande des premiers arbres et les premiers animaux, ainsi que les premiers nés des animaux domestiques et des hommes. Les parens rachetaient leurs premiers nés, moyennant la somme de cinq *sicles*. Le sicle, dit Calmet, valait 1 livre, 16 s., 2 d. de France. Ainsi les parens payaient, pour leurs premiers nés, 7 liv., 1 s., 8 d. de France. Outre cela, les Israélites devaient *donner* une capitation au temple, et ce tribut annuel était d'un demi-sicle. Déjà les prêtres avaient obtenu de Moïse 15 villes et les Lévites 35 en toute propriété.

Les offrandes faites au temple étaient pour les prêtres, qui avaient persuadé au peuple hébreux qu'il devait trois fois l'année se présenter devant le Seigneur, et n'y paraître jamais les mains vides.

Les prêtres recevaient la peau, l'épaule et la poitrine des victimes; outre tous ces avantages, en temps de guerre on prélevait un cinquantième sur tout le butin, dont une moitié était allouée aux prêtres, et l'autre aux Lévites.

Maître Jésus, fortement soupçonnée d'infidélité par son mari S[t] Joseph, fut obligée de se soumettre à cette épreuve, de laquelle elle sortit triomphante.

(1) Les prêtres chrétiens changèrent cet usage en celui des cloches.

Nous avons dit, que les Israélites étaient exposés à la lèpre. Les prêtres étaient chargés de la distinction des différentes sortes de lèpres du corps, des meubles et immeubles; ils étaient chargés de sa purification, dont voici la cérémonie cabalistique, et les profits qu'ils en tiraient.

Après que les prêtres avaient déclaré un lépreux guéri, il devait retourner à eux avec deux oiseaux, qui ordinairement étaient des tourterelles ou des colombes. L'un était immolé, et son sang était reçu dans un vase d'argile plein d'eau de source.

Le prêtre purificateur attachait à l'oiseau vivant deux petites branches, une de cèdre, l'autre d'hyssope, liées ensemble par un ruban de laine cramoisi. Il plongeait cet oiseau dans le vase contenant l'eau dans laquelle on avait reçu le sang du premier; ensuite il en aspergeait le lépreux, puis laissait envoler l'oiseau.

Au bout de sept jours, le lépreux après s'être lavé et coupé tout le poil de son corps, devait se présenter au tabernacle, avec deux agneaux et une jeune brebis, une mesure de farine arrosée d'huile, et un pot d'huile pure. Le prêtre purificateur recevait tout cela, immolait un agneau pour le péché, l'autre pour l'holocauste, et la brebis pour le délit. Après ce sacrifice, le prêtre prenait du sang de l'hostie pour le délit, en mettait sur l'oreille droite, sur le pouce du pied et de la main droite du lépreux, ensuite le même purificateur versait dans sa main droite de l'huile offerte, en faisait sept as-

persions avec les doigts vers le Tabernacle et oignoit l'oreille, les pouces de la main et du pied droit du lépreux, qui au moyen des présents qu'il faisait au prêtre et des momeries magnétiques de celui-ci, se trouvait purifié.

Les prêtres et Lévites, quoique esclaves dans Babylone, se rappelaient leurs richesses et leurs droits; ils étaient aussi convaincus que c'était par les sciences acquises en Egypte (et qu'ils avaient professées depuis Moïse), qu'ils s'étaient attiré la vénération des autres tribus d'Israel, et s'étaient rendus aussi puissans : de semblables souhaits dirigèrent les Lévites dans leurs premières institutions secrètes en établissant des ordres dans le sacerdoce, comme il paraît par le mot *thubalkain*, qui se trouve souvent dans leurs livres sacrés : ce mot est conservé dans la première parole de *passé*, et d'admission dans le premier degré du rite Ec.·.Ref.·.; il se trouve aussi dans la maîtrise du rite An.·. et Ac.·., et autrement placé encore dans d'autres rites.

Le mot *thubalkain* veut dire possession du monde, but que bien des ordres religieux en Espagne et en France se sont proposé, mais plus que tous, l'ordre appelé par Voltaire les gardes du corps du pape, les Jésuites, qui, par des sociétés secrètes (1)

(1) Dans le *Tombeau de Jacque Molay*, 2me. édit. de Paris, libelle dirigé et contre les F.·.F.·.M.·.M.·. et contre les Jésuites, on lit que ces religieux avaient adoptés des formules entièrement Maç.·. Il rappelle, à ce sujet, l'ouvrage du cap.

et des missions, cherchent à envahir la surface de la terre.

On admettait les candidats Lévites au sacerdoce, par des préparations usitées indistinctement dans tous les dogmes et dans tous les mystères, ce qui est expliqué et indiqué par la première parole sacrée *Jakin*, que nous conservons et qui veut dire aussi *préparation* (1). Il est bon d'observer que la langue chaldéenne, quoique très-expressive, est pauvre, et que le même mot a plusieurs significations, selon le sens et la phrase où il se trouve employé.

L'objet de la future rédemption devait figurer dans ces mystères, comme on le voit rapporté dans notre degré de M.·., par la mort mystique d'Hiram G.·.A.·., assassiné par trois compagnons pour lui ravir la parole sacrée; ce qui, dans le fait, devait être la commémoration de la cérémonie du 10 Thischri. Il est aussi à supposer que les Lévites durent attacher à

Smith, où l'on voit que dans leurs grades, les initiales et les mots de *passe* sont les mêmes. Il fait connaître les crimes nombreux de cette société en analysant les décrets que tous les rois de la terre ont rendus contre eux, nomme ceux de leurs ouvrages qui prêchent les doctrines qui ont enfanté ces crimes, et compte les révoltes, les conspirations et les guerres civiles qui leur sont dues. Ce fut en 1600 qu'ils se rendirent les apologistes du régicide, deux ans après l'assassinat du prince d'Orange.

(1) Toutes les institutions religieuses eurent dans l'antiquité leur préparation aux initiations. Les prêtres catholiques ont les jeunes, etc., et les jésuites des préparations prises des prêtres égyptiens.

la parole perdue par cet assassinat, une seconde allégorie la rapportant à la liberté, aux biens, à l'autorité perdus par les prêtres juifs à la suite de leurs derniers rois.

Qu'il nous soit permis de répéter que cette parole de *Jéhovah* était celle même que le Grand-prêtre des Juifs ne pouvait dire qu'une seule fois par année; et d'après la vénération particulière que les Lévites avaient pour elle, il y a toute apparence qu'ils la choisirent, comme on l'a expliqué, pour la parole sacrée de leurs mystères.

La peine de mort était ordonnée sous l'empire de la loi mosaïque, contre les blasphémateurs de cette parole. Les Israélites avaient bien d'autres mots qui se rapportaient à celui-ci et exprimaient Dieu; néanmoins, ils les respectaient tous; ils cherchaient même à les sanctifier de toute manière; ils les prononçaient avec un grand respect, ne s'en servant que dans de grands périls ou pour un usage particulier de dévotion.

Cette parole de *Jéhovah*, dans les mystères juifs, étant perdue, comme on a vu par la fête et cérémonie du 10 Thischri, les prêtres et Lévites établirent que les initiés devraient la chercher, la trouver, et mettre tout en œuvre pour venger l'assassinat supposé. C'est de là qu'on doit présumer que nous conservons cette pratique dans nos cérémonies.

Comme on l'a rapporté, toutes les religions de l'antiquité avaient puisé leurs principes chez les Égyptiens, où se trouvent la commémoration par

nous expliquée de la mort d'Osiris, et l'allégorie mystérieuse de sa vengeance sur ses meurtriers. Les prêtres juifs n'ont fait que substituer Hiram ou Adonhiram à Osiris.

La commémoration de ces vengeances n'était point instituée chez les Égyptiens, ni chez les autres peuples, ni dans nos mystères, pour des fins sanglantes, comme quelques détracteurs se sont plûs à le répandre faussement (1); elle se rapporte aux simples opérations de la nature, qui n'offre que guerres continuelles entre le *principe générateur* et le *principe destructeur*, doctrines invariables, que les prêtres égyptiens enseignèrent toujours à leurs néophytes.

Ainsi les anciens instituteurs des mystères dans l'application particulière de leurs vengeances simulées, faisaient allusion à telle histoire ou à telle légende : ce que nous avons adopté après eux dans nos différens degrés et rites. De là des visionnaires mal instruits et malicieux ont essayé de persuader que nous voulions réellement exécuter, et que le néophyte devait venger ces assassinats allégoriques sur leurs auteurs, soit figurativement, soit implicitement, ou sur ceux qui les représentent.

Qu'on se désabuse; ces vengeances ne sont que les allégories des effets de la nature, ou du conflit perpétuel de la *Génération* avec la *Destruction* de

(1) Nous avons été surpris d'avoir trouvé cette assertion dans le Tuileur de l'Éc.·. par M. Delaunay, dans sa réimpression de 1821, à sa nouvelle conclusion, page 253.

l'œuvre, qui produit la *Régénération* ou *Réparation* des êtres, ce qu'on a si souvent répété; vérités incontestables, enseignées par les prêtres égyptiens, principes fondamentaux de tous leurs mystères et de leur dogme, comme du nôtre.

On peut aisément s'apercevoir que les Lévites, fondateurs de ces nouveaux mystères, devaient choisir pour cet être allégorique un personnage, qui réellement eût figuré dans la construction du temple de Salomon, et qui, de plus, donnât par quelque rapport une idée du sens mystérieux de l'objet et du fond de l'allégorie cachée; ainsi, ils choisirent *Hiram*, que la *bible*, liv. III des *rois*, chap. 7, v. 13, cite comme un fondeur, ciseleur et sculpteur de Salomon; ce qui se trouve confirmé par l'historien Joseph, qui le dit même fils de *Ur*; ce mot signifie feu, le principal des quatre élémens, cause de toute génération chez les Perses comme chez les Égyptiens.

De nos jours cette allégorie d'Hiram, qu'on conserve dans toutes les croyances Maç.·., varie dans nos mystères et rites, et on en fait l'application à telles circonstances ou faits de la même manière, que les anciens hiérophantes représentaient tantôt *Phtha*, *Osiris*, *Iacchus*, *Ammon*, *Isis*, et toute autre divinité, qu'ils fêtaient tous différemment. Ainsi dans nos temples, la légende d'Hiram et de ses trois assassins et sa vengeance simulée changent avec le rite et avec l'ordre, auxquels elles se rapportent. Hiram, que les Lévites, d'après l'exer-

cice de son art et le nom de son père, choisirent pour l'être allégorique, qui représente le *Grand Architecte du Temple de Salomon*, est l'allégorie de *Jésus-Christ* dans la Maç.·. couronnée, ce qui est observé par les Bons Cousins. Dans la Maç.·. du rite Ec.·.An.·. et Ac.·. il est l'emblème de *la Beauté* dans un ordre; et dans l'autre, selon les instructions relatives, *Jésus-Christ* est appellé *Hiram G.·. Arch.·. de son église.* La légende d'*Hiram*, dans tous les C.·.K.·.S.·. de tout pays, est l'allégorie de la destruction des Templiers et du martyre de Jacques de Molay, ce qui est adopté même par le nouveau rite de l'ordre du Temple.

Pour la légende des trois assassins d'Hiram, elle change de la même manière. Dans un rite ce sont *Abiram, Romvel, Grevelot*, qui figurent les assassins; dans un autre rite ce sont *Giblon, Giblas, Giblos*, ou *Jubela, Jubelo, Jubelum;* tandis que les templiers, et les grades qui les rappellent, ont *Squin de Florian, Neffodei* et *l'Inconnu*, sur les dépositions desquels *Philippe-le-Bel, Bertrand de Goth*, et *le Grand Maître de l'ordre de Malte* firent périr les Templiers : on voit aussi dans la Maç.·. couronnée, substituer à tous ces meurtriers, *Judas, Caïphe, Pilate*, ce qui est observé par les Bons Cousins; les R.·. R.·. †.·. †.·. de Kilwining les nomment *Cain, Haken* et *Heni*, tandis que les *Adonhiramites* les appellent *Hobbhen, Austersfuth, Schterke.*

Les Lévites, outre les allégories personnelles dans

leurs mystères, en avaient aussi de matérielles, ce que nous conservons dans tous les rites, comme la pierre cubique, sur laquelle est appuyé le précieux *Delta*, qui porte gravé le nom ineffable dn grand *Jéhovah*.

Les faces de cette pierre cubique nous servent comme les anciennes pierres monumentales à nous rappeler les paroles sacrées de nos mystères et de nos ordres. Nous en donnons une (1) ici qui sert pour le rite Ec.·.An.·. et Ac.·. en 33 degrés; on y trouve l'essence de bien des rites. Les mots sacrés et de *passe* sont, autant que possible, rectifiés d'après les meilleurs indices de Mr. Delaunay.

Outre l'allégorie de la pierre cubique, les Lévites avaient aussi celle de la pierre angulaire, placée à l'angle du temple mystique de Salomon, qui devait servir de modèle à tout parfait ouvrier, et qui, mystiquement dans nos travaux, est composée d'*amour fraternel*, de *secours*, de *vérité*, vertus nécessaires à tout initié qui veut parvenir aux degrés *de Perfection*.

De pareilles allégories appartiennent aussi à d'autres dogmes et religions. Chez les Musulmans, il y a la pierre angulaire placée à l'angle dn temple de Caaba, appelée *Barktan*, objet de leur profonde vénération. Des pierres mystiques sont encore en vénération de nos jonrs dans Jérusalem, sur le Moria

(1) Planche IV.

et sur le Golgotha, revêtues de titres très-augustes par la légende sacrée des Chrétiens.

Les nouvelles institutions et les mystères des Lévites se durent conserver à Babylone pendant les soixante-et-dix ans que les Israélites y furent esclaves, et jusqu'au temps où Cyrus (1), devenu roi des Babyloniens, accorda la liberté aux Israélites. Cyrus, en sage politique, pour s'attacher ce peuple, protégea son retour en Judée, mit à sa tête Zorobabel, et lui fit remettre les vases sacrés et autres symboles qu'il avait dans le Temple, et qu'on lui avait pris lors de la destruction de la ville de Jérusalem.

Les Juifs, à leur rentrée dans la Judée, se disputèrent entre eux sur la forme réelle de la réédification du Temple saint : leurs discussions furent terminées par *Darius*, que l'Écriture Sainte fait roi de Perse.

Ce fait est commémoré dans le degré de *Prince de Jérusalem*, il a rapport à ce qui est renfermé dans les chap. 5 et 6 du premier livre d'Esdras.

Les Lévites ayant été troublés par des ennemis de leur dogme dans leurs travaux, introduisirent à ces époques reculées l'usage des épées ou des *Rayons*

(1) Cyrus, par les conseils de son père Cambyse apprit les sciences des prêtres et des augures avec la divination, il fut initié dans les anciens mystères des philosophes ; il devait regarder comme bon tout culte à l'auteur de la nature. Xenophon, Cyropédie, liv. 1, 25 et 27.

dont nous nous servons dans certaines cérémonies.

On trouve dans Néhémie, qui fait partie de l'Histoire d'Esdras, au ch. IV, v. 17 et 18, cet usage établi :

V. 17. « Ceux qui bâtissaient la muraille, et ceux » qui chargeaient les porte-faix, travaillaient chacun » d'une main, et de l'autre ils tenaient l'épée.

V. 18. « Car chacun de ceux qui bâtissaient, était » ceint sur ses reins d'une épée, et ils bâtissaient » ainsi équipés. »

Ces chapitres doivent être pris dans le sens allégorique; ils se rapportent à la nouvelle institution qui, arrivée de Babylone, trouvait dans la Judée des ennemis qui voulaient la détruire. Il est impossible d'appliquer ces versets à des ouvriers ordinaires.

Après la réédification de Jérusalem et du Temple saint, les Lévites, comme il y a toute apparence, établirent, à la suite des ordres et mystères pratiqués dans Babylone, des cérémonies nouvelles et des commémorations qui leur rappelaient les bontés de Cyrus, leur délivrance, leur nouvelle régénération sous la protection d'une nouvelle *Constitution Théocratique*, qui avait fait pendant bien des années leur bonheur, et qui n'était dans le fait que les institutions venues des premiers prêtres égyptiens.

L'unique but des institutions des prêtres pendant leur captivité à Babylone, fut le rétablissement de leur domination et du conseil établi par Moïse, composé du Grand-prêtre et des prêtres qui formaient un tribunal suprême, où se jugeaient en der-

nier ressort les grandes affaires de la nation juive. Par la suite, sous les Machabées, ce conseil prit le titre de grand *Sanhedrin*, et se composa de 70 prêtres, juges dont l'autorité subsista jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains. Ainsi les Juifs furent presque toujours soumis au gouvernement théocratique (1), et s'ils eurent des Rois ils ne furent que des simulacres de l'autorité publique.

On peut dire avec assurance que malgré les guerres, malgré les révolutions et l'esclavage du peuple israélite, l'autorité resta toujours dans les mains du Grand Sacrificateur et des prêtres.

(1) Les prêtres de Rome moderne imbus de ces doctrines, que l'on rencontre à chaque pas dans la Bible, ont cru que les papes, qui représentaient les grands sacrificateurs juifs, ne devaient pas régner seulement sur les opinions de leurs croyans, mais encore disposer des biens et royaumes de toute la terre. Grégoire VII s'appuyant sur ces maximes subversives de toute société et autorité civile et politique, s'était arrogé le droit de disposer de toutes les couronnes des princes chrétiens et de déposer les souverains selon son bon plaisir. Voici les termes précis de l'excommunication qu'il publia contre Henri II, empereur.

« Je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, de gouverner » le royaume teutonique et l'Italie; *j'absous tous ses sujets* » *du serment de fidélité*, je défends à toute personne de le ser- » vir comme roi, et je charge Henri d'anathème. »

Henri pour empêcher des révolutions dans ses états fut obligé de se soumettre au pape.

L'histoire ecclésiastique fourmille de ces exemples; on y voit souvent l'abus des droits des papes, et le clergé aux prises avec l'autorité légitime des souverains, soutenant toujours que Dieu dispose des biens et couronnes de la terre; et qu'ils en sont les *dispensateurs*.

L'histoire de la restauration des Juifs après l'esclavage de Babylone se rattache dans nos travaux, au Ch.·. de l'Épée de plusieurs rites; dans tel degré le Vén.·. est Cyrus et le néophyte Zorobabel. Cette histoire se trouve rappelée dans le degré de Prin.·. de Jérusalem, dans lequel le Ven.·. est Zorobabel, et toutes les instructions sont relatives à ce fait; ce qu'on trouve aussi dans le Ch.·. d'Or.·. qui fait partie de l'Ec.·. reformé, dont les instructions et les mots de *passe* sont relatifs à cette commémoration.

Ces mêmes commémorations des fastes israélitiques se trouvent dans bien des rites Maç.·., dans le M.·. Parf.·., dans l'Elu de neuf, dans l'Elu de quinze, dont les mystères tendent au recouvrement des libertés sacerdotales ravies par des lois arbitraires, auparavant simples et patriarchales, et au rétablissement des Israélites dans leur patrie après la captivité de Babylone.

Dans ces commémorations et mystères nouveaux les Lévites durent marquer une reconnaissance éternelle à Salomon, Cyrus et Zorobabel, qui se trouvent placés comme chefs symboliques de toutes ces institutions, conservant toujours pour dogme le culte de Jéhovah avec le bon et le mauvais principe.

Par cet exposé tout F.·. peut se convaincre que les allégories, qui font la base d'une grande partie des degrés, sont la commémoration de l'histoire juive, de ses douze patriarches, qui précédèrent Moïse en Égypte, de leur extradition de ce royaume, de leur pélérinage dans le désert, de l'établissement

de leur dogme par Moïse, de ses mystères, du secret qui les environnait, de leurs Tribus, de leur gouvernement patriarchal, de leur entrée en Judée, terre promise par Moïse au nom de Dieu, de l'établissement de leurs Rois, de Salomon, de la faveur qu'il accorda aux Lévites et sacrificateurs, de l'édification du Temple saint, de la grandeur de Salomon, de sa justice et de sa science, et de l'abus du pouvoir des Rois issus de Salomon (qui amena la destruction de Jérusalem et du temple), de leur captivité dans Babylone, de leur délivrance par Cyrus, de leur nouveau rétablissement sous Zorobabel en Judée et de la réédification de leur temple.

Notre exposé se trouve appuyé par M. de Plane, qui dans son apologie des Templiers a démontré que les Juifs nous transmirent le dogme Maç.·., quoique d'autres veuillent que les mystères Maç.·. tels qu'on les pratique à présent, aient pris naissance avec le christianisme, et que ce soit la religion de Jésus dans toute sa pureté; car dans toutes les instructions sont recommandées les vertus des anciens chrétiens; et même une grande partie de ces mystères est fondée ou sur la susdite religion chrétienne, ou sur quelques faits de l'histoire ecclésiastique.

Ce partage d'opinions nous oblige de mettre en évidence les preuves sur lesquelles elles s'appuyent, afin que l'on sache si l'on doit croire que les F.·.F.·. M.·.M.·. sont les vrais prêtres de Jésus et de sa lumière.

Les mystères juifs se sont conservés jusqu'au trente-deuxième siècle, après leur création du monde, c'est-à-dire jusqu'à l'ère chrétienne.

D'après l'Écriture, les Juifs restèrent long-temps soumis aux Perses après leur délivrance de Babylone ; ainsi donc, les doctrines théosophiques de ce royaume purent être connues et suivies par quelques Juifs. On voit aussi dans l'Écriture, qu'après Alexandre les Juifs furent soumis à des rois égyptiens et syriens, et que dans ces circonstances on chercha en vain à leur faire adopter les lois grecques. Néanmoins, les Juifs changeant continuellement de maîtres, exposés dans leur pays à des invasions fréquentes, prêts à tout instant de perdre ce qu'ils avaient, soit par les tributs ordinaires payés à leurs prêtres, soit par les tributs extraordinaires levés par les conquérans, s'adonnèrent au commerce chez l'étranger en y établissant leur domicile ; c'est ainsi qu'ils devinrent les courtiers de commerce d'Antioche, d'Alexandrie et de Rome, et qu'ils adoptèrent de nouvelles idées religieuses.

Les *actes des apôtres*, chap. 2, v. 9, nous font voir que beaucoup de Juifs qui demeuraient en Grèce, en Perse, en Arabie, étaient arrivés à Jérusalem pour solemniser la fête de la Pentecôte (1), qui précéda la mort de Jésus-Christ.

(1) C'est peut-être pour se conformer à cette ancienne pratique, qu'un rite Maç.·. en Hollande a établi qu'on fêterait cette époque.

Dans ces pays lointains, les Juifs achetaient et vendaient les parfums, et les objets de luxe de l'Asie, qu'ils tiraient des Indes et de la Perse; en voyageant continuellement, ils apportèrent dans ces villes étrangères et lointaines leurs mystères et leurs dogmes, mais aussi ils rapportèrent chez eux des principes inconnus jusqu'alors en Judée, ce qui occasionna les sectes des Saducéens, des Hérodiens, des doctes Pharisiens, des vertueux *Esséniens*. Ces sectes étaient imbues des principes philosophiques grecs, romains, perses, indiens, égyptiens, qui furent suivis par une quantité de nouveaux sectaires, qui, par des prestiges, c'est-à-dire, par des opérations physiques, apprises dans leurs voyages, séduisaient le peuple juif toujours crédule et imbu de ses anciens prodiges et miracles, comme on le lit dans Joseph.

Dans cette circonstance le culte du grand Jéhovah, ses mystères et allégories furent près d'être détruits, et même oubliés par l'introduction des nouveaux systèmes, et en particulier par celui des Trinitaires, que l'on avait apporté de Perse. Dans ce pays les sages suivaient le dogme du *Dieu unique* avec les deux principes *lumière* et *ténèbres*; tel que Zoroastre l'avait appris et apporté d'Egypte.

Ce schisme, selon l'opinion des critiques que nous citons, défigurait la pureté des idées de Zoroastre, en établissant que les deux principes *lumière* et *ténèbres*, que *l'unique Être*, suprême et Créateur

avait produits par son intelligence, étaient aussi deux Êtres supérieurs avec pouvoir de créer.

Pour renforcer les faux principes rapportés par les Juifs de la Perse, arrivèrent de la Grèce les allégories et rêveries de Platon, à l'aide desquelles ce philosophe avait voilé sa doctrine, et qui avaient beaucoup d'analogie avec le dogme trinitaire des novateurs persans.

Platon avait établi (1) trois *Hypostases*, ou façons d'être de la Divinité. La première constituait le *Dieu suprême*; la seconde le *logos*, ou verbe engendré du premier Dieu; la troisième l'*esprit*, ou l'ame du monde.

A ces causes il faut en ajouter une autre, qui finit par fixer l'opinion sur ce nouveau dogme.

Les théologiens juifs ont voulu, que le mystère de la trinité fut renfermé et démontré dans le mot ineffable de Jéhovah, objet de leurs mystères comme des nôtres.

Ces subtils commentateurs ont voulu que la lettre initiale י *j* exprimât le *Dieu père*, car cette lettre était la racine du nom de Dieu chez toutes les nations de l'antiquité, et que les deux ה ה *hh* liées ensemble par le ו fussent le symbole des deux natures *divine* et *humaine*, du *fils* ou *verbe*, et que la double ו *w*, qui les unit, fut le symbole

(1) Platon vécut 348 ans avant Jésus-Christ. Les saints pères ont cru voir dans ses écrits la *preparation* à l'Evangile, la Trinité, la Vierge-Mère, Jésus-Christ, etc.

du *saint esprit*, le *Rouach Elohim*, l'esprit Dieu qui débrouilla le chaos, et que nous avons vu rendre des oracles du temps de Salomon.

Les prêtres égyptiens avaient aussi le mystère de la trinité dans la table Isiaque, qui renfermait un triangle expliqué par les trois symboles du Monde, de l'Egypte et de Memphis. Bien des auteurs ont regardé cette table comme l'emblème de la trinité chrétienne.

On trouve quelque rapport avec ce système de la trinité dans le R.·.†.·. de *Kilwining*, où dans un sens énigmatique, l'instituteur de cet ordre a voulu cacher la vérité de ses doctrines; on remarque, à la tête de toute *colonne* (1) gravée, ces mots : « *Au nom de la sainte et indivisible trinité*, » mais en opposition, la clôture est constamment en ces termes : « *soit salut en Dieu éternel;* nous » avons la faveur d'être dans l'*unité* possible des » *nombres sacrés.* » On remarque la même chose dans le grade du *Trinitaire*, où les mots sacrés sont *Jéhovah*, *Jakin*, qui sont en opposition au titre de ce même ordre, car ils signifient : « Un Dieu seul, éternel, souverain maître de tout ».

Les Trinitaires augmentèrent dans la Judée, et dans la suite ils ajoutèrent à ce nouveau dogme la doctrine saine de Jésus-Christ, qui était ennemi de toute question théologique.

(1) Colonne gravée signifie les actes qui émanent de cet ordre.

Les critiques assurent que Jésus n'a jamais parlé du dogme de la trinité; qu'il se disait le fils de Dieu, qui, selon sa doctrine, est le père de tous les hommes. Jésus n'admettait que l'unité de Dieu, d'autant plus que, selon sa légende, il avait été en Égypte dont les prêtres pratiquaient le culte d'un dieu unique, comme il est rapporté par Lactance et Pline.

Les doctrines de Jésus-Christ étaient simples et populaires; elles modifiaient quelques lois sévères de Moise, qu'il avait été obligé de donner aux Juifs, en raison des circonstances. La morale de Jésus est celle de l'ordre, de la bienveillance et de la nature.

Les anciens trinitaires avaient, selon lesdits critiques, une croyance aveugle pour tout ce qui était établi par la Bible; ils s'efforçaient de persuader aux autres Juifs, que Jésus ne vint au monde que pour confirmer en tout point l'ancienne loi, quoique la nouvelle souvent la contredise; ils oublièrent que le divin maître, pour cette cause, eût à soutenir des débats continuels avec les sacrificateurs, les Pharisiens et les Scribes, qui cherchaient à le surprendre et à le convaincre de faux; mais il sut les confondre, et esquiver leurs piéges. Par la suite nous en citerons quelques traits, qui se rapportent à nos ordres et à nos rites.

Plusieurs écrivains comme nous l'avons dit, et en particulier l'abbé Marotti, l'honneur et le flambeau de l'*Illuminisme*, veulent absolument que notre dogme soit la doctrine pure de Jésus et de la

première église, et nos mystères les vertus qu'il prêcha par son exemple. Comme nous avons des F.·. F.·. qui, nés dans le sein d'autres religions, ne connaissent que de nom notre divin maître, il est utile d'entrer dans de plus grands détails.

Nous suivrons les quatre évangélistes qui sont admis par l'église de Rome, et qui se trouvent rappelés dans plusieurs rites, et degrés Maç.·.

Le plus ancien évangile (ou *heureuse nouvelle*) est celui attribué à S^t^. Mathieu apôtre, qui selon la chronique adoptée par les catholiques, écrivait 6 ans après la mort de Jésus et la 39^me^ année de l'ère chrétienne.

S^t^. Mathieu était un publicain de Capharnaum. Les anciens pères de l'église se sont beaucoup occupés de chercher dans quelle langue il avait écrit son évangile; après de longues et savantes recherches, on est convenu qu'il devait avoir été écrit en hébreu, ou au moins en syriaque. Saint Jérome assure que cet évangile a été conservé jusqu'à l'époque où il vivait dans la bibliothèque de Césarée; il prétend que cet écrit original a beaucoup couru le monde et qu'il fut apporté à Césarée par *Patenus*, venant des Indes. Malheureusement, du temps de S^t^. Jérome même, l'original a été perdu; il n'y eut que la traduction grecque qui restât et l'on en ignore encore l'auteur. Un autre Saint-Père, ne partageant pas l'opinion de S^t^. Jérome, attribue l'évangile S^t^. Mathieu à l'apôtre S^t^. Jacques, et d'autres à S^t^. Jean. Au reste, il paraît écrit pour réfuter

les assertions des Nazaréens sur la basse et obscure origine qu'ils donnaient à Jésus; il cite la race de Jésus comme royale, et en donne une chronologie qui remonte à notre premier père Adam; il décrit la vie de Jésus en la dépouillant de toute divinité; il ne fait point mention du mystère de la trinité, et ne dit point que Jésus en soit la seconde personne. Il ne parle que des seules vertus de Jésus qui triomphent dans cet évangile.

S^t^. Marc a écrit un second évangile; mais comme dans les documens qui composent le nouveau testament, il est question de deux S^t^. Marc, qui enseignèrent la doctrine de Jésus, les saints pères ne surent pas au juste à qui des deux l'attribuer. Cet évangile décrit la vie de Jésus à peu près comme le premier, c'est-à-dire, sans lui attribuer rien de divin. L'évangéliste n'a pas connu Jésus; il annonce que ce qu'il écrit, il ne l'a point *vu*, et qu'il l'écrit d'après ce qu'il a entendu de S^t^. Paul, qui lui-même l'a appris du ciel. On assure que cet évangile fut écrit quarante-trois ans après l'ère chrétienne, dix ans après la mort de Jésus.

Le troisième est l'ouvrage de S^t^. Luc d'Antioche (1), qui était médecin; on le fait aussi disciple de S^t^. Paul.

(1) Nous avons cru que ce serait manquer à la décence de ne pas accompagner les noms des Evangelistes de l'épithète de Saint, qui est reçue par les catholiques; quoique les évangiles et épîtres les désignent simplement par les mots d'apôtre ou évangeliste Pierre, Luc, Jean, etc.

Il est écrit en grec. Cette histoire de Jésus est mieux rédigée que les deux premières. Dans le texte il est dit qu'il entreprend cette histoire parce que les autres l'ont défigurée; il n'a pas vu ce qu'il écrit; il suit les deux évangélistes annoncés, donnant la vie de Jésus dépouillée de toute divinité, et du mystère trinitaire; cet évangile parut 58 ans après la passion de Jésus-Christ.

Le quatrième évangile est écrit par St. Jean, l'apôtre bien-aimé de Jésus, qui figura dans sa dernière Cène et sur le Mont Golgotha. St. Jérome dit qu'il fut évêque d'Éphèse, et qu'ensuite étant allé à Rome, il fut condamné à mort sous Domitien. Cette peine ayant été commuée en celle de l'exil dans l'île de Pathamos, qui est un rocher dans l'Archipel ionien, ce fut dans cette retraite où il écrivit son *Apocalypse*, où les F.·.F.·.M.·.M.·. trouvent presque tous leurs mystères.

St. Jean écrivit soixante-cinq ans après la mort de notre divin maître; c'est un prodige d'être capable d'écrire à l'âge de 100 ans, avec autant de poésie.

La Judée et les provinces limitrophes de l'Asie mineure étaient partagées en une quantité de sectes, qui s'étaient élevées après la doctrine de Jésus-Christ; une des plus répandues était celle de Corinthe et d'Elbion, qui, en admettant la loi mosaïque, s'opposait au dogme de la Trinité, lequel était adopté par la plus grande partie des évêques de l'Asie.

Les Elbioniens et Corinthiens enseignaient simplement que Jésus était le fils de Dieu, parce que Dieu est le père de tous les hommes; ils disaient que Jésus fut l'homme par excellence, mais ils n'admettaient aucunement sa Divinité; ils soutenaient que Jésus étant né de Marie, ne pouvait aucunement avoir été procréé de toute éternité et exister comme Dieu éternel, père des hommes; ils n'admettaient ni les miracles, ni les *résurrections*, que l'on attribuait aux apôtres et aux disciples de Jésus.

Le dogme de la *résurrection* avait fait des progrès prodigieux en Judée; car Hérode, qui était roi des Juifs, croyait aussi aux *résurrections*. Dans les évangiles, on remarque qu'il *crut* que St. Jean-Baptiste qu'il avait fait décapiter lui-même, était ressucité dans la personne de Jésus. Toutes les Épîtres et les Actes des apôtres ne parlent que de morts *ressuscités*; les Elbioniens et les Corinthiens s'opposèrent fortement à ces innovations.

A propos de ces dissentions entre ceux mêmes qui suivaient et prêchaient la doctrine de Jésus, il est dit dans St. Jérome et dans Royaumont, page 324, à l'article de St. Jean évangéliste, « que Jean, » pressé par les évêques d'Asie, *fut obligé de parler* » *plus hautement de Jésus-Christ, et d'établir* » *particulièrement sa Divinité.* »

St. Jean ne pouvant résister aux prières instantes desdits évêques, leur accorda leur demande, à condition qu'ils imploreraient le secours du ciel par un jeûne et des prières publiques; après

cela, *étant plein de Dieu* (1), il établit la Divinité du Verbe par les premières paroles de son évangile, ce que ses prédécesseurs n'avaient pas fait (2). Voyez S^t. Augustin, S^t. Jérome et Royaumont, édition d'Arthus-Bertrand, 1817, aux Évangiles.

(1) Après la mort de Jésus, les Juifs persistèrent dans leur incrédulité. Dans les *Actes des apôtres*, chap. 2, v. 12, 17, on lit que les apôtres sur lesquels l'*Esprit de Dieu s'était repandu*, parlaient plusieurs langues, selon les promesses du prophète Joël, qui dit : « Que Dieu répandrait son esprit sur » toute chair *aux derniers jours du monde.* »

Les habitans de Jérusalem s'en moquaient, et disaient en parlant des apôtres et des disciples de Jésus, *qu'ils étaient pleins de vin.* Les Pharisiens et les sacrificateurs juifs n'attendaient pas cette prochaine fin du monde, et regardaient comme fabuleuse la *résurrection*, qui en était une conséquence.

(2) On a donné des Dieux pour pères à Hercule, à Thésée, à Semiramis, à Romulus et autres, leur naissance et leur vie sont toujours accompagnées d'événemens et de dénouemens miraculeux.

Les médailles anciennes, grecques, romaines, égyptiennes, nous font voir que les rois et empereurs aspiraient aussi à se faire honorer par des titres divins seulement en usage pour les dieux. On lit : BASILEUS PTOLEMAION et BASILISSÉE CLEOPATRÆ.—DIVO JULIO CÆSARI, etc. etc. Ces inscriptions furent adoptées par les anciens rois et empereurs, et quoiqu'ils s'attribuassent les épithètes de saint et de divin, ils ne cessèrent pas d'être mortels. Les premiers chrétiens avaient une facilité incroyable pour honorer ainsi par des titres sublimes des hommes vivans. S^t. Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, chap. XVI, v. 1 et suivans, appelait *Saints* les chrétiens pauvres qui habitaient Jérusalem. Le même S^t. Paul, dans son épître aux Philippiens, chap. VII, v. 2, appelle

Il est certain qu'on avait toujours maintenu les Juifs dans leurs opinions religieuses par des prodiges. Les évangiles devaient être remplis de saints, de miracles et de merveilleux. St. Mathieu est, pour ainsi dire, forcé de suivre le penchant des orientaux.

La crédulité et l'ignorance avaient porté les anciens peuples d'Orient à attacher la plus grande importance aux songes. Les prêtres les exploitaient adroitement à leur avantage. Ainsi les historiens, même les plus accrédités, nous content sérieusement des historiettes véritables prédites par des songes, et leurs histoires sont enrichies de circonstances toujours miraculeuses et hors de l'ordre prescrit par la nature et la raison.

Les songes étaient placés par les poètes de l'antiquité dans le palais du sommeil. Deux portes se

Saints, ceux qui croyaient à la *Résurrection*. Dans un autre sens on lit dans le même St. Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, v. 14 : « Le mari infidèle est sanctifié en sa » femme, et la femme infidèle est sanctifiée en son mari, au- » trement vos enfans seraient impurs ; or maintenant ils sont » *Saints*. »

Il était bien aisé à un empereur, ou à un chef de parti, de se faire donner le titre de *Divin*, comme d'appeler *Saints* ceux auxquels il commandait, ou ceux qui avaient la même croyance. Dans l'histoire profane on voit des prêtres qui ont la faiblesse d'encenser les rois, et de les qualifier fils de Dieu, comme il arriva à Alexandre. Ils donnaient ces noms aux bons rois par reconnaissance, et aux tyrans par crainte.

remarquaient, une d'ivoire d'où sortaient les songes légers et séduisans, l'autre de corne d'où sortaient les songes accablans et sinistres.

Ce sont des songes qui embellissent les fastes de Jésus. D'après l'évangéliste Mathieu, St. Joseph avait été fiancé à Marie ; elle se trouvait grosse, et ne l'étant pas de son œuvre, il se refusait à l'épouser, et voulait la renvoyer secrètement. Un ange apparaît en songe à Joseph, et lui dit de la prendre pour femme. Après cette apparition, Joseph (comme il est dit sans équivoque, chap. 1, v. 18—15), épousa Marie; mais il ne la toucha qu'après qu'elle eût enfanté son premier né Jésus, auquel les mêmes évangélistes donnent pour frères Jacques, Joses, Simon, Juda et plusieurs sœurs. Dans St. Mathieu, des Mages, venant de l'Orient, guidés par une étoile, vont demander à Hérode où se trouve le nouveau-né, roi des Juifs. Hérode l'ignore, mais il leur rapporte un texte des écritures saintes, qui parle du Messie, qui devait naître dans Bethléem. Sur cet avis, les Mages sortent de Jérusalem et l'étoile les guide de rechef; elle s'arrête à la fin sur l'étable où Jésus était né (1).

Après leur adoration, les Mages sont avertis en songe par un ange de ne pas passer par Jérusa-

(1) L'Etoile *flamboyante* qui a guidé les Mages ou les anciens savans, près le *divin verbe*, *parole sacrée*, *verité*, est un des emblèmes conservés dans nos mystères, pour le même but. Planche 3me., no. 7.

lem, en retournant chez eux, afin de ne pas déclarer à Hérode la naissance du Christ.

St. Luc, au lieu de la visite et de l'adoration des Mages, raconte celle des anges, de la céleste gloire et des bergers; il ne parle ni du massacre des innocens, ni de la fuite en Egypte (1) de la sainte famille.

En suivant l'évangile de St. Mathieu, un ange avertit Joseph en songe de fuir la persécution d'Hérode. Dans la suite un ange apparaît à Joseph en Égypte, et dans un songe il lui annonce la mort d'Hérode et lui donne l'ordre de retourner en Judée.

Le nouveau testament, comme l'ancien, est rempli de songes et d'apparitions mystérieuses, qui

(1) Cette fuite en Égypte fut matériellement représentée dans les mystères des anciens chrétiens. Dans les mœurs, usages et coutumes des Français, on lit que les habitans de Beauvais la célébraient de la manière suivante. Ils choisissaient pour représenter la Vierge mère, la plus belle fille de la ville; ils la montaient sur un grand âne; l'évêque et le clergé la suivaient processionnellement; entrée dans la cathédrale, elle et son âne étaient placés près du maître autel, où l'on célébrait la messe qui rappelle la fuite de la sainte famille en Égypte. Après l'*introit*, le *kyrie*, le *credo*, le *gloria*, on répétait toujours, en l'honneur de l'âne, le refrain *hinhan*; le prêtre célébrant à la fin de la messe, chantait trois fois cet harmonieux refrain, qui était répété plusieurs fois en chœurs par les dévôts assistans.

D'après l'ardeur que l'on met de nos jours à rappeler la pureté du dogme et des cérémonies religieuses de l'antiquité, il est probable que l'on verra de rechef cette cérémonie rétablie.

sont autant de sujets de critique pour les incrédules.

Dans nos instructions les songes mystérieux de Joseph et d'Hénoc figurent dans différens degrés.

Jésus de retour de l'Égypte, on n'en parle plus dans les évangiles, que lorsqu'à 12 ans (1) il confond les savans de la Synagogue; mais depuis cet âge les évangélistes couvrent d'un voile mystérieux la vie de Jésus; un seul évangéliste fait exercer à Jésus l'état de charpentier jusqu'à trente ans. Les trois premiers décrivent la vie de Jésus comme celle de tout autre homme; ils le font prêcher, à trente ans, dans le désert, la nécessité de corriger ses fautes, de quitter le vice, de suivre la vertu, *car la fin du monde était prochaine;* ils le soumettent à la tentation du diable, lui font éprouver la faim, etc., etc.

St. Marc prescrit le baptême et la foi aux chrétiens; il dit que celui qui ne croira pas, ne pourra se sauver, et que ceux qui croiront, auront le pouvoir de guérir les malades et de parler de nouvelles langues (2). St. Marc et St. Luc disent toujours qu'on doit s'amender (l'*Apocalypse* le dit aussi), tous les disciples de Jésus croyant et prêchant comme lui la fin prochaine du monde et la *résurrection.*

(1) Les instructions des nouveaux Templiers rappellent cette légende.

(2) Les incrédules ne peuvent pas accorder cette promesse évangélique avec le style de ces historiens sacrés, qui est au-dessous du médiocre.

Les évangélistes attribuent à Jésus une politique toute humaine ; il ne se découvre pas aux messagers de Jean. Il ordonne à tous ceux sur lesquels il a opéré des miracles et à ceux qui les ont vus, de ne pas les dévoiler, afin de ne pas avoir à faire avec les grands sacrificateurs, les Pharisiens et les Scribes.

Les miracles, les guérisons et le droit de chasser les démons étaient par la loi mosaïque dévolus aux prêtres juifs, qui tiraient de gros bénéfices de la crédulité publique, ce que les prêtres de Rome ne manquèrent pas de suivre et de pratiquer.

Jésus-Christ professait les vertus des Esséniens, entre autres la chasteté. Cette secte regardait le mariage comme un état d'imperfection.

Le premier miracle opéré par Jésus est celui des noces de Cana (1).

(1) Dans quelque rite Maç.·., on rappelle ce miracle. Les B.·.B.·.C.·.C.·., dans leurs instructions, appellent le jour des Rois le jour des Trois-Miracles, qu'ils font consister, le premier dans l'Étoile qui servit de guide aux Mages, le second dans l'Eau changée en vin, et le troisième dans la Voix qui se fit entendre lors du baptême que St. Jean donne à notre divin maître Jésus. Aucune branche Maç.·. n'a mis, plus que les Charbonniers, à profit dans ses institutions, les évangiles et les épîtres.

Leur catéchisme, tout-à-fait base sur la doctrine de Jésus, rappelle une infinité de circonstances de sa vie, comme sa soumission à Dieu, père des hommes, à St. Joseph, à Marie, etc.

Les premiers douze B.·.B.·.C.·.C.·. sont les douze apôtres. Dans leurs banquets, la première santé d'obligation est au Créateur de l'Univers ; la seconde à Jésus-Christ son envoyé pour rétablir la philosophie, la liberté et l'égalité ; la troisième aux douze Apôtres

Si Jésus considérait le mariage comme un état d'imperfection, selon les Esséniens, il devait croire que la seule grâce divine pouvait faire supporter les chagrins matrimoniaux. Aussi c'est à la fin du banquet nuptial que le vin venant à manquer, Jésus fait le miracle de changer l'eau en vin, voulant enseigner par là que les apprêts riants des noces passaient bien vite, que les chagrins seuls restaient, et que la seule grâce qui sanctifie tout, peut satisfaire à nos besoins.

Bien des disciples de Jésus observèrent la chasteté, de là vint cette prodigieuse quantité d'anciens cénobites et de célibataires, qui avec le temps se transformèrent en prêtres et en moines chrétiens, auxquels les papes les plus ambitieux ordonnèrent et prescrivirent le célibat, qui n'était pour les Esséniens et les premiers chrétiens qu'une affaire de discipline.

Les papes ayant pensé que si tout homme marié pouvait être prêtre, les rois et les empereurs voudraient comme Saül être prêtre et sacrificateur, défendirent le mariage aux prêtres par le concile de Trente et antérieurs (1), prévoyant qu'ils n'auraient

et aux soixante-douze Disciples qui sont placés à la tête de l'ordre et à sa naissance.

On doit s'apercevoir des causes qui nous forcent à entretenir nos lecteurs de la vie de Jésus et de ses historiens.

(1) La doctrine de Jésus est claire et incontestable sur les mariages des prêtres, voilà comme s'explique S^t. Paul dans sa première épître à Timothée, chap. 3, v. 1 et suivans.

point trouvé dans les princes et dans les rois des sujets dociles à leurs intérêts.

Jamais les chefs de l'église de Rome ne pourront se reconcilier avec l'Angleterre, à cause de la suprématie théocratique, dont le roi s'est emparé, en s'établissant chef de la religion anglicane; jamais les papes n'approuveront l'institution biblique, qui a mis la bible, jusque là presque inconnue, entre les mains de tous les peuples et de tous ceux qui savent lire, ce qui sert à dévoiler les secrets des Lévites anciens et des prêtres de Rome.

Nous avons dit que les papes les plus ambitieux défendirent le mariage (1) aux prêtres; néanmoins l'histoire de l'église nous présente plusieurs papes qui ne furent point de chastes célibataires.

Sous Sergius III, pape, Théodora, femme de mœurs très-corrompues, gouverna Rome.

Jean X fut nommé pape à la faveur de cette Théodora, qui était sa maîtresse.

« 1. Cette parole est certaine que, si quelqu'un désire d'être » évêque, il désire une œuvre excellente.

» 2. Mais il faut que l'évêque soit irrépréhensible, *mari* d'une » seule femme, vigilant, modéré, honorable, hospitalier, propre » à enseigner.

» 3. Non sujet au vin.

» 4. Conduisant honnêtement sa propre maison, tenant ses » enfans, soumis en toute pureté de mœurs. »

Les mêmes règles sont prescrites aussi pour les diacres.

(1) Un rite de R.·.R.·.†.·.†.·.ne permettait pas l'admission de F.·.F.·. mariés, à moins qu'ils ne fussent très-âgés et qu'ils ne vécussent plus avec leurs femmes.

Un Jean, fils du pape Sergius et de Marovia, fille de la susdite Théodora, fut pape et vicaire de Jésus-Christ sous le nom de Jean XI.

Jean XII fut déposé du Saint-Siége à cause de son libertinage.

Benoît IX, élu pape très-jeune, eut des mœurs corrompues, et vendit le pontificat pour de l'argent à Grégoire IV.

Le pape Borgia, si connu par ses vices, eut de dame Venozia quatre fils et une fille. (Voyez *l'Histoire Ecc.*, par Fleury, *les Annales de la vertu*, par Mme. de Genlis, *l'Esprit de l'Eglise*, par le F.·. De Potter, et autres ouvrages).

Mais revenons à la vie de Jésus. St. Marc dit qu'il guérit un sourd-muet, en mettant un doigt dans les oreilles du sourd, et en touchant avec sa salive la langue du patient : par cette imposition des mains, il recouvra l'ouïe et la parole.

D'après tous les évangélistes, Jésus enseigne la *résurrection ; l'Apocalypse* en fixe deux. Les doctrines de Jésus ne furent pas suivies par les Pharisiens, ni par les Saducéens et autres qui, du temps de Jésus, regardaient la résurrection, en sens littéral, comme fabuleuse.

Jean faisait baptiser les pénitens, pour les purifier de leurs fautes, dans le Jourdain; les Juifs se lavaient pour se purifier; Jésus est baptisé par Saint Jean. Les disciples de Jésus baptisaient de l'autre côté du Jourdain, comme en rivalité de Jean, sans s'inquiéter de quelle croyance étaient les nouveaux prosély-

tes (1). Jésus n'a baptisé personne; ni les actes des apôtres, ni les évangiles n'en font mention.

On représente Jésus au moment du baptême qu'il reçoit, les mains croisées sur sa poitrine, comme dans nos R.·. R.·. †.·. †.·., et St. Jean, versant de l'eau sur sa tête, avec une coupe, au milieu du Jourdain; en même temps parait une *colombe* rayonnante de gloire, représentant le Saint Esprit qui répand sa lumière.

Les critiques observent que bien des colombes jouèrent un certain rôle dans les chroniques théosophiques.

Une colombe sort de l'arche de Noé et lui apporte une feuille de l'arbre consacré à Minerve.

Sémiramis, (ce mot veut dire colombe) est nourrie par des colombes; en reconnaissance, lorsqu'elle monta sur le trône des Assyriens, elle plaça cet oiseau sur leurs étendards. Après sa mort, les Assyriens l'adorèrent sous le symbole d'une (2) colombe, comme il est rapporté par Diodore de Sicile, liv. II, page 65 à 92.

Les réponses de Jupiter, par l'oracle de Dodone, étaient rapportées par des colombes.

(1) Les premiers disciples de Jean et de Jésus ne s'occupaient aucunement de la religion de ceux qui demandaient à être baptisés, ni de ceux qui les présentaient. Certains prêtres de Rome refusent aujourd'hui leurs offices aux enfans qui sont présentés par des parens qui ne sont pas inscrits sur leurs livres.

(2) L'Ecriture Sainte, dans Jérémie, conseille aux Hébreux de fuir la colère de la colombe, c'est-à-dire, des Assyriens, dont les drapeaux portaient une colombe.

Les prêtres d'Ammon sont avertis par des colombes de l'arrivée d'Alexandre, qu'ils saluent fils de Jupiter; ayant su par ce moyen l'objet du voyage d'Alexandre, ils purent en imposer aux crédules.

Une colombe, symbole du Saint Esprit, troisième personne de la Trinité, est présente à l'annonciation de la Vierge. Une colombe assiste à la miraculeuse conception de Marie.

Une colombe personnifiant la troisième personne de la Trinité, paraît au milieu de la première assemblée chrétienne, qui reçoit le Saint Esprit.

Une colombe, en 496, apporta du Paradis à S^t^. Remy, évêque de Rheims, l'huile sainte destinée à sacrer Clovis, roi de France, que quelques auteurs cependant disent être mort païen. C'est avec les restes de cette huile qu'on a sacré depuis les rois de France (1).

(1) Quoique Clovis eut une grande confiance dans l'évêque S^t^. Remy, son armée ne partageait pas son dévot enthousiasme. On lit dans les *Observations sur l'Histoire de France* par Mably, que ce même Clovis ayant fait un butin considérable après le gain de la bataille de Soissons, on procéda à son partage avec l'armée. Le sort devait assigner les lots. Parmi les objets destinés au partage, il se trouvait un vase très-precieux enlevé à la cathédrale de Rheims. L'évêque envoya un exprès au prince pour en obtenir la restitution. Clovis proposa à l'armée assemblée de lui assigner ce vase en sus de sa part. Un soldat, auquel cette demande déplaisait, s'approcha du vase, lui donna un grand coup du tranchant de son épée, et le mit en morceaux, afin qu'il fut partagé avec le reste. Le roi de France n'osa pas se venger de ce procédé. Après ce fait, il pa-

Une quantité de colombes apparaissent encore, et sont rappelées dans les légendes des saints (1).

Une colombe allait instruire Mahomet des volontés divines.

Des colombes entretenaient la correspondance des califes de Bagdad avec ceux du Grand-Caire, quoique éloignés de 300 lieues.

Dans la vie de notre divin maître Jésus, on remarque que (2) la cérémonie du baptême, introduite par Jean, a délivré Jésus des importunités des prêtres et Pharisiens. Un jour Jésus fut interrogé par eux; ils lui demandèrent de quelle autorité il prêchait et enseignait le peuple. Jésus pénétra le fond de cette demande qui tendait à le convaincre d'abus ou d'illégitimité; car, selon la loi de Moïse, aucune autorité humaine ne pouvait lui accorder une telle fonction, n'étant pas de l'ordre des sacrificateurs et

rait bien difficile que les anciens soldats français aient cru tout de bon aux miracles de S^t^. Remy, de la colombe et de la sainte ampoule.

(1) Dans des R.·.R.·.†.·.†.·. et autres grades on retrouve encore l'emblème de la colombe.

(2) Au liv. II des Rois, v. 1, 2, 3, on lit qu'un certain Naaman, syrien, qui était très-lié avec son roi, étant attaqué de la lèpre, se présenta à la porte de la maison d'Élisée, prophète juif, pour en être guéri. Élisée lui prescrivit de se baigner sept fois dans le Jourdain; après ces ablutions il guérit. Comme les juifs étaient toujours en proie à cette maladie, il aurait pu se faire que cette eau eut dans certaine saison cette propriété, ce qui aurait donné lieu au baptême de Jean. Les instructions de quelques degrés Maç.·. rappellent la guérison de Naaman par Élisée.

des prêtres, seuls chargés de l'instruction publique, des mystères et cérémonies religieuses. Il ne pouvait non plus répondre que sa prédication était un ordre de l'autorité divine, car elle était opposée aux lois reçues. Jésus paralysa la question par une demande embarrassante qu'il fit à son tour aux Pharisiens. Il leur demanda au nom de qui Jean baptisait sans que personne s'opposât à sa nouvelle cérémonie.

Les Pharisiens savaient que toutes les institutions juives leur venaient de l'Égypte. Ils savaient que la loi de Moïse ordonnait des fréquentes ablutions; ainsi ils ne pouvaient pas s'opposer au baptême de Jean, fondé sur les rites mosaïques et Egyptiens; il n'y avait de différence que dans les formalités. Jean prescrivait à ceux qui voulaient se purifier par l'élément de l'eau, de se plonger tout nus dans le Jourdain, et il leur versait de l'eau (1) sur

(1) La cérémonie du baptême se pratiquait aussi dans les mystères de Mytra; elle faisait allusion à une nouvelle regénération. Ce culte était très-répandu. Les nouveaux apôtres adoptèrent de Jean cette cérémonie, quoique St. Paul, qu'on peut regarder comme l'apôtre qui a établi le christianisme en Grèce et en Italie, paraisse n'avoir pas aimé cette innovation, car il ne voulut pas faire baptiser les Corinthiens.

Dans les *Actes des apôtres* XVI, v. 1 et suivans, on lit « que » St. Paul se préparant à la prédication, adopta pour disciple » Timothée, fils d'une Juive et d'un Grec, et pour attirer les » Juifs à son Évangile, il circoncit lui-même Timothée afin de » satisfaire à la loi mosaïque. »

Dans la première épître aux Corinthiens, v. 14, St. Paul se glorifie de n'avoir baptisé d'autre Corinthien que Crispus

la tête pendant qu'ils tenaient les mains croisées sur la poitrine, en forme de croix de saint André d'Écosse.

Dans la cérémonie de Memphis lors de l'initiation aux mystères, les néophytes devaient se déshabiller jusqu'à la ceinture : on les faisait approcher de la mer d'Airain (1), remplie d'eau, et dans laquelle, l'Hydranos, ou prêtre baptiseur avait jeté de l'orge, du sel, du laurier pour la consacrer; on faisait ensorte que l'acolyte y plongeât ses mains, et pendant qu'il avait la tête inclinée, le prêtre versait de l'eau (2) sur sa tête, en lui soufflant le divin esprit et en faisant des prières.

Gayus et la famille de Stéphanos; il regardait le baptême comme une cérémonie indifférente, car il dit qu'il ignore même s'il en a baptisé d'autres, déclarant qu'il fut envoyé par le Christ pour évangéliser et non pour baptiser. Si on veut jeter un coup-d'œil sur l'histoire grecque de ce même temps on voit que les initiés aux grands mystères d'Éleusis, auxquels les seuls Athéniens pouvaient être admis, étaient obligés de se purifier auparavant dans le fleuve Ylyssus, qu'ils devaient offrir des sacrifices et vivre dans la continence pendant un temps fixé.

(1) Les Grecs au lieu de la Mer d'Airain, dans certains temples et près certaines divinités, se servaient d'un vase appelé Trépied, qui était destiné chez les uns, à peu près comme chez les Juifs, pour laver les entrailles des victimes, et chez d'autres pour contenir les libations : on les nommait trépieds parce qu'ils étaient portés sur trois pieds.

(2) Dans les initiations aux grands mystères d'Eleusis, outre le baptême, il y avait encore les eaux lustrales. L'acolyte portait pendant l'initiation une couronne de myrthe et prenait de l'eau

C'était sous le signe de Canope, qui tient dans ses mains un vase d'eau, que les chrétiens orientaux étaient dans l'usage de puiser de l'eau, à minuit, le 6 janvier, en mémoire du baptême de Jésus-de la purification des eaux par ce baptême; cette eau était conservée dans deux grands vases de terre plus larges en haut qu'en bas, et qu'on plaçait l'un à l'orient, l'autre à l'occident, comme dans les anciens mystères égyptiens où l'acolyte allait de l'un à l'autre réservoir d'eau, en faisant des prières pour sa purification.

Moïse avait prescrit simplement de fréquentes ablutions ou des bains. Les Pharisiens ne pouvaient pas trouver le baptême de Jean en contradiction avec les anciennes lois, qui le prescrivaient même avec certaines formalités; il n'y avait au fond que quelque différence dans la cérémonie. Quoiqu'ils fussent contraires à toutes les innovations, ils ne pouvaient pas regarder celle-ci comme en étant une, d'autant plus que Jean, qui était fils de Za-

sacrée en entrant dans le temple. Les anciens Romains avaient aussi leur eau lustrale dont leurs prêtres se servaient pour faire des aspersions sur eux dans certaines circonstances. Les prêtres au lieu de faire ces aspersions sur leurs empereurs, les faisaient sur les viandes qui leur étaient servies. La bénédiction de cette eau avait une grande analogie avec celle des Égyptiens, comme elle en a aussi avec celle des chrétiens. Les prêtres égyptiens y éteignaient un tison ardent ou sacré, et les prêtres de Jésus y plongent un flambeau de cire, en exorcisant l'eau et les ingrédiens qu'on y a jetés, comme le sel, etc., et ils soufflent dessus.

charie, prêtre juif, avait pu persuader au peuple, que son baptême était d'institution divine, par conséquent, qu'il était fondé sur les lois mosaïques. Les Pharisiens, quoiqu'ils désapprouvassent cette cérémonie, ne pouvaient pas s'y opposer, ni censurer cette pratique, car ils se seraient attiré l'inimitié du peuple. Ils répondirent donc à Jésus, qu'ils ignoraient au nom de qui Jean baptisait; et de cette manière, notre divin maître ne fut plus obligé de répondre à leurs questions.

Dans nos mystères nous conservons le souvenir de la cérémonie du baptême antique et moderne, dans le degré du Gra.·.Arc.·. et dans plusieurs autres ordres et rites. Le T.·.P.·. fait approcher le néophyte de la mer d'Airain; en lui versant de l'eau sur le côté gauche, il lui dit : soyez purifié. Et dans les instructions du premier degré, dans plusieurs rites, on demande à l'Ap.·., d'où venez vous? A quoi la réponse uniforme est, de la ▭ St. Jean; voulant dire par là, qu'il vient d'être purifié par l'élément *eau*, et par les eaux baptismales.

C'est par cette raison, qu'on a établi dans différens rites et degrés, la commémoration de St. Jean-Baptiste et de St. Jean l'évangeliste. Ces deux fêtes de la chrétienneté, qui tombent aux solstices, sont aussi les plus solennelles de la Maç.·.; c'est en leur honneur, qu'on a établi, et nommé les degrés de *l'aigle-noir*, de *l'aigle-blanc*, de *l'aigle-rouge*; que Zinnendorf a nommé son sixième degré, qui est le premier de son chap.·. *le favori de St. Jean*;

qu'on le trouve aussi établi dans le degré de favori de S^t^. Jean ou du Cordon blanc, dans le rite institué par Charles XIII de Suéde, dans les sceaux du 32^me^ degré (1), de l'Ecc.·. An.·. et Ac.·. et dans d'autres degrés et rites.

On lit dans l'évangile de S^t^. Luc, chap. II, que Jean étant en prison par ordre d'Hérode, quelques-uns de ses disciples se présentèrent à Jésus, sur la renommée de ses miracles, et d'après les avis de Jean même, pour savoir s'il était le Messie. Jésus sachant que les disciples de Jean « avaient quelque » jalousie contre lui, évita de rien dire de lui-même » qui pût paraître trop avantageux. » Par ce texte il paraît que ni Jean ni ses disciples n'avaient une grande confiance en Jésus. Mais les disciples de Jean-Baptiste n'étaient pas les seuls qui fussent sans foi envers notre divin maître, car on lit dans l'évangile de S^t^. Marc, chap. 6, que la ville de Nazareth, lieu de la naissance et domicile de Jésus jusqu'à ce qu'il eût trente ans, témoigna une incrédulité prononcée, et une obstination semblable à celle du reste de la Judée pour tous les miracles que Jésus opérait.

Jésus fit bien des miracles dans sa patrie pour fortifier sa croyance, les évangiles le disent à chaque page, mais ce fut en vain : ni ses miracles, ni ses prédications ne purent convertir ses conci-

(1) Planche 11, n^o^. 4.

toyens (1), il s'éloigna pour toujours de cette ville incrédule.

Il est même dit dans l'évangile de St. Marc, que les Nazaréens s'étaient proposé de jeter Jésus en bas du rocher sur lequel leur ville était bâtie.

La même incrédulité, la même obstination ont été décrites par St. Luc, ch. VIII, v. 41-49, dans la fille de Jaïre, que Jésus ressuscita, et dont le père était prince de la Synagogue. Ni la fille, quoique de l'âge de douze ans, ni le père, ni les personnes qui se trouvaient présentes à ce miracle, ne montrèrent le moindre étonnement, la moindre reconnaissance; on y lit même qu'ils se moquèrent de Jésus; disant qu'ils ne croyaient pas à la résurrection des morts, et traitant tous ces miracles de contes de revenans.

Les doctrines de Jésus étaient libérales; elles firent dire à quelques détracteurs, qu'il n'aimait pas le pouvoir étranger, alors celui des Césars. On lit dans Mathieu, ch. XVIII, que ceux qui levaient les impôts demandèrent à l'apôtre Pierre, lorsqu'il entrait à Capharnaum, si son maître ne payait point de tribut : Pierre répondit affirmativement

Arrivé au logis, il demanda à Jésus si on devait, d'après les institutions mosaiques et d'après sa doctrine, payer le tribut. Si Jésus eut répondu négativement, il aurait confondu sa doctrine avec celle

(1) Il paraît que c'est d'après ce fait qu'on a adopté l'adage « *Nemo propheta in patrid.* »

de Moïse, qui avait déclaré le peuple hébreu libre et indépendant.

C'est pourquoi, sans attaquer les lois anciennes ni sa prédication, Jésus répondit par une interrogation et s'écria : « De qui les princes de la terre exigent-ils le tribut? Est-ce de leurs enfans ou des étrangers? » Malgré cette réponse, qu'on pourrait croire évasive, il enseigna au même instant à l'univers qu'il faut se soumettre aux lois de ceux qui gouvernent.

Le Nouveau Testament est rempli de paraboles et d'allégories. Jésus, n'ayant pour disciples, selon cet écrit, que de pauvres ouvriers et des pêcheurs, auxquels il enseignait sa doctrine libérale, commandait le travail pour pouvoir payer les tributs. Il leur ordonna dans cette circonstance de jeter de suite leurs filets. Ce fut le premier poisson qu'on prit, qui avait dans sa gueule la monnaie qui devait servir à l'impôt. Sublime allégorie, qui prescrit aux hommes pour premier devoir, le paiement des tributs servant à la gloire de leur patrie, à l'entretien de l'ordre, à la sûreté publique et individuelle, à celle des propriétés et à la conservation des établissemens utiles.

Les Pharisiens demandèrent encore dans une autre circonstance à Jésus, si l'on devait payer le tribut à César, afin de pouvoir l'accuser de félonie, ou d'enseigner des doctrines contraires à la loi de Moïse. Jésus se fit donner par les personnes présentes une pièce de monnoie; l'argent en circulation était alors

frappé au coin de l'empereur. Jésus en fit remarquer l'exergue et résolut la question par ces mots, dont on a fait un adage ;

Date Cæsari, quod est Cæsari.

Dans l'ouvrage numismatique le plus soigné qu'on connaisse, celui de M. Mionet, où l'on trouve des milliers de médailles qui remontent à une très-haute antiquité grecque, arménienne, perse, égyptienne, phénicienne, il n'y en a pas une seule qui appartienne à la nation israélitique, à leur théocratie, ou à leur royauté, ce qui fait croire à quelques critiques que le peuple hébren ne fut ni aussi policé, ni aussi riche, ni aussi ancien que la bible le dit positivement.

Jésus, pendant sa prédication, fait continuellement des miracles. Dans l'extrait de la bible par la Croix, t. II p. 390, il est dit que les disciples de Jésus faisaient aussi des miracles, et que l'apôtre St. Pierre ressuscita un mort à Joppé.

Il paraît que l'art de faire des miracles n'était pas exclusif aux seuls Croyans à la *résurrection ;* car Appollonius de Tyane fit aussi beaucoup de miracles, et les premiers chrétiens l'accusèrent de sorcellerie, tandis que les critiques le désignaient comme un imposteur, comme un fabricateur de faux miracles, ainsi que tant d'autres instituteurs théosophiques.

Les grands sacrificateurs, les princes et les prêtres persécutèrent Jésus, comme le disent les évangiles, à cause de son dogme de la résurrection, mais surtout

pour sa doctrine qui prêchait l'égalité, attaquait les droits du sacerdoce et la principauté, par sa loi de la communauté des biens entre ses disciples et ses sectateurs. Néanmoins les Israélites ne furent pas toujours incrédules aux résurrections; ils admettent comme véritable la résurrection opérée par Élisée sur le fils de son hôtesse, que quelques critiques lui donnent pour maîtresse. Les Israélites croyaient à la résurrection de ce mort, dont le corps étant conduit à sa sépulture, fut jeté dans une caverne où Élisée était enterré, par le convoi même qui l'escortait, à la vue d'une bande de voleurs. Dès que le corps mort toucha le tombeau d'Élisée il ressuscita et se leva sur ses pieds. Cette croyance à la résurrection avait été établie par Élisée chez les Israélites avant Jésus (1).

(1) Cet Élisée est regardé par la Sainte Ecriture comme un saint et un homme fait selon le cœur du Dieu des Hébreux. Néanmoins les critiques ne peuvent lui pardonner, après avoir quitté la Judée pour opérer des miracles en Syrie, d'avoir donné les mains à un parricide. On lit dans le liv. II des *Rois*, ch. VIII, v. 7 et suivans que Ben-Hadad, roi de Syrie, étant malade et sachant qu'Elisée était dans ses états, lui envoya Hazaël, un de ses généraux, pour le complimenter et lui faire des présens dignes d'un souverain généreux: quarante chameaux chargés d'objets précieux, devaient obtenir de l'homme du Dieu des Israelites sa guérison.

Elisée reçoit les présens, et en même temps dit à l'envoyé que Dieu lui a montré que son roi doit mourir; et sans aucun ménagement, il charge le même Hazael de débiter à son souverain légitime un mensonge « *que certainement il pourra*

Ce furent les grands prêtres et les sacrificateurs juifs qui voulurent la mort de Jésus, comme prêchant une doctrine contraire aux lois mosaïques et civiles. Ils obtinrent sa mort, et leur jalousie le suivit jusqu'au tombeau et au-delà. Un des évangélistes nous rapporte que les sacrificateurs demandèrent à Pilate, le lendemain de l'enterrement de Jésus, de placer une garde à son tombeau, de crainte que ses disciples et ceux qui suivaient le dogme de la *résurrection* n'emportassent le corps, et ne répandissent la nouvelle de sa *résurrection* : assurant à l'avance que cette imposture serait pire que celle que Jésus débitait d'être le fils de Dieu et roi des Juifs.

guérir ». Dans cette entrevue, Elisée persuade à Hazaël qu'il sera bientôt lui-même roi de Syrie.

Hazaël de retour donne à son roi de bonnes paroles de la part d'Elisée, et l'espoir de sa guérison. Il attend cependant qu'on lui apporte pendant la nuit la nouvelle de la mort de Ben-Hadad, que le prophète lui avait annoncée. Le jour suivant, lui-même va s'assurer de la santé du roi : les gardes le laissent passer ; il trouve son roi endormi.

Hazaël voyant que, malgré les promesses d'Elisée, Ben-Hadad vivait encore, et qu'il n'y avait pas d'apparence qu'il dût bientôt mourir, prend un drap épais, le trempe dans dans l'eau, le met sur le visage de son roi et l'étouffe, pour accomplir sans délai la sainte prophétie d'Elisée, après ce crime horrible, il se place sur le trône des Syriens.

Que les rois et les princes apprennent à tirer une sage leçon de ce fait ; qu'ils craignent que leurs dons multipliés aux prêtres, ne soient tournés contre eux-mêmes, ainsi que le prouve l'histoire d'Elisée.

Dans le même évangile, on lit que les sacrificateurs donnèrent de l'argent aux gardes, afin qu'ils eussent soin de répandre que les disciples de Jésus avaient emporté et caché son corps, et que ce bruit étant répandu, la *résurrection* de Jésus ne fut pas crue par beaucoup de ses disciples. Les sacrificateurs juifs, après la mort de Jésus, conservèrent un pouvoir incroyable sur le peuple. Aux *Actes des apôtres*, chap. V, v. 15—25, on lit que l'apôtre Pierre faisait des miracles et enseignait le peuple; les sacrificateurs le firent enfermer dans la prison publique, mais l'ange du Seigneur lui ouvrit les portes de la prison. Pierre, rendu à la liberté, se mit de nouveau à prêcher près du temple; alors les sacrificateurs le firent de rechef enfermer dans la prison. Les *actes* n'indiquent pas comment il en sortit la seconde fois, mais disent seulement qu'à la suite de ce second emprisonnement, il prêcha encore dans le temple même. Alors les sacrificateurs eurent recours à un autre expédient; ils firent sortir Pierre et ses disciples avec ordre de ne plus enseigner la *résurrection* des morts, et de ne plus parler au nom de Jésus. Le zèle de cet apôtre se trouvant arrêté dans sa mission à Jérusalem, il porta ailleurs la doctrine de notre divin maître. On croit qu'il fut crucifié à Rome, et qu'on lui fit subir le supplice, selon les lois des Juifs.

Nous avons bien des rites et degrés qui rappellent notre divin M.·. Jésus, la Cène, la Passion et sa *résurrection*; ce qui est observé par les

B.·.B.·.C.·.C.·., et presque par tous les R.·.R.·.†.·.†.·.(1).

Dans les *actes des apôtres*, 28, on lit que S^t^. Paul voulant soutenir la *résurrection* des morts dans Jérusalem, fut battu de verges par ordre du Tribun, à l'instance des prêtres juifs, afin d'arrêter la révolte du peuple contre une telle doctrine. Paul s'étant déclaré citoyen romain, on sursit à son supplice. Il se fit conduire dans le temple saint, où il voulut persuader de sa croyance les sacrificateurs et les Pharisiens. Mais il eut contre lui l'opinion des prêtres et Ananias, leur prince, qui lui fit donner un soufflet et le chassa du temple.

Les prêtres juifs regardaient la doctrine de Jésus et de S^t^. Paul comme contraire au *Deutéronome*, au sacerdoce et aux lois mosaïques. Moïse avait établi pour sacrificateurs les fils d'Aaron, et la tribu de Lévi à la garde du tabernacle, avec tous les priviléges, droits et bénéfices dont on a parlé. Les descendans de ces castes privilégiées haïssaient indistinctement ceux qui professaient des doctrines subversives de leurs intérêts, et les chrétiens étaient haïs à outrance, à cause de la doctrine de S^t^. Jean évangéliste, qui disait clairement que Jésus révendiquait tous ces droits et priviléges, pour tous ceux qui suivaient sa doctrine. Voici comme, au v. 6 de l'*Apocalyse*, il parle de Jésus même.

(1) La planche 5^me^. des mystères Maç.·. Ec.·. cabalistiques nous fait connaître la fusion de l'ancien avec le nouveau testament; il est à remarquer que la résurrection occupe le faîte de la Pyramide.

« A lui, dis-je, qui nous a aimés, qui nous a lavés » de nos péchés dans son sang, et nous a faits *rois* et » *sacrificateurs*, à Dieu son père, à lui soit *gloire*, » et la *force* aux siècles des siècles. *Amen.* » (1)

Les Pharisiens haïssaient aussi Jésus, parce qu'il paraissait qu'il n'admettait pas la Bible, telle qu'on l'admet à présent (2).

Les critiques par nous cités nous disent que Jésus était d'avis qu'on n'avait pas besoin d'interprète dans

(1) Comme on peut l'observer, les premiers chrétiens étaient imbus des principes de l'égalité qui avaient prévalu dans le temps, soit en Grèce, soit à Rome. En Sicile et à Syracuse, colonies grecques, le sacerdoce s'obtenait par l'élection du peuple, et cet emploi ne durait qu'un an.

En Italie, Numa avait donné soixante prêtres à Rome, deux par curie; l'élection en appartenait au peuple; mais le choix devait se faire dans la caste des patriciens, qui conservèrent exclusivement le droit au sacerdoce jusqu'à l'instant où le peuple eût obtenu le droit de participer indistinctement à toutes les dignités de l'État. Quoique les patriciens romains exerçassent jadis le sacerdoce, les anciens rois présidaient aux sacrifices, et si nous n'avions pas des écrivains qui nous en ont transmis la mémoire, l'ancienne fresque des noces Aldodrandines nous le prouverait.

Le droit du sacerdoce avec le temps passa dans les mains des empereurs, lorsqu'ils s'emparèrent de toute l'autorité romaine. Par là ils se crèrent les Grands-prêtres de la religion de Jupiter, et ils exercèrent les fonctions des souverains pontifes.

Dans nos ordres, le sacerdoce est accordé indistinctement aux F.·.F.·. qui suivent régulièrement les travaux, qui sont zélés, éclairés et bienfaisans.

(2) Le mot Bible n'est point hébreu, il est grec.

la lecture qu'il prescrit du Testament donné par Dieu, qu'il fait ainsi parler :

« C'est moi qui vous aiderai à l'entendre ; je n'ai » pas besoin d'interprète. Je savais ce que je fai- » sais en donnant ma parole aux hommes, mieux » que ceux qui veulent l'expliquer ; j'ai prévu tout. » Soyez assurés que tout homme qui lira mon écri- » ture pour s'instruire, ne pourra jamais errer. » De son vivant Jésus s'était opposé aux querelles des théologues ; il disait que l'Écriture Sainte était donnée par Dieu, comme un bâton aux aveugles pour se conduire, et que les théologues énorgueillis de le tenir en main, se disputaient souvent sur sa longueur et sa grosseur, et finissaient toujours par se battre.

Jésus, ou pour mieux dire, les Evangélistes, ont désigné un livre (*la Loi et les Prophètes*), comme le code du dogme des Israélites ; les annales et les histoires profanes qu'on lit actuellement dans la Bible, sont étrangères à ce qu'indique son ancien titre, outre que quelques unes sont souvent absurdes, et même indécentes.

C'était ce livre de la *Loi et des Prophètes*, suivant le *Deutéronome*, VI, v. 4, que le peuple d'Israel devait sans relâche méditer, et qu'on devait enseigner aux enfans, afin de graver dans leur cœur les commandemens de la loi.

On devait les inscrire sur les poteaux des maisons et sur les portes. Cette Écriture Sainte devait servir, suivant le sage instituteur, à ce qui est le plus nécessaire dans la vie, à la gloire de Dieu,

père des hommes, et à la direction de nos actions.

A peu près à l'époque où Jésus vivait, dans cette Perse d'où était sorti le dogme des trinitaires, les Mages fidèles résolurent, pour rétablir en entier le culte, et le dogme de l'unité de Dieu, que les Mages irréguliers et le peuple ignorant voulaient défigurer, de publier le code religieux apporté par Zoroastre de l'Égypte, qui avait été toujours suivi par les Anciens, et qui était ainsi conçu :

I. Il n'y a qu'un *seul Dieu* qui coordonna deux principes (1) pour la conservation, la perpétuité de ce qu'il a créé : la *lumière* et les *ténèbres*, source de *vie* et cause de *mort*.

II. Tous les hommes sans distinction sont *fils* et créatures de Dieu, en conséquence, ils sont tous frères; de ce principe découle cet amour du prochain, lien de toute société civile, et qui s'explique en ne faisant point aux autres ce qu'on ne veut pas qui soit fait à soi-même.

III. Les hommes élevés à des conditions et grades supérieurs aux autres, ne doivent jamais se considérer comme sortis du cercle de l'égalité naturelle, établie par Dieu même.

(1) Les critiques disent que le dogme de Rome moderne a emprunté des Israélites et des Perses l'unité de Dieu et les deux principes des anges de la *lumière* et des *ténèbres;* ils disent que le 2 octobre une fête est établie en l'honneur des anges de *lumière* ou gardiens, et que les exorcismes, le baptême et d'autres rituels fournissent des commémorations des anges prévaricateurs ou des *ténèbres*.

IV. Le dogme a trois grades ou ordres :

1°. Celui de Croyant ;

2°. Celui d'Élu ;

3°. Celui de Parfait.

Ces ordres sont conférés par les Mages supérieurs respectifs.

V. L'initiation aux mystères sera précédée de la *purification* par les quatre élémens et par des épreuves ; l'admission aura lieu après que les hauts Mages se seront assurés de la moralité du candidat et de ses progrès dans les sciences.

VI. Les grades sont distingués entre eux par un *signe*, un *attouchement*, une *parole*.

VII. L'instruction des néophytes appartient aux Mages des ordres relatifs ; elle s'exerce sur la *physique*, la *géométrie*, l'*astronomie*, comme les sciences les plus utiles à l'humanité. Les hauts Mages sont chargés, non seulement du culte, mais encore de la police intérieure des temples et de l'explication des emblèmes, qui ne doivent rappeler que l'*unité de Dieu*, la *lumière* et les *ténèbres*, ou leurs effets, la *génération*, la *destruction*, la *régénération* sous les emblèmes du soleil, des étoiles, de la lune (1) et du feu.

L'exacte conformité de ces dogmes est prouvée par St. Augustin contre Manès, Baronius et Fleury.

Une des plus fortes raisons, qui portèrent les

(1) Nous conservons ces emblèmes, et les mêmes doctrines. Planche 6, n°. 8.

Mages à la publication de ces statuts était la dépravation des prêtres dans toutes les religions, portée au-delà de toute croyance, et propre à détruire, même les institutions des prêtres égyptiens, origine de celles de la Perse.

De grandes révolutions produisirent à Thèbes et à Babylone cette corruption sacerdotale. Hérodote nous apprend que les prêtres de ces villes avaient l'infamie de faire conduire, et d'introduire chez eux toutes les nuits les plus belles femmes; il raconte que, lorsqu'ils en avaient des enfans, ils osaient dire au peuple, qu'ils étaient les fils de leurs divinités.

Un certain *Mundus*, sous l'empire de Tibère-Claude, porta un coup mortel à la religion et aux mystères égyptiens, transplantés et établis à Rome. Ce jeune libertin convoitait et voulait séduire Pauline, dame romaine, femme de Saturnin, alors gouverneur de Syrie; ne pouvant parvenir à ses fins, il s'entendit avec les prêtres d'Isis, qui firent croire à Pauline, que le dieu Anubis désirait, dans la nuit, avoir un entretien avec elle; la dame très-dévote et crédule s'y prêta, et se rendit la nuit au temple.

Mundus satisfit sa passion, en se déguisant; mais il eut dans la suite l'indiscrétion de se vanter du piége tendu à sa victime. Pauline blessée dans son orgueil, se crut déshonorée et découvrit cette infamie à son mari. Saturnin en instruisit l'empereur, qui fit raser le temple, pendre les prêtres et exiler Mundus.

Les Mages perses cherchèrent à arrêter la corruption sacerdotale, ils mirent tout en œuvre, mais inutilement.

Ce fut alors, selon quelques critiques, que le nouveau dogme trinitaire, rattaché à la saine doctrine de Jésus, se répandit plus particulièrement à Rome, à Antioche, à Alexandrie, par le moyen des juifs voyageurs.

Le dogme des chrétiens, sous les premiers empereurs à Rome, n'était pas connu, n'étant suivi et prêché que par les seuls Juifs, après le séjour à Rome de l'apôtre Paul; ces premiers religionnaires furent toujours regardés comme des sectateurs de Moïse. Ce sont les Juifs qu'Horace raille sur leur stupidité, Sat. V, v. 100; Juvenal, sur leur superstition et leur crédulité, Satire VI, v. 546; Martial, sur leurs jeûnes, liv. IV, épig. 4. Ils sont traités de même par Amien Marcellin et par Perse; or, il y a toute apparence, que, si ces critiques eussent su que les Juifs et les Chrétiens formaient deux sociétés religionnaires différentes, ils n'auraient pas gardés le silence à ce sujet.

Les premiers chrétiens s'appelaient Juifs. On lit, chap. II, v. 9 de l'*Apocalypse* : « Ceux qui se » disent être Juifs, ne le sont point, mais sont de la synagogue de Satan ».

On a déjà remarqué que les empereurs romains aspiraient aux titres de saints, et qu'il prétendirent souvent être vénérés comme des dieux, tant à Rome que dans les pays où il dominaient.

Caligula avait ordonné que sa statue fût placée dans le temple de Jérusalem pour y être adoré par les Juifs. La loi mosaïque s'y opposait formellement. De crainte que la tranquillité publique ne fût troublée, Agrippa, surnommé le grand, persuada à Pétrone, gouverneur de Syrie, de représenter les inconvéniens de cette démarche envers un peuple imbu de ses anciens principes religieux; Caligula se laissa fléchir aux prières du petit fils d'Hérode et aux raisons de Pétrone.

Néanmoins les Romains avec le temps élevèrent un temple à Jupiter dans Jérusalem; alors les sacrificateurs et les Lévites qui conservaient toujours leur influence sur le peuple, le soulevèrent contre (1) les Romains sous la domination desquels ils se trouvaient.

Les Israélites, exaltés par leurs prêtres, tinrent tête aux Romains, mais en trois campagnes ils furent exterminés. Il en périt 585,000. Ceux qui survécurent, furent condamnés comme rebelles à la déportation en des contrées lointaines, et vendus comme esclaves. Jérusalem fut de nouveau détruite sous l'empire de Vespasien par l'opiniâtreté de ses habitans, soixante et dix ans après le commencement du dogme chrétien.

Sous Adrien, Jérusalem fut rebâtie; elle changea

(1) Un écrivain, peut-être partisan des Juifs, attribue la cause de cette révolution à l'avarice et à la cruauté de Florus, gouverneur de la Judée.

de nom. On l'appela Hélia du nom de l'empereur : elle ne fut depuis ce temps-là, qu'une ville de peu d'importance (1), et les Juifs ne purent plus s'y établir; voilà comment périrent les cérémonies, et les mystères établis par Moïse, que les grands sacrificateurs, les prêtres et les Lévites avaient pratiqués si longtemps en Judée et ailleurs, et qui font la matière du livre appelé *bible*.

Les Israélites se trouvant sans terre et sans patrie, pour pourvoir à leur existence, s'adonnèrent de plus en plus au commerce; choisissant pour entrepôt de leurs marchandises les villes les plus riches, et les plus peuplées. Là, ceux qui suivaient le nouveau dogme, le communiquèrent verbalement à leurs enfans avec les mystères, les miracles et la légende de Jésus.

Cette légende n'était pas uniforme, étant écrite chez différentes nations, ce qui fut l'origine de tant de sectes qui suivaient différens évangiles. Suivant la tradition, il en existait cinquante et quelques; l'église romaine n'en a adopté que les quatre dont nous avons parlé.

Les premiers chrétiens qui se trouvaient confondus avec les Romains et avec les Grecs, avaient adopté pour signe de reconnaissance et pour cachet de leur correspondance, des bagues sur lesquelles

(1) De nos jours Jérusalem est peuplée de trente mille Turcs et de vingt mille Hébreux, Chrétiens d'Europe, Grecs, Arméniens, etc.

étaient gravées les lettres I.·. N.·. R.·. I.·., monogramme de Jésus, ou un des symboles suivans : un agneau, une colombe, un pélican, un phénix, un poisson, une ancre, une lyre, le serpent avec la croix, et quelquefois la nacelle de S^t^. Pierre (1).

Ces emblèmes se conservent dans différens rites Maç.·. Ce fut dans ces circonstances qu'on doit supposer qu'on a attaché aussi aux anciens emblèmes que nous avons rappelés, l'union des deux lois de l'ancien et du nouveau testament (2), la croix, le pélican et le phénix : ces symboles se conservent dans le décors des (3) R.·.R.·.†.·.†.·., et les catholiques les admettent.

Comme les vertus ordonnées et prêchées par notre divin maître étaient :

La Foi en Dieu, père des hommes.

L'Espérance d'une vie future pour la rémission de nos fautes,

La Charité envers les autres hommes,

On adopta ces symboles dans les mystères chrétiens. Ils se conservent dans plusieurs rites et degrés (4). Nous les donnons ici comme on les voit dans un diplôme de Carbonaro, et dans un di-

(1) Planche 6, n°. 1, 2, 3, 4, 6.

(2) La Stricte Observance conserve l'emblème du vaisseau dématé.

(3) Planche 3, n°. 1, 2.

(4) Planche 6, n°. 5, 6, 7.

Le n°. 7 est le billet qu'on délivre aux initiés de la première communion dans l'église de S^te^. Gudule à Bruxelles.

Et Planche 7, n°. 1 et 2.

plôme de M. M. ; nous pourrions en rapporter beaucoup d'autres que nous croyons inutiles d'après les deux ci-dessus.

Dans le *Christianisme dévoilé* 1767, Londres, dage 41, on lit :

« Les différentes nations auxquelles les Juifs furent respectivement soumis, les avaient infectés d'une multitude de dogmes empruntés du paganisme. Ainsi la religion judaïque, égyptienne dans son origine, emprunta les rites, les notions et une partie des idées religieuses des peuples avec lesquels les Juifs conversèrent. »

Les critiques osent soutenir que la religion de Rome a pris dans l'idolâtrie le culte de ses saints personnages, dont une partie est païenne, comme le démontre l'Almanach, inséré dans l'ouvrage des *Fêtes et courtisannes de la Grèce*, et de plus les eaux lustrales et les exorcismes ; qu'elle a emprunté des Juifs leurs chants, leurs ornemens pontificaux, et leurs traditions ; enfin qu'elle s'est appropriée après le mahométisme les miracles, les fables et les pélérinages.

Un des principaux dogmes, que les Juifs empruntèrent après leur destruction, fut celui d'Adonis avec le mystère de la *résurrection* (1) ; cette fête contenait ceux qui croyaient aux résurrections.

(1) Les anciens hiérophantes égyptiens, phéniciens, grecs ont toujours compris les allégories de la résurrection pour le renouvellement de la vigueur du soleil à l'équinoxe du printemps.

Digitized by Google

Les Phéniciens, après avoir rempli l'air de leurs pleurs et de leurs gémissemens, après de longs jeûnes, et des macérations pour la mort de leur Adonis ou grand dieu *androgyne*, faisaient éclater une joie immodérée dans les fêtes qui suivaient, à l'occasion de la résurrection de leur dieu; elles étaient célébrées le troisième jour après la pleine lune du mois *Thischri*. Les premiers chrétiens adoptèrent cette fête en place de l'ancienne Pâque juive; elle était célébrée par les Juifs eux-mêmes le 14me. jour de la lune *Thischri* ou mars; ce ne fut que deux siècles après l'établissement du christianisme qu'on renvoya la Pâque chrétienne au dimanche suivant.

Il paraît que ces fêtes et mystères n'avaient pour but, dans l'origine, que de rappeler les trois vérités égyptiennes, enseignées aux néophytes par les prêtres, dans l'histoire d'Osiris, qui ressuscite et triomphe des ténèbres et du mauvais principe; de là en Perse la mort et résurrection de Mytra; en Phénicie et en Grèce, la mort et résurrection d'Adonis; et postérieurement dans les provinces limitrophes de la Judée par les Juifs, en particulier par Paul (voyez les *actes des Apôtres*, chap. 25, v. 23, et chap. 26), la mort et *résurrection* de Jésus-Christ, triomphant des *ténèbres*, de *Satan*, du mauvais principe et de la *mort*, et apportant la *lumière* au monde.

Des critiques ont prétendu que les trinitaires, qui vinrent ensuite, lorsqu'ils constituèrent le symbole de leur foi, y placèrent la susdite doctrine

égyptienne dans ces paroles : « Nous croyons à la » résurrection de la chair : » ce qui, selon eux, veut dire, que nous croyons à la *destruction* et *régénération* des êtres, à la cause première, et aux deux principes *lumière* et *ténèbres*, au bien et au mal physique.

En analysant toutes les religions, disent-ils, et en les dépouillant de leurs mystères, elles présentent toutes le même système, et se réduisent au culte de la nature. Les premiers trinitaires ne furent dans l'origine que des Juifs, qui propagèrent des notions puisées chez les Grecs, les Romains, les Phéniciens, les Babyloniens, les Perses et les Egyptiens.

Pendant que les Juifs, qui avaient embrassé le dogme du Christianisme et de la Trinité, s'occupaient à le répandre, les révolutions politiques préparèrent la chute des grands empires, et jetèrent l'Europe dans des guerres civiles et étrangères, qui finirent par l'entraîner dans un abîme d'ignorance, et la firent reculer devant les sciences cultivées par les Grecs et les Romains.

Dans ce désordre général, le nouveau culte trinitaire devint, pour ainsi dire, dominant dans toute l'Europe.

Trois siècles s'étaient écoulés depuis son origine, à cette époque de barbarie, dans cette Perse, d'où étaient sortis tant de dogmes, parut un philosophe, qui voulut ramener l'esprit humain égaré au culte du Dieu unique; il s'appelait Manès, que quelques

personnes peu instruites ont cru être le premier type de notre ordre, le créateur de notre dogme, peut-être par la conformité de son nom avec Manès, duquel nous avons parlé.

Manès vécut au commencement du quatrième siècle de l'ère chrétienne sous Sophores, roi de Perse. Il s'efforça de faire connaître les erreurs qu'on avait adoptées, et de faire revivre les statuts et mystères de Zoroastre, comme il les avait apportés d'Egypte, unis à la doctrine de Jésus sans aucune altération.

Son zèle fut vivement combattu par ses adversaires et même après sa mort. St. Augustin l'Africain, élevé dans les mystères de Zoroastre adaptés à la sainte doctrine de Jésus, fut un des persécuteurs et des ennemis les plus acharnés de la doctrine de Manès, connue sous le nom de la *Religion des Enfans de la Veuve.*

On donne pour l'une des plus puissantes causes de la haine de St. Augustin contre Manès, et de son zèle pour la religion trinitaire chrétienne, la douleur qu'il éprouva de n'avoir été admis dans les mystères de Manès qu'au premier grade, et à l'ordre de Croyant.

Les Mages qui l'avaient reconnu pour un esprit ambitieux et inquiet, lui avaient refusé tout avancement, malgré neuf ans de postulat, et malgré les plus puissans efforts pour être admis aux ordres supérieurs. Ces faits sont constatés par Fleury, Boronius et Augustin lui-même dans ses *Confessions.*

Les critiques disent que St. Augustin était Pyr-

rhonien, et qu'il voulait que ses disciples suivissent cet axiome, duquel il fait parade dans plusieurs de ses écrits (« *Credo quia absurdum* »). Plus les choses sont incroyables, plus elles paraissent au Croyant divines; et plus elles sont absurdes, plus le Croyant pense qu'il y a du mérite à les croire.

Scaliger assure que St. Augustin manquait des talens nécessaires à un interprète de la Bible et de tout livre mystérieux. Il lui reproche (ce que firent aussi des critiques modernes) d'avoir voulu interpréter à sa manière des textes isolés de la Bible, et persuader à ses admirateurs que les nouveaux mystères du christianisme trinitaire étaient annoncés, figurés et prophétisés dans l'Ancien Testament de la manière suivante :

Qu'Abel était l'image positive de Jésus-Christ; que les deux femmes (1) d'Abraham étaient les images des deux institutions divines et religieuses, la synagogue et l'église chrétienne catholique, nouvelle épouse de Jesus-Christ; que le drap rouge exposé à la fenêtre

(1) Sara et Agar. Nous avons vu la première partager le lit de Pharaon par la *sagesse innocente* (telle est l'expression biblique) d'Abraham qui, au lieu de déclarer qu'elle était sa femme, fit croire aux Egyptiens qu'elle était sa sœur, cette méprise coûta presque la vie à Pharaon; car elle lui causa de telles maladies qu'il la renvoya à Abraham. Le Seigneur avait ainsi affligé Pharaon pour délivrer la pureté de Sara. Quant à Agar, son esclave, Sara pria Abraham de la prendre comme sa femme; elle était jeune et belle; le bon patriarche acquiesça aux vœux de sa femme, et rendit féconde sa servante Agar. *Gen.*, chap. 12 et 16.

par cette fille de joie qui avait trahi Jéricho, sa patrie, pour être préservée du meurtre et du pillage auxquels elle avait livré ses concitoyens, était l'image du sang de Jésus : que le Serpent d'Airain, que nous avons vu servir à la fourberie des Lévites, était l'image de Jésus, de son sacrifice sur la croix, et bien d'autres comparaisons et interprétations que nous n'osons contredire, et que l'on peut lire dans St. Augustin, sermon 98 et épitre 157, ainsi que dans les Saints-Pères de l'Église, qui écrivirent après lui.

Comme nous l'avons dit, des écrivains anciens et modernes veulent que notre dogme soit originaire de Manès (1); pour cette raison nous nous croyons obligés de parler de quelques-unes des circonstances les plus marquantes de sa vie.

Manès n'eut d'autre héritage de son père que l'honneur et le droit d'admission aux mystères de Mytra. La veuve de Syctien (qui avait été aussi Mage), femme pieuse et sans enfans, douée d'une ame douce et supérieure, possédant une grande fortune, connaissant les talens et les bonnes dispositions de Manès, lui proposa de l'adopter pour son fils, afin qu'aidé de sa fortune et de ses biens, il put sans obstacle suivre sa carrière scientifique, pour le bien de sa patrie et de l'humanité.

Manès d'abord refusa ces offres; mais pressé par ses amis, il les accepta.

(1) Entre autres l'abbé Lucagni de Rome, et l'abbé Baruel.

C'est en conséquence de cette adoption, qu'il voulut qu'on l'appelât *l'Enfant de la Veuve ;* et comme ceux qui suivent ses doctrines et le dogme de Zoroastre, par le second article de ses statuts, étaient tous frères, de la même manière et dans le même esprit que ceux qui suivaient la doctrine de Jésus, les disciples de Manès s'appelèrent *les Enfans de la Veuve.*

La morale de la réforme religieuse de Zoroastre, mise au jour par Manès, adaptée à la doctrine de Jésus, lui attira une infinité de disciples. Les plus renommés furent *Addas, Hesman, Thomas;* ils obtinrent la permission, du vivant de Manès, de porter ailleurs sa morale, sa doctrine et sa science.

Addas fut en Judée et réunit à sa doctrine le peu de prêtres juifs qui se trouvaient éparpillés après la destruction de Jérusalem, et qui suivaient les doctrines mosaïques réformées par Jésus.

Hesman fut en Egypte où les prêtres coptes qui, dans Alexandrie et ailleurs, avaient adopté les doctrines des Juifs, nouveaux chrétiens établis dans ce pays, reçurent les principes de Manès, qui n'étaient dans le fond que ceux des Egyptiens, transmis et apportés aux Israélites par Moïse et Jésus.

Thomas fut à Babylone, et ramena dans le bon chemin les prêtres de Bahalam, que nous avons vus dans Hérodote être très-dépravés.

Tous les trois couronnèrent leur apostolat du plus brillant succès.

Le nombre des disciples de Manès augmentait tous

les jours, et partout, mais plus qu'ailleurs en Perse et en Mésopotamie, où il avait établi son siége et son professorat. Mais sa science, sa vertu, sa renommée lui attirèrent une foule d'ennemis. L'envie, la haine, le fanatisme aiguisèrent leur glaive.

Les Perses les plus accrédités s'empressaient de consulter Manès; ils partaient satisfaits de la justesse de ses conseils. Les Mages dissidens, ignorant l'art sublime et libéral que Manès professait et enseignait, le regardèrent comme un intrus; ennemis de sa science et de son crédit, ils jurèrent sa perte. Un accident malheureux les fit triompher.

Le fils unique de Sophores, roi de Perse, était depuis longtemps malade (1). Les Mages dissidens

(1) Chez les orientaux, la médecine, qui faisait partie de la physique, était l'appanage des prêtres et des mages.

Dans le *Lévitique*, ch. XIII, il est dévolu au sacerdoce de soigner et de guérir la lèpre, maladie qui rongeait le peuple israélite. Dans St. *Luc l'Évangeliste*, ch. XVII, on voit dix lépreux, qui vont au devant de Jésus, dans un bourg de Samarie, pour être guéris de la lèpre, mais Jésus, qui professait la loi de Moïse, et savait que c'était aux seuls prêtres Juifs qu'était dévolu ce pouvoir, leur ordonna d'aller se présenter à eux pour cet objet, et de se conformer à la loi.

Un des plus éminens pouvoirs que les Evangiles attribuent à Jésus, était celui de guérir les maladies mêmes les plus incurables et de ressusciter les morts.

Ses représentans, les pasteurs de l'église romaine, en bien des pays et dans beaucoup de langues, se nomment curés, du latin *curare*, guérir. Ces curés, pendant les temps de barbarie et d'ignorance, ne purent s'adonner aux sciences comme les au-

firent adroitement persuader au roi que Manès seul était dans le cas de le guérir : ils savaient cependant très-bien que sa guérison était impossible, et qu'il devait succomber bientôt.

Le roi fit appeler Manès, qui ayant examiné le jeune prince, découvrit que sa constitution était ruinée par les remèdes qu'on lui avait donnés; néanmoins, afin de ne pas nuire à ceux qui l'avaient soigné, il dit au roi que, s'il y avait un moyen de

ciens mages, prêtres égyptiens et juifs, par conséquent à la physique et à la médecine, à l'aide desquelles les anciens mages et prêtres guérissaient les malades. Ils ont donc cherché à s'attribuer l'art de guérir (dans le sens mystique), les ames malades, en élevant vers l'Eternel leurs prières, accompagnées d'une foi ardente, et en donnant aux hommes l'exemple des vertus chrétiennes.

La visite que les prêtres catholiques font aux malades est un reste des usages orientaux. Heureux, si avec cette ancienne pratique ils eussent conservé la science des anciens; leur apparition au lit du malade lui causerait un sentiment de joie et de consolation : tandis qu'il frissonne à leur vue, par les tristes peintures qu'ils lui font de la colère de Dieu, de son dernier jugement et des peines éternelles qui attendent les pécheurs dans l'autre monde, au moyen de l'enfer et du diable, qu'ils tiennent toujours prêts pour les employer à leur profit.

L'aspect sous lequel se présente aujourd'hui un prêtre chez un moribond, ne peut causer que des révolutions meurtrières sur un physique déjà affaibli.

Quelques savans prétendent que dans les pays, où dominent de tels abus de l'église de Rome, les derniers sacremens font mourir plus de monde que les maladies et les empyriques ensemble.

guérison, ce dont il n'était pas assuré, c'était d'éloigner de son fils tout remède et tout médecin, donnant pour raison que la nature à l'âge tendre de l'enfant aurait plus de pouvoir que tous les secours de l'art.

Le roi suivit ce conseil, venu malheureusement trop tard, et chargea Manès de veiller lui-même à la précieuse vie du prince. Mais la nature du mal était telle que, malgré les soins de Manès, le jeune prince expira dans ses bras.

Après ce malheur, Manès déchu de toute faveur royale, quitta la cour, et se retira en Mésopotamie. Alors ses ennemis s'unirent pour cabaler contre lui en son absence. Ils firent un rapport au roi, dans lequel ils dénoncèrent Manès comme le meurtrier de son fils; ils lui persuadèrent qu'il eut été guéri, si Manès ne s'était pas adroitement emparé de sa faveur, pour éloigner tous les autres Mages; qu'il avait fait périr son fils unique, dans l'espoir de monter ensuite sur le trône après la mort de Sophores, soutenu par le peuple qu'il avait corrompu, et par les grands de la couronne qu'il savait flatter.

Cette calomnie réussit. Le roi donna tête baissée dans le piége; il fit instruire un procès secret, à la suite duquel on condamna Manès par contumace à la peine de mort.

Manès en fut averti; il chercha à se dérober aux poursuites. Le roi avoit envoyé des chevaliers armés en plusieurs endroits pour l'arrêter.

Deux fois il fut sauvé par Archelaüs, évêque; mais enfin il fut pris en Mésopotamie, et traduit

devant Sophores qui, après lui avoir reproché sa prétendue trahison et la mort de son fils, pour s'emparer de la couronne, voulut que l'arrêt de mort s'exécutât sans aucun délai, et inventa même un tourment inoui, par lequel le sage Manès finit sa carrière.

Ce roi cruel ordonna qu'on l'écorchât tout vif avec des pointes de roseaux; que sa peau, remplie de paille, fut suspendue à la porte la plus fréquentée de la ville; et de plus, que sa chair fut jetée à la voierie pour être dévorée par les chiens.

Telle fut la fin de cet homme savant et juste.

Ce malheur rendu public, douze de ses disciples se partagèrent la terre et portèrent son dogme, ses mystères et sa doctrine dans tout l'Univers. Sa lumière se répandit comme un éclair en Asie, en Afrique et en Europe, ainsi qu'on le voit dans *Baronius*, *Fleury* et *Bayle*.

Du vivant de Manès, Hesman son disciple avait porté son dogme en Égypte où les prêtres coptes le suivaient avec les mystères adoptés par leurs voisins et nouveaux hôtes, les Juifs professant les doctrines de Jésus : il paraît qu'à ces époques, en s'en tenant aux anciens mystères, les chrétiens coptes y ajoutèrent de nouveaux emblèmes, savoir :

L'*étoile*, pour indiquer les savans ou mages qui suivirent la doctrine de Jésus, et furent ainsi guidés dans les recherches de la vérité;

L'*accacia*, arbre très-commun en Palestine, qui figure dans le degré de M.·. pour rappeler la croix

sur laquelle le Divin maître avait fini sa carrière mortelle;

Le *triple triangle* rappelant la gloire de l'Éternel qui a l'œil à tout et partout, composé de trois unités égales qui formaient la trinité, base des mystères égyptiens; la *génération*, la *destruction*, la *régénération* qu'on a dû représenter aux faibles sens des Égyptiens dans les trois personnes d'Isis, Osiris, Orus, comme à ceux des chrétiens dans les trois personnes du Père, du Fils et du S^t^. Esprit, afin de leur donner une idée allégorique des trois vérités et de l'unité (1) du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. du grand Jéhovah;

(1) Le Dante, dans son Paradis, voit l'Eternel, qu'il décrit sous le symbole de trois Cercles, desquels sortait une lumière colorée comme l'Iris qui l'éblouit.

Le poète, dans sa vision, voit une transfiguration de ces cercles lumineux en sa propre figure et ressemblance.

Les anciens ont établi la forme de la divinité sous celle d'un homme, ainsi, avant le Cygne d'Italie, les Egyptiens représentèrent leurs dieux *Isis*, *Osiris*, *Orus* sous des formes humaines; après eux les juifs firent *Dieu le Père*; les Grecs et les Romains eurent *Jupiter*, *Apollon*, *Cybèle*, et les chrétiens le *Père* et le *Fils*; et dernièrement Swedembourg a cru voir Dieu sous la même forme que lui, se conformant à la *Genese*, ch. 1^er^., v. 27 de la Création de l'Homme.

Le philosophe Fontenelle disait quelquefois d'un ton railleur : « *Dieu a fait l'homme à son image, mais l'homme* » *le lui a bien rendu* »; et Bossuet disait avec plus de gravité d'une certaine époque, que « *Tout était Dieu alors* » *excepté Dieu même* ».

L'*équerre* et *le compas* unis pour figurer la fusion de la loi de Moïse avec la nouvelle loi de Jésus, qui rendait par ses doctrines les hommes égaux.

Aux deux autels des pains et des parfums, on a ajouté l'*autel du sacrifice* pour rappeler la fin sanglante de Jésus.

Il paraît qu'on attacha aux *douze bouvillons* de la mer d'Airain une seconde commémoration, outre celle des douze patriarches; celle des douze apôtres de Jésus, qui triomphèrent des obstacles, portant la foi et les maximes libérales de leur maître dans l'univers; comme aussi on a dû attacher une seconde allégorie au *livre de la vraie lumière*, et rappeler l'*Apocalypse*, écrit tout mystérieux, qui contenait la doctrine complète des maçons du temple mystique de Salomon, et qu'il n'était permis de lire qu'à ceux du plus haut degré; ce qui était désigné par les sept sceaux qui le renfermait; emblèmes des sept sciences requises, et des sept degrés théosophiques qu'on avait adoptés, et que les Ec.·.Ref.·. ont voulu rétablir : ces sceaux rappellent aussi les sept sacremens des chrétiens.

On attacha aux *dix cuves* l'allégorie des dix commandemens des tables de la loi, qui étaient les préceptes de la religion des Juifs et des nouveaux chrétiens, préceptes qui devaient être invariables.

Il est à présumer qu'après la mort de Manès, ces prêtres en reconnaissance de la lumière rétablie dans leurs solitudes, instituèrent une commémoration de

la mort de Manès, victime du fanatisme, de la cabale et du despotisme.

Dans un haut ordre, et même dans différens rites Maç.·., il y a une cérémonie, où les acolytes ont à la main un roseau, et où, après les agapes et l'accolade, on brûle les quatre lettres initiales, I.·.N.·.R.·.I.·. qui sont la base des mystères de ce même degré, tandis qu'on voit tracés dans le tableau symbolique les colonnes brisées, le voile déchiré, la pierre cubique renversée, couverte de taches de sang, comme si les persécuteurs de Manès avaient répandu les ténèbres, l'ignorance, le désordre sur la terre, et fait disparaître et brûler la sainte doctrine de Jésus qu'il avait unie à celle de Zoroastre.

Tous les historiens ont rapporté les efforts, qu'à la suite de la mort de Manès, les nouveaux trinitaires chrétiens mirent en œuvre jusqu'au temps de Constantin le Grand, pour détruire le dogme réformé de Zoroastre de l'unité de Dieu, et de ses deux principes d'après Manès, ou la *religion des Enfans de la Veuve*. Il s'en suivit une persécution violente contre ceux qui professaient de tels principes, et surtout lors de la décadence de l'empire grec. Les derniers empereurs accordèrent une protection sans bornes aux trinitaires.

Les prêtres tout puissans et intolérans exclurent tout autre dogme, même l'ancien, apporté d'Égypte, détruisant les temples où on avait adoré les Divinités anciennes, voulant qu'on oubliât les anciens héros et leurs exploits, exemples mémorables de

l'amour sacré pour la patrie, et de dévouement envers leurs gouvernemens.

A la suite de ce fatal système, les empereurs grecs des différentes races, leur princes, et les grands prêtres qui se succédèrent, avaient avec ce dogme hérité de la manie des subtilités de la mysticité : ils s'occupèrent continuellement de ces questions inexplicables et vuides de sens, persécutant et exterminant tous ceux qui n'étaient pas de leur opinion; ils perdirent de vue l'intérêt de leur nation et de leur famille; et presque sans combat ils abandonnèrent dans la suite des temps leurs trônes, leurs provinces, leurs temples aux Musulmans, qui favorisés par ces ridicules disputes religieuses entre les princes et les prêtres, plantèrent le Croissant sur les remparts de Constantinople, et le firent flotter sur les tours de S^te^-Sophie; ainsi par la faiblesse des Pallaléologues, et par les scissions et les persécusions des théologues, la grandeur grecque, transplantée par les Romains du Tibre sur le Bosphore, disparut.

Malgré les changemens religieux et politiques, dûs aux conquêtes des Sarrasins en Asie, en Afrique, en Europe, malgré les persécutions qui en furent la suite, la *Religion des Enfans de la Veuve* et le dogme de l'unité de Dieu purent à l'aide du secret et des mystères, se conserver en Palestine, en Égypte, et particulièrement dans la Thébaïde par le moyen des prêtres coptes, successeurs des anciens prêtres égyptiens, qui dans les temps bar-

bares, au sein de leurs solitudes (1), conservèrent la vraie doctrine donnée par Hesman, disciple de Manès, et qui par la suite fut apportée en Europe.

On lit dans Arnobius, que les prêtres coptes vivaient, de son temps, exemplairement, séparés des profanes, se livrant aux études de la physique, de la géométrie, de l'astronomie et à leurs anciens mystères. Ce fut par leur admirable conduite, qu'au temps des califes, ils obtinrent la plus grande considération des plus puissans Arabes et Musulmans, qui désiraient que ces prêtres se chargeassent de l'éducation de leurs enfans, et qu'ils leur enseignassent l'adoration d'un Être Suprême, les Secrets de la Nature et du Ciel, la Physique, l'Astronomie, la Morale la plus pure, et l'art de vaincre leurs passions.

Les Égyptiens sont de tous les peuples ceux qui ont le plus conservé de leurs anciennes mœurs.

Hérodote nous raconte bien des choses du culte de Diane, tel qu'il était établi de son temps à Bubaste, et de celui de Minerve à Sais; nous lisons dans Savary que les mêmes choses se repètent aujourd'hui, quoique sous les dehors d'une nouvelle religion. Dans les processions de Rosette, de Damiette, de Siouth, on voit le peuple pratiquer les mêmes extravagances que jadis : on y remarque le même

(1) On prétend que des familles coptes, vivant en commun, existèrent dans les souterrains des Pyramides jusqu'à la fin du 17°. siècle; elles s'y adonnaient entièrement aux pratiques de la religion chrétienne.

concours et la même affluence d'étrangers, la même licence, nul respect pour les mœurs : et si Hérodote dit que des musiciennes se prêtaient à toute espèce d'orgies, aujourd'hui ce sont les *almées* qui les remplacent. Or, si malgré la sévérité des mœurs musulmanes, ce peuple a pu conserver l'esprit et l'habitude des anciennes fêtes, des anciens usages; à plus forte raison les coptes ont dû conserver le dogme et les mystères, eux qui vivaient et vivent encore dans leurs solitudes sans participer aux réjouissances et aux usages du peuple.

Le F.·. Belzoni, qui de son vivant a fait un long séjour dans la Thébaïde, assure, qu'encore de nos jours, les prêtres coptes conservent leurs anciennes habitudes, et qu'ils possèdent des *Codex* qui remontent à plus de vingt-quatre siècles, quelques uns même à des époques plus éloignées encore; ils sont écrits dans leur première langue figurée, tels que certains *Papiras*, placés sur le *Sternum* de quelque momie, que de temps à autre l'on découvre.

En 1822 on faisoit voir dans la rue Picadilly, salle égyptienne, à Londres, une momie, la seule qu'on ait observée avec les bras croisés, comme dans le signe de R.·.R.·.†.·.†.·. dit du Bon Pasteur, avec le genou gauche plié et faisant l'équerre avec le droit, ayant une *stolle*, ou collier à sept rangs, peint sur la cuisse. Des personnes, qui possédaient des notions hiéroglyphiques égyptiennes coptes, assurèrent que cette momie avait été un grand personnage appartenant à la haute classe des prêtres, et que

le *thot*, *stolle*, ou collier de momies à un, trois, cinq, et sept rangs étaient des signes et indices d'un ordre et de leur admission aux mystères.

Il est à souhaiter que des F.·.F.·. riches et éclairés, ou quelque ☐ nationale, ou G.·.O.·. pour donner un plus grand lustre à notre ordre, tâchent d'acheter par quelque moyen de ces *Codex* des prêtres coptes. Vu leur pauvreté actuelle, malgré leur attachement à ces monumens précieux de leurs anciennes institutions, il serait facile de les obtenir.

L'intelligence de ces *Codex* et de l'ancienne langue sacrée copte serait indispensable pour connaître avec certitude leur première religion, les fonctions des sacrificateurs et des prêtres, les cérémonies et mystères des Égyptiens, les attributs qu'on donnait au grand Dieu, au G.·.A.·.D.·.L.·.U.·., et aux deux principes; c'est-à-dire, ce qui est relatif à Isis, Osiris, Orus ou à la *génération*, *destruction*, *résurrection* ou régénération. Nos savans obtiendraient cette connaissance par la comparaison des différens tableaux, où les figures se trouvent réunies aux hiéroglyphes. Ce travail et ces connaissances répandraient la lumière sur tout ce qui est regardé comme fabuleux dans notre premier culte, nos dogmes et nos mystères.

Ce fut par l'entremise de ces mêmes prêtres coptes, que la religion et les mystères *des Enfans de la Veuve* et le culte du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·., parvinrent jusqu'à nous par une suite d'événemens tout à fait extraordinaires.

La dénomination de culte du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. lui fut donnée par l'allégorie d'Hiram, qui dans ces mystères représentait le dieu inconnu, éternel, seul créateur de toutes choses, et régénérateur de tout être.

L'an 1093, Pierre l'Hermite revint en France de la Palestine, où la dévotion l'avait conduit; à son retour il se plaignait amèrement de la tyrannie et des violences que les Musulmans exerçaient contre les fidèles chrétiens, qui allaient visiter les Lieux Saints.

Entraîné par ses déclamations, le clergé qui était tout puissant en Europe, assemble un conseil à Clermont, pour prendre en considération les plaintes de Pierre l'Hermite.

Dans cette assemblée les Saints Pères décident que la chrétienté doit faire la conquête sur les Sarrasins de ces lieux vénérés.

Les princes français guidés par la dévotion et par l'enthousiasme, donnent le signal de la guerre par ce cri, qu'ils font retentir dans tous les temples: *Dieu le veut!* (mots que nous conservons dans des hauts degrés), et forment ainsi une ligue religieuse contre les Sarrasins : ils embrâsent toute l'Europe.

Les prêtres chargés de missions expresses, font retentir de leurs prédications tous les temples chrétiens. « Quelle honte, disent-ils, que les lieux où » le Divin verbe est né, a vécu, fait tant de mi- » racles, où il a été crucifié, et mis à mort pour

» la *rédemption* du genre humain, où il a prêché » la résurrection et est lui-même ressuscité, d'où il » est monté au ciel pour vérifier la promesse du roi » prophète : *Dixit dominus Domino meo, sede* (1) » *à dexteris meis*.... Quelle honte, que ces lieux » sanctifiés par la présence du fils de Dieu, soient » dans les mains des Sarrasins, de ces barbares qui » traitent de contes tous les prodiges, bases de la » religion catholique chrétienne, parce que, di- » sent-ils, ils sont tous contre l'ordre naturel; de ces » Païens, qui méprisent les vérités sacrées, décrites » et prouvées par la Bible, par les Saints Evangiles » et par les Saints Pères.

Les prêtres et les moines persuadent aux chrétiens qu'ils auront la rémission de tous leurs péchés, et qu'ils gagneront la gloire éternelle, le Paradis, s'ils triomphent de Satan, adoré dans ces terres saintes, qu'on devait arracher des mains des Musulmans. Des ecclésiastiques (2), des moines donnent l'exemple, en endossant la cuirasse.

(1) Le Seigneur a dit à mon Seigneur : asseyez-vous à ma droite. »

Ce texte ne peut s'interpréter que par la prédilection que l'Eternel accordait aux rois des Israélites; il voulait par là faire comprendre que les rois devaient être vénérés et respectés les premiers après Dieu, représentant sur terre ce Père conservateur de tout ordre.

(2) Le clergé était accoutumé de voir ses évêques, pour des intérêts mondains, se mêler aux guerriers. Nous nous contenterons d'en rappeler un seul exemple. Philippe-Auguste, roi

Les princes s'assemblent et soulèvent les peuples en masse; on décide l'invasion de la Syrie, de la Palestine et de l'Egypte, comptant sur une conquête facile.

Comme le fils de Dieu était mort sur une croix, ce fut cet emblème que porta l'étendard qu'on arbora, et sous lequel se rangèrent ceux que l'enthousiasme appelait à cette guerre qui fut nommée *Croisade*.

Néanmoins, Philippe Ier., roi de France, ne partagea pas l'enthousiasme de ses sujets. Ayant répudié sa femme, Berthe d'Hollande, belle-fille du comte de Flandre avec laquelle il vivait en mésintelligence, il était amoureux de Bertrande de Mont-Fort, femme de Foulques le Rechin, qu'il enlèva scandaleusement et avec laquelle il vécut publiquement dans le concubinage, malgré l'influence du clergé et des papes. Les foudres apostoliques ne purent l'arracher des bras de sa bien-aimée, ni le faire partir avec les croisés.

Les princes et les grands d'Europe établirent à cette époque des ordres de chevalerie, pour fournir toujours des recrues nombreuses.

de France, dit le Conquérant, avait pour frère un autre Philippe, qui était évêque et grand guerrier; pour ne pas répandre le sang de ses ennemis, et pour observer la discipline de l'église, qui abhorre l'effusion du sang, il se servait d'une massue dans les combats.

Tuer les hommes en les assommant, n'était pas selon la lettre, verser du sang.

En l'an 1118, Hugue de Payens établit un ordre, sous la dénomination de Chrs. Hospitaliers, qui, selon l'usage des temps, et d'après leurs institutions, envoya une foule de chevaliers à la conquête de la Terre-Sainte. Peu après cette institution, le roi Beaudouin donna à ces Chrs.·. une maison dans Jérusalem, près d'une église qu'on croyait l'emplacement du temple de Salomon.

Pendant les guerres contre les Sarrasins, ces Chevaliers Croisés purent pénétrer dans des lieux lointains; mais toujours environnés de périls, ils cherchèrent un appui et le trouvèrent dans les prêtres coptes, rebutés du despotisme des Musulmans, qui les gouvernaient par droit de conquête.

Un long laps de temps s'écoula dans les entreprises des croisés; les Chrs.·. Hospitaliers se lièrent étroitement avec les prêtres coptes, et par là, ils purent être admis aux doctrines et aux mystères des *Enfans de la Veuve* et au dogme du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. rétablis par Hesman, ainsi que nous l'avons dit (1).

(1) Ils admettaient pour dogme, un Dieu, qui avait créé les deux principes *lumière* et *ténèbres;* comme les anciens prêtres égyptiens, en s'occupant symboliquement de la réédification du temple de Salomon, de la mort d'Hiram, de la parole perdue par un assassinat, de la captivité des Juifs à Babylone, de leur délivrance sous Cyrus, du rétablissement du Temple saint, sous Zorobabel, ils admettaient avec les anciennes doctrines égyptiennes et juives la doctrine libérale de notre Divin Mtre.·. Jésus, avec les droits des grands pontifes et sacrificateurs, la communauté des biens, la bienfaisance envers tous,

Les *chevaliers hospitaliers* admis et initiés aux mystères *des Enfans de la Veuve*, de retour chez eux, les communiquèrent à ceux d'Europe, qui, convaincus, à leur tour de la vérité de ces doctrines, et de la sainteté de ces institutions, s'y vouèrent entièrement.

Qu'il nous soit permis d'observer ici qu'il y a toute apparence, que les Chrs.·. Hospitaliers firent à leur introduction en Europe une réforme de ces rites et mystères, en les adaptant à l'usage du jour : car tous les rituels Maç.·., même les plus anciens, ne portent aucun caractère d'une haute (1) antiquité.

Ce fut en reconnaissance d'avoir été admis aux travaux du temple mystique, que les Chrs.·. Hospitaliers demandèrent au pape Eugène II la confirmation des priviléges de l'ordre, et de plus d'être investis particulièrement et spécialement du titre de chevaliers *du Temple*, au lieu de celui de chevaliers Hospitaliers.

Le pape Eugène croyant que cette dénomination avait rapport au temple de Jérusalem et du Christ, accorda cette demande; et dans la suite on les a tou-

ils rappelaient dans leurs mystères la passion et la mort de Jésus, qui, comme il est dit dans l'*Apocalypse*, nous a établis tous prêtres sacrificateurs et princes, avec un égal droit à tout initié.

(1) Au 6e. siècle, le pape Grégoire a aussi réformé l'office et les prières de la messe, qui restèrent les mêmes chez les chrétiens de Rome jusqu'à nos jours.

jours reconnus sous la dénomination de Chrs.·. Templiers, ou Chrs.·. saints, en Hébreu *Kadosch*.

Dans les instructions du Chr.·. d'Ori.·., où l'on célèbre l'institution des Chrs.·. Templiers, et l'arrivée de ces doctrines en Europe, celle-ci nous est présentée de la manière suivante : « Quatre-vingt-un maçons (1) sous la conduite de Garimont, patriarche » de Jérusalem, passèrent en Europe en 1150, se » rendant près l'évêque d'Upsal, qui les accueillit » très-amicalement; et par là l'évêque fut initié » aux mystères apportés des coptes; ensuite on » lui confia le dépôt sacré de ces mêmes doctrines, » rites, et mystères. L'évêque d'Upsal eut soin de » les renfermer, et de les cacher dans le souterrain de la » tour des quatre couronnes, qui alors était le local » du trésor de la couronne du roi de Suède. Neuf » de ces maçons, du nombre desquels se trouvait » Hugues de Payens, établirent l'ordre des Templiers, qui dans la suite reçurent de l'évêque » d'Upsal le dépôt à lui confié des dogmes, mystères et doctrines des prêtres coptes. C'est par ce » fait que les Templiers, dans la suite, devinrent » les conservateurs et les dépositaires des mystères, » rites et cérémonies apportés d'Orient par les maçons et les Lévites de la *Vraie lumière*. »

Les Chrs.·. Templiers dévoués entièrement aux

(1) Ces maçons sont toujours, en sens figuré, des Chrs.·. croisés, qui avaient été admis aux mystères des travaux du temple et à la religion des *Enfans de la Veuve*.

sciences et aux dogmes apportés de la Thébaïde, voulurent par une commémoration fêter dans la suite des temps cet événement. Les Écossais servirent de modèles en établissant les trois grades de St.-André d'Écosse, et les adaptant à la légende allégorique qu'on lit dans les instructions qui y sont relatives.

« Des Chr.·. Templiers Écossais s'occupaient à remuer un terrain dans Jérusalem pour y bâtir un » temple précisément sur l'emplacement de l'ancien » temple de Salomon, et où jadis était la partie appelée *Sancta Sanctorum*; pendant leur travail, » ils découvrent trois pierres qui étaient les pierres » fondamentales du temple même de Salomon. Leur » forme monumentale attire leur attention; elle » redouble lorsqu'ils y voient dans des espaces elliptiques, tracés sur la dernière, le nom de *Jéhovah*, qui était aussi le type des mystères des » Templiers, la parole sacrée perdue par l'assassinat du *grand architecte*, et que (selon la légende des premiers grades) Hiram avait fait graver sur la pierre fondamentale du temple de » Salomon. Les chevaliers écossais, après cette découverte, rapportèrent chez eux ce monument » précieux, et pour éterniser leur respect, ils s'en » servirent pour les trois pierres fondamentales de » leur premier temple à Édimbourg. »

Les travaux commencèrent le jour de St.-André; ainsi les Chr.·. Templiers qui eurent connaissance de ce fait, du secret des trois pierres, et de la pa-

role découverte et retrouvée, s'appelèrent Ch^rs.·. de S^t.-André, en établissant des grades pour parvenir à l'être, ceux d'Ap.·. Com.·. et M.·. connus sous le titre de *Petit* Arch.·., *Grand* Arch.·., *M.·. Écossais ;* et comme, par l'institution de leur ordre, ils étaient obligés à des courses et à des pélérinages lointains, où ils étaient toujours environnés de périls, ces grades furent établis pour se reconnaître particulièrement entre eux, et s'aider selon le cas et le besoin, adoptant pour ces voyages les signes, paroles, attouchemens propres à chaque degré particulier, et communiquant à tous le grand signe pour se secourir en cas de surprise.

Outre la guerre contre les Sarrasins en Asie, les Templiers en firent une vive et longue au Vieux de la Montagne, qui était de la famille des Arsacides et dont la domination se bornait à douze villes autour de Tyr. Ce prince était Grand-Prêtre d'une religion que quelques personnes ont voulu reconnaître pour celle des anciens prêtres égyptiens. Il avait établi une initiation où, par la multiplicité des prestiges, il réduisait ses néophytes à obéir aveuglément à ses ordres.

Des jeunes gens, nourris de sa doctrine, étonnèrent le monde par leur hardiesse et leur dévouement.

Les Ch^rs.·. Templiers ne purent jamais le soumettre ; heureusement pour eux, il fut tué par les Tartares, qui envahirent ses états.

Dans la suite des temps, les Ch^rs.·. Templiers réunirent les possessions du Vieux de la Montagne à leur

domaine ; et ayant remarqué le courage surnaturel de ses disciples, ils les admirent dans leur ordre; quelques historiens veulent que les Templiers, par cette adoption, embrassèrent sa doctrine.

L'ordre des Ch^rs^. du Temple se distingua dans les combats contre les Sarrasins; sa renommée, ses exploits, ses vertus lui procurèrent des richesses immenses, et une considération qui balançait le pouvoir des princes d'Europe.

Lors de sa déplorable destruction, il comptait plus de quarante mille chevaliers et neuf mille seigneuries.

La *lumière* qu'il avait apportée d'Orient, et qu'il répandit en Europe, inspira de la jalousie aux fanatiques et de la crainte aux despotes. C'est par eux, que son anéantissement s'est opéré. Philippe-le-Bel et Clément V, le premier, roi de France, le second, pape, voyant que l'ordre des Templiers avait un pouvoir très-étendu, et qui augmentait tous les jours, soupçonnèrent des doctrines, des rites, des mystères et des secrets qui attiraient cette prodigieuse quantité d'adeptes, en leur faisant connaître leurs droits civils, et les délivrant de tout préjugé en faveur des papes. Ils conçurent dès-lors le plan de détruire l'ordre, dans la triple vue de s'emparer de ses richesses immenses, de perpétuer le fanatisme et l'imposture, et de consolider le despotisme.

On prétend même que Bertrand de Goth ne put obtenir la tiare, qu'à la condition de consentir à la destruction des Templiers; les historiens con-

temporains font un portrait peu édifiant de ce pontife ; on le peint sous des couleurs hideuses.

En 1303 deux chevaliers Templiers, Neffodei et Florian furent punis pour crimes, et perdirent leurs commanderies ; le second avait celle de Montfaucon.

Ils s'adressent au G.·.M.·., provincial du mont Carmel pour en obtenir de nouvelles ; le G.·.M.·. d'après ses instructions, les leur refuse.

Neffodei et Florian s'introduisent dans une maison de campagne du G.·.M.·. provincial, qu'il occupait près de Milan, ils l'assassinent, et cachent son corps dans un bois sous des arbrisseaux épais ; après cet horrible crime ils se réfugient à Paris.

Ces deux misérables trouvent le moyen d'approcher le roi, et dans cette circonstance ils fournissent une occasion à Philippe d'exécuter ses projets, en dénigrant l'ordre, en lui exposant qu'il jouissait de richesses immenses.

Ils s'engagent envers le roi, pour des récompenses, à être les dénonciateurs de l'Ordre des Templiers, et en proposent l'abolition. Le roi, en acceptant, les assure de sa protection, et leur indique la marche à tenir.

Ils s'associent un troisième individu appelé par l'histoire l'*Inconnu ;* Neffodei et Florian adressent une requête à Enguerand de Marigni, surintendant des finances, proposant, si on voulait les garantir contre toute atteinte de l'Ordre des Templiers, et leur donner une existence civile et aisée, de décou-

vrir au roi des secrets dont il tirerait plus d'utilité que de la conquête d'un royaume.

A la suite de cette première déclaration, ils adressent au roi la dénonciation, que lui-même avait dictée afin de pouvoir lui donner la tournure qui lui convenait et qui contenait les griefs suivans :

1°. « Que l'Ordre des Templiers était ennemi de » tout roi et de toute autorité souveraine; qu'il » communiquait des secrets aux initiés sous des » sermens horribles, avec la condition commina- » toire de la peine de mort s'ils les dévoilaient; » que les pratiques secrètes de leur initiation étaient » le résultat de l'irréligion, de l'athéisme et de la » rébellion.

2°. » Que l'Ordre avoit trahi la religion du Christ, » ayant donné connaissance au Soudan de Babylone » de tous les plans et opérations de Frédéric se- » cond, empereur, et par là éventé les desseins des » Croisés pour le recouvrement de la Terre Sainte.

3°. » Que l'Ordre, en recevant un chevalier, pros- » tituait les mystères les plus vénérés par les chré- » tiens, en faisant fouler aux pieds la croix (1), » signe de Rédemption, et en faisant abjurer la re- » ligion de Jésus-Christ, par la déclaration qu'on fa- » sait faire au néophyte, que le *vrai dieu n'est*

(1) Dans la *marche* du Ch.·. du Soleil, un des hauts ordres institués après le procès des Templiers, pour rappeler les intrigues de l'ordre de Malte, quelque rite fait marcher le candidat sur la croix de l'ordre de S^t^. Jean. Dans le même degré, dans un point de l'attouchement, on baise le front du frère.

» *jamais mort* (1), *et que jamais il ne peut mou-*
» *rir ;* qu'ils portaient sur eux et qu'ils adoraient
» une petite idole appelée *Baffomet* (2); que le néo-
» phyte lors de l'initiation était obligé de baiser à la
» gorge, et de plus *in fide spinæ dorsi, et in virgâ*
» *virili* (3); celui qui le recevait.

4°. » Que l'Ordre, en recevant un chevalier l'en-
» gageait par serment à une entière et aveugle
» obéissance au grand M.·. de l'ordre, ce qui était
» une preuve de rebellion au pouvoir légitime.

5°. » Que le jour de la grande orgie de l'ordre
» était le vendredi saint.

6°. » Qu'ils abandonnaient leurs corps aux au-
» tres chevaliers pour la pratique honteuse de la
» pédérastie.

(1) On voit que l'ordre des Templiers était accusé de pratiquer les doctrines des prêtres coptes.

(2) Les anciens portaient sur eux des talismans sur lesquels étaient gravés des hieroglyphes. (Voyez la note *Abrak.*)

(3) Les premiers Chrétiens, qui entre eux se sont toujours appelés frères, lors de l'admission d'un néophyte, lui donnaient *l'osculum fraternitatis*, le baiser de fraternité. Cette cérémonie fut adoptée par les Ch^{rs}.·. Templiers, qui la transmirent aux F.·.F.·.M.·.M.·. Les Mopses, qu'on a connus à Vienne depuis l'an 1738, et sous lequel nom se cachèrent les F.·.F.·.M.·.M.·. Allemands après la bulle de Clément XII, ces Mopses, dis-je, pour mieux se déguiser, avaient adopté des formules dans leurs réceptions, à peu près comme plusieurs corporations de metiers. Le récipiendaire devait baiser le derrière d'un chien dogue, dont la queue était retroussée, il faut croire que c'était un mannequin en bois ou en carton.

7°. » Que, lorsque les chevaliers avaient des enfans de leurs prostituées et concubines, ils les » brûlaient pour détruire toute trace de leur débauche ».

La fausseté révoltante de ces accusations fut mise au jour par bien des écrivains; nous nous contenterons de démentir celles qui tiennent à l'histoire, et qui sont exprimées dans le second grief.

L'empereur Frédéric second était le petit-fils de Frédéric Barberousse; il fut de retour de son expédition en Syrie contre les Sarrasins, en l'année 1230. Il a été le plus ferme obstacle aux abus de l'autorité ecclésiastique, et en particulier du pape Grégoire IX, qui l'avait excommunié avant son départ pour la Palestine.

Ce fut par les intrigues de ce pape, que la conquête contre les Sarrasins échoua, ayant par elles empêché que l'armée obéît à l'empereur.

Frédéric second, à son retour, pour se venger, assiégea le pape dans Rome, ravagea ses provinces, et lui accorda une paix qui ne dura guère. Elle fut bientôt suivie d'une animosité qui ne finit qu'à la mort du saint pontife, causée par le chagrin de voir ses foudres apostoliques n'aboutir qu'à exciter l'empereur à démasquer les vices du Saint Père par les satires qu'il fit répandre en Allemagne, en France et en Italie. Il est bon d'observer que cette accusation fut intentée quatre-vingts ans après le fait qu'on voulait établir.

Dans ce chef d'accusation, démenti par l'histoire,

on voit de quelle manière le despotisme, le fanatisme et l'avarice savent s'accorder pour saisir les faits même qui leur sont contraires, pour s'en servir, et pour combiner leurs vues machiavéliques.

Philippe-le-Bel, Clément V, et le grand-maître de l'ordre de Malte, dit de St.-Jean de Jérusalem, chacun dans ses intérêts, donnent une éclatante publication à cette dénonciation. Jacques de Molay, G.·.M.·. des Templiers, était alors en Chypre, chef-lieu du grand Généralat : par les sollicitations du pape il quitta l'île, arriva à Paris où il fut arrêté et enfermé à la Bastille, par ordre de Philippe-le-Bel, qui dans un seul jour fit arrêter tous les chevaliers templiers de France; ce fut le 13 octobre 1307. Il fit ensuite commencer le procès, par Guillaume de Nogaret, si connu par la violence de son caractère, et par le frère Imbert, dominicain, inquisiteur, car l'Hérésie devait y jouer le premier rôle.

Le pape, selon les conventions secrètes, s'emporta contre Philippe. Il lui écrivit des lettres assez piquantes, comme s'il ignorait la source de la dénonciation; il lui écrivit entre autres choses, qu'il croyait l'ordre des Templiers innocent, et que le procès intenté contre une communauté aussi riche et aussi puissante ferait supposer que lui Philippe l'aurait intenté par jalousie contre sa prospérité. Le pape écrivit au roi que l'ordre était bien militaire, mais qu'il n'existait que par des concessions émanées de l'autorité papale, que c'était un ordre religieux, et

que, par ces deux raisons, ce n'était qu'à ses juges naturels qu'appartenait l'instruction du procès; c'est-à-dire à l'autorité papale et ecclésiastique.

Après ces contestations simulées, Philippe convient du fait et du droit; alors le pape s'appaise par la soumission filiale de Philippe au pouvoir ecclésiastique, et lui délégue la charge de l'instruction du procès et le jugement.

Ce fut alors que le pape publia une bulle pour excuser les premières démarches du roi :

« Notre très-cher fils (Philippe-le-Bel), disait-il, » n'a point fait arrêter les Templiers par un motif » d'avarice, mais par un véritable zèle pour la re- » ligion; il est très-éloigné de vouloir s'approprier » la moindre petite partie de ses biens.

Clément envoye ses légats à Paris, lui-même se rend en France pour juger ces victimes du fanatisme, de l'avarice et du despotisme.

Il est à remarquer que dans les treizième et quatorzième siècles en France, il n'y avait que le clergé, qui sût lire et écrire. Nous avons rappelé que lors de la décadence de l'empire grec, l'ignorance avait couvert de son voile obscur toute l'Europe.

Dans l'Histoire d'Angleterre on trouve que du temps d'Alfred (1), qui mourut en 900, les prêtres mêmes ne savaient ni lire ni écrire. Ce grand prince

(1) Alfred-le-Grand est établi pour le cinquième grand-maître des F.·.F.·.M.·.M.·. Anglais, selon la chronologie d'Anderson, rectifiée par Preston.

ordonna que ceux qui voudraient être admis au sacerdoce, seraient tenus, par la suite, de savoir lire, et de plus, le latin pour être ordonnés prêtres. Les Anglais servirent d'exemple à toutes les nations, ils commencèrent à s'adonner à l'étude; la noblesse ne s'occupait alors que de la chasse, à bien manier les armes, et à tout ce qui avait rapport avec la chevalerie; ainsi la littérature de ce temps, qui se bornait à savoir lire et écrire, resta exclusivement au clergé, ce qui occasionna le nom de clerc (dérivant de *clericus*), qu'on donnait à celui qui savait écrire. D'après un tel système d'ignorance (1), il n'y a pas lieu d'être surpris de l'influence qu'eurent les papes et le clergé, tant sur les peuples que sur les nobles et les rois; voilà les sources du pouvoir (2) colossal du clergé dû à l'ignorance des temps.

(1) La France doit le commencement de sa littérature, de ses sciences et de ses beaux-arts, aux efforts de François Ier., qui par ses largesses attira quantité d'artistes et de lettrés d'Italie.

(2) Ce fut à la bonhommie et à la superstition d'un roi de France que les papes durent et doivent leur puissance temporelle.

Etienne II, pressé par Astolphe, engagea Pépin, roi de France, à le secourir, et à faire la guerre aux Lombards, qui se trouvaient maîtres d'un tiers de l'Italie supérieure. Pépin, à la tête d'une armée française, secondé par Etienne, force Astolphe à demander la paix.

Après ce succès, Pépin et les Français quittent l'Italie. Le péril éloigné, Astolphe rompt le traité conclu avec Pépin et

Au commencement du procès des Templiers, Jacques Molay, avec trois des premiers dignitaires de l'ordre, furent conduits devant le pape à Poitiers. Le Saint-Père avait confié l'instruction du procès à deux cardinaux, à l'archevêque de Sens et à quelques prélats.

On demanda à Molay s'il n'avait rien à écrire pour la défense de ses religieux, il répondit « qu'il » l'entreprendrait de bon gré, et qu'il serait ravi de

le Pape. Alors Etienne implora de rechef le secours de Pépin : voici le précis de sa bulle :

« Je vous conjure, par le *Dieu vivant*, de ne pas permettre » que ma ville de Rome soit encore assiégée par des Lombards, » afin que vos corps et vos âmes ne soient pas livrés aux » flammes éternelles.

» Si vous ne m'obéissez au plutôt, sachez que par l'autorité » de le Sainte-Trinité et le grâce de mon apostolat, vous serez » privés de la grâce de Dieu et du paradis. »

Quoique l'hypocrisie couvre l'Occident de l'Europe, aucun prince dans le monde civilisé ne se laisserait charmer par de pareilles promesses, ou intimider par de telles menaces. D'après cette lettre et ces argumens, le dévot Pépin retourne en Italie à le tête d'une armée très-puissante; il prend sur les Lombards vingt-deux villes qu'il donne, de son plein pouvoir et mouvement, en toute propriété, à *feu* St. Pierre qui, huit siècles auparavant, selon les légendes des saints et le martyrologue romain, avait établi l'évêché de Rome.

Le don de Pépin fut confirmé par Charlemagne; et si les documens qui existent sont authentiques, le Saint-Père le pape est le pouvoir le plus ancien et le plus *légitime*, qui subsiste à présent en Europe depuis la chute de la république de Vénise.

» pouvoir faire connaître à l'univers l'innocence de » l'ordre, mais qu'il était un chevalier non lettré (1), » qu'il ne savait ni lire ni écrire, et qu'il deman- » dait un conseil ou clerc pour le faire ».

Comme tout se faisait à l'ombre du secret, et qu'on avait établi que l'ordre était atteint du crime d'hérésie, on ne lui accorda ni conseil, ni avocat, afin de le sacrifier sans obstacle.

Les extorsions et les violences mises en œuvre dans le cours de cette malheureuse affaire, sont bien connues de nos jours, de même que les dissipations excessives de Philippe et son inflexibilité : bien des écrivains disent qu'il fut insatiable de pouvoir, de vengeance et d'argent.

M. Abot de Bezinghen dans son *Diction. des monnaies*, etc., nous dit que Philippe-le-Bel fut le premier roi français qui ait altéré les monnaies; ce qui lui fit donner le titre odieux de faux monnayeur. L'altération des monnaies causa une révolte, que l'on prétend suscitée par les Ch^rs^.·. Templiers; on ignore sur quoi cette accusation fut fondée.

A la fin du 13^me^ siècle, en 1285, le même Philippe fit arrêter tous les banquiers de Paris, qui étaient presque tous Italiens; après avoir pris connaissance de leurs affaires, il les fit taxer à sa fantaisie, et par là il s'appropria une partie de leur fortune.

(1) Ce fait est figuré dans un haut degré philosophique où les demandes et les réponses se réfèrent au *chevalier non lettré*.

On a prétendu que la mort prématurée de Philippe a pu seule sauver la France des infortunes, des humiliations et même de l'abîme que sa conduite avait préparé et creusé, en attaquant tous les ordres de l'état, ce qui aurait amené une révolte générale. On doit excepter le seul ordre de Saint Jean de Jérusalem, qui appuya de tous ses moyens, les menées de ce souverain, dans la vue d'augmenter ses richesses et son pouvoir. C'est par cette raison, que le grand maître figura dans la destruction de l'Ordre des Templiers. Ce qui engagea Philippe à accéder à l'injuste partage de tous leurs biens entre lui Philippe, le pape et l'ordre de Malthe.

Lorsque les feintes contestations du pouvoir cessèrent, le saint père, sans perdre un instant, fit assembler un concile général à Vienne en Dauphiné, qui fut composé d'environ trois cents prélats.

Ce concile opina sur la proposition de supprimer l'ordre des Templiers, motivée par le pape, qu'il il serait contre toute équité et contre toute loi de le faire, avant d'entendre l'Ordre dans ses moyens de défense et de le confronter librement avec ses accusateurs, ainsi que l'Ordre accusé l'avait demandé dans toutes ses requêtes.

Le pape, qui assistait en personne au concile, ne s'attendait pas qu'il s'élèverait contre ses volontés une aussi forte opposition. Il s'écria dans l'assemblée même, que si on ne voulait pas pour quelque défaut de formalité prononcer juridiquement contre l'Ordre des Templiers, la plénitude de sa puissance

pontificale suppléerait à tout, et qu'il le condamnerait par voie d'expédient.

Désappointé par le sentiment du concile, le saint père peu de temps après assembla un *consistoire* secret, composé de cardinaux et évêques, qu'il avait su, par ses complaisances, ramener à son avis, et par ce moyen il cassa et annula l'ordre des Templiers.

La sentence faisait mention que les Ch^rs. Templiers n'ayant pu être condamnés selon les formes du droit public, « le pape les condamnait par provision et par autorité apostolique » (1), bien entendu qu'ou-

(1) Déjà les papes avaient donné des exemples de leur pouvoir arbitraire et de l'influence qu'ils pouvaient avoir dans les conciles qu'ils rassemblaient. Vers la fin du 9^e. siècle, Etienne VI, pape, assembla un concile et fit appeler en jugement un mort, le pape Formose, son second prédécesseur. Etienne fait ouvrir le tombeau de Formose, fait apporter le cadavre au milieu du concile, et là, de son autorité privée, il condamne le mort à avoir trois doigts de la main droite coupée, et la tête tranchée par le bourreau. Il fait exécuter la sentence, et jeter le corps mutilé dans le Tibre. Quoiqu'en effet Formose eut appelé les Sarrasins à Rome, la véritable cause de la haine d'Etienne était sa concurrence à l'épiscopat de Rome. Les papes se sont toujours servis de l'autorité et de l'exemple que la Bible donne pour autoriser tous leurs abus et crimes. Etienne avait lu que Josias, roi de Juda, avait fait fouiller dans les tombeaux des prêtres d'Astarté, de Moloc et de Chamas, et qu'il avait fait brûler leurs os et jeter leurs cendres au vent, parce qu'ils adoraient la Divinité, sous d'autres symboles que les siens. *Rois, liv. II, chap.* 23.

tre leurs personnes il se réservait la disposition de leurs biens.

Pendant quatre ans que dura ce procès sacrilége, après avoir fait éprouver à une quantité incroyable de Ch.·. Templiers tous les tourmens que la torture a pu inventer, pour extorquer de vaines et fausses confessions, tous persistèrent dans la protestation de leur innocence.

Dans le cours de la procédure on accordait la vie et des pensions, à ceux qui, après les épreuves de la torture, avaient la faiblesse de se reconnaître coupables; tandis qu'on faisait éprouver aux autres les tourmens les plus horribles. Ainsi des hommes qui n'auraient pas craint la mort dans les combats, épouvantés par l'appareil de ces supplices effrayans, convinrent de ce qu'on leur imputait, mais la constance du plus grand nombre ne pût être en aucune manière ébranlée.

La faiblesse des chevaliers ainsi surpris fut réparée dans la suite par les plus fermes rétractations, qu'ils firent à l'approche de leur mort naturelle, ou par le repentir le plus sincère de leur vivant, en publiant que les déclarations qu'ils avaient faites, leur avaient été extorquées, qu'elles étaient fausses, et qu'ils ne les avaient faites que pour se délivrer des affreux tourmens qu'on leur faisait souffrir.

Des évêques vendus au saint père et à Philippe-le-Bel, décidèrent dans un concile provincial, qu'on devait traiter comme relaps les Templiers, qui re-

tractaient les aveux qu'ils avaient faits dans les tourmens de la question; quelques jours après cette décision, selon la barbare jurisprudence de ces temps-là, on en vit brûler cinquante-neuf.

L'évêque de Lodève peint ces infortunés, dans le moment où les flammes les dévoraient, les yeux fixés sur le ciel, comme pour reclamer de la Divinité la force qui leur avait manquée dans les tortures, demandant à Dieu qu'il ne permît pas qu'ils trahissent une seconde fois la vérité, en s'accusant eux et leurs frères de crimes qu'ils n'avaient pas commis.

Malgré l'unanimité de leur constance, preuve lumineuse de l'innocence de l'Ordre et de la fausseté des accusations, Philippe-le-Bel, Clément V, et le grand-maître de l'ordre de Malte confirmèrent la destruction de l'ordre des Templiers, qui avoit été décrétée par le consistoire.

Ils condamnèrent aux flammes le grand-maître, Jacques de Molay, et six mille chevaliers, que plusieurs historiens disent avoir été exécutés en un jour, et ils confisquèrent tous leurs biens. On rapporte que le grand-maître, Jacques Molay, à l'instant qu'il monta au bûcher et qu'il allait ceindre la couronne du martyre, harangua le peuple, prédit le jour et l'heure de la mort de Philippe et du pape. Il cita ses implacables ennemis, dénonciateurs et juges à comparaître devant le tribunal de Dieu, juge suprême, pour rendre compte de leur jugement dans un an et un jour. Cette exécution eut lieu le 11 mars 1313. Il paraît que le doigt de l'Eternel, comme du temps

de l'impie Babylone, a voulu vérifier l'appel du grand-maître des Templiers.

Philippe et Clément moururent avant la fin d'avril 1314; et comme leurs historiens n'indiquent pas de quelle mort, les ennemis des Ch.·. Templiers ont cherché à faire croire qu'ils avaient été empoisonnés par les Templiers qui leur survécurent. Le lendemain de la mort de Molay, le Ch.·. d'Aumont et sept Templiers ramassèrent les cendres du bûcher, comme il est rapporté par le légende des F.·.F.·.M.·.M.·. Suédois. Quinze jours après, Squin de Florian fut assassiné. Le pape le fit enterrer à Avignon et le béatifia, mais les Templiers enlevèrent son corps et déposèrent dans son tombeau les cendres de Molay.

Bocace, l'évêque de Lodève, Vertot, Dupuis et bien des écrivains contemporains et postérieurs, nous ont laissé les plus grands éloges des vertus héroïques de tous ces martyrs de la vérité, de l'honneur, de l'innocence; tous persistent dans leur serment; aucun chevalier, malgré les tourmens, ne dévoile les mystères ni le dogme qu'ils avaient apportés d'Egypte et de l'Orient, nous laissant ainsi un exemple héroïque de leur fermeté et de leur constance.

Chez quelques écrivains on lit que de son vivant le G.·.M.·. Jacques Molay avait établi quatre grands temples en Europe, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, Stokholm, Paris, Naples, Edimbourg (1).

(1) Dans les anciennes et modernes assemblées Maç.·. on conserve la même configuration que celle des Ch.·. Templiers.

Après ce désastre, bien des chevaliers quittèrent leur patrie; par ce moyen et en se cachant, ils purent conserver nos institutions et nos rites, et maintenir intacts autant que possible leurs doctrines anciennes et le dogme, en nous les communiquant, avec leur adoption qui parvint (2) jusqu'à nous.

Bien des hauts grades et rites rappellent ce fatal événement : le Ch.·. du Soleil, le Grand-Ecossais, le Patriarche des Croisés, le Ch.·.K.·.D.·.S.·., le Prin.·. du Sec.·., et le G.·. Insp.·. Souv.·. et autres.

Après tout ce qu'on a exposé, nous croyons qu'on peut regarder toute la science de la Franche-Maç.·. ancienne comme étant renfermée dans les quatre classes suivantes.

La première, l'étude de la nature, de ses élémens et de ses résultats, par l'astronomie et la chimie qui

Le Vén.·. M.·. de ▭ représente le *Magister Cathedræ*, qui est sur son trône à l'Orient, parce que de là nous viennent le dogme et la doctrine.

Les deux Surv.·. sont les anciens *Procuratores*, placés aux extrémités des colonnes, comme dans les anciens chapitres.

Les F.·.F.·. des deux Colonnes remplacent les *Equites*, et F.·.F.·. Ecclésiastiques.

Le Serment fait place à celui que les Récipiendaires donnaient à l'occasion de leurs vœux.

(2) Ces temples furent appelés Grandes Loges, et par la suite Grands Orients. Aujourd'hui en Europe ils sont très-multipliés; chaque principauté en compte un. Ils se trouvent aussi très-multipliés en Amérique; dans l'Amérique du nord seule on compte onze Grands Orients, qui dirigent quinze cents loges.

conduisent à la croyance et à la démonstration de l'existence du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. et aux connaissances des sciences que les prêtres égyptiens *manifestaient* aux initiés lors de leur adoption aux mystères.

La seconde, les institutions mosaïques et le contenu de la Bible, l'institution des mystères israélites, et l'Histoire des Hébreux.

La troisième, les doctrines évangéliques et la morale de notre divin G.·. Maître Jésus, sa vie, sa mort, et ses disciples.

La quatrième, l'institution de l'ordre des Templiers, sa destruction et le souvenir du dernier G.·.M.·. Jacques de Molay.

Tous les degrés et toutes les doctrines admises dans certains rites, et étrangères aux susdites classifications, ne sont aucunement dans le sens de notre théosophie ; ils sont le produit des passions humaines et des innovateurs, qui, généralement, ont fait un très-grand tort à notre sainte institution par les querelles sans fin, qu'ils ont élevées, toujours dans l'esprit de parti, et qui n'ont servi qu'à dénigrer l'ordre.

Ce ne sera qu'à l'aide de l'histoire et des sciences ci-dessus indiquées que nos F.·.F.·. pourront saisir l'esprit du type mystérieux de notre dogme, et connaître que tous nos grades sont tirés de l'Histoire des Israélites, de Moïse, de Jésus, et de la chute des Templiers.

Ce dogme antique, toutes ces institutions et tous ces mystères, furent dans le dernier siècle près d'être

anéantis par l'indépendance ou la suprématie que toutes les loges voulaient exercer les unes sur les autres; ce qui produisit une anarchie générale. A cette cause, il faut ajouter celle des réformateurs des rites Maç.·., sur lesquels nous donnerons quelques notions, relatives aux doctrines et aux loges établies en dernier lieu chez les différentes nations de l'Europe, en commençant par l'Angleterre, qui la première chercha à répandre ses lumières, et qu'on regarde comme la mère commune de toutes les croyances Maç.·. actuelles.

Anderson, rectifié par Preston, dans sa chronologie, veut qu'un S^t^. Alban, 247 ans après Jésus, ait été le premier G.·.M.·. des F.·.F.·.M.·.M.·. Anglais, et que le second ait été S^t^. Augustin, évêque de Cantorbéry, qui, arriva en Angleterre à la tête de quarante moines, et qui dans la suite bâtit les cathédrales de Cantorbéry en 600, de Rochester en 602, de S^t^. Paul de Londres en 604, et de S^t^. Pierre de Westminster en 605.

Il peut se faire qu'à cette époque il y eut des confréries de maçons de *pratique*, que les susdits saints aient été en Angleterre, étant tous les deux étrangers, et qu'ils fussent les patrons de ces confréries; néanmoins, quoiqu'elles se proposassent des objets théosophiques et l'amour du prochain, elles n'étaient que des corps de métiers; elles ne suivaient pas un dogme différent des autres confréries chrétiennes, et moins encore les doctrines égyptiennes, ou celles de Zoroastre unies aux maximes de Jésus. C'est par cette raison

qu'on ne peut pas les regarder comme l'origine de la Franche-Maç.·., ainsi qu'Anderson le prétend. Quelques partisans de la ▭ d'Yorck veulent qu'elle ait été constituée par le prince Edwing, l'année 926; et quoique cette ▭, dans les diplômes qu'elle délivrait, rappelle toujours ce titre, ce fait ne peut regarder que les Maçons de *pratique*.

La G.· ▭ de Londres se vante aussi d'une ancienneté au-dessus de toutes les loges anglaises, écossaises et étrangères; on ne connaît pas ses titres; on sait que, lors de la grande maîtrise de sir Desaguilliers, elle fit brûler toutes ses archives; ainsi les F.·F.·M.·M.· ne peuvent émettre aucun jugement sur l'authenticité et l'antiquité de ses titres. Sir Desaguilliers était un des plus zélés apôtres du rite moderne, et quelques F.·F.·, croient que cet incident eût lieu par suite de ses opinions particulières.

Lavrie prétend que la Franche-Maç.·. en Angleterre commença en 1150 dans le village de Kilwinning; cette assertion est aussi bien loin d'être prouvée.

Il est à présumer que les confréries des Maçons étant très-nombreuses et très-puissantes dans ce pays, les Ch.·. Templiers, après leur désastre, se seront réfugiés chez elles, et se seront couverts de leur voile pour pouvoir pratiquer leurs institutions, leurs mystères et leur dogme, d'autant plus que la légende d'Hiram et du temple à rebâtir pouvait être prise à la lettre par les *profanes* pour des choses analogues aux maçons de *pratique*. Nous voyons aujourd'hui ces maçons jouir en Angleterre et en Écosse d'un

droit de préférence pour être reçu Franc-M.·. (1); ils ne paient que la moitié du prix de réception; ce qui prouverait une réciprocité de l'hospitalité et des services que les anciens F.·.F.·.M.·.M.·. anglais auraient reçus de cette confrérie.

Comme on l'a dit, ces sociétés s'occupaient jadis en Angleterre de sciences secrètes, de la médecine, de l'astrologie, de la chimie et de la théosophie, ce qui est prouvé par les écrits de Robert Fludd, Bacon, Wilkins et autres, qui en partie furent les fondateurs de la société royale des sciences à Londres. On se bornera à rappeler que beaucoup de mémoires anglais rapportent que le roi d'Ecosse, Bruce, fut le fondateur de l'ordre Maç.·. en 1314; que le 24 juin de ladite année, il institua l'ordre de S.t André du Cardon (2) en commémoration des fidèles Ecossais qui s'étaient immortalisés à la bataille de Bannockborn, où le même Bruce avec trente mille hommes battit cent mille Anglais (3).

(1) Les Turcs ou Sarrasins donnèrent aux Chr.ns.·. Croisés le nom de *France*, sous lequel les Turcs actuels désignent les Européens. Il paraît que le mot Franc dérive de cette ancienne étymologie, et fut uni au mot maçon par les Templiers, après leur désastre, se trouvant incorporés avec les Maçons de *Pratique*.

(2) Plusieurs Chap.·., tels que celui de Rouen de l'Ordre d'H.·. R.·.M.·. de Kilwining, ont adopté dans leurs sceaux et médailles pour ornemens des Cardons qui sont les armoiries du Royaume d'Ecosse. Planche 8.me, n.o 1.

(3) Près la mère ▭ du rite philosophique de Paris, il existe un manuscrit très-ancien, qui dit la même chose.

On y lit que Bruce avait uni à l'ordre de St. André du Cardon celui d'H.·.R.·.M.·. en faveur des M.·.M.·. écossais qui firent partie de cette armée : que Bruce, en instituant cet ordre, conserva pour lui et *Hæredum* (1) le titre de G.·.M.·., et par là établit la G.·. ▭ royale à Kilwining d'H.·.B.·.M.·., qui passa dans la suite à Edimbourg, et fut présidée par différens rois d'Ecosse. Cette origine des M.·.M.·.Ecc.·. anciens paraît la plus probable : car elle s'accorde avec la destruction des Templiers, et avec les légendes de Suède et autres.

Rien de remarquable en Angleterre n'arriva à l'ordre depuis son introduction jusqu'à l'année 1425; alors les F.·.F.·.M.·.M.·. ayant pris une couleur politique, furent persécutés sous la minorité d'Henri VI. Ce qui fit qu'ils se refugièrent dans les clubs, et se trouvèrent amalgamés avec les coteries politiques.

Les V.·.V.·.M.·.M.·., à ces époques, étant à vie, avaient une puissance illimitée; ils faisaient valoir leur autorité dans les assemblées, et de leur propre gré ils donnaient des constitutions à qui bon leur semblait; plusieurs frères s'opposèrent à de tels abus; la confusion et le désordre s'étant répandus dans ces assemblées, les mystères furent profanés, et il en résulta des différences très-notables dans les rites.

(1) Quelques F.·.F.·. croient que c'est en conséquence d'une telle substitution héréditaire que tire son étymologie le titre de la ▭ mère Ecos.·. d'*Heredom*.

Cette désorganisation se prolongea longtemps, mais la persécution ayant cessé, les F.·.F.·.M.·.M.·. se rétablirent dans leurs ateliers, et il y en eut beaucoup qui gardèrent leurs anciennes constitutions et leurs rituels, qui sont encore aujourd'hui scrupuleusement observés par bien des loges anglaises, sans participer aux innovations.

Sous le règne d'Élisabeth, la R.·. ▭ d'Yorck eut à lutter contre ses ennemis, qui firent concevoir à cette reine de grands soupçons sur le but des institutions Maç.·.. Cette ▭ devait tenir l'assemblée *de devoir* de la S^t^. Jean d'Hiver; la reine y envoya des hommes armés pour la dissoudre; les dignitaires de la ▭ allèrent à leur rencontre et les engagèrent à assister à leur réunion. Ces profanes ayant connu que le bien de l'humanité dirigeait leur assemblée, se gardèrent bien de troubler ses louables travaux. De retour chez la reine ils lui rendirent compte de ce qu'on traitait dans ces réunions. Les soupçons d'Élisabeth étant ainsi dissipés, elle protégea dans la suite les F.·.F.·.M.·.M.·..

Dans les guerres civiles où les royalistes et les républicains ravagèrent l'Angleterre, les F.·.F.·.M.·.M.·. se jetèrent dans le parti de Charles I^er^, qui les avait protégés. Charles II dans son exil avait été admis aux mystères Maç.·.. Ces deux faits donnèrent lieu à quelque exalté de rêver l'origine et l'établissement de la Maç.·. par Charles I^er^ duquel on aura occasion de reparler.

Toutes les loges de l'empire britannique reçurent

leurs institutions ou de la G.·. ☐ d'Yorck, ou de celle d'Edimbourg. Mais de temps à autre la F.·.Maç.·. éprouva des persécutions en Angleterre, et des schismes naquirent entre ses rites. Au commencement du 18me siècle la G.·. ☐ R.·.d'H.·.R.·.M.·. fut obligée par des circonstances de suspendre ses travaux jusqu'en 1738; sur ces entrefaites, en 1736, le F.·. de Ste. Claire de Roslin établit une nouvelle ☐ à Edimbourg, pendant que la première tenait son atelier fermé: cette nouvelle ☐ fut appelée G.·. ☐ de St. Jean; déjà plusieurs membres de la famille de Roslin avaient précédemment rempli la place de Grands Maîtres de l'ordre de St. Jean, qui avait été institué en faveur de cette famille par Jacques II, roi d'Ecosse, en 1437. Ce roi avait voulu récompenser Guillaume de Ste. Claire de son attachement particulier à sa personne, en lui donnant ainsi qu'à ses successeurs l'hérédité de la Grande Maîtrise en chef, et en le nommant gouverneur des F.·.F.·.M.·.M.·. pour les grades symboliques.

Cette grande ☐ de St. Jean ne pouvait donner de constitutions que pour trois grades, les seuls qu'elle professait; néanmoins, dans la suite elle se permit de donner des constitutions pour les hauts degrés Ecoss.·.

Lorsque la G.·. ☐ d'H.·.R.·.M.·. reprit ses travaux, elle s'opposa à de tels abus, et en arrêta le cours. Alors la G.·. ☐ de St. Jean rentra dans ses devoirs, en se bornant aux degrés symboliques pour lesquels seuls elle avait des pouvoirs, et en laissant à

celle d'H.·.R.·.M.·. la profession et l'institution des hauts degrés, qui regardent la haute Maç.·. Ecoss.·.. Elle décida que les F.·.F.·. qui auraient obtenu les trois premiers grades dans la G.·. ☐ .de S.t Jean pourraient passer ensuite dans la R.·. ☐ d'H.·.R.·.M.·. pour l'admission aux ordres supérieurs.

Plusieurs G.·.G.·.O.·.O.·., dans leurs contestations avec les Chap.·. qui professaient des rites différens, et qui possédaient de plus hauts degrés, auraient dû suivre cet exemple au lieu de se déchirer dans des libelles.

Un des plus savans réformateurs fut le chevalier Ramsay, Ecossais. Il créa un nouveau rite qu'il divisa en plusieurs institutions nouvelles, en *Ecossais, Novice*, et en Ch.·. *du Temple*. Chacun de ces ordres avait différens *points*. Ramsay admettait dans ses doctrines que son institution était venue d'Orient par Godefroy de Bouillon, au temps des croisades.

En 1768 il transporta ses doctrines en France et ailleurs.

Le Suédois Swedembourg a introduit, en Angleterre, un nouveau rite Maç.·. et une réforme religieuse.

Cagliostro, Italien, y joua un grand rôle avec son rite égyptien.

Il existe à Edimbourg un rite Ecoss.·. qui professe les H.·. D.·., dans l'ordre suivant :

Degrés du rite Ecos.·. Primitif.

1 Ap.·.
2 Com.·.
3 M.·.
4 M.·. Parf.·.
5 M.·. Irland.·.
6 Élu des Neuf.
7 Élu de l'Inconnu.
8 Élu des Quinze.
9 M.·. Ill.·.
10 Élu Parf.·.
11 Petit Arch.·. ou Ap.·. Ecos.·.
12 G.·. Arch.·. ou Com.·. Ecos.·.
13 Subl.·. Arch.·. ou M.·. Ecos.·.
14 M.·. en la Parf.·. Arch.·.
15 Royale Arche.
16 Noachite ou Ch.·. Prus.·.
17 Ch.·. de l'Or.·. ou de l'Epée.
18 Prin.·. de Jérusalem.
19 V.·.V.·. des Loges.
20 Ch.·. d'Oc.·.
21 Ch.·. de la Palestine.
22 Souv.·. P.·.R.·.C.·.X.·.
23 Subl.·. Ecos.·.
24 Ch.·. du Soleil.
25 G.·. Ecos.·. de S^{t}. André.
26 Maç.·. du Secret.
27 Ch.·. de l'Aigle Noir.
28 Ch.·. Kadosch.

29 G.·. El.·. de la Vérité.
30 Novice de l'Int.·.
31 Ch.·. de l'Int.·.
32 Préf.·. de l'Int.·.
33 Command.·. de l'Int.·.

Le centre de ce rite est à Edimbourg; il a des loges de sa constitution en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, etc.

Les Ecos.·. du rite An.·. et Acc.·. se croient dès-à-présent le seul rite reconnu comme rite national en Angleterre. Voici comme ils établissent leur opinion.

S. A. R. le prince de Galles, en 1813, était le G.·.M.·. du rite moderne. Le roi George III, son père, étant âgé et incapable de se trouver à la tête des affaires politiques, le susdit prince fut obligé d'en prendre la direction en qualité de régent du royaume, et vu ses hautes occupations, ne pouvant plus continuer les fonctions de G.·.M.·., il délégua son frère, S. A. R. le duc de Sussex, à la grande maîtrise, conservant pour lui le titre de grand patron de la Maç.·. anglaise.

Dans cette circonstance, des F.·.F.·. zélés désirant voir cesser le schisme de la G.·.☐ d'Angleterre, (qui professait le rite moderne, avait pu renverser l'ancienne G.·. ☐ d'Yorck, et se trouvait alors en rivalité avec celle du rite ancien) obtinrent que les rites en opposition éliraient des représentans pour terminer toute querelle. Les

F.·.F.·. délégués signèrent un accord par lequel il ne devait plus exister qu'une seule grande ☐ nationale pour tous les rites en Angleterre.

Il est à remarquer que le principal article qui unissait les deux rites, en opérant leur fusion, était que le rite ancien serait reconnu et pratiqué dans toute l'Angleterre.

Les Écos.·. présentent cet exemple à toutes les G.·.G.·. loges des rites modernes, comme utile à suivre, en se prononçant en faveur de la généralité de l'opinion sur la Maç.·. anglaise.

Il paraît que le rite nouveau de Misraïm a trouvé des partisans dans cette île, à en juger par les imprimés que l'on publie de jour en jour en sa faveur.

Un rite sur lequel nous n'avons pu encore obtenir aucun document, c'est celui de la Maç.·. des Grands Juges inconnus, dont le chef est établi en Angleterre.

On dit que l'initiation se fait tête à tête avec un Grand Juge.

Le décors de cet ordre est un anneau d'or plat que les membres portent à l'index de la main droite, sur la face intérieure duquel sont gravés les noms de l'initiateur, de l'initié et la date de l'initiation.

Il paraît qu'en Angleterre on a voulu connaître *le carbonarisme*. Dans les *vendita* de Naples, le bruit s'était répandu, quelque temps avant la révolution de 1820, que l'abbé Minichini de Nola, duquel il sera parlé dans la suite, étant à Londres, initia M.·. Carbonaro un grand duc.

Le G.·.M.·. actuel de la Maç.·. anglaise, S.·.A.·.R.·. le duc de Sussex, se distingue par ses principes libéraux, par sa philantropie, par ses hautes connaissances, et par le bon accueil qu'il fait à tous les étrangers qui se présentent à lui de quelque nation qu'ils soient.

L'auteur du Tombeau de Jacques Molay (page 86), veut qu'à la fin de l'hiver de 1623, les F.·.F.·.R.·.R.·. †.·.†.·. existassent en France. Il donne en entier une affiche très-curieuse, qu'il dit avoir été trouvée dans plusieurs carrefours de Paris. Il pourrait se faire que ce document ait été fait après coup, car l'auteur de l'histoire de la fondation du G.·.O.·. de France n'en fait pas mention : il établit qu'aucun document anthentique n'assure que la F.·.M.·. ait existé en France avant l'année 1725, et que le rite symbolique fût le premier qui y eut des constitutions en règle; il paraît que ce rite lui arriva d'Angleterre; il se répandit et se propagea dans les provinces avec une célérité incroyable. Milord Dervent Waters, le Ch. Maskelyne et Heguetti furent les premiers à ouvrir des travaux Maç.·. à Paris, dans la ☐ au Louis-d'Argent. Dans la suite fut créée la ☐ d'Aumont, qui, en 1732, reçut de la G.·. ☐ d'Angleterre des constitutions.

Peu après, les loges symboliques se trouvèrent si multipliées dans Paris et dans les provinces, qu'en 1743, on assembla les V.·.V.·.M.·.M.·. pour former un corps, comme en Angleterre; on y élut Grand-Maître le comte de Clermont, et on

établit dans Paris une grande ☐ nationale, qu'on appela la *grande loge anglaise de France;* ce qui prouve qu'elle ne professait que les trois grades symboliques, et qu'elle avait tiré ses doctrines et ses constitutions du nouveau rite anglais, et non d'Écosse ou d'ailleurs.

Bien des loges se vantent en France d'une haute antiquité, mais selon beaucoup d'écrivains celle au Louis-d'Argent est la première qui paraît avoir eu des constitutions légales. Son nom fut porté sur le tableau des loges affiliées à la Gr.·. ☐ anglaise en 1735. Il est à observer que le premier G.·.M.·. que les annales Maç.·. de France indiquent est l'Anglais Dervent Waters.

Peu après cette époque, la Maç.·. en France fut déchirée par plusieurs schismes. Ce qui fit le plus de bruit et de scandale, ce fut lors qu'avec des constitutions écossaises on introduisit les hauts degrés d'H.·.R.·.M.·.. La lutte commença entre les deux G.·.G.·.O.·.O.·. établis en même temps à Paris en opposition l'un de l'autre.

La R.·. ☐ d'H.·.R.·.M.·. d'Edimbourg qui, comme on a vu, donnait seule alors en Angleterre des constitutions pour les hauts degrés, et qui avait pu conserver ce droit, accorda pour la France deux constitutions en 1786 aux deux G.·. G.·. loges et Chap.·. de Rouen et de Paris, ce dernier connu sous le titre de Chap.·. de Choix.

Il paraît même que l'institution de Rouen

eut un degré d'éminence (1) sur celui de Paris.

Dans le tableau de la G.·. ☐ de Rouen pour l'année 5811, le Chap.·. de Choix de Paris se trouvait en tête des vingt-six loges qui suivaient les institutions du rite de l'Eco.·. An.·. et Acc.·. de l'ordre d'H.·.R.·.M.·. On y lit aussi celui de la Paix à Bruxelles, et celui de St. Napoléon dans la petite ville d'Alba en Piémont, deux villes qui, à cette époque, étaient regardées comme villes françaises.

Néanmoins, les hauts degrés étaient déjà professés en France bien avant ces constitutions écossaises; car en 1762, une réunion de hauts degrés était établie à Paris en rivalité avec ceux professés par l'ordre des Empereurs d'Or.·. et d'Occ.·., ou si l'on doit autrement les appeler, par celui de la Perfection, qui était basé sur les degrés écossais d'H.·.R.·.M.·. de Kilwining.

On ignore tout à fait par qui ces hauts degrés furent apportés en France. Lorsque les susdits Chap.·. de Rouen et de Paris eurent reçu leurs constitutions de la R.·. ☐ d'H.·.R.·.M.·., ils ont cherché par excès de zèle (car ce serait leur faire un grand tort de supposer que la jalousie s'en soit mêlée) à mettre en

(1) M. Mattheus, négociant de la ville de Rouen, avait été désigné pour être le G.·. M.·. Provincial de l'Ordre, pour tout le royaume de France, par l'Ordre d'H.·.R.·.M.·. de Kilwining à Édimbourg, et la médaille frappée en 1809, par le Chap.·. de Choix, de Paris, publie son établissement en 1786, par le susdit Mattheus; voyez Planche VIII, n°. 2.

contestation l'autorité et la légalité des titres des Chap.·. qui déjà professaient les hauts degrés, et en particulier ceux dn conseil des Empereurs.

Ces titres étaient peut-être douteux et même faux; sans entrer dans une discussion, qui ne fait pas d'honneur à ses anteurs, on observera que bien des loges en Europe professent les hauts degrés, sans posséder aucune constitution légale. Elles s'étayent de cet axiome « *possideo quia possideo*, » n'étant aucunement intéressées à découvrir leur origine. Combien de corps théosophiques n'ont pas existé, sur des autorisations verbales? Combien de loges très-régulières en Suisse, ne se sont pas constituées par elles-mêmes? Il faut observer que la Franche-Maç.·. ayant été persécutée dans bien des contrées, pendant que le clergé influençait les gonvernemens, on a cachè et détruit les documens par crainte; ainsi ceux des Empereurs auraient pu être détruits par ceux qui les gardaient, ou par la police française, qui alors avait un pouvoir illimité; ils pouvaient aussi, par négligence, être égarés. Enfin ces hauts degrés peuvent avoir été apportés en France par quelque grand dignitaire, qui aurait institué des Chap.·. et des successeurs, comme il arriva à Charles Edouard Stuart qui a institué à Arras un Chap.·. primordial de R.·.†.·. Jacobite (1), en qualité de

(1) Les Coptes qui, d'après Hesman, suivaient la doctrine de Manès, établie en Egypte, s'appelaient dans l'origine *Chrétiens Jacobites*.

substitut du Grand Maître du Chap.·. d'H.·.R.·.M.·.; comme Stefen Morin, qui (1) fut autorisé par la G.·. ☐ de Paris avec des patentes du 27 Thischri, à porter dans les colonies françaises le rite Eco.·. de la Perfection en 25 degrés; comme avaient fait enfin les G.·.G.·. loges d'Ecosse et d'Angleterre, qui ont toujours délivré des constitutions personnelles et perpétuelles, avec droit de se choisir des successeurs.

Le rite de la Perfection se trouvait déjà établi à Bordeaux avant de l'être à Paris; c'est de son concile qu'émanèrent les grandes constitutions, tant de la France que des colonies, qui réglèrent tous les Chap.·. et Consist.·. qui en dépendaient. Ces statuts servirent au G.·.O.·. de France, dans sa réforme Maç.·. de 1786, connue généralement pour l'Eco.·. réformé, et par quelques uns appelée *Rite Français*, qui se compose de trois degrés symboliques et de quatre supérieurs, pris, comme on l'a dit, dans les H.·.G.·. du rite Eco.·. de la Perfection.

On doit remarquer une chose très-curieuse pour ceux qui observent la marche des opinions, c'est que

(1) Stefen Morin était juif. En 1810 le G.·.O.·. de Bade, et quelques loges françaises influencées par l'esprit d'intolérance de la *stricte* et *late* observance, demandèrent au G.·.O.·. de France, qui exerçait, comme son gouvernement, une influence décisive sur le continent européen : « Si on devait et pouvait » recevoir pour acolytes des Juifs? Le G.·. O.·. de France » décida que pourvu que les juifs proposés eussent les qualités » civiles et morales requises, et qu'ils fussent d'un état libre, » ce serait contre l'esprit de l'institut de les exclure. »

tandis que le G.·.O.·. de Paris s'occupait à concentrer l'esprit de l'Ecossisme dans sept degrés (1), d'autres réformateurs, la même année profane 1786, augmentèrent les 25 degrés connus de l'Eco.·. de la Perfection et les portèrent au nombre de 33, sous le prétexte que la science Maç.·. était imparfaite; et que, comme la Franche Maç.·. n'était que le dogme de Jésus, elle devait par ses degrés commémorer les années de notre Divin maître Jésus. On a attribué cette réforme à Frédéric III, roi de Prusse.

Un des rites les plus répandus jadis en France, était celui d'Adonhiram; ses emblèmes se rapportent entièrement à la construction du temple de Salomon sur le dessin d'*Hiram*.

Les doctrines de ses grades, de ses légendes, sont puisées principalement dans le Talmud, et dans Esdras (2).

M. de S^{t} Martin fut un des plus célèbres réformateurs français, il composa un nouveau rite.

Ses doctrines sont fondées sur celle de Martines

(1) Voilà leur classification :

Premier temple : 1 App.·. 2 Comp.·. 3 M.·.

Second temple : 4 Elu Secret.·. 5 G.·. Elu Ecoss.·. 6 Ch.·. d'Or. ou de l'Epée. 7 Souv.·. P.·. R.·. † — Les quatre derniers degrés sont appelés Ordres.

(2) Les degrés d'Adonhiram sont dans l'ordre suivant : 1 App.·. 2 Comp.·. 3 M.·. 4 M.·. Parf.·. 5 Elu des Neufs. 6 Elu de Perignan. 7 Elu des quinze. 8 Petit Arch.·. 9 Grand Arch.·. 10 M.·. Ecoss.·. 11 Ch.·. de l'Epée. 12 Ch.·. Rose †.·. 13 Ch.·. Prussien ou Noachite.

Pascalis (1); elles enseignent les principes et la pratique du *Martinisme ;* il divisa son rite en dix grades, dont sept forment le premier temple, et trois le second; il a aussi suivi les opinions de Swedenbourg, et même modelé ses instructions sur celles des Elus Coens; c'est-à-dire qu'elles traitent de la création de l'homme, de sa désobéissance, de sa punition, de sa régénération et de sa réintégration dans son innocence et dans les biens perdus par le péché originel. Son but est le perfectionnement de l'homme, afin qu'il puisse s'approcher du souverain être dont il est émané.

Lorsque l'adepte par ces nouveaux ordres a recouvré ses droits *primitifs*, il se rapproche de son créateur; il peut connaître les secrets de la nature, ceux des sciences occultes et de la théologie mystique.

Ses cérémonies sont entièrement israélitiques et tirées de la Bible.

Son rite est fondé sur la théosophie, la chimie et les évocations.

M. de St. Martin a rectifié les mots sacrés hébreux, desquels il se sert dans ses grades, et qui se trouvent altérés dans presque tous les autres rites.

A Metz, le Chap.·. de St. Théodore professait les grades de cette réforme.

(1) Martines Pascalis est un Allemand, né vers 1700 d'une famille pauvre mais noble. A l'âge de seize ans il savait le grec et le latin · il fut en Turquie, en Arabie, et à Damas il s'instruisit dans les mystères du Temple, il établit un ordre particulier de R.·.R.·.†.·.†.·.

Le rite de St. Martin a produit la ▭ des Philatètes à Paris, qui avait douze grades, et dont toute la science reposait sur la chimie et sur les sciences occultes; cette ▭ avait une bibliothèque riche en monumens maçonniques et littéraires. A la mort de son instituteur, M. La Savalette, ces documens ayant été vendus, ils furent acquis pour enrichir les archives du rite philosophique de Paris; malgré tout cela, les Philatètes avaient adopté bien des maximes de la *stricte observance*.

Le rite Ecoss.·. primitif établi à Narbonne, sous un titre distinctif des *Philadelphes*, avait les mêmes doctrines. Dans ces derniers temps on a vu paraître un rite carbonarique, qui porte ce nom, et qui suit les mêmes doctrines; le rite institué à Narbonne y parvint d'Edimbourg.

Cagliostro apporta son rite égyptien en France; il reçut dans une ▭, que lui-même avait établie, le cardinal de Rohan.

Avant cette époque, Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, et ensuite duc d'Orléans, était le G.·.M.·. de la Maç.·. française; ce prince, par ses intrigues et par son or, prépara bien des malheurs à la France et à la famille royale, que des hommes prévenus et mal instruits ont voulu attribuer aux F.·.F.·.M.·.M.·.

En 1805, le G.·.O.·. de France pour faire cesser les querelles entre les divers rites, publia le 14, Xme mois, l'acte de tolérance de tous les cultes Maç.·., déclarant que dans la suite il en professerait tous les rites.

Une des causes qui ont déterminé le G.·.O.·. de France à cet acte, était la grande prépondérance du rite Ecossais An.·. et Acc.·.; il craignait que son autorité ne fut méconnue pendant que ce rite resterait séparé de lui; il chercha au moins en apparence à former avec lui un seul corps. Dans cette vue M. de Rottiers de Montaleaun, qui était le G.·.M.·. pour le G.·.O.·., se rapprocha des membres les plus influens de la G.·. ☐ générale Ecos.·. de France, et après bien des démarches il concerta et exécuta un concordat, par lequel ladite G.·. ☐ fut unie au G.·. O.·. de France.

Le G.·.O.·. pour en conserver le souvenir, et pour transmettre à la postérité sa reconnaissance envers M. de Rottiers, fit graver une médaille avec l'inscription suivante : sur un côté :

« Union de tous les rites au G.·.O.·. de France, af-
» filié libre de toutes les loges et Chap.·. de France; »

Et sur l'autre côté :

« 5me jour du 10me mois 5804. Les Maç.·. re-
» connaissans au F.·. ».

Néanmoins toutes les loges écossaises de France ne suivirent pas l'exemple de la G.·. ☐ générale écossaise de Paris.

Ensuite le G.·.O.·. établit dans son sein différens ateliers, entre autres un grand *Directoire* des rites, et le suprême conseil de 33 degrés; ce qui fut suivi à Milan, à Naples et à Madrid. S. A. R. Joseph-Napoléon fut élu à la G.·. Maîtrise : la dignité de Puiss.·.Souv.·.Com.·. fut déférée à S. A. S. le prince

Cambacérès, qui fut élu G.·.M.·. pour tous les cultes Maç.·. en leur spécialité, tant en France qu'en Italie.

Au commencement de ce siècle, les Français ayant occupé l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Pologne, le G.·.O.·. de France chercha à s'attacher leurs différens ateliers, et à en établir de nouveaux chez ces différentes nations, qui avaient leurs rites particuliers, et où l'on suivait de préférence la *stricte observance*, l'illuminisme, l'An.·.Ecos.·., le rite d'Adonhiram, etc. Malgré les efforts du G.·.O.·., il ne trouva pas beaucoup d'admirateurs de son nouveau rite.

La France, en 5800, était partagée dans les croyances Maç.·. suivantes :

Le rite Ecossais Philosophique et celui d'H.·.R.·.M.·.;

Le Chap.·. Primordial des R.·.R.·.†.·.†.·. d'Arras, et Chap.·. de son ressort;

La Cité Sainte ou la stricte observance, dont les *centres* se trouvaient à Lyon, à Bordeaux et à Strasbourg;

Les Philatètes ou chercheurs de la Vérité;

Le Régime Primitif;

Le rite d'Adonhiram;

Le rite de S^t^. Jean d'Ecosse, établi à Marseille.

Le Régime Hermétique, qui avait son *centre* à Montpellier;

Les Sublimes Elus de la Vérité, dont le *centre* était à Rennes;

Le rite de S^t^. Martin;

Le rite des Elus *Coens;*

Le rite des Trois Grades Symboliques, et enfin de la nouvelle réforme adoptée par le G.·.O.·.

Tous ces différens rites forcèrent, pour ainsi dire, le G.·.O.·. de France au susdit *acte de tolérance:* quelques uns croient même qu'il avait été obligé de publier son manifeste, parce qu'ayant réformé en 1786, comme l'on a dit, le rite An.·. et Acc.·. de la Maç.·.Ecos.·. en Sept Grades, sous le prétexte que les grades de l'écossisme ancien avaient une ramification trop grande, les défenseurs du rite Ecossais An.·. écrivirent contre cette innovation française, et les loges étrangères du rite Ec.·. An.·. et Ac.·. furent très-éloignées d'accueillir cette réforme.

Le G.·.O.·. avait donné une grande publication à sa réforme dans l'espoir de ramener à lui les autres rites : partout on trouvait ses grades, sa constitution, ses doctrines, ses catéchismes, qui furent imprimés et distribués avec profusion; mais les partisans du rite Ec.·. An.·. et Acc. s'efforcèrent aussi de faire voir que sa doctrine était imparfaite, et que ses quatre ordres, ajoutés aux symboliques, n'étaient que le produit d'une compilation mal faite dans une multitude de grades Ecos.·. mis à contribution pour former un corps mutilé.

On a fait remarquer que le rite du G.·.O.·. de France manquait de la parole ineffable, base du dogme et des mystères des Juifs et par suite des chrétiens-maçonniques; elle ne se trouvait pas dans ses sept degrés.

Il est probable que les instituteurs du rite Ecos.·.

réformé ont laissé expressément hors de leurs mystères la parole *Jehovah*, en établissant que, quoique l'ordre représentât les anciens Chr.·. Templiers, il n'y avait que le seul G.·.M.·. de l'ordre, qui, étant le vrai successeur du grand sacrificateur des Juifs, pouvait, selon la légende rapportée du 10 thischri, prononcer une seule fois par année cette parole; et comme le G.·.M.·. des Templiers, dans le fait, n'existait pas, et n'était pas remplacé, ainsi cette parole sacrée perdue ne pouvait pas être dite par un autre (1); en conséquence les nouveaux instituteurs ont omis la parole de *Jéhovah* en la remplaçant par une autre allocution.

Il paraît même que cette réforme fut projetée par un esprit national attaché à la maison régnante des Bourbons.

Ce fut, comme on l'a vu, sous un roi de France que les Templiers furent détruits. Différens auteurs regardant Philippe-le-Bel comme la seule source et la cause de ce désastre, les grands dignitaires de l'ordre Maç.·. en France (voyant que la Maç.·. était protégée par les Bourbons, puisqu'elle avait compté un Louis de Bourbon, prince de Clermont, et un Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, pour G.·.G.·.M.·.M.·. nationaux, et qui se succédèrent sans interruption, crurent que

(1) En 1778, à Willemsbade, un congrès Maç.·. avait décidé que les F.·.F.·.M.·.M.·. étaient véritablement les représentans des Templiers, mais qu'ils n'étaient pas les héritiers de leurs biens et de leurs droits.

ce serait une véritable humiliation pour leurs protecteurs de prétendre, que les descendans de ce même Philippe-le-Bel dussent participer et assister à la représentation des mystères, qui rappelaient la conduite inhumaine de ce roi avec les Chrs.·. Templiers : que les Bourbons se croiraient eux-mêmes chargés d'anathème par ceux qu'ils protégeaient : et que par conséquent ces mystères auraient exposés les F.·.F.·. à des regrets cuisans. Ils ne pouvaient non plus combiner avec la sinistre commémoration de Philippe-le-Bel les acclamations prescrites dans des travaux, comme la première *santé de devoir* toujours portée à la conservation des rois respectifs sous lesquels les F.·.F.·. se trouvent régis, et en France à celle du roi et de la famille royale des Bourbons.

Il paraît que toutes ces raisons ont porté les réformateurs français à circonscrire leur rituel, leurs cérémonies et les commémorations de l'histoire Maç.·. jusqu'à l'établissement des Templiers, conservant en entier le matériel du dogme égyptien mosaïque avec les vertus ordonnées et prescrites par le christianisme.

Les relations de la France avec les pays limitrophes firent passer cette réforme ailleurs. Mais les Ecos.·. des plus anciens rites ont toujours persisté à rejeter cette réforme, faisant valoir que les degrés Ecoss.·. forment la chaîne des connaissances de la haute maçonnerie, et qu'en retranchant ses grades et ce qui constitue la doctrine écossaise, la science maçonnique reste imparfaite.

Il y a même quelques écrivains, qui ont supposé que le G.·.O.·. de France publiait son *acte de tolérance* dans le dessein de prendre la suprématie sur tous les rites, en appelant dans son sein les différens ateliers et leurs représentans; néanmoins, il est à observer, que ceux qui professaient un autre rite, quoique membres du G.·.O.·. firent et feront toujours dans le fait un corps à part.

On doit aussi remarquer que le G.·.O.·. dans sa spécialité s'est réservé l'établissement des Chap.·. Ecos.·. jusqu'au 18me grade, qui est celui de R.·.+.·., le plus haut des degrés que le G.·.O.·. ait adopté; mais il a laissé au sublime conseil des 33 degrés de l'Ecos.·. et aux *directoires* des rites respectifs, l'initiative des plus hauts grades qu'il ne professe point.

Une des réformes maçonniques, quoiqu'on en dise, ce sont les *modernes templiers* qui se sont modelés sur la *stricte observance*. Ils ne rappellent pas seulement la destruction des Templiers, comme dans les K.·.D.·.S et ordres relatifs, mais ils prétendent être les Templiers mêmes, institués par Hugues de Payens, en 1118; c'est de cette année qu'ils datent leurs actes. Ils suivent strictement la règle de St. Bernard (1), que

(1) St. Bernard était d'une famille noble française; il eut six frères et une sœur, que l'histoire fait entendre qu'il aima tendrement. St. Bernard était bel homme, il avait de l'esprit, et il était enthousiaste. Il prêcha la croisade. Ses écrits théosophiques l'ont fait regarder pour le dernier des pères de l'église. Il mourut en 1153.

le synode de Troyes en 1127 a prescrite, telle qu'elle fut donnée à Clairvaux. Ils conservent les noms des mois hébreux. Dans leurs assemblées ils sont habillés avec une soutane blanche et des manteaux sur lesquels est la croix teutonique pour rappeler le costume de cet ordre religieux et militaire.

Ils établissent leur histoire ainsi qu'il suit :

« Jacques Molay étant en prison dans la Bastille et prévoyant que l'ordre pourrait être détruit, remit une chartre avec laquelle il créait un certain Marc Larminius de Jérusalem pour G.·.M.·. de l'ordre avec pouvoir de nommer son substitut et ses successeurs. »

Cette chartre que Larminius a laissée ensuite, est écrite, à ce qu'on dit, par lui-même; elle explique la volonté du G.·.M.·. Jacques Molay, pour la disposition des charges et la discipline de l'ordre. Sur cette chartre (qui est en parchemin) se trouve la signature de Larminius, qui institua pour son successeur à la Grande-Maîtrise des Templiers, François-Thomas-Thibant Alexandrin, sous la date du 13 février 1324, on y trouve encore l'acceptation et la signature de vingt-trois autres G.·.G.·. M.·.M.·. de l'ordre, qui se succédèrent jusqu'au dernier Bernard-Raymond Fabre, sous la date du 10 juin 1804.

Il n'est pas facile d'accorder la croyance de la généralité des F.·.F.·.M.·.M.·. avec tous ces documens que tous les jours on forge pour illustrer telle ou telle opinion, émise par les innovateurs des rites.

Généralement on croit que tous ces documens tant vantés, sont fabriqués après coup pour soutenir de petites passions, ou des querelles ridicules, établies afin d'augmenter ou de diminuer sans nécessité les degrés Maç.·. que l'usage a reconnus.

Quelques uns de ces innovateurs cherchent à prouver que les degrés Maç.·., tels qu'ils sont reçus dans les différens rites, ne sont pas assez nombreux pour développer toute la science Maç.·., tandis que d'autres, qui ne connaissent pas non plus la fin des institutions, les croient trop développées et par là inutiles, ils prêchent une réforme de ces mêmes degrés, que les autres veulent augmenter, en s'appuyant sur ce que les instructions de quantité de ces grades ne s'accordent pas avec les vues politiques de la généralité des gouvernemens.

Il est de toute nécessité d'observer qu'il est impossible d'admettre la véracité de tous ces documens anglais, français, suédois, hollandais, italiens, allemands, qui ne regardent que l'histoire. Ils ne peuvent avoir passé par les mains de tant de possesseurs différens depuis un si long laps de temps, sans qu'aucun autre en ait pris connaissance, et en ait parlé ou écrit.

L'Ordre du Temple est très-étendu, il a déjà des acolytes et des rapports en des pays très-lointains. On prétend que pour l'admission, en imitant les règles de l'ordre Maç.·. établi par Charles XIII, roi de Suède, il faut être noble. Si c'est un roturier qu'on propose, avant d'être reçu, on lui délivre des lettres de

noblesse en lui désignant des armes et une livrée.

Les cérémonies des initiations se font devant un crucifix, comme chez les B.·.B.·.C.·.C.·., avec des cierges, un autel à la romaine, un pupître, un missel; à ces initiations se trouve présent un prêtre catholique qui est initié aux mystères.

Cet ordre qu'on connaît seulement depuis 1804, distribue comme la *stricte observance* les commanderies, les prieurés, que les Templiers possédaient jadis.

Pour prouver la continuation des Ch.·. Templiers dans leur sein, les nouveaux Templiers conservent les mêmes dignités dont jadis ils étaient honorés. Ainsi ils ont un très Grand-Maître, un Régent, des Vicaires-magistraux, des Princes Primats, une Chancellerie pour la perception, une Milice ecclésiastique, un Grand Comte des Ecuries, un grand Prieur général, de Grands Prieurs, un Préfet général, des Légations, des Envoyés magistraux, des Nonces, un Grand Balive, des Balives, des Commandeurs, des Prieurs, des Chevaliers, et dans l'adoption des Dames, des Chanoinesses et des Abbesses, etc.

Pour l'initiation ils ont les cinq degrés suivans :

1. Initié;
2. Initié intime;
3. Adepte.
4. Adepte oriental.
5. Adepte du Grand Aigle noir de S.t Jean apôtre.

Les travaux s'ouvrent en langue latine, comme ceux de la *stricte observance*; ce rite fait un grand

usage des Psaumes et Cantiques ecclésiastiques, comme dans le rite de la Haute Maç.·. égyptienne. Dans l'élection du G.·.M.·., il y a des formalités et cérémonies tout-à-fait semblables à celles de l'exaltation d'un pape et du sacre d'un souverain; elles sont basées sur l'ancienne consécration des Empereurs, d'Orient et d'Occident, et les prières ont beaucoup de conformité avec celles du ritnel romain.

Lors de l'imposition des mains du Primat, qui est décoré comme un grand pontife, il délègue au nouveau G.·.M.·. « le pouvoir de remettre à ses sujets leurs peccadilles. » Cette autorisation est en langue grecque

L'abbé Pneumâ Agion, an tinôn aphestas amartias parà tôn straliatikon nômon anphientai autois an tinôn crates kecratentai.

Ils admettent dans leur ordre des Ch^{rs}.·. de Malte; mais il faut qu'ils désavouent, à leur réception, ce que firent les Ch^{rs}.·. leurs ancêtres pour coopérer à l'abolition des Templiers.

Le titre des nouveaux Templiers est l'*Ordre du Temple*; il se partage en deux classes :

« 1. L'Ordre du Temple;

» 2. L'Ordre d'Orient. »

Selon leur légende, l'Ordre d'Orient ou de la doctrine égyptienne, est celui qui a donné naissance à celui du Temple.

« C'est dans l'ancienne Egypte qu'on a trouvé » le berceau de l'Ordre d'Orient; ses chefs étaient » à la fois législateurs et pontifes.

» La politique s'opposait à la propagation des » sciences naturelles et des connaissances méta- » physiques, dont ils conservaient le dépôt. Ceux » qui révélaient au peuple les secrets réservés aux » initiés d'un rang plus élevé dans la hiérarchie sa- » cerdotale, étaient punis (1) du dernier supplice.

» Le vulgaire ne connaissait que les emblèmes » qui constituent la théologie extérieure, *pour don-* » *ner plus de pouvoir aux prêtres*, et consolider » le gouvernement.

Dans leur doctrine ils admettent que *Moïse* fut un *savant*; qu'après avoir été en Egypte, *il rétablit les mystères juifs*; que dans la suite *le fils de Dieu* se trouvant sur la grande scène du monde, à neuf ans, il sut confondre les savans de la Synagogue par la force de son génie tout divin; qu'ensuite dirigeant ses méditations en faveur du genre humain, il établit la vraie religion, prêchant l'amour *de Dieu* et de ses semblables, et *l'égalité* devant le *Père commun*; qu'il enseigna sa doctrine à Jean-Baptiste et aux apôtres, qui attirèrent dans la morale évangélique les *Mages égyptiens* (2).

« Les mystères, et l'ordre hiérarchique de l'ini-

(1) Dans les Indes, les Brames ont pris tous les moyens possibles pour que le peuple n'eût aucune connaissance des secrets de la religion. Ils voulaient qu'il fut versé de l'huile bouillante dans la bouche de tout profane qui ouvrirait les *Vedes*.

(2) Nous avons observé ces faits en parlant des prêtres coptes, qui adoptèrent les doctrines des juifs voyageurs expatriés, et des disciples de Manès.

» tiation égyptienne transmis aux Juifs et ensuite » aux Chrétiens, furent conservés par les frères » d'Orient jusqu'en 1118; alors le dépôt des con- » naissances acquises pendant tant de siècles fut » confié aux compagnons d'armes de Hugues de » Payens. Telle est l'origine de l'ordre, et telle est » sa doctrine; l'ordre des Templiers sort de celui » précité dont l'histoire est si connue. »

Cet ordre a formé son reliquaire auquel il attache un prix inestimable; il contient la chartre de transmission de la Grande-Maîtrise par *Larminius*, et de lui jusqu'à nos jours; l'architype des statuts de l'ordre; une relique contenant des restes des os brûlés qu'on prétend avoir été ramassés sur un bûcher des martyrs de l'ordre; trois sceaux désignés : le 1er. de Jean M.·. Jean, le 2e. du Chr.·. Croisé, le 3e. de St. Jean, et de plus le *Baucéant* en laine blanche avec des rayes noires. Sans s'occuper de l'origine et de l'antiquité de toutes ces reliques, qui servirent et serviront d'exemples à d'autres modernes innovateurs, on observe que ce rite se fait remarquer par ses actes de bienfaisance, et qu'il cherche à se donner une illustration par différentes médailles qui rappellent des hommes d'une naissance illustre appartenants à l'ordre du Temple, et des époques remarquables écrites en langue de convention.

Le rite de Misraïm s'est produit en France en 1814 après les affaires de Naples, l'appas de tous ses degrés et ordres a ébloui bien des gens; néanmoins le G.·O.·. de France, en 1817, a rejeté son

admission, en disant qu'il n'avait pas fourni les instructions nécessaires à son but moral et politique. Malgré cette démarche, qui fut suivie de son exclusion par la police, ce rite a fait des progrès, et des F.·.F.·. d'une réputation non équivoque jusqu'à ce jour, se rangèrent sous ce nouveau drapeau. On remarque entre autres le comte de Grasse Tylly, qu'on a vu inscrit sur le tableau de la M.·. ☐ de l'Arc-en-Ciel, qui professe Misraim. Le noble comte est investi du 87me degré.

C'est le même de Grasse Tylly qui, antérieurement a rapporté des anciennes colonies françaises, d'Amérique à Paris, l'Ecossisme en 33 degrés qu'on professait en 25. C'est ce même comte qui a établi en sa qualité de Souv.·.G.·.Comdr.·. *ad vitam* de ce rite, le Sup.·.Con.·. de 33 degrés dans cette capitale, et qui postérieurement a établi un pareil consistoire de 33 aux G.·.G.·.O.·.O.·. de Milan, de Naples et de Madrid.

Le carbonarisme s'est aussi introduit en France, où on comptait soixante mille membres en 1822, qui dépendaient de la *vendita Sup.·.* de Paris. On a beaucoup écrit en France contre cette institution qu'on a crue dans l'esprit de la démocratie; M. Regnault Warin a peint les *carbonari* comme des assassins. On peut dire avec assurance que le *carbonarisme* dans ses institutions exclut sans rémission les hommes irréligieux et vicieux; que les plus grands ennemis de cet ordre ne peuvent lui reprocher que des crimes politiques, provenant des

hommes influens qui se trouvèrent à la tête de cette corporation, tant à Naples qu'ailleurs.

Nicolai dans son fragment sur l'origine de la Maç.·. dit qu'en 1622 il existait des R.·.R.·.☩.·.☩.·. alchimistes à Amsterdam. Ce que l'on croit généralement, c'est que la F.·.M.·. fut introduite en Hollande par sir Philippe Stanhope, ministre anglais, et que la ☐ par lui constituée à La Haye, reçut F.·.M.·. François, duc de Loraine, en 1731. Ce prince devint grand-duc de Toscane, et ensuite Empereur d'Allemagne. Nous en reparlerons lors de la Maç.·. d'Italie.

En 1737 les loges hollandaises étaient assez nombreuses. Cette année, des ordonnances des états-généraux suspendirent les assemblées Maç.·., mais malgré ces décrets, des citoyens distingués se réunirent; ils furent arrêtés et conduits devant les juges ordinaires, mais vu les raisons qu'ils alléguèrent et la justesse de leurs réponses et de leurs raisonnemens, ils surent rassurer les magistrats et leur prouver que la cause de leur réunion n'avait pour but que le soulagement de l'humanité; ils persuadèrent leurs juges du but moral de leur institution.

Les magistrats annulèrent les ordonnances antérieures et accordèrent leur protection à l'ordre Maçonnique. Ils en donnèrent une preuve non équivoque, lorsque les prêtres de la communion romaine, après la bulle de Clément XII, entamèrent des discussions théologiques : les états-généraux défendirent aux ecclésiastiques de questionner da-

vantage leurs pénitens (1) sur la Franche-Maçonnerie, et sur tout autre objet qui n'était pas de leur rite et de leur ressort.

Certain Rose qui avait été Vén.·. à Halle, apporta en Hollande à la fin du 18me siècle les H.·.G.·. Français, unis à ceux d'Allemagne des R.·.R.·.†.·.†.·. Alchimistes et Cabalistes : il fonda 18 loges, et comme à cette époque le roi de Prusse se faisait remarquer par sa magnanimité et sa tolérance philosophique, toutes ces loges furent mises sous la dépendance de celle des trois globes de Berlin.

On croit que la première ☐ établie dans les Pays-Bas, le fut à Namur en 1769, par Jean Cunningham, gentilhomme écossais; il y introduisit le rite Primitif de 33 degrés par patentes de la G.·. ☐ Métropolitaine d'Ecosse, O.·. d'Edimbourg en 5777. Si ce nombre de degrés existait à cette époque dans ce rite, il ferait un sujet de discussion avec le rite Ecc.·.An.·. et Acc.·. qui ne le porta à ce nombre qu'en 1786. Il est à remarquer que, lorsque Joseph II, Empereur d'Autriche, voulut regler les réunions Maç.·. et les Maç.·. Belges, la ☐ du rite Primitif de Namur ne donna à la ☐ nationale de Bruxelles, que les cahiers de ses trois premiers degrés qui étaient les symboliques.

(1) Les F.·.F.·.M.·.M.·. sortirent victorieux de ces discussions; les prêtres romains, déjoués dans leurs attaques, cherchèrent à troubler les consciences timorées des catholiques romains à un tel point qu'ils exaspérèrent contre eux les états-généraux.

Après les bulles d'excommunication de Clément XII et de Benoît XIV, les Maç.·. Belges avaient emprunté comme en Autriche le nom de Mopses, pour ne pas troubler la tranquillité de leurs familles; les profanes regardaient les F.·.F.·.M.·.M.·. comme des excommuniés, d'après les insinuations du clergé, qui s'était constamment conservé une autorité presque magistrale sur les catholiques romains, par un reste des abus, introduits lors du séjour des Espagnols dans ce pays.

La réforme Maç.·. française de 1786 se propagea dans les Flandres, et acquit du crédit même en Hollande. La ☐ de l'Union des vrais Amis de Bruxelles est celle qui embrassa la première ce rite. Son Vén.·. M.·. actuel se fait remarquer par la régularité des travaux auxquels il préside et par le bon esprit qu'il sait lui inspirer. Le rite Ecos.·.An.·. et Acc.·. a aussi des ateliers.

Depuis que les Flandres furent unies à la Hollande, on chercha à introduire le rite Misraïm; mais il rencontra des oppositions de la part de ceux qui professaient les rites déjà établis, et les plus répandus de l'Ecos.·. réformé et de l'Ecos.·. Anc.·. et Acc.·.; les partisans de ces différentes croyances firent imprimer des pamphlets, chacun cherchant à faire valoir ses opinions. Dans ces circonstances très-fâcheuses pour la Fr.·.-Maç.·., le G.·.M.·. national regrettant que toutes ces dissentions vinssent troubler le bon ordre, et considérant que le rite *Misraïm* ne s'était pas établi dans les formes, le

déclara illégal et défendit ses travaux ultérieurs dans le royaume des Pays-Bas.

A la même époque, en 1819, une réforme Maç.·. fut projetée pour tout le royaume des Pays-Bas dans la vue d'y fixer une seule et même liturgie, en réduisant les hauts grades. Il paraît que ce projet rencontra de l'opposition dans les F.·.F.·. les plus éclairés et les plus zélés, qui croyaient avec raison que la meilleure innovation possible nuit toujours aux anciennes institutions acceptées et scellées de l'approbation du temps et de la généralité des nations.

Le G.·.M.·. national, quoiqu'il parût appuyer ce nouveau système, fidèle aux promesses par lui faites à son élévation à la grande maîtrise du royaume d'observer une tolérance exacte envers tous les rites qu'il avait trouvés établis et reconnus, n'a pas cru devoir insister davantage sur cette réforme; il paraît même que de sa part tout s'est borné à la communication des cahiers d'instructions d'un nouveau dégré de maître, divisé en deux points, qui fut proposé à toutes les loges du royaume et aux F.·.F.·. qui possédaient les hauts grades, sans qu'il y ait eu d'autre résultat.

La Fr.·. Maç.·. dans le royaume a deux G.·.G.·. loges d'adoption, l'une appelée Septentrionale pour la Hollande, l'autre Méridionale pour les Pays-Bas. Elle se glorifie d'avoir pour G.·.M.·. national un prince de la famille royale la plus tolérante qu'il y ait en Europe; un prince dont la philanthropie est admirée tout autant que son penchant à protéger les beaux-

arts et les sciences qu'il professe lui-même hautement.

Un rite qui existait en Allemagne depuis une époque très-reculée, est celui des R.·.R.·.†.·.†.·., qu'on dit établi par Christian Rosen-Creux, né en 1387. Il fit un voyage à la Terre-Sainte et ent à Damas des conférences avec les sages Chaldéens, desquels il apprit les sciences occultes, la magie et la cabale; il se perfectionna dans les loges d'Egypte et de Lybie. De retour, il chercha à réformer les sciences et la religion, et par là il institua des sociétés secrètes, qui établirent une initiation pour les transmettre à la postérité. Le système des R.·.R.·.†.·.†.·. avait bien des ramifications, mais la plus suivie était celle de la chimie, de la cabale ou magie. La décoration était un compas en or, pendant à un large ruban blanc en camail. Les emblèmes du Tapis étaient le soleil, la lune, le double triangle, et au centre la lettre ד, en hébreu, racine du nom de Dieu *Jéhovah*. Ces anciens R.·.R.·.†.·.†.·. n'avaient que trois grades, à la suite des symboliques, qu'ils multiplièrent dans la suite. Leur doctrine s'appuyait sur deux pivots; l'un était l'étude et la science des vertus occultes, et l'autre la connaissance des choses surnaturelles. Selon eux le pouvoir de la cabale était tiré de la connaissance des noms sacrés de Dieu, des Anges, des Élémens, des sept Planètes, de l'interprétation et de l'application de ces mots comme dans la Sainte-Écriture. Pour les mystères et les adoptions, ils avaient un grand rapport avec

la purification et les épreuves des mystères d'Eleusis.

Les R.·.R.·.†.·.†.·. allemands ont toujours prétendu qu'ils étaient les dépositaires et les conservateurs du dogme Maç.·. Un rite a soutenu qu'il leur avait été communiqué et apporté par des Anglais, et ils établirent que ce fût sous Arthur. Ils désignèrent leurs Grands Maîtres par Jean I, Jean II, Jean III, etc.

Un troisième rite ou système qui était aussi beaucoup suivi était celui des F.·.F.·. de la R.·.†.·.d'Or. La décoration de ceux-ci était, comme on l'a dit, un anneau en argent avec les lettres I.·.A.·.A.·.T.·. Ignis, Aqua, Aer, Terra : ce qui se rapporte aux quatre élémens et aux doctrines égyptiennes; ils avaient adopté les degrés suivans :

1. Adeptus.
2. Adeptus junior.
3. Praticus.
4. Théoricus.
5. Minor.
6. Major.
7. Adeptus exemptus.
8. Magister Templi.
9. Magus.

Lors des guerres religieuses en Allemagne, les R.·.R.·.†.·.†.·. *mystiques* ou théosophes, voyant le mal que l'intolérance dogmatique faisait au christianisme, écrivirent beaucoup pour éclairer les esprits des enthousiastes, et ramener les hommes aux doctrines saines de Jésus, à la paix, à la vérité, à la raison.

Valentin Andréé, Wittembergeois, se mit à leur tête.

Les R.·.R.·.†.·.†.·. qui avaient eu des constitutions anglaises, étudiaient aussi la médecine et la théologie d'après Robert Fludd, Anglais, qui suivait une philosophie systématique et théosophique, fondée sur les doctrines de Manès et de Jésus.

En 1756, les guerres avaient fait abandonner les loges prussiennes. Le baron de Hund, qui déjà avait été admis aux hauts degrés dans le Chap.·. de Clermont à Paris, se mit à la tête des réformateurs, cherchant à remettre la Fr.·.-Maç.·. dans son ancien lustre et dans sa splendeur.

Il établit à ses frais une ☐ à Kittlitz, près Loban, et en même-temps il fit bâtir une église protestante. Ce furent les F.·.F.·.M.·.M.·. de cette ☐ qui posèrent la première pierre. Le baron de Hund mit sur cette pierre une plaque en cuivre sur laquelle il fit graver ses opinions maçonniques.

On a cru même voir que son opinion, d'après ce fait, était que les F.·.F.·.M.·.M.·. sont les seuls prêtres de la vraie lumière, les adorateurs de Dieu, et les disciples de la pure doctrine de Jésus.

Ledit baron engagea le duc Fréderic à accepter la Grande Maîtrise de la Maç.·. prussienne par lui réformée, qu'il appela par ses nouvelles institutions, *l'ordre de la stricte observance*. Il trouva bien des partisans dans le reste de l'Allemagne, dans l'Italie et en France; dans cette dernière contrée, en 1769, on comptait plusieurs directoires écossais de ce rite, dont un à Bordeaux, un à Strasbourg et

un troisième à Lyon. Ces directoires formèrent à cette époque un congrès, *convent*, dans Lyon, afin de faire cesser les jalousies et les haines qui existaient entre les F.·.F.·. pour des titres qu'on doit appeler chimériques. Des représentans de ces mêmes directoires en 1782 se portèrent à Willemsbade, où étaient les représentans des loges les plus influentes de ce rite en Allemagne. Ils s'y étaient rassemblés pour établir une réforme générale. Les F.·.F.·. français de ce rite, qui se trouvèrent à ce congrès, y eurent une très-grande influence; ils firent rectifier les statuts, et déclarèrent que les F.·.F.·.M.·.M.·., quoique les successeurs immédiats des Ch.·. Templiers, ne pouvaient ni ne devaient faire que la simple commémoration de cet ordre.

Les mêmes représentans français firent aussi déclarer que la *distribution chimérique des commanderies, prieurés et baillages qu'on pratiquait*, était une extravagance. De retour chez eux, ils proclamèrent cette réforme pour la France, sous le titre de *Régime rectifié*, ou de l'ordre de la *Cité sainte*. Mais cette décision, qui avait été influencée comme on l'a vu ci-dessus par les représentans français, ne fut pas suivie par les loges d'Allemagne et d'Italie qui professaient ce même rite; elle n'eut d'effet que pour la France seule.

Ce rite du Régime Rectifié a cinq degrés : les trois symboliques, plus le M.·.Ecos.·., et le Ch.·. de la *Cité sainte*. Les symboles qui lui sont particuliers, représentent :

1. Une colonne brisée par en haut;

2. Une pierre cubique;

3. Un vaisseau démâté (1);

4. Un lion dans un ciel orageux;

5. Un tombeau avec les initiales I.·.M.·., un aigle, un pélican, et la devise « *Ecce quod superest* ».

En Allemagne et ailleurs, ce rite se dit le successeur de l'ordre des Templiers; dans ses dignités, il conserve les anciens noms de Prieur, sous-Prieur, Préfet, Commandeur, etc. Cet ordre a en vue de perpétuer l'existence des mêmes Templiers sous le voile des mystères Maç.·., et voici comme il a établi sa légende :

« Après la catastrophe de Jacques Molay, le Grand » M.·. Provincial d'Auvergne, Pierre d'Aumont, s'en- » fuit avec deux commandeurs et cinq cavaliers; ils » se réfugièrent dans une île d'Ecosse, où ils trou- » vèrent le Grand Commandeur Hauptoncourt, » Georges de Hastris, et plusieurs autres F.·.F.·. » avec lesquels ils résolurent de conserver l'ordre. » Le jour de la S^t^. Jean d'hiver 1813, ils tinrent » un Chap.·., dans lequel Pierre d'Aumont, pre- » mier du nom, fut nommé G.·.M.·.

» Pour se soustraire à toute persécution, ils se » déguisèrent en Maçons, empruntèrent des sym- » boles pris dans l'art de la Maçonnerie, et prirent » le surnom de Maç.·. libres.

(1) Cet emblème se réfère à la nacelle de S^t^. Pierre et aux premiers emblèmes chrétiens. Planche VI^me^, n°. 3.

« En 1361, le Grand M.·. transporta son siège » à Aberdeen, et par la suite l'ordre se répandit sous » le voile de la F.·.-Maç.·., en Italie, en Allemagne, » en France et en Portugal. »

De cet ordre sont sortis les *clerici strictæ observantiæ*, connus sous le nom de la *late observance*; ils devaient être catholiques; ils prétendaient avoir une prééminence sur leurs ancêtres, et gardaient les degrés suivans outre les symboliques :

1. Frère Africain;
2. Ecossais de S^t^. André;
3. Ch.·. de l'Aigle, M.·. Elu;
4. M.·. Ecos.·.;
5. Mage souverain;
6. M.·. Provincial de la † rouge;
7. Mage ou Ch.·. de la Clarté et de la Lumière.

Ce dernier grade a cinq points :

1. Ch.·. Novice de la troisième année;
2. Ch.·. de la cinquième année;
3. Ch.·. de la septième année;
4. Le Lévite;
5. Le Prêtre.

Ce rite est particulièrement établi dans l'Allemagne catholique romaine.

La ☐ des *Trois globes* à Berlin adopta les hauts grades français des Empereurs d'Orient et d'Occident, qui lui furent apportés par M. de Bernez. Dans la suite Rose les propagea tant en Allemagne qu'en Hollande. Ce fut dans ces entrefaites qu'eut lieu la

réunion des hauts grades avec ceux de Ramsay et autres innovateurs (ce qui a occasionné la réforme qu'on a cru avoir été projetée par Frédéric-le-Grand, qui avait été reçu F.·. M.·. le 14, II^me^ mois 5738), en ajoutant huit degrés aux vingt-cinq de l'Écossisme de la *Perfection* pour représenter le nombre des années de Jésus, vraie lumière, qui formèrent et forment les trente-trois du rite actuel Ecos.·.An.·. et Acc.·.. Ces nouveaux huit grades furent décrétés en France, comme on le croit, en 1786, et se nomment ainsi :

1. Le Chef du Tabernacle ;
2. Prince du Tabernacle ;
3. Ch.·. du Serpent d'Airain ;
4. Ecos.·. Trinitaire ou Prince du Mercy ;
5. Grand Com.·. du Temple ;
6. Grand Ecoss.·. de S^t^. André Patriarche des Croisés, etc.
7. Grand Inq^r^.·. Com.·.
8. Souv.·.G.·.Insp.·.G.·.

La plus grande partie de ces degrés n'est absolument d'aucun intérêt pour l'instruction Maç.·.. La planche 4 contient tous les mots de *passe* et sacrés de l'Ecos.·. en 33 degrés.

Vers l'an 1763 il se forma une société de gens de lettres, pris dans différens rites Maç.·., et avec l'agrément de Frédéric II, roi de Prusse ; de son vivant elle se répandit beaucoup dans son royaume, mais dans la suite elle disparut ; on dit néanmoins qu'il existe encore un Chap.·. à Berlin.

L'objet de cette institution était les recherches historiques sur l'ordre Maç.·., à peu près comme les Ecclectiques d'aujourd'hui, et comme le 3me grade que les BB... CC... avaient projeté dans les provinces du pape.

La doctrine était divisée en deux Temples; le premier des trois G.·.Symb.·.; le second dans l'ordre suivant :

1. Ap.·. des Secrets Egyptiens;
2. Initié dans les Secrets Egyptiens;
3. Frère Cosmopolite;
4. Philosophe Chrétien ou Bassonius;
5. M.·. des Secrets Egyptiens ou Alethophilote;
6. Armiger;
7. Miles;
8. Eques.

Weischaup fut le fondateur du rite des *Illuminés* par excellence, car il y a plusieurs branches Maç.·. de ce nom.

Selon les Français ce rite n'a jamais existé chez eux, quoique très-répandu en Allemagne et dans le nord de l'Italie.

Weischaup avait établi dans son réglement treize degrés, qu'il avait partagés en deux Temples; il fut l'architecte de huit de ces degrés, et prit les autres cinq dans la Maç.·. de la *stricte observance*, ou pour mieux dire, il adapta à son système les trois degrés symboliques, et deux dans les hauts degrés, classés dans l'ordre suivant.

PREMIER TEMPLE.

Première classe.

1. Novice;
2. Minerval;
3. *Ap.·.;*
4. *Comp.·.;*
5. *M.·..*

Seconde classe.

6. Illuminé Mineur;
7. Illuminé Majeur;
8. *Novice Ecc.·.*
9. *Ch.·.Ecc.·.* ou Illuminé Directeur.

SECOND TEMPLE.

Troisième classe.

10. Epote ou Prêtre Illuminé (1);
11. Régent ou Prince Illuminé.

Quatrième classe.

12. Mage Philosophe;
13. Homme Roi.

Dans ses premières instructions, il ordonne l'*Etude des anciens mystères égyptiens*, comme nécessaire à la connaissance de ceux de l'illuminisme.

Pour les épreuves, il les a établies très-rudes; la réception est faite dans les ténèbres et dans la nuit; le

(1) *Epote*, mot grec-égyptien, qui signifie *celui qui voit tout à découvert.*

néophyte est nu; il a les parties de la génération liées; il est au milieu de cadavres et de squelettes et environné de F.·.F.·. masqués, qui mettent tout en œuvre pour l'effrayer et pour découvrir son caractère (1).

Les opinions sur les doctrines de Weischaup varient. Baruel et les coryphées de son parti ont regardé cette association comme ne tendant à rien moins qu'à renverser la domination des souverains. Baruel, pour se rendre agréable an corps auquel il appartient, a commenté à sa manière ce qu'on a imprimé à Munich en 1788, lors du procès établi contre cette institution.

(1) Si on examine les anciennes initiations, on verra que la fantasmagorie, l'harmonica, les breuvages, les saignées, les jeûnes et tout ce qui fatigue le corps et affaiblit les facultés intellectuelles, étaient mis en usage. Les historiens grecs nous ont transmis l'initiation très-détaillée de Pythagore. Les prêtres le plongèrent dans un lieu de ténèbres; il y entendait le sifflement des vents déchaînés. Il était ébloui par l'éclat et le bruit de la foudre. Il fut flagellé et plongé par des mains invisibles sept fois dans un fleuve. Des serpens et des reptiles l'environnaient; il devoit s'ouvrir un chemin entre eux et était obligé de les manier sans en être piqué. Il passa rapidement de l'obscurité à la plus vive lumière, fut précipité d'une hauteur incroyable, et promené dans les airs sur un char de feu, comme Elie; enfin il fut admis dans la sanctuaire. Les prêtres égyptiens et juifs n'oubliaient aucun moyen pour s'emparer de l'initié, et le tenir sous leur autorité. Les initiés de Rome sont soumis pendant un assez long laps de temps à des contemplations, à des jeûnes, à des fustigations, etc.

Mirabeau, qui s'est toujours opposé dans ses écrits à toute espèce de société secrète, et aux M.·.M.·. de tous les rites et de tous les pays, dans sa *monarchie prussienne*, tome V, page 96, les désigne comme des philosophes éclairés, vertueux, zélés pour le bien de l'humanité et injustement persécutés.

Sans entrer dans le fond du procès, nous dirons avec des personnes instruites, que tous les écrits publiés ne furent pas *tous* ceux suivis par cette institution, mais qu'en partie ils purent être fabriqués par quelque innovateur, comme il y en a toujours eu d'exaltés en Allemagne fertile en toute espèce d'opinions théosophiques, et d'où sont sorties presque toutes les réformes chrétiennes qui existent aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, le jugement rendu dans cette affaire fut fondé sur une saine politique, sur d'excellentes raisons, et le gouvernement bavarois, qui est et qui a été libéral depuis bien du temps, a donné encore dans ce procès la preuve d'une sagesse et d'une loyauté au-dessus de tout éloge.

Après ce qui est apporté ci-dessus, on peut se hasarder à croire que les écrivains qui se sont élevés contre les illuminés, n'ont pas pu obtenir une parfaite connaissance de leurs institutions.

Ils sont à ce qu'on assure, tolérés actuellement en Bavière, et les F.·.F.·.M.·.M.·. tiennent leurs séances dans l'ancienne ☐ de St. Théodore, *au bon conseil*, qui d'abord avait été supprimée lors du procès. On doit supposer, d'après cela, que les doc-

trines relevées avec tant de recherche et d'étalage par le susdit Baruel, ne doivent pas être celles qui sont suivies par l'ordre et le rite des illuminés.

Le baron Knigge fut le fondateur et l'instituteur de la Maç.·. ecclectique, qui, depuis quelque temps existe en Allemagne; elle fut établie par suite des grandes divisions entre les différens rites, par l'intolérance et la violence des F.·.F.·. de la *stricte observance*, qui voulaient dominer sur tous les autres, comme si, dans le fait, ils avaient été les seuls héritiers et représentans des Templiers.

L'objet de l'institution ecclectique est d'éclairer les F.·.F.·. des autres rites sur l'abus et le fanatisme de quelque haut degré. Elle a adopté une tolérance absolue de toutes les croyances Maç.·.

Voici la teneur de la circulaire adressée à tous les F.·.F.·. par les loges de Francfort et de Wetzlar.

« Respectables, chers et dignes Frères!

» Quiconque a fait quelques progrès dans la Maçonnerie, et réfléchi avec attention sur ses trois Grades symboliques avouera sans doute, que la *Liberté et l'égalité* forment la base de notre Très-Vén. O. Voilà le rocher sur lequel les Vénérables Fondateurs élevèrent jadis cet édifice, si honorable pour l'humanité, et ce fondement devait en assurer la solidité dans un avenir reculé. Sagesse, Force et Beauté en formaient les Colonnes, et l'Humanité, la Concorde et l'Amitié, le Ciment qui devait le lier. C'est ainsi

que ce magnifique Monument se soutint inébranlable et dans le plus grand éclat, pendant plusieurs siècles.

» Plus ces vérités sont manifestes et démontrées, plus tout Frère, qui s'intéresse au sort de notre R. O. doit être frappé à la vue du triste état dans lequel il se trouve presque dans tous les pays de l'Europe. Quiconque, ayant lu attentivement les Codes primitifs et étudié l'esprit de notre O. Royal, porte en outre un œil impartial sur les divers événemens qui ont eu lieu dans son sein et sur les divers écrits qui ont paru publiquement, et presque tous à l'occasion de ces mêmes événemens, y trouvera, s'il compare et pèse tout cela à l'aide d'une raison tranquille, d'une saine Philosophie, de la connaissance de l'Histoire, et de l'Etat présent de la Société en Europe, le même Contraste qu'entre le Temple de Salomon et la Tour de Babel. Dès la première entrée dans l'O. l'imagination du Frère nouvellement reçu s'exalte par l'idée délicieuse qu'il va marcher dans le sentier de la Vertu, de la Vérité et de la Sagesse, lié par l'amitié la plus pure et une tendresse vraiment fraternelle avec ce qu'il y a de meilleur, de plus honnête et de plus vertueux parmi les hommes. Mais qu'est-ce qu'il aperçoit, quand le bandeau lui tombe des yeux? Des Sectes différentes entre elles par les buts auxquels elles tendent, autant que par leur Doctrine, et qui nées au sein de la Concorde, divisèrent si cruellement des cœurs unis par un lien fraternel, qu'elles les portaient à

s'entrehaïr du fond de leurs ames et à se persécuter. Dans le même-temps, où la Philosophie et la Tolérance a enfin arraché les armes des mains aux antagonistes de l'Ordre, l'esprit de Discorde et de persécution s'élève parmi les Frères; et lorsque l'Ordre cesse de se voir inquiéter au dehors, notre Temple va être détruit par des divisions intérieures. C'est avec elles, que le Despotisme, la haine, l'orgueil, l'avidité, le Fanatisme, la soif des Distinctions se sont glissés dans le Sanctuaire de la Concorde, et menacent tout l'édifice d'une destruction totale.

» Tous ces maux n'ont frappé notre vénérable Ordre, que depuis qu'on a tenté d'en sapper la base, savoir: la Liberté et l'Egalité. Et de quelles attaques du dehors, n'est-il pas menacé, si on continue à violer ces lois fondamentales! N'est-il pas à craindre, que les Gouvernemens ne cessent à la fin de voir d'un œil indifférent qu'une partie considérable de leurs sujets se lient par la Maçonnerie, au point de reconnaître des Princes et des particuliers étrangers pour leurs Supérieurs, et de rassembler des sommes entre eux, pour les faire passer à des Loges étrangères, surtout si les Gouvernemens prennent connaissance des objets dont quelques uns de ces systèmes s'occupent; ce qui ne saurait leur échapper encore longtemps, au moyen du bruit que l'on fait de tous côtés de ces soit-disans Hauts Grades de la Maçonnerie.

» Ayons donc de la prudence, Respectables, chers et dignes Frères, et prenons de sages mesures, pour

parer le danger qui nous menace, tandis qu'il en est temps encore. Embrassons, à l'égard de tous ces systèmes connus dont aucun n'est, jusqu'à présent, démontré, une sage Neutralité aux yeux du Monde Maçonnique et profane, en abolissant, parmi nous, tout ce qui pourrait donner de l'ombrage aux Gouvernemens. Que chaque Loge réponde en son particulier des Grades supérieurs qu'elle adopte, et qui n'entrent point dans le lien commun. Sur toutes choses, Respectables, chers et dignes Frères, rétablissons la vraie Maçonnerie sur ce pied simple et véritable où elle était avant la naissance de tous ces systèmes. Nous nous abstenons entièrement de tout jugement par rapport à leur bonté, vérité, ou démonstrabilité. La Tolérance étant selon nous le premier devoir de notre Ordre, nous nous contenterons de rapporter ici historiquement, que c'est par l'introduction de ces Grades supérieurs, que les divisions et les querelles, qui ont tant terni l'éclat de l'Ordre, y ont pris naissance. Nous déduisons de là d'autant plus fermement le principe certain, que dans une Association comme la nôtre, il ne doit y régner que la liberté, et la conviction intime; et que la raison ne se laisse pas dominer. Imitons enfin ces hommes célèbres de l'Antiquité, les Philosophes Eclecticiens, qui, sans s'attacher à aucun système en particulier, tiraient de tous ce que chacun contenait de meilleur et de mieux démontré. C'est ainsi que la Maçonnerie ecclectique sera à l'avenir assurément la meilleure.

» On espère donc rendre un service signalé à tous les dignes et vertueux Frères, en leur ouvrant une voie pour ramener l'Ordre à sa noble et primitive simplicité; en rappelant à leur esprit ses vrais principes auxquels on les attacherait invinciblement. A cette fin, les Loges soussignées, se sont associées avec beaucoup de Loges de l'Allemagne et Etrangères, dans le dessein de rendre à la Maçonnerie, la dignité, l'autorité et la pureté, jadis son apanage; de ranimer par le lien de l'amitié la plus étroite, l'union fraternelle éteinte; et de joindre tous leurs efforts pour écarter tous les obstacles qui s'y opposeraient. Ces Loges se sont associées pour former une Maçonnerie Ecclectique, sous les conditions suivantes :

» 1. Toutes ces Loges, attachées les unes aux autres par le seul lien de l'amitié, réadoptent l'ancien Rituel des trois dégrés symboliques, et les Tapis y appartenans.

» 2. Chaque Loge n'en est pourtant pas moins libre d'adopter, dans son sein, autant de Grades ultérieurs, et de quelle espèce elle voudra; pourvu qu'elle n'en fasse pas une affaire générale de l'Association, et qu'elle ne change pas pour eux l'uniformité des trois Grades Maçonniques, ainsi que cela s'est fait jusqu'ici dans bien des systèmes de la Maçonnerie. Chaque Loge sera obligée en outre d'en répondre en son propre et privé nom, à qui il appartiendra.

» 3. Aucune des Loges ainsi associées ne dépend

de l'autre. Toutes sont égales, et nulle n'a le droit de prescrire des Règles à l'autre. Ainsi les noms des Loges Ecossaises, et ceux des Loges supérieures, cessent entièrement; quoique, d'après l'Art. 2 chaque Loge ait la liberté de conserver dans son sein des Grades Ecossais, ou autres Grades supérieurs. Or, il ne dépendra uniquement, que des Loges associées, si quelques unes d'entre elles, sans aucune influence sur l'Union générale, veulent reconnaître de leur propre gré une dépendance, et s'arranger à ce sujet, dès que cela peut se faire sans causer d'ombrage au Souverain. De même les Frères Maîtres de chaque Loge restent en possession du droit d'élire à leur gré leur Maître en Chaire et leurs surveillans, et ceux-ci les autres Officiers de la Loge. Ils peuvent les élire à vie, ou pour un temps déterminé, suivant les circonstances locales, qu'ils seront libres de consulter uniquement à cet égard.

» 4. De même chaque Loge a sa propre économie, dont elle ne doit compte à personne, qu'à elle-même ou à ses Officiers. Toutes les contributions pécuniaires d'une Loge à l'autre cessent absolument entre les Loges Associées, sans qu'elles doivent avoir jamais lieu sous quelque prétexte que ce soit : à moins que quelques unes d'entre elles, n'ayant pas à craindre d'exciter par là l'attention des Gouvernemens, ne veuillent de leur plein gré et mutuellement s'y engager ; arrangement auquel le Corps de l'Association ne prendra cependant jamais la moindre part.

» 5. Tout comme ces Loges ne sont dans aucune dépendance, l'une de l'autre, elles ne dépendront pas non plus sans le consentement de leur Souverain, d'aucun Supérieur, à l'égard des trois Grades de l'Union.

» 6. Mais comme il faut qu'un lien général cimente l'Association desdites Loges, ce lien consistera dans une Correspondance mutuelle et amicale, où on se communiquera tous les événemens relatifs à l'Ordre. Il faut pour cet effet nécessairement qu'on choisisse quelques Loges pour être à la tête de cette Correspondance, et pour en former un centre, où tout se réunit.

» 7. C'est dans cette vue, qu'à la réquisition de plusieurs Loges qui ont accédé à cette Association, la Loge provinciale de Francfort-sur-Mein, et celle de *Joseph de l'Aigle impérial* à Wetzlar se sont réunies pour former un Directoire commun, de façon que chaque Loge pourra choisir à volonté celle de ces deux Loges, à laquelle elle voudra écrire, et envoyer ce qu'elle aura à faire savoir de relatif à cette Association, dans laquelle

» 8. On recevra quant à présent toutes les Loges qui voudront y entrer sans égard à leur constitution. Mais on croit nécessaire de statuer pour l'avenir que toute nouvelle Loge, qui voudra accéder à la présente Association, soit constituée par quelqu'une des Loges Associées : et on offre, suivant les circonstances, d'accorder des Patentes de Constitution gratis.

» 9. Tous les Frères reçus dans les Loges Associées, ou qui s'en reconnaissent Membres, y seront admis, en produisant un certificat fait sur un modèle généralement adopté, et en donnant le mot de *pâsse* dont on conviendra. Ils y seront accueillis avec une amitié vraiment fraternelle, et peuvent s'y promettre tous les secours possibles dans les occasions.

» 10. Il est encore permis à tout Frère qui aura reçu les trois Grades dans notre Association eclectique, de se faire recevoir dans d'autres systèmes, sans qu'il perde par là la liberté d'entrer dans nos Loges; pourvu qu'il n'en fasse pas une affaire de Loge, qu'il n'enrôle pas des Frères dans son parti, et qu'il ne trouble pas l'Ordre des trois Grades qui forment la base de notre Association.

» 11. Nous admettons aussi dans les Loges des trois Grades de notre Association, tous les Frères des systèmes qui en agissent de même à l'égard des nôtres. Mais si à l'avenir quelque système concevait l'idée, par esprit d'intolérance ou de persécution, de nous fermer les portes de leurs Loges, chacune des nôtres peut décider à sa volonté, si elle exercera la Loi du Talion à l'égard des Frères d'un système aussi intolérant, ou si elle continuera nonobstant à suivre à leur égard les principes de Tolérance ci exposés en leur accordant toujours l'accès à ses travaux.

» 12. Quoique les Loges Associées ne doivent dépendre d'aucun Supérieur étranger, il n'en sera pas

moins permis à une ou à plusieurs d'entre elles, de se choisir un Protecteur aux conditions qu'il ne puisse leur signifier des ordres, ni s'attribuer quelque Direction en matière de Loges, et que cela ne les empêche pas de reconnaître celui qui pourrait être élu un jour pour leur Protecteur général par les Loges unies, à la pluralité des voix, mais aux mêmes conditions, et sans que ce titre ne lui confère non plus aucun pouvoir. On n'entend pourtant pas par là, priver aucune Loge de sa liberté de refuser un tel Protecteur, si elle croit que cela ne convienne pas aux circonstances où elle se trouve.

» 13. L'Union de la Maçonnerie Ecclectique portera le nom de Loges Associées pour le rétablissement de l'Art Royal de l'ancienne Franche-Maçonnerie.

» 14. On recevra à ces conditions dans notre Association toutes les Loges de chaque système, ainsi que celles qui voudront s'établir encore. Mais si tôt ou tard les Loges associées voulaient, de leur libre consentement, se lier plus étroitement, et former un arrangement plus resserré et tendant mieux au but pour l'avantage de leur Association, elles seront libres de le faire, et alors

» 15. Il dépendra des Loges de l'Association à laquelle d'entre elles, elles en voudront confier la Direction.

» Voilà, Très-Chers Frères, ce que nous avons jugé de plus propre à remettre sur pied une Société destinée de tous les temps, et à présent plus

que jamais, à servir d'asile à l'humanité opprimée et à la vertu persécutée et à rappeler les droits anéantis de la sagesse dans le cœur des hommes, en bannissant de leur sein tout esprit de parti, toute contrainte, toute dépendance et toute avidité. Nous vous promettons un nombre considérable de Loges associées avec nous, et un cercle respectable d'hommes fermes, honnêtes et brulans de zèle pour la cause de la vertu et de la vérité. Nous recevrons avec joie les Loges qui voudront prendre part à la présente Association amicale, pour le rétablissement de l'antique et vraie Franche-Maçonnerie, et nous sommes prêts à travailler sincèrement avec eux à l'édifice sublime de notre V. Ordre. Pour cet effet nous les prions de se déclarer, vis-à-vis de nous, vers la fin du mois d'août de cette année, pour nous mettre alors en état de former le Catalogue des Loges Associées, et de l'envoyer à tous les Membres de l'Association.

« Le Grand Architecte de l'Univers répande ses bénédictions sur l'honnêteté de nos vues, et les favorise du succès désiré. »

Francfort, ce 18 mars 1783.

Au nom de la R. Loge provinciale.

Wetzlar, ce 21 mars 1783.

Au nom de la R. Loge provinciale.

Il paraît que l'instituteur de ce rite, en se proposant une tolérance universelle, a cherché par ce moyen à se frayer un chemin pour pouvoir choi-

sir dans tous les systèmes, celui qui conviendrait le mieux pour les doctrines dogmatiques, politiques et philosophiques. A bien examiner la circulaire des deux susdites loges, elle annonce à tous les F.·.F.·. M.·.M.·. de l'univers, qu'elles adoptaient une tolérance particulière et parfaite envers tous les rites, et qu'elles renonçaient à toutes les spéculations cabalistiques, mystiques, temphères, hermétiques, magiques, théosophiques pour s'en tenir à la maçonnerie des trois grades symboliques, c'est à dire aux simples doctrines établies par les prêtres juifs pendant la captivité de Babylone.

Puisqu'on en est sur l'article des loges eclectiques, on va rapporter un fait qui prouve combien les F.·.F.·.M.·.M.·. du pays où ce rite est établi, sont opposés à toute innovation.

La ☐ *l'Aurore Naissante* à l'Or.·. de Francfort-sur-Mein, qui se trouvait (comme bien des loges en Allemagne) exclusivement composée d'Israélites, quitta par esprit de nouveauté ses anciennes constitutions, et demanda d'être affiliée à la G.·. ☐ d'Angleterre. Elle obtint de S.·.H.·. le Serenis.·. G.·.M.·. de la Maç.·. anglaise de nouvelles constitutions et institutions.

Le 24 juin 1817, cette ☐ communiqua le fait ci-dessus à toutes les loges, dont elle pouvait avoir connaissance. Les loges d'Allemagne, loin de suivre cet exemple, montrèrent la plus forte improbation et considérèrent cette ☐ comme irrégulière. Plusieurs loges rayèrent de leurs tableaux les F.·.F.·. qui, après les défenses proclamées comme il est

d'usage en pareil cas, fréquentèrent dans la suite comme visiteurs les travaux de l'*Aurore Naissante*.

En 1788, certain Bahrdt, professeur et docteur en théologie à Hall, fonda une société Maç.·., appelée l'*Union Allemande*. Elle fut formée dans le principe par vingt-deux hommes de lettres qui adressèrent leurs écrits aux amis de la raison, de la vérité et de la vertu.

La doctrine de cette réforme s'appuie entièrement sur la religion de Jésus; comme dans les temps anciens, elle compte les cinq degrés suivans :

1. L'Adolescent
2. L'Homme.
3. L'Ancien.
4. Le Misopolyte.
5. Le Diocésain.

Un autre innovateur en Allemagne, qui trouva des adeptes en France et en Angleterre, fût Zinnendorf, qui établit à Berlin, à la fin du 18me siècle, un Chap.·. qui porte son nom, et est attaché à la Grande ☐ nationale. Son système est tout-à-fait en opposition avec la *stricte observance*. Quant à sa doctrine elle rentre entièrement dans la théosophie. Les grades sont au nombre de sept, qu'il partagea dans les trois classes suivantes :

Ire. classe; Maç.·. Bleue. 1. Ap.·., 2. Comp.·., 3 Mai.·.

IIe. classe; Maç.·. Rouge. 4. Ap.·. et Comp.·. Ecos.·. 5. M .·. Ecos.·.

IIIe. classe; 6. Favori de St. Jean.·. 7. Frère Elec.

Les deux grades de la IIIe. classe font partie du Chap.·. (1).

Un acte d'Auguste II, roi de Pologne, de 1739, fit connaître que les rites Maç.·. étaient répandus dans ces contrées; il ordonna la fermeture des loges, et que la bulle de Clément XII fût exécutée. Après cette ordonnance qu'il fit publier dans toutes les églises et afficher aux lieux les plus fréquentés, les Maç.·., cessèrent leurs travaux.

La proximité de l'Allemagne avait contribué à l'introduction des différens systèmes Maç.·.

En 1780, époque à laquelle les travaux étaient suivis, Cagliostro arriva à Varsovie et y apporta son rite.

L'année suivante, le G.·.O.·. de France, sur l'invitation des loges la *Catherine à l'Étoile du Nord*, et *la Déesse d'Eleusis* établit à Varsovie une commission à l'effet d'y constituer des loges de son rite, et s'il était possible un G.·.O.·.; ce qui eut lieu en 1784. Par là la F.·.M.·. se propagea, et en 1787 on comptait 70 loges de la dépendance de ce nouveau *G.·.O.·.*

Les F.·.F.·.M.·.M.·. Suédois ont toujours joui d'une très-brillante réputation dans l'Ordre par leur ins-

(1) Schroepffer, qui s'est suicidé à Leipzick, fut un innovateur suivant les doctrines de Martines et de Swedembourg. Il avait uni des principes de matérialisme au dogme chrétien, et le système du bien et du mal physique ou des deux principes. Il admettait toutes les religions. Sa théologie est fort curieuse.

truction; la preuve en est que toutes les nations ont adopté dans la maîtrise le signe de *Secours*, comme il se trouve dans le catéchisme de ses grades symboliques.

Un des anciens régimes, qu'on professait en Suède était celui de R.·.†.·., que nous croyons avoir été introduit par les Allemands avec quelque différence. Voici comme on a établi la légende :

« En 1118, les R.·.†.·. arrivèrent d'Orient en » Europe, pour la propagation des doctrines de » Jésus; trois d'entre eux fondèrent en Ecosse l'ordre » des Maç.·. d'Orient pour servir de séminaire aux » sujets qu'on devait instruire dans les sciences les » plus sublimes.

» Cet ordre existait en 1196, et Edouard, fils de » Henri III, fut admis R.·.†.·. par Raimond (1) Lulle». On n'admettait alors dans cet ordre que les savans et les personnes du plus haut rang.

» Le fondateur des R.·.†.·. fût un prêtre séra- » phique d'Alexandrie; c'était un des Sages d'E- » gyte. Son nom fût Ormesins ou Ormus; il avait » embrassé le christianisme à la sollicitation de » S^t. Marc l'évangéliste, avec six de ses confrères, » l'an 46 de Jésus. Cet homme savant purifia la » doctrine des Egyptiens selon les préceptes du » christianisme (2), fonda la société d'*Ormus*,

(1) Lulle fut un célèbre alchimiste.

(2) Cette légende se rapporte à notre exposé sur les prêtres coptes, qui avaient adopté les doctrines des nouveaux chrétiens.

» c'est-à-dire, des *Sages de la Lumière*, et » donna à ses adeptes pour décoration une croix » rouge. Vers le même temps, les Esséniens et » autres Juifs, fondèrent une école salamonienne, » laquelle s'unit aux Sages de la Lumière ou *Or-* » *musiens*. Après cette circonstance, la société fut » divisée en divers ordres connus sous les noms

» 1°. De conservateurs des Secrets Maçonniques;
» 2°. De conservateurs des Secrets Hermétiques;
» 3°. De conservateurs des Secrets Théosophiques.

Il paraît que la légende d'Ormesius et de S^t^. Marc l'évangéliste, dont l'emblème est un Lion, qui est établi aussi pour emblème du rite de la *Cité Sainte*, et qui se trouve dans les emblèmes du Prin.·. du Royal Secret, avec ceux des trois autres évangélistes, tire son origine des Vénitiens; les anciens Parchemins des R.·.†.·. qui suivaient l'alchimie avaient pour sceau un Lion, qui tenait dans sa griffe droite un papyrus avec la devise *Pax tibi Marce Evangelista meus* (1).

De temps immémorial, la Maç.·. est établie en Suède; les Suédois prétendent que les Ecos.·. d'H.·. R.·.M.·. ont emprunté d'eux leur légende de Garimont, patriarche de Jérusalem.

Le Grand Chap.·. de Stockholm prétend posséder le testament de Jacques Molay, dans lequel il a

(1) On ne peut assez répéter que toutes les branches possibles de la Maç.·. tiennent aux doctrines de Moïse, de Jésus-Christ et de ses évangélistes.

établi la continuation des mystères des Templiers, sous l'apparence de la confrérie mystique des Maç.·.

On a voulu même faire croire que ce Chap.·. possède un document qui constate que Baujeu, neveu de Jacques Molay, a pu rassembler ses cendres, et leur donner une sépulture honorable, en les faisant couvrir d'une pierre qui avait les formes monumentales égyptiennes et sur laquelle il fit graver l'inscription suivante : I.·.B.·.M.·.B.·.

A—Do—Nai—Jehovah—Croisade
MCCCXIII XI marti.
Dont voici l'interprétation :
Jacobo Burgundio Molayo Busto.
Anno domini nostri Jesus-Cristi.
1313, 11 mars.

On doit toujours répéter que l'authenticité de tous les documens qui paraissent de nos jours peut être revoquée en doute, et particulièrement celui-ci dessus, d'autant plus que cette légende est en opposition avec celle du Chr.·. d'Aumont.

Un des plus illustres réformateurs des rites Maç.·. fût le savant Swedembourg, né de l'évêque luthérien de Skara, à Uspal, ville qui figure dans les légendes Maç.·. Il naquit en 1688; il posséda la philosophie, la métaphysique, la minéralogie, l'astronomie; il a traité dans ses ouvrages de Dieu, de l'infini, de l'esprit, de la matière et de la création; il a laissé des écrits sur toutes ces sciences; il eut une profonde connaissance des langues anciennes; il fit des recherches très-savantes sur les mystères

Maç...; il a cru que leur doctrine était de la plus haute antiquité, émanée des Egyptiens, des Perses, des Mages, des Juifs et des Grecs.

Swedembourg s'est aussi créé chef d'une nouvelle religion, en réformant la religion chrétienne de Rome. Sa réforme fut suivie d'un brillant succès en Allemagne et en Angleterre, où il y a des villes qui comptent de quatorze à vingt mille de ses adeptes.

A cette fin il écrivit sa *Jérusalem céleste*, ou son *Monde spirituel*; il mêla à sa réforme des idées purement maçonniques. Dans cette Jérusalem céleste se trouve la parole, que Dieu même lui a communiquée comme autrefois à Moïse; cette parole est *Jéhovah*, perdue sur la terre, mais qu'il invite à chercher en Tartarie, pays qui est encore de nos jours, régi par des patriarches: voulant par là dire allégoriquement, que ces peuples se rapprochent le plus de l'état primitif de la perfection de l'innocence. Sa Jérusalem céleste est couverte de villes, de rivières, de bois, de campagnes riantes; il introduit des anges mâles et femelles à double nature, jouissant du plaisir de l'amour conjugal, auquel ils sont extrêmement sensibles.

Le célèbre peintre, le Chev. Liberi, dans la voûte du dôme de la sacristie du Thaumaturge de Padoue, a peint une gloire très-peuplée d'anges des deux sexes, se réjouissant par des danses et des accords harmonieux, et brillant par le plus parfait nu. On est même tenté de croire que, d'après les idées de ce peintre, le baron de Swedembourg a

donné le plan des noces de ses anges mâles et femelles dans sa *Jérusalem céleste.*

Swedembourg établit son être créateur en Jésus-Christ, Dieu unique, vie, amour, sagesse, chaleur, lumière; il explique les livres de la religion juive et chrétienne comme des écrits d'une allégorie continuelle, ayant toujours un double sens. D'après son système la mort n'existe dans l'homme qu'en apparence, car, c'est dans ce moment, qu'il renaît à une vie future éternelle et qu'il ressuscite à jamais, en devenant un ange.

Swedembourg a donné l'origine au rite des *Elus Coëns*, qui se rapportent à la théosophie biblique et chrétienne; ils sont très-répandus en Allemagne et dans les villes les plus considérables.

La Genèse a fourni au programme des trois premiers grades, et à la marche de l'initiation.

Le tout puissant M.·. donne la vie au néophyte, qui sort du cahos, fait serment de discrétion, de fuir la débauche, les jeux, les femmes publiques, l'adultère et d'être fidèle à l'ordre.

Et comme l'homme est formé de boue et de limon, selon la Bible, l'instituteur a ajouté aux symboles maçonniques les symboles des élémens qui sont : un vase contenant de la terre pétrie, un second plein d'eau, une terrine avec des charbons allumés (1).

Les doctrines du premier temple et des quatre

(1) Ces symboles sont communs aux Carbonari.

premiers grades se rapportent à la création de l'homme, à sa désobéissance, à sa punition, aux peines du corps et de l'esprit, ce qui est réellement représenté dans les initiations.

La suite des grades est celle-ci : premier temple, Ap.·.Comp.·.M.·.Elu.·.; second temple, Comp.·.M.·. *Coëns;* Grand Architecte et Ch.·. Comd^r. K.·.D.·.S.·..

Dans les mystères il est dit que, lorsque l'homme, par une vie nouvelle, sainte, exemplaire, s'est réintégré dans sa dignité primitive, par des travaux utiles, qui lui ont fait recouvrer ses droits primitifs, alors il se rapproche de son créateur par une vie nouvelle spéculative : animé du souffle divin, il est initié *Elu Coëns ;* dans les instructions qu'il reçoit, il apprend les sciences occultes dans toutes leurs parties, qui lui font connaître les secrets de la nature, la haute chimie, l'onthologie, l'astronomie.

Lors de l'admission, des cercles sont tracés au milieu du temple, représentant le système universel planétaire et le soleil au centre.

Le G.·. Tout puissant explique et découvre comment s'est opéré le mystère de la création, etc.

La Maç.·. est protégée actuellement en Suède, et en particulier le rite suivi par le roi.

Le roi régnant, Charles XIII, en est le Grand-Maître. Il a établi un ordre auquel il a donné son nom.

Les doctrines de la *stricte observance* dominent le système maçonnique de Charles XIII. Il a douze degrés, divisés en classes, ainsi qu'il suit :

1re. classe. 1. Ap.·., 2 Comp.·., 3 M.·.

2e. classe. 4. Ap.·., et Comp.·. de St. André, 5. M.·. de St. André, 6. Le Frère Stuart.

3e. classe. 7. Le F.·. Favori de Salomon, 8. Le F.·. Favori de St. Jean, ou du Cordon Blanc, 9. Le F.·. Favori de St. André, ou le Cordon Violet, ou le Ch.·. du Cordon Pourpre.

4e classe. 10. Les F.·.F.·. de la Croix Rouge de 1re classe. 11. Les F.·.F.·. de la Croix Rouge de 2e. classe. 12. Les F.·.F.·. de la Croix Rouge de 3e classe.

Tous les grades de ce système font allusion à l'ordre des Templiers, à leurs doctrines ou à son rétablissement.

Lorsqu'un F.·.M.·. est admis au quatrième dégré il devient noble, s'il ne l'est pas.

Les F.·.F.·. de la quatrième classe réunis composent le Chap.·. illuminé, dans lequel aucun F.·. ne peut aspirer d'être Grand Dignitaire de l'Ordre, s'il n'a pas prouvé dans sa famille quatre générations de noblesse.

L'opinion reçue sur l'époque de l'introduction de la F.·.M.·. en Russie est qu'elle commença à se produire en 1731, sous l'empire d'Anne Iwanova. Elle ne fit pas de progrès, ce qui est attribué à l'ambition de Biren, qui possédait la confiance de sa souveraine et craignait les grands qui étaient attachés à la Maç.·.; cet esprit de jalousie le rendit persécuteur et il sacrifia les hommes les plus illustres à son ambition.

Après cette crise quelques F.·.F.·. zélés anglais, ta-

chèrent de répandre la lumière et les sciences Maç.·. La G.·. ☐ d'Angleterre donna des constitutions à la ☐ *la Clio* à Moscou : par le moyen de cet établissement l'Ordre, ayant repris de l'accroissement on nomma un M.·. Provincial pour diriger les loges de sa dépendance.

En 1763 Catherine II se déclara la protectrice de l'Ordre ; aussitôt la F.·.M.·. fit beaucoup de progrès, ce qui fit établir à St.-Pétersbourg une ☐ pour les hauts dégrés, qu'on appela la ☐ impériale.

A Mohilow on fonda, en 1770, la ☐ des *Deux Aigles* qui suivit le rite et les doctrines qui se trouvent dans la *nouvelle Atlantide* de Bacon, établis par Elias Ashmole, dont les rêveries sont très-connues ; on a nommé ce rite *l'Académie des Sages.*

Avec le temps en Russie la Maç.·. devint aristocratique ; les grands de l'empire établirent chez eux des loges, qui se changèrent malheureusement en clubs politiques. Bientôt les rivalités causèrent sa décadence. A la fin du 18me siècle, on comptait 145 loges dans les seules principales villes.

Paul Ier, en 1789 ayant appelé en Russie les jésuites, en reçut le conseil selon l'opinion générale, de proscrire les F.·.F.·.M.·.M.·. et avec eux toutes les sociétés secrètes, ce qu'il exécuta.

En 1803, M. Boeber, conseiller-d'état, dans une entrevue qu'il eut avec l'Empereur Alexandre Ier, lui fit voir que les F.·.F.·.M.·.M.·. étaient des sujets fidèles attachés dans tout pays à leur prince et à l'état ; que leur but était la bienfaisance, et que tous les premiers états d'Europe et les plus éclairés

les protégeaient; il mit dans les intérêts de l'ordre l'Empereur, qui dans la suite se fit initier.

Lorsqu'on établit à St.-Pétersbourg un G.·.O.·., les F.·.F.·.M.·.M.·. reconnaissans élurent le susdit M. Boeber pour G.·.M.·. national de toutes les Russies.

Des Anglais, vers l'an 1742, apportèrent en Portugal la science Maç.·.. Dans la suite, Jean V (persuadé par les inquisiteurs alors tout puissans) persécuta les F.·.F.·.M.·.M.·..

Ils avaient fait croire à ce prince, que les F.·.F.·. M.·.M.·. étaient des hérétiques et des ennemis de l'état; Jean lança des ordonnances contre eux; une quantité de ses membres furent jetés dans des cachots, et ceux qui purent esquiver la persécution, cessèrent toute espèce de travail.

Après cette époque la Maç.·. ne fut rétablie dans ce royaume qu'au commencement de ce siècle. Lorsque les inquisiteurs catholiques commencèrent à perdre un peu de leur influence, on établit à Lisbonne un G.·.O.·., et on y décerna la Grande Maîtrise à Don Egas Moniz.

Cette faveur ne dura guères; déjà en 1806, sous la régence du roi actuel de Portugal, la persécution se renouvela d'une manière sourde et elle s'étendit même aux étrangers. Le professeur Metton, Français, fut du nombre des arrêtés, quoiqu'il se fût chargé d'une mission politique très-utile pour ce royaume; on le tint vingt-cinq jours au secret; pendant ce temps il eut à subir, de la part du ministre même de la police, de nombreux interrogatoires,

qui tous tendaient à découvrir s'il était Fr.·.Maç.·.: Il dut son élargissement au ministre de France.

Quelques autres étrangers, arrêtés en même temps que lui, sur lesquels on avait saisi des diplômes Maç.·. ou autres, furent confinés dans les cachots de la tour de Bélem, et ensuite embarqués pour l'Amérique.

En 1809 les F.·.F.·. furent de rechef en butte à des persécutions occasionnées par l'imprudence de quelques Anglais, qui s'étaient permis de faire publiquement une procession Maç.·. dans Lisbonne, portant même un drapeau à leur tête avec la croix de l'ordre. Les corps de garde, par où ils passèrent, rendirent les honneurs militaires à ce cortége; mais l'erreur ayant été reconnue, les soldats et le bas peuple excités par les moines se vengèrent par des assassinats clandestins.

En 1823 on a fait croire en Portugal, que les F.·.F.·.M.·.M.·. s'occupaient des affaires politiques, ce qui leur a causé et leur cause encore une persécution cruelle de la part du clergé qui domine la reine, le prince héréditaire et le conseil.

Une ☐ fut établie par des Anglais à Madrid, en 1728, dans la rue Saint-Bernard. Elle eût des loges de sa constitution à Cadix, à Barcelone, à Valladolid, etc.; mais les persécutions de l'inquisition firent interrompre les travaux pendant bien des années.

Ce fut en 1809 qu'on établit une grande ☐ nationale à Madrid, dans le local de l'inquisition, alors supprimée, et en 1811, on y établit un G.·.O.·.,

auquel on a attaché un suprême conseil de 33 degrés de l'Ecossisme An.·. et Acc.·. par patente de M. Grasse-Tilly; mais après l'année 1812, lorsque les Espagnols rendirent le trône à Ferdinand VII, ce roi persécuta les F.·.F.·.M.·.M.·., et même il rétablit l'inquisition, défendant, sous peine de mort, les rassemblemens maçonniques.

Lors des cortès, la Franche Maç.·. se rétablit en Espagne, et se propagea extraordinairement avec le Carbonarisme, qui y fut apporté d'Italie. Son rétablissement ne fut pas de longue durée; car en 1823, lorsque les Français (chez lesquels notre dogme subsiste encore) entrèrent en Espagne, par les menées du ministère de Paris, pour y rétablir l'absolutisme, et la pureté de la religion de S^t. Louis, les F.·.F.·.M.·.M.·. furent persécutés à mort; cette partie de l'histoire du jour est connue, même par les profanes, et on n'en dira pas davantage.

Dans cette même Espagne, il existe aujourd'hui une société secrète dirigée par la cour de Rome, connue sous le nom de Société Apostolique, qui dernièrement leva le bouclier contre son légitime souverain.

Les chefs sont des moines imbus des doctrines de Molina et du cardinal Bellarmin, qui fut béatifié, comme on le croit, à cause de son livre intitulé *Tractatum de potestate summi pontificis in rebus temporalibus.* « Traité du pouvoir du souverain pontife dans les affaires temporelles ». Ces écrivains, dans leurs œuvres, ont démontré avec

l'autorité toujours de la *Bible*, que les papes qui représentent les anciens sacrificateurs juifs et le premier pontife de Rome S^t^. Pierre, ont le droit pour le salut spirituel du peuple, de déposer un souverain s'il est hérétique, ou s'il n'est pas chrétien à la manière que Rome le prétend. Ces écrivains se sont appuyés sur le texte mal interprêté du Nouveau-Testament, où Jésus dit à S^t^. Pierre: *Pasce oves meas:* Menez paître mes brébis: et ils soutiennent que d'après cette phrase les papes peuvent disposer des royaumes et des couronnes de la terre.

Cette ténébreuse société tire son origine de celle de S^t^. Ignace de Loyola, fondateur de la compagnie de Jésus, dite des Jésuites ou des Propagateurs de la Foi, de laquelle nous sommes obligés de dire quelque chose pour faire connaître les cérémonies qu'ils ont établies dans leurs initiations, d'autant plus qu'il y a des écrivains qui les prétendent modelés sur la Maç.·.

S^t^. Ignace, après avoir été fort galant, se fit soldat; il fut blessé, devint boiteux, et renonça aux armes. Pendant le temps de sa guérison son esprit exalté le porta à se vouer à la Mère de Jésus.

Sa vie austère, ses pénitences outrées l'ont fait regarder comme un aliéné; ce qu'il prouva par sa conduite en se créant lui-même chevalier de la Mère de Jésus.

A trente-sept ans, il commença ses études des humanités. C'est dans le collége de S^te^. Barbe, à

Paris, qu'il s'associa dix autres exaltés, et qu'il forma le plan d'une société. Ces individus se lièrent entre eux par des vœux, et Ignace, dans les institutions qu'il présenta au pape, pour obtenir une investiture légale apostolique, proposa, outre les trois vœux communs à toutes les institutions religieuses, un quatrième vœu : « l'obéissance absolue au pontife romain. »

Paul III, qui, jusqu'alors, avait refusé ses bulles à Loyola, les lui accorda pour l'établissement de la compagnie de Jésus, dite des Jésuites, des pères de la Foi, de la Mission ou de la Prédication.

Dans ses missions pour propager la nouvelle institution en faveur des papes, Ignace arriva dans la ville de Venise; il voulut prêcher sa doctrine sur la place de S^t^.-Marc; le peuple se moqua de lui, le hua, et le gouvernement le chassa de ses états comme un turbulent.

L'appui des papes consolida ensuite cette société qui, à sa naissance, fut accusée de bien des crimes, et d'avoir eu à ses ordres des assassins (1) dont elle se servait pour l'accomplissement de ses projets.

(1) Quoique des écrivains modernes aient énuméré les crimes des jésuites, et en particulier les journaux libéraux de France, nous allons répéter ce qu'on lit dans le *Tombeau de Jacques Molay*, édition de Paris, chez Desenne, an V, ère française.

Page 166, ligne 6 et suivantes :

« En 1593 et 1594 cinq conspirations éclatent contre Eli- » sabeth, et les jésuites en sont reconnus les auteurs.

Ces accusations sont en partie fondées sur leurs épreuves et sur leurs moyens employés dans l'initiation.

Les jésuites avaient dans leurs établissemens une chambre noire, dont les murailles étaient peintes, et représentaient les enfers. Les novices y subissaient leurs épreuves : là ils prêtaient le serment de ne jamais révéler ce qui se passerait dans l'intérieur de leurs maisons, et d'obéir aveuglément au général de l'ordre, *avec l'abandon de leurs corps comme s'il eût été un cadavre.*

» En 1595 ils excitent une révolte dans la ville de Riga, » en Livonie.

» En 1597 nouveau complot contre la vie de la reine d'An- » gleterre par Edouard Squirre, qui avoue, dans les tour- » mens, que les jésuites l'avaient engagé, sous le sceau du » serment, à commettre ce crime.

» Les jésuites paient, confessent et communient des assassins » pour massacrer le prince d'Orange ce qu'ils firent exécuter » par Baltazar Gérard, à Anvers, en 1584; et en 1599, par leur » mitié Jean Parêne, sur le prince Maurice de Nassau. A la » même époque, en Styrie, en Carinthie, en Bavière, en » Transylvanie, en Pologne, en Suède, ils excitent des ré- » voltes contre l'autorité souveraine.

» En 1600 Emmanuel Sa et Tolet, jésuites, publient une » apologie du régicide.

» En 1605 les jésuites Oldercorn, Gerard Tesmon et Bau- » douin préparent une mine pour ensevelir, dans un même » instant, sous les ruines du palais de Westminster embrâsé, » le roi d'Angleterre, les princes du sang, les évêques, les » pairs et les députés des villes et bourgs du royaume. Oldercorn » fut exécuté le 3 mai 1606; les autres échappèrent. Ce com-

Outre cette chambre ils en avaient une autre, dite de méditation, espèce d'oratoire secret, où se trouvait un autel, et sur celui-ci un tableau couvert d'un rideau.

C'était là qu'ils préparaient selon leurs vues les candidats. Lorsqu'ils avaient découvert chez lui une croyance aveugle, unie à une âme enthousiaste et à un courage à toute épreuve, ils procédaient à l'initiation.

Dans cet oratoire fermé à la curiosité des autres frères, les grands dignitaires de l'ordre recevaient le

» plot est célèbre sous le nom de *conspiration des poudres*.

» Dans la même année les jésuites introduisent auprès de Sigismond, roi de Pologne, un imposteur, dont les intrigues excitent une guerre civile, et font périr le grand-duc de Moscovie.

» En 1606 encore ils prêchent à Venise contre le sénat, » et y excitent un soulèvement; ils agissent de même à Dantzick et à Thorn.

» En 1622, 1626 et 1634 ils excitent de nouveaux troubles en Pologne. Ils soufflent leur rage révolutionnaire aux » habitans de Cracovie qui s'armèrent les uns contre les autres.

» En 1723 Pierre-le-Grand ne trouva de sûreté pour sa personne qu'en expulsant les jésuites.

» En 1745 le jésuite Benzi se mit à la tête des Mamiliaires » en Italie.

» En 1755 les jésuites du Paraguay conduisent les habitans » de ce pays en bataille rangée contre leurs souverains.

» En 1758 le roi de Pologne est assassiné à la suite d'un » complot tramé par les jésuites Malagrida, Mathos et Alexandre.

Au nombre de ces crimes je n'ai point rappelé les assassinats de Henri III, Henri IV, Henri VII empereur, et de Louis XV.

Tant de crimes et tant de meurtres avaient besoin d'être

malheureux et crédule initié. Là les révérends pères, décorés de leurs ornemens sacerdotaux, debout autour d'une table, montraient au néophyte une boîte ornée de caractères emblématiques, et supportant l'image de l'agneau de Dieu. Un desservant avec un air mystérieux ouvrait cette boîte; il en sortait un poignard enveloppé dans un linge; le *maître en chaire* le baisait avec dévotion et l'arrosait d'eau

préparés par des séductions, des insinuations perfides, des écrits immoraux, des prédications incendiaires : deux jésuites ont fait l'apologie du sacrilège, trente-quatre celle du vol, cinq celle du parricide, trente-six celle de l'homicide, cinq vantent la magie comme une science utile, deux se font les apôtres de l'idolatrie, dix-sept protestent que l'adultère, l'impudicité, la pédérastie n'ont rien qui offensent les lois de la nature; vingt-neuf justifient le faux, le parjure, le faux témoignage; enfin soixante-quinze ont écrit sur l'*excellence du régicide*, comme on peut le voir dans un livre deposé à la bibliothèque nationale de Paris : *Assertions dangereuses des jésuites*, 1 vol. in-4°. sous le n°. 1852.

Dans un rapport fait au parlement des chambres assemblées, le 8 juillet 1761, les jésuites furent chassés : de Saragosse en 1555, de la Valteline en 1566, de Vienne en 1563, d'Avignon en 1570, de Ségovie, Anvers, Portugal en 1576, d'Angleterre en 1578, de Hongrie et de Transylvanie en 1588, de Bordeaux en 1589, de toute la France en 1594, des Provinces-Unies en 1596, de Tournon en 1597, de Béarn en 1599, d'Angleterre en 1601 et 1604, de Dantzick et Thorn en 1606, de Venise en 1606 et 1611, de Bohême en 1618, de Moravie en 1619, de Hongrie et des Pays-Bas en 1622, de la Chine et de l'Inde en. . . . . , de Malte en 1643, de Russie en 1676, de Savoie en 1729, de Portugal en 1759, de Rome en 1716, de France en 1762.

bénite. *L'orateur* assurait au *récipiendaire* qu'il pourrait délivrer des peines terribles du purgatoire autant d'âmes, qu'il donnerait de coups avec cet instrument à la victime d'expiation qu'on lui désignerait.

Ensuite le plus ancien présentait à l'initié et suspendait à son col le poignard qui était attaché comme médaille à un chapelet, dont les grains en corail rappelaient qu'il devait verser du sang.

Le desservant lui disait alors que Dieu l'avait fait son *Elu*, et que par sa dévotion et son dévouement le glaive dont il était décoré, surpasserait le mérite de celui de Jephté, de Samson, de David, de Gédéon, de Judith, des Machabées, et même de Jules II, pape, qui était parvenu par ce moyen à se délivrer de ses ennemis et de ceux de l'église.

Le doyen des initians tourné vers l'autel et à genoux, demandait pour l'imitié à l'éternel la couronne de gloire, celle qu'il avait accordée à la vierge Marie et aux plus grands Saints, disant :

« Et vous, Dieu invincible et terrible, qui avez » résolu d'inspirer à cet *Elu*, votre serviteur, le » dessein d'exterminer N. N., ce tyran hérétique, » fortifiez-le, et rendez parfaite la consécration que » nous avons faite de ses membres, par une heu- » reuse exécution du *grand œuvre*.

» Augmentez sa force, grand Dieu, afin qu'il » puisse accomplir son dessein.

» Donnez-lui cette cuirasse puissante et divine, » avec laquelle vous couvrez vos *Elus*.

» Répandez sur lui cette force vive qui bannit » toute crainte, et qui fortifie le corps au milieu » même des dangers et des (1) supplices. »

Cette oraison et invocation finie, un desservant tirait le rideau qui couvrait le tableau, et on y voyait le dominicain Jacques Clément, entouré d'anges qui le protègent et le transportent dans une gloire céleste.

Le plus ancien plaçait sur l'Initié une couronne qui faisait allusion à la couronne céleste, et disait :

« Que tous les saints se lèvent pour lui donner » une place parmi eux dans le paradis.

» Seigneur, daignez jeter un regard favorable sur » celui que vous avez choisi pour *votre bras* et » pour l'exécution des vos éternels décrets de jus- » tice, ainsi soit-il. »

Tous les Jésuites qui se trouvaient présent à l'initiation montraient beaucoup d'envie de n'avoir pas eu assez de mérite pour pouvoir entrer dans le nombre des *Elus*.

La cérémonie finissait par l'harmonica, l'apparition des anges, des corps célestes, des saints, de Jésus, de Marie, de Dieu, des spectres, des diables; enfin rien n'était épargné, selon la circonstance et le caractère du néophyte.

Le capitaine Smits dit que l'histoire a prouvé la puissance et les intrigues des Jésuites, et que tous

(1) Cette pièce est presque modelée sur la bénédiction de Moïse à la tribu de Lévi que nous avons citée, page 51.

les hommes de bons sens applaudirent à leur destruction. Il ajoute : « malheureusement la bulle du » pape Ganganelli n'a supprimé que leur habit et » leur grand chapeau, mais leurs doctrines régi- » cides subsistent; il y a des Jésuites partout, dans » les conseils, dans les administrations, à la tête » des armées, dans le parlement d'Angleterre, à » Versailles, à l'Escurial, les gouvernemens le re- » connaîtront un jour, peut être trop tard ! »

Dans un rapport qui eût lieu naguère en France sur les pères de la Foi et les Missionnaires, M. Portalis dit, en parlant d'eux : il est certain que ceux-ci observent la même règle que les Jésuites, qu'ils se lient par les mêmes vœux, et font profession de ne dépendre que du *pape seul*.

Tous les écrits des Jésuites sur la matière du pouvoir suprême dévoilent que, comme les anciens Lévites étaient exempts de toute puissance séculière, ainsi les Clercs sous le Nouveau-Testament doivent être pareillement exempts de la même puissance : les rois et les gouvernemens n'ont aucune juridiction sur eux. Les membres de cette société ont une double règle : l'une publique à l'aide de laquelle par un extérieur mielleux, ils s'emparent des consciences; l'autre secrète qu'on ne communique qu'aux supérieurs, et qui sert à envahir les biens d'autrui et l'autorité publique, comme on le voit expliqué dans leur *Codex* des *Monita Secreta*, avis secrets, mis au jour dans *les Instructions secrètes des Jésuites*.

Les jésuites, dans leurs grades, ont gardé les initiales des mots sacrés des premiers grades maçonniques :

Grades maçonniques.	*Grades jésuitiques.*
1. App.·. T oubalkain;	1. T emporalis;
2. Comp.·. S chiboleth;	2. S cholasticus;
3. Mait.·. C hiblim;	3. C oadjutor;
4. M.·.Ecos.·. N otuma.	4. N oster.

Ce furent les jésuites qui traduisirent dans leurs œuvres Maison par *Latomia*, Maçon par *Latomos*.

Ce dernier mot veut dire proprement tailleur de pierre, et *Latomia* une carrière, une prison, une demeure secrète et cachée.

Ils adaptèrent ces deux mots aux F.·.F.·.M.·.M.·. pour expliquer qu'ils ne sont que des hommes sans lumière, pareils aux pierres brutes des carrières, et qu'il faut les employer avec adresse à leur profit pour relever leur ordre.

Nous ignorons comment le savant Delaunay a pu donner à son ouvrage Maç.·. plein d'érudition le titre d'*Acta Latomorum*.

Dans presque tous les cantons suisses de la religion réformée il a existé des établissemens Maç.·., depuis le milieu du 18me siècle.

Des Anglais établis à Lausanne, y apportèrent une charte constitutionnelle de la grande ☐ d'Angleterre, et établirent un atelier qu'ils nommèrent de la *Parfaite union des étrangers*.

Le magistrat de Berne crut que les Maç.·. s'occupaient des affaires politiques; en conséquence il porta un décret en 1745 qui supprimait toute ☐ Maç.·., avec désignation des peines à encourir par ceux qui se rassembleraient.

Les F.·.F.·.M.·.M.·. par des apologies imprimées à Francfort et à Leipsick, firent voir le tort que le magistrat avait eu dans ses soupçons. Le magistrat ayant reconnu qu'il avait été induit en erreur, toléra dans la suite leurs assemblées qu'il ne pouvait plus permettre hautement sans se rétracter.

Lorsque la Fr.·.Maç.·. était déchirée par des schismes en France et en Allemagne, où chaque rite voulait faire triompher son régime; les M.·.M.·. Suisses pour empêcher toute espèce de division entre eux, établirent un *convent* à Zurich, attendu que les loges suisses avaient toujours été indépendantes les unes des autres, et que chacune se dirigeait selon ses statuts. Ce congrès ayant remarqué que deux langues étaient parlées en Suisse, décida que pour les loges où on parlait allemand, leur centre serait à Zurich; que Lausanne serait le centre des loges où on parlait français. Il donna au premier centre le nom de *Directoire helvétique allemand*; on y suivait le système du régime rectifié de la *Cité sainte*, ou autrement dit de la *Stricte observance*; et au second le nom de *Directoire helvétique romand*, où le rite *philosophique Ecos.·.* était suivi.

En 1787 la Suisse comptait 72 loges. Lorsque les ateliers français cessèrent leurs travaux, à cause de

la révolution, de nouveaux ordres du magistrat de Berne parurent pour la fermeture des loges du Directoire romand.

En 1810 le Ch.·. Maurice Glaise restaura le susdit Directoire helvétique romand, et fut nommé G.·M.·. national par le même.

Les M.·M.·. suisses se font remarquer par leurs doctrines épurées, par leur bon esprit, et le *Directoire romand* est en relation avec beaucoup de loges italiennes dans le Piémont et dans le Milanais.

Il est probable que le culte Maç.·. avec ses doctrines est parvenu en Europe par le moyen des Vénitiens, qui jusqu'à la découverte de la route des Indes par le Cap de Bonne Espérance, faisaient en Europe presque exclusivement le commerce de l'Orient par l'Egypte et par la Syrie, ce qu'on nommait l'*Échelle du Levant*, et ce qui paraît confirmé dans la légende suivante.

Le savant John Loke envoya, le 6 janvier 1696, au comte Thomas de Pembroke la copie d'un manuscrit sur la Maç.·., qu'il avait obtenu par le moyen d'un certain Mr. Collins; ce manuscrit existait dans la bibliothèque Boodleene, et avait été écrit par Leylande, célèbre lettré qui vivait au commencement du 16me siècle, d'après un original de la main d'Henri VI, roi d'Angleterre. Le manuscrit contenait un dialogue entre le susdit roi et un M.·., qui lui expliquait « que la science maçonnique » était la connaissance de la nature, de sa puis-

» sance, de ses opérations (1), et de plus des » mathématiques et de la mécanique; que son ori- » gine venait de l'Orient: que ses mystères et ses » sciences furent apportés par les *Vénitiens*, qui » trafiquaient en Orient, et qui eurent des voya- » geurs illustres comme Marc-Paul et autres, dont » les écrits, les descriptions et les voyages sont très- » recherchés: qu'un certain Peter Govver, Anglais, » avait voulu, sur les traces des Vénitiens, et là où » ils avaient établi la Maçonnerie, faire des voyages » pour s'instruire; en conséquence, que Govver fut » reçu dans les loges de Syrie et d'Egypte (2); » qu'à son retour il s'arrêta en Grèce, à Crotone, où » il établit une ☐, de laquelle vinrent les instruc- » tions en Angleterre par le moyen des Anglais qui

(1) C'est-à-dire la connaissance des trois vérités enseignées par les prêtres égyptiens.

(2) Nous avons vu que le rite de l'Ec.·. An.·. et Ac.·. avait été apporté en Amérique avec des constitutions de France, et nous l'avons vu revenir ensuite de là en Europe avec des réformes par nous acceptées. Par cette légende il paraît qu'il a existé jadis des loges en Syrie et en Égypte, nous ignorons jusqu'à quelle époque ces établissemens subsistèrent. Aujourd'hui il y a des loges dans le Levant, mais elles ont reçu leurs constitutions de Marseille et de Vénise. En 1738 on a fondé une ☐ à Constantinople, une autre à Smyrne et une à Alep; et postérieurement le rite philosophique repassa au Caire, où on a établi la ☐ des Pyramides, et à Alexandrie une ☐ sous le titre de *Bienfaisance et Philanthropie*. On voit par ce fait, que la Franche Maç.·. qui eut son origine en Orient, y fut rapportée dans la suite des temps.

» arrivaient de cette ville; que les anciens Ma-
» çons, versés dans les sciences, apprirent aux An-
» glais les arts suivans : l'agriculture, l'astronomie,
» les nombres, la musique, la poésie, la chimie,
» le gouvernement, la religion et la divination;
» l'art du change qui se rapporte au commerce ;
» la manière d'obtenir le pouvoir d'*Abrac* (1), et
» la science de devenir bons et parfaits sans crainte

(1) Abrac ou Abraxa. C'est un nom que Basilidès, célèbre philosophe d'Alexandrie, donnait à la divinité. Les Basilidiens, les Capocratiens, les Gnosticiens avaient une image du soleil, où était gravé le mot Abraxax. Ce mot grec répond au nombre 365 duquel sont formés les jours d'une année. Basilidès prétendait que 365 intelligences spirituelles présidaient aux destinées du jour, à qui dans la suite furent substitués, selon les critiques, par les catholiques romains, autant de saints et de saintes qui président au jour chrétien et que l'on commémore dans la messe et dans l'office du jour. Bien des saints pères se sont élevés contre Basilidès, comme s'il supposait l'influence des astres. Ce que les flammes ont épargné de ses écrits fait voir que Basilidès (malgré les observations de l'abbé Barnel), admettait un Dieu qui a créé l'univers, et le conserve par des principes fixes et pleins de sagesse. Basilidès soutient que l'homme qui cherche à connaître ces principes, c'est-à-dire l'intérieur de la nature, celui-là s'approche de Dieu, obtient sa grâce et le pouvoir de commander à la nature. Les *Coens* et quelques autres rites admettent ce principe.

La doctrine de Basilidès sur les astres, était anciennement établie en Égypte par les prêtres qui s'adonnaient à l'astrologie et à la divination. Maneton qu'on a cité, fit un poème sur le pouvoir des astres qui président à la naissance des hommes.

Ce système égyptien passa dans le temps en Europe. L'his-

» comme sans espoir ; enfin que les Maç.·. entre » eux s'aimaient davantage que les autres hommes » dans les autres sociétés : car comme ils cherchaient » à devenir bons et parfaits, et la vertu étant en » elle-même une chose que l'on doit aimer de pré- » férence, ainsi ils s'aimaient d'autant plus qu'ils » étaient les meilleurs des hommes. »

Il est bien naturel de penser que, s'il n'y avait eu rien de vrai dans cette légende, les M.·.M.·. anglais, qui vantent et défendent de toute manière l'antiquité de leurs établissemens, l'auraient rejetée d'autant plus que quelques uns de leurs auteurs ne veulent pas admettre que la Fran.·.Maç.·. et son institution soient des doctrines égyptiennes entées sur celles de Jésus, ni que les F.·.F.·.M.·.M.·. soient une continuation, légitime ou non, de l'ordre des Templiers, ce qui est cependant prouvé par les légendes et les doctrines de toutes les nations et de tous les rites.

toire de France nous dit, que jusqu'à la fin de la première race de ses rois, les français étaient idolâtres; qu'ils suivaient la religion prêchée par les prêtres Druides, que les deux ordres supérieurs s'occupaient de l'éducation de la jeunesse et de la poésie; qu'un des articles admis dans la croyance des Druides, et qui était généralement accepté, était celui que des divinités subalternes ou des esprits secondaires présidaient aux destinées des nouveaux nés; ce qui était fondé sur la doctrine des astrologues égyptiens et de Basilidès, et qui donna lieu à l'adage: *« Il est né sous une bonne ou mauvaise étoile »*. Ce qu'on a rapporté sur Abrac a pour but d'éclaircir et de réfuter les incriminations de l'Abbé Baruel.

Qu'il soit permis d'observer que la légende et le manuscrit ci-dessus rapportés, en disant que les F.·.F.·.M.·.M.·. s'occupaient de *la science de devenir bons et parfaits sans crainte, comme sans espoir*, peuvent faire croire que les anciens M.·.M.·. égyptiens n'admettaient pas la récompense du paradis, ni la punition de l'Enfer, ni la vie éternelle, ni l'immortalité de l'âme.

Les Égyptiens prétendirent les premiers que l'âme des hommes n'était que le souvenir qu'ils laissaient après eux de leurs bonnes ou mauvaises actions.

Les Perses voulaient que notre âme aille au ciel; mais il fallait qu'elle passât par les sept portes de plomb, d'étain, d'airain, de fer, de bronze, d'argent et d'or.

Les M.·.M.·. alchimistes établirent des doctrines analogues. Ici on peut supposer que les Perses entendaient que l'âme devait faire le pélérinage par les sept planètes avant de se reposer au centre de la Félicité, le Soleil. On a vu Swedembourg emprunter cette idée.

Pour nos ancêtres les Juifs, ils n'ont jamais rêvé à l'immortalité de l'âme; ils crurent que l'âme n'était que la vitalité des corps, et ils la placèrent dans le sang; c'est par cette raison qu'il était défendu de manger ce qui était étouffé, dans la supposition que l'âme était toujours dans le corps.

Les premiers chrétiens ne s'occupèrent pas d'avantage de l'âme. S^{t}. Paul, pour se tenir à la loi mo-

saïque, dit aux chrétiens de s'abstenir de chair suffoquée et de toute viande sacrifiée (1) aux divinités païennes, ajoutant que s'ils se conformaient à cette défense ils feraient bien.

Le législateur des Juifs ne parle point d'âme immortelle, ni de récompenses et de peines dans la vie future. Dans les Saintes Ecritures, il y a des psaumes où l'on prétend trouver l'idée de l'immortalité de l'âme; mais tous ces textes sont susceptibles d'une double interprétation.

Bien des siècles après le roi Prophète, le même St. Paul, déjà cité, qui avait admis la résurrection, dit dans ses épîtres, 1er. Cor. XV, 53 : « Il faut » que ce corps corruptible revête l'incorruptibi» lité, et que ce corps mortel revête l'immor» talité ». Quoique dans ce texte il ne soit pas question de distinction d'âme d'avec le corps, néanmoins, c'est de cette source et d'après cette doctrine que s'est établie la future résurrection chrétienne, et la croyance de l'immortalité de l'âme, opinion qui existait depuis longtemps dans la Grèce.

Quoique le document du dialogue entre Henri VI d'Angleterre et un F.·.M.·., soit très-connu en Angleterre, néanmoins quelques personnes, par esprit

(1) Les viandes des victimes étaient distribuées aux croyans et aux sacrificateurs; chez les Grecs, outre les prêtres sacrificateurs, il y avait une seconde caste de ministres subalternes, nommés parasytes, qui participaient aux viandes sacrifiées, semblables aux moines qui participent aux bénéfices de l'église sans en avoir les charges.

national, ont cherché à persuader au monde Maç.. que les instituteurs de cet Ordre ne furent que des *ouvriers de pratique*, et que ce corps attaché aux rois absolus anglais, en fut un des plus fermes soutiens; ces écrivains ont voulu que le signe du premier grade, et la légende de la mort d'Hiram dans le troisième, ne soient que le souvenir des malheurs de Charles Ier.

Ces recherches ne sont que les efforts d'un esprit de parti; car les nations européennes ont regardé ce roi comme un prince faible, infecté de la fausse philosophie de son siècle subtil et pédant.

Comment se pourrait-il faire que d'un bout du globe à l'autre, on eût pris part sans aucun intérêt aux affaires qui déchiraient l'Angleterre? Pourquoi se bander les yeux pour chercher la vérité? Pourquoi s'attacher à une histoire qui ne pouvait mettre dans ses intérêts que de hauts politiques, pour abandonner ce qui tombe sous le sens, ce qui est uniforme dans tous les rites, et chez toutes les nations? Fallait-il, pour rappeler un roi anglais, qui avait fini sa vie sur un échafaud, que le monde maçonnique empruntât le dogme égyptien, les mystères des Juifs, une partie de la Bible, la langue chaldéenne et tous les mystères de Jésus? Tout frère dira avec nous que si ce principe était vrai, on aurait pu aisément se servir de l'histoire de Charles Ier et de la langue anglaise.

Il y a toute apparence que, sous le pontificat d'Alexandre III, la société secrète Templière s'est

fixée dans la confrérie des Maçons. A cette époque, il s'établit en Italie bien des confréries qui se donnaient le titre de Vénérables, ce qui leur était accordé même par des bulles pontificales. Les membres étaient les frères *Rouges*, les frères *Bleus*, les frères *Noirs;* ces corporations très-multipliées en Italie, en France, en Allemagne, en Espagne, restes (1) du fanatisme monacal, disparurent dernièrement. La plus grande partie de ces corporations avaient adopté, pour l'admission, plus ou moins de cérémonies mystiques et théosophiques.

On lit dans *Vasari, Vies des Peintres*, et dans celle de *F. Rustici*, sculpteur, que vers l'an 1512, il s'était établi à Florence une compagnie de la Truelle (*Della Cucchiara*), qui comptait parmi ses membres nombre de personnages marquans, et des savans très-éclairés; Vasari dit, que ses symboles étaient la truelle, le marteau, l'équère, le niveau; il paraît même que, pour se conformer au rite Ecos.·., ils avaient pris pour patron S^{t}. André.

Du temps de Laurent de Médicis, il s'est établi à Florence, en 1540, une autre institution Maç.·., sous le nom de l'*Académie Platonique*. On voit

(1) Algarotti disait que la scène de ce monde était soumise à la loi universelle des variations, et qu'elle imitait le cours des astres, qui décrivent une parabole éternelle autour du soleil, et se remontrent sur l'horison lorsqu'on les croit disparus. De même on voit de nos jours les confréries des frères Bleus, Rouges, Noirs, que la saine raison avait supprimées, reparaître en France, avec de nouvelles sociétés tout-à-fait théosophiques dans les intérêts du Saint-Siège.

encore de nos jours le salon de ses réunions, couvert de sculptures et d'ornemens maçonniques.

Dans le fragment de Nicolai sur l'origine de la Maç.·., il est dit, qu'en Italie, à Venise et à Mantoue, en 1622, il existait des R.·.R.·.†.·.†.·. outre ceux d'Allemagne, qu'on a vus à Erfurt, à Leipsick, à Amsterdam, s'occupant des secrets des alchimistes, et que leur décoration était une croix surmontée d'une rose.

Ce rite exista aussi à Padoue. Le savant Carburi, de nation grecque, mort à la fin du 18e siècle, professeur de chimie, fut un des Vén.·. de cette institution.

En 1737, l'ordre de la *Truelle* était très-répandu en Toscane. Des ecclésiastiques romains excitèrent le duc Gaston à lancer un édit contre les F.·.F.·. M.·.M.·., et en particulier contre cette association; ils engagèrent en même temps le pape à faire procéder contre les Maç.·. comme hérétiques.

Le saint-père y envoya un inquisiteur, qui fit emprisonner bien des personnes, que l'on croyait attachées à ces institutions.

Dans ces entrefaites, le faible Gaston cessa de vivre; son successeur, François-Etienne de Lorraine (le même que l'on a vu avoir été reçu F.·.M.·. à La Haye), fit mettre en liberté les détenus, et renvoya l'inquisiteur dominicain à Rome.

François de Lorraine protégea dans la suite la Fr.·.Maç.·., concourut même à l'établissement de différentes loges dans la Toscane.

Dans un rite il y a un degré appelé *le Magicien*, dont le décor est l'habit du Saint-Office, afin de rappeler le procès de Gaston. Des hauts degrés commémorent les inquisiteurs de Portugal et d'Espagne, et le Révérend frère Imbert, inquisiteur français, qui fit le procès des Templiers.

Les assemblées Maç.·. en Italie furent troublées par les foudres apostoliques de Clément XII, qui excommunia les F.·.F.·.M.·.M.· par la bulle qui commence par ces mots : *in eminenti apostolatûs speculâ*, et finit par ceux-ci : *se noverit incursurum.*

En 1739, l'inquisition à Rome, s'étant emparée d'un opuscule qui faisait l'apologie de la croyance Maç.·. et ne pouvant pas le combattre par des raisons, le condamna à être brûlé par la main du bourreau, sur la Place de Ste. Marie sur Minerve.

St. Paul, au commencement du christianisme, étant à Ephèse, fit brûler publiquement quantité de livres philosophiques, parce qu'ils enseignaient une doctrine différente de la sienne; cet exemple ne s'arrêta point à St Paul. L'histoire nous instruit que les œuvres de Porphyre furent brûlées publiquement par ordre de Théodore le Grand. Porphyre, qui vécut au 3me siècle de l'ère chrétienne, avait cru prouver par l'histoire de Sanchoniathon, que les prophéties juives par lesquelles les chrétiens de Rome voulaient établir la vérité et l'excellence de leur religion, avaient été faites dans des temps barbares, et après coup. L'ouvrage de Porphyre fut condamné

par les Saints Pères, auxquels resta par ce fait l'honneur d'avoir confondu les esprits forts et les bérétiques.

S[t] Grégoire, pape, autrement dit le Grand, fit détruire de son temps une infinité de manuscrits précieux et scientifiques.

L'église de Rome, dans la suite des temps, après une telle autorité, adopta cette méthode, la plus aisée pour convaincre les incrédules, en se débarrassant par le feu des livres qui la contredisent ou qui lui déplaisent.

Malgré les bulles pontificales, les Maç.·. d'Italie suivirent en secret leurs travaux. Dans quelques villes, pour ne pas troubler la paix de leurs familles, ils empruntèrent des noms : de même que les F.·.F.·. M.·.M.·. de Vienne en pareille circonstance se dirent Mopses, ainsi ceux-ci se nommèrent Xerophagistes; ils rendirent même publiques les règles qu'on devait suivre, et qui étaient basées sur les doctrines de Pythagore et sur celles des anciens chrétiens, des Esséniens et des Cénobites.

Dans l'admission, ils promettaient de ne se nourrir que de pain, et de ne boire que de l'eau avec une abstinence absolue de vin, et de tout ce qui avait eu vie; au moyen de ces pratiques extérieures ils purent se garantir des poursuites inquisitoriales.

En 1740, des moines qui furent toujours aux gages de l'inquisition et du saint-père, ont cherché à impliquer, comme on l'a vu en Hollande, les F.·.F.·.M.·.M.·. dans des questions théologiques. Les

Maç.·. surent détruire tous leurs paradoxes, en mettant au jour les maximes qui furent et seront toujours suivies par les amis de la raison, de la vérité et de la vertu.

L'Anglais sir Martin Falkes, président de la société royale des sciences, avait établi un atelier à Rome. On croit que ce fut en 1724.

Après les persécutions de 1738, les F.·.F.·.Maç.·. suspendirent leurs travaux; néanmoins, en 1742, ils reprirent leurs cours : une médaille (1) constate les doctrines que Falkes avait apportées, et explique le système du dogme égyptien; elle montre le soleil brillant sur le faîte d'une pyramide à laquelle sont ajoutées les deux colonnes salomoniennes, postérieures aux institutions égyptiennes : dans le premier plan un sphynx majestueux est assis sur une pierre monumentale et montre que les secrets Maç.·. ne sont que les mystères égyptiens, l'adoration de Dieu, la pratique de la morale la plus pure et la connaissance des sciences les plus utiles.

A Rome la Fr.·. Maç.·. eut ses apologistes, mais des ennemis cherchèrent à la dénigrer dans l'opinion publique. L'abbé Lucagni docteur en théologie du collége Farnese, imprima une dissertation dans laquelle il tâcha de montrer que la Fran.·.Maç.·. dérivait du Manichéisme, et que, quoique les F.·.F.·. Maç.·. admissent des vertus chrétiennes, ils étaient néanmoins des hérétiques. Il fit la comparaison des

(1) Voyez la planche 8me, n°. 3.

doctrines, grades et cérémonies des *Enfans de la Veuve* et *des Fils de la Lumière*, etc. On a cru que les matériaux pour cet écrit lui avaient été fournis par les papiers, dont l'inquisition s'était emparée dans une ☐ qu'elle avait découverte, où il y avait la même gradation que dans la religion de Zoroastre, de Croyant, Elu et Parfait.

Au commencement de l'Illuminisme, en 1776, ces doctrines furent de suite connues en Italie par le moyen du comte Philippe Strozzi, qui était en relation littéraire avec Weischaupt. Elles ne trouvèrent pas de partisans dans le midi de l'Italie; on les regarda comme contraires aux maximes de parfaite tolérance qui existaient. L'Illuminisme excluait de ses admissions les Juifs et les prêtres réguliers.

On a cru que le rite Misraïm, connu sous le nom de rite égyptien, était originaire de Venise; que de là il s'était répandu dans ses provinces, et ensuite avait été apporté dans les îles Ionniennes. Il est constant qu'on a connu dans cette ville le rite égyptien, introduit par Cagliostro, dont le plus zélé des F.·.F.·. fut S. E. Zuliani (1).

(1) S. E. Zuliani protégea les sciences et les beaux-arts; se trouvant dans une de ses terres près Bassano, on servit pour dessert et pour ornement un lion en beurre; il fut surpris du bon goût et du dessin de cet ouvrage, il demanda à son maître d'office qui l'avait fait; on lui dit que c'était l'enfant d'un berger, qui ne comptait pas alors 10 ans. Zuliani l'envoya de suite à Rome à ses frais, lui procura une bonne éducation, lui

Le rite de Misraïm eut plusieurs chap.·. dans le royaume de Naples, c'est de là qu'il s'est répandu en France et ailleurs.

Sans suivre aucune légende sur l'introduction de ce rite, que l'on prétend être arrivé directement d'Egypte, on observera qu'il est composé de 90 dégrés, divisés en quatre classes, appelées séries :

1. La Symbolique qui se compose de 33 degrés.
2. La Philosophique, idem. . . . . 33 degrés.
3. La Mystique, idem. . . . . 11 degrés.
4. L'Hermétique Cabalistique, idem. 13 degrés.

Total . . . . 90 degrés.

Nomenclature des classes et dégrés des quatre séries du rite Misraïm.

PREMIÈRE SÉRIE.

1re *classe.* 1. Ap.·..
2. Com.·..
3. M.·..

2me *classe.* 4. M.·. Secret.
5. M.·. Parfait.
6. M.·. par curiosité, Sec.·. intime.
7. M.·. en Israël, ou Prévôt et Juge.
8. M.·. Anglais.

fit enseigner la sculpture, et donna ainsi aux arts ce célèbre Ant. Canova, qui restaura la sculpture, et qui, par ses chefs-d'œuvre et ses élèves la porta au point de rivaliser avec celle de l'ancienne Grèce.

3me *classe.* 9. Elu des IX.
10. Elu de l'Inconnu.
11. Elu des XV.
12. Elu Parfait.
13. Elu Illustre.

4me *classe.* 14. Ecos.·.Trinitaire.
15. Ecos.·.Comp.·..
16. Ecos.·.M.·..
17. Ecos.·.Panissière.
18. M.·.Ecos.·..
19. Ecos.·. des JJ..
20. Ecos.·. de la Voute Sacrée de Jacques VI.
21. Ecos.·. de St. André.

5me *classe.* 22. Petit Architecte.
23. Grand Arch.·..
24. Architecture.
25. App.·.Parf.·.Arch.·..
26. Comp.·.Parf.·.Arch.·..
27. M.·.Parf.·.Arch.·..
28. Parfait Arch.·..
29. Sub.·.Ecos.·..
30. Sub.·.Ecos.·. d'Hérodom.

6me *classe.* 31. Royale Arche.
32. Grande Hache.
33. Sub.·.Ch.·. du Choix, Chef de la première série.

DEUXIÈME SERIE.

7me *classe.* 34. Ch.·. du Sub.·. Choix.

35. Ch.·. Prussien.
36. Ch.·. du Temple.
37. Ch.·. de l'Aigle.
38. Ch.·. de l'Aigle Noir.
39. Ch.·. de l'Aigle Rouge.
40. Ch.·. d'O.·. Blanc,
41. Ch.·. d'Orient.

8me *classe.* 42. Comdr. d'Or.·..
43. Grand Comdr. d'Or.·..
44. Arch.·. des SS.·. Comdr. du Temple.
45. Prince de Jérusalem.

9me *classe.* 46. S. P. R. ✝ de Kilv.·. et d'Hérodom.
47. Ch.·. d'Occid.·..
48. Sub.·. Philosophe.
49. Chaos 1er Discret.
50. Chaos 2me Sage.
51. Ch.·. du Soleil.

10me *classe.* 52. Sup.·. Command.·. des Astres.
53. Philosophe Sub.·..
54. *Clavi Maç.·.* 1er *Gr.·. Mineur.*
55. *Clavi Maç.·.* 2e *Gr.·. Laveur.*
56. *Clavi Maç.·.* 3e *Gr.·. Soufleur.*
57. *Clavi Maç.·.* 4e *Gr.·. Fondeur.*
58. V.·.M.·. Adepte.
59. Elu Souv.·..
60. Souv.·. des Souv.·..
61. M.·. des L.·.L.·..
62. T.·.H.·. et T.·.P.·..
63. Ch.·. de Palestine.
64. Ch.·. de l'Aigle Blanc.

65. G.·. Elu, Ch.·.K.·.S.·.G.·.Insp.·..
66. G.·. Inq.·. Command.·..

TROISIÈME SÉRIE.

11me *classe.* 67. Ch.·. Bienf.·..
68. Ch.·. de l'Arc-en-Ciel.
69. Ch.·. du B.·. ou de la Ranuka, dit Hinaroth.
70. T.·.S.·.Isr.·.Pr.·..

12me *classe.* 71. S.·.P.·. Talmudin.
72. S.·.P.·. Zakd.·..
73. G.·. Har.·..

13me *classe.* 74. S.·.G.·.P.·.Har.·..
75. S.·.P.·.Hasid.·..

14me *classe.* 76. S.·.G.·.P.·.Hasid.·..
77. G.·. Insp.·. Intend.·. Régular.·. de l'Ordre.

QUATRIÈME SÉRIE.

15me *classe.* 78. Souv.·.Pr.·. du 78me dégré (Sup.·. Cons.·. des).
79. Sup.·.Trib.·. des Souv.·.Prin.·..
80. Sup.·. Con.·. de S.·. P.·. du 80me dégré.
81. Sup.·.Con.·.Gen.·. des Pr.·. du 81me degré.

16me *classe.* 82. Conseil des Sou.·.Pr.·. du 82me D.·..
83. Souv.·. G.·. Trib.·. des Ill.·. Gou.·. Pr.·. du 83me dégré.
84. Conseil des S.·.P.· du 84me degré.

85. Idem du 85me dégré.
86. Idem du 86me dégré.
17me *classe*. 87. SS.·. GG.·. P.·. P.·. G.·. G.·. MM.·. Constit.·. Rép.·. Légit.·. de l'Ord. pour la première série.
88. Idem pour la deuxième série.
89. Idem pour la troisième série.
90. Et dernier dégré SS.·. GG.·. MM.·. Abs.·. Puiss.·. Sup.·. de l'Ord.·..

Ce rite aujourd'hui est assez répandu. Des Français initiés à Naples l'apportèrent d'Italie chez eux après les événemens politiques de 1814, et ils établirent un consistoire général pour la France à Paris.

Les initiations sont rudes; elles sont une imitation de celles pratiquées anciennement en Egypte; et leurs épreuves fatiguent le corps et l'esprit. Après elles, le néophyte couvert d'un voile est introduit dans le Temple; là il reçoit l'instruction et la *manifestation* d'une partie des doctrines et mystères anciens *d'Osiris* et de *Typhon*, ou de l'être bienfaisant et nuisible, de la lumière et des ténèbres: il apprend que Moïse, à la tête d'une peuplade qui émigrait d'Egypte, Egyptien lui-même et initié, a conservé autant que les circonstances l'ont permis les mystères égyptiens:

Que dans la suite les Lévites, comme tous les réformateurs, adoptèrent des changemens, et substituèrent dans les mystères écrits, leur propre histoire à celle du peuple primitif, Hiram à Osiris, et

les trois meurtriers à Typhon, comme on doit s'en être aperçu à l'époque de l'institution du Temple à rebâtir que nous avons rapportée plus haut.

Il paraît que les instituteurs de ce rite ont voulu renfermer, dans les deux premières séries, la science de toutes les croyances Maç.·. Ecos.·. et Philos.·. en donnant l'explication de tous les rites avec la comparaison des mystères égyptiens, comme on peut le présumer par la dénomination de ses degrés jusqu'au 66me; et que, dans les deux dernières séries, ils ont voulu renfermer la haute science égyptienne, qui consistait dans la connaissance de la cabale et de la chimie, réservant aux trois derniers degrés la puissance suprême du même rite.

Puisque nous en sommes à l'état de la Maç.·. à Venise, nous sommes obligés de rendre hommage à la vérité sur ce qu'on lit dans l'*Acta Latomorum* (1), sous la rubrique *Italie* 1686 : que le sénat de Venise fit des ordonnances par lesquelles il bannissait de ses états les G.·.G.·.M.·.M.·. et V.·.V.·. des rites Maç.·. et leurs familles. A cette époque, le conseil des X ordonna la fermeture des loges à Venise. Une ☐ à laquelle étaient affiliés nombre de nobles Vénitiens, ne se conformant pas à cet ordre supérieur, le magistrat fit visiter le local dans le temps où il savait qu'il n'y avait aucune assemblée pour n'arrêter personne. Alors il fit saisir les meubles,

(1) *Acta Latomorum*, ouvrage qu'on a cité rempli d'érudition et de recherches.

les emblèmes et les décors Maç.·.; il les fit brûler publiquement, mais aucun F.·.M.·. ne fut arrêté, ni molesté, ni exilé; on peut assurer avec confiance que des M.·.M.·. après la catastrophe de Naples, arrivée en 1775, se sont réfugiés dans les états de Venise, avec leurs familles, où ils ont trouvé un bon accueil et l'hospitalité; entre autres la famille Modena, qui s'est établie à Vancimuglio sur la route de Padoue à Vicence, qui a joui d'une parfaite tranquillité, et qui, même après le rétablissement des M.·.M.·. à Naples, n'a plus voulu quitter son asile.

En 1780, on a introduit d'Allemagne dans la haute Italie un ordre dit des F.·.F.·. initiés de l'Asie. Le but de cette institution était la théosophie, tout-à-fait d'après la tolérance de Jésus, et basée sur les évangiles; leurs études avaient pour objet les sciences naturelles, et des recherches sur l'art de prolonger la vie. Cette institution comptait dans son sein des hommes d'une illustre naissance et des lettrés : quelques personnes ont cru que cette association est due à un innovateur qui voulait établir une opposition contre les R.·.R.·.†.·.†.·. alchimistes.

Ces F.·.F.·. avaient adopté des cérémonies juives, égyptiennes et mahométanes; ils admettaient toutes les religions : leur costume était l'espagnol et ils faisaient usage de l'harmonica; ils avaient des degrés à eux particuliers, comme le Chercheur, le Souffrant, le Prêtre royal, Melchisedeck ou le vrai R.·.†.·. et le Kadosch; dans ce degré ils expliquent toutes les

allégories des degrés antérieurs comme dans tous les rites qui l'ont adopté.

Un innovateur italien fut Joseph Balsamo, qui naquit à Parme, universellement connu sous le nom de Cagliostro, et qui, à Venise se fit appeler le comte Pellegrini. Il se fit initier en Allemagne dans les trois rites de la *stricte*, de la *late* et de l'*exacte observance*; ce furent ces principes que lui fournirent les matériaux pour sa réforme, en instituant sa haute maçonnerie égyptienne, et en se faisant créer son grand Copte.

Cagliostro avait puisé aussi partie de ses doctrines dans un manuscrit qu'il avait pu obtenir en Angleterre, d'un certain Georges Coston; Swedembourg lui a fourni aussi des matériaux. Dans le *Muséum Allemand*, journal auquel Swedembourg travaillait, il dit qu'une révolution religieuse se préparait sur la terre, que la religion des patriarches serait la dominante, que cette religion serait révélée à Cagliostro par le seigneur dont le corps est ceint d'un triangle.

Cagliostro porta son rite en Pologne, en Allemagne, en France, et eut beaucoup d'adeptes et d'admirateurs, dans les principales villes de ces royaumes; il paraît même qu'il sut en imposer aux plus savans Maç.·. français. Il fonda plusieurs loges, la mère ☐ égyptienne à Lyon, sous le titre de la *Sagesse triomphante*, et une autre ☐ à Strasbourg.

Pendant son séjour à Paris, la ☐ philosophique

des Philalètes et autres de son rite établirent exprès un *convent* à Paris, pour y inviter Cagliostro, et y *recevoir ses lumières*. Cagliostro esquiva leurs demandes, promena leurs envoyés, et finit par une bontade nouvelle. Il fit un manifeste à la □ des Philalètes, dans le style d'un inspiré par le Grand Jéhovah, disant qu'il assisterait au *convent* proposé, et qu'il leur communiquerait sa science *et ses arcana hierophantis*, à condition que la susdite □ brûlerait sa bibliothèque, ses manuscrits et ses archives; il disait qu'ils ne contenaient que fausseté et mensonge, et qu'après cet acte de soumission aveugle, sur les ruines et les cendres de la tour de la confusion il éleverait le temple de la vérité.

Son rite est un mélange de science hermétique, de divination, d'évocation, de bible, de morale, avec les offices usités par les chrétiens. Il s'était proposé la régénération physique et morale de l'homme. Voici quelques traits de ses instructions tirés de ses catéchismes.

D. Quels sont vos travaux?

R. J'ai reconnu le fonds de mon orgueil, j'ai assassiné le vice, j'ai pu obtenir la connaissance de la première matière, etc.

D. Dans quels auteurs avez-vous puisé ces connaissances?

R. Dans aucun. Les plus estimés, les plus suivis sont faux et apocryphes; tous les livres qui en parlent ne contiennent que des mensonges, sans excepter ceux des véritables philosophes, comme

Moïse, Jean, Jésus, etc. Ces écrits ne sont pas à eux; on les a altérés et mal intreprêtés.

D. A qui faut-il s'adresser pour être éclairé?

R. Salomon nous a appris qu'il faut recourir aux *Elus* supérieurs, qui environnent le trône de Dieu. Comme dans la cour des grands rois d'Orient, il y avait sept officiers tonjours en présence du roi et près de sa personne, ainsi Salomon nous a appris que ces êtres sublimes sont les sept anges qui président aux planètes (1).

1. Anaël. . . . . au Soleil. . . . . ☉.
2. Michel. . . . . à la Lune. . . . . ☾.
3. Raphaël . . . . . à Mars . . . . . ♂.
4. Gabriel . . . . . à Mercure . . . . . ☿.
5. Uriel . . . . . à Jupiter. . . . . ♃.
6. Zobiachel. . . . . à Vénus . . . . . ♀.
7. Anachiel . . . . . à Saturne . . . . . ♄.

Cagliostro avait adopté entre autres ornemens le drap *sérique*, ou *voile copte* que les *Coëns* (2)

(1) L'Ecriture Sainte est toujours le fondement de toutes les institutions Maç.·. Dans l'Apocalypse VIII, 23 et suivans; St. Jean parle des sept anges de la face ou des yeux du Seigneur, qui sont toujours devant lui.

(2) Moise ayant établi trois branches de prêtres pour le service de l'autel : 1°. des Coëns, 2°. des Lévites, 3°. d'Israël.

Les Coëns descendans d'Aaron, étaient tous prêtres et sacrés, ils étaient chargés des grandes prières le 10 de Thischri, et devant l'autel ils donnaient la bénédiction au peuple (comme les prêtres de Rome).

Les lévites n'étaient que leurs desservans; ils se tenaient

avaient adopté, de couleur jaune, ayant les franges blanches aux extrémités, brodées en or, et représentant les sept emblèmes des sept anges et planètes, qui rappelaient aussi dans leurs instructions que Salomon resta sept ans à élever son temple à l'Eternel, comme il est dit dans la Bible, et que son trône avait sept marches, analogues aux sept sciences prescrites pour obtenir la sagesse de ce grand roi.

Cagliostro impliqué dans l'affaire du collier de la reine de France, fut enfermé à la Bastille. En 1786, il fut banni du royaume; ensuite il repassa en Angleterre avec son rite, qui y fut établi. Chargé de dettes il quitta cette île, parcourut l'Allemagne et

très-honorés d'être élus dans certaines cérémonies pour présenter aux Coëns de l'eau dans un bassin, et en verser sur leurs mains, leur présentant des serviettes de lin (ce que les catholiques ont conservé dans leur messe au *Lavabo*). Les Coëns ne pouvaient toucher les objets sacrés qu'après cette purification; ensuite ils se plaçaient devant le grand prêtre, et se tournaient vers le coffre qui tenait renfermé la bible; ils l'environnaient, et le plus ancien haussait les mains vers le ciel, étendant ses doigts (comme les prêtres catholiques devant l'hostie sur l'autel) et fermait les yeux, après quoi il ouvrait le coffre sacré, ou arche, fermé à clef.

C'est de ce point que part le degré de Chef des Clefs, et le décor qui se trouve dans différens rites Maç.·.

Les Coëns, se dans leurs hautes fonctions, tenaient la tête couverte par un grand *voile*, ce qui était pratiqué par les prêtres de Jupiter et même par les Saliens, qui la couvraient avec une peau de victime. Les prêtres de Rome adoptèrent l'emblème des Coëns ainsi que Cagliostro et autres.

la Suisse. En 1790, il fut chassé de Trente par l'évêque qui en était prince; il passa à Roveredo et y établit une ☐; en partant il transmit ses pouvoirs à M. Bat. de Mori comme commissaire délégué.

Les évocations de Moïse et des morts, les apparitions des absens, qui avaient lieu par sa colombe ou son pupille, et ses prédictions acquirent bientôt une grande publicité par ses prôneurs et par les visionnaires qui en vantaient l'exactitude; elles se pratiquaient par le moyen de la colombe ou du pupille, qui seuls voyaient tous ces miracles dans une caraffe remplie d'eau pure, placée sur une table, couverte d'un tapis verd et environnée de sept bougies.

Dans les derniers temps Cagliostro passait pour avoir le don de guérir les malades; il donnait gratuitement aux pauvres les médicamens, et faisait des aumônes très-généreuses.

Son culte mystérieux et merveilleux lui procura des adeptes en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie; son dogme se rapprochait de celui de Swedembourg; il était fondé sur la même théosophie et sur sa science hermétique. Ses cérémonies étaient un mélange de prières sacrées et profanes, de psaumes et de cantiques.

Ses travaux s'ouvrent en langue latine comme les deux hauts degrés de la *stricte observance*, et comme les nouveaux Templiers.

En quittant Roveredo, Cagliostro passa à Rome; il y établit une ☐; mais l'inquisition le fit arrêter

et l'accusa d'*hérésie*, de *magie*, d'*apostasie* et même de *frénésie*, le condamna à mort comme hérétique et frappé des excommunications de Clément XII et Bénoît XIV.

Le Saint Père, Pie VI, au lieu de la peine de mort, le condamna à rester enfermé à vie dans une prison d'état.

Au château S^t^. Ange, il essaya un stratagème pour se sauver. Il feignit se repentir des erreurs pour lesquelles il avait été condamné; il demanda à faire pénitence de ses fautes, et il voulut se confesser; le délégué à sa garde lui envoya un capucin.

Il fait sa confession générale, supplie le révérend père de lui donner la discipline. Le bon père consent à cette dévote prière; mais après avoir reçu quelques coups de fustigation, le pénitent s'empare du cordon du moine, se jette sur lui et cherche à l'étrangler. Le capucin, qui était très-vigoureux, lutta contre Cagliostro, s'écria, fit du bruit, appela à son secours les gardiens, et sauva sa vie.

Il paraît que le projet de Cagliostro était de prendre l'habit du capucin, et de s'évader.

En 1797, lorsque les Français s'approchaient de Rome, on le trouva mort dans le château Saint-Ange; la tradition populaire est que les membres de l'inquisition craignant à l'arrivée des Français quelque vengeance de la part de ses adeptes, le firent étrangler par mesure de sûreté.

Les Français ayant occupé l'Italie, leur gouvernement protégea la Maç.·. On a vu même un G.·.O.·.

établi à Naples, attaché à la division militaire de l'armée d'Italie; le général Lecchi en était le Grand-Maître.

En 1805, on avait fondé un G.·.O.·. à Milan, et organisé un conseil de 33 degrés sous le régime de l'Ecos.·.An.·. et Acc.·., par patentes du même de Grasse de Tilly, Grand Comd.·. *ad vitam* du dit conseil en Amérique, que nous avons vu établir un G.·.O.·. en Espagne.

Le prince Eugène accepta la dignité de G.·.M.·. des loges italiennes, et celle de souverain Grand Comd. du Sup.·.Cous.·. de 33 degrés.

En 1810, on a vu tout d'un coup se montrer sur l'horizon politique et théosophique une société secrète appelée Carbonari (Charbonniers). Néanmoins cette société n'est pas nouvelle, et bien des écrivains sont d'avis qu'elle tire son origine des peuples allemands, lorsque se forma cette pépinière de sociétés secrètes, sous le pontificat d'Alexandre III, ainsi que nous l'avons dit, et qu'il est rapporté dans l'extrait de Muller.

Pavinius, qui a écrit la chronologie ecclésiastique, fixe à cette époque la fondation des *Umiliati* en Italie; cette société avait des cérémonies et des initiations qui ressemblaient beaucoup à celles des Charbonniers.

Alors plusieurs princes ayant établi en Allemagne des lois sur les bois et des charbonniers, elles causèrent de grands troubles.

Les charbonniers allemands, connaissant la né-

cessité de se donner une assistance réciproque, s'unirent entre eux pour s'opposer à ces nouvelles lois, en partie l'ouvrage des intrus étrangers qui dominaient dans leur patrie; ils cherchèrent à arrêter ces abus et à chasser les ennemis de leur pays; ils établirent entre eux des signes de convention pour se reconnaître et s'aider mutuellement.

L'insurrection des charbonniers et des paysans allemands, arrivée postérieurement en 1524, à la tête de laquelle était Munser, se présentait sous le double dessein d'abroger certaines lois forestières et de réformer *la religion romaine.*

La société des charbonniers fut si puissante, que lorsque Conrad Kauffengen voulut enlever les princes saxons, son projet fut éventé par cette société.

On peut apprendre quels étaient les travaux, mystères, institutions et doctrines de cette société dans Martin Waldeek dans sa nouvelle de *l'Antiquaire.*

Cette association, composée dans le commencement de simples ouvriers, acquit avec le temps une certaine considération, et se répandit avec ses institutions mystiques en France, en Italie, dans les Pays-Bas et en Allemagne : son secret, son serment étaient inviolables; ce qui fit naître l'adage : *Foi de Charbonnier.*

L'histoire Maç.·. de France nous dit qu'un certain Beauchaine, maître inamovible de la G.·. ▭ de France, avait été de l'ordre des *Fendeurs;* qu'il avait tiré de leurs statuts des formulaires secrets

pour admettre des dames à des travaux maçonniques.

Le G.·.O.·. de France a accueilli le rituel et le formulaire de la société des *Fendeurs*, dont les doctrines, les mystères, les symboles et l'initiation sont les mêmes que ceux des modernes Charbonniers.

Des services très-importans rendus de temps à autre par ses membres déterminèrent des personnages illustres à s'y faire admettre. On assure positivement qu'en France plusieurs membres du parlement y furent admis de 1770 à 1790.

Le gouvernement français, peu avant la révolution, avait cherché à s'étayer de cet ordre à Gênes, où il existait sous le nom de Charbonniers royaux, afin de pouvoir renverser, par son entremise, l'ancien gouvernement olygarchique, et de déterminer l'union de la ville de Gênes à la France. Ce fait se trouve publié dans le journal de la *Minerve* de Naples, journal qui a toujours joui d'une estime générale.

Dans le département du Mont-Jura, et dans les montagnes voisines, la société des Charbonniers et de ceux qui faisaient des fagots existait de temps immémorial; ils s'appelaient aussi Bons Cousins.

Cette société reçut nne nouvelle organisation aous l'empire de Napoléon, particulièrement par le marquis de Champagne, son protecteur.

Le comte Orloff dans ses mémoires sur le royaume de Naples, prétend que la société actuelle des Char-

bonniers doit son origine et son accroissement à la protection de la reine Caroline d'Autriche, qui s'était fait recevoir F.·.M.·. dans une ☐ d'adoption à Naples, et qui avait protégé les M.·.M.·. avant qu'ils se fussent mêlés des affaires politiques, et avant que les plus influens se fussent mis aux gages du gouvernement français.

Suivant cet écrivain, Caroline réfugiée en Sicile, par suite des invasions françaises, avait favorisé l'ordre des Charbonniers, dans la vue de renverser l'autorité de Murat, soutenue par les M.·.M.·., qui, sous le général Lecchi et postérieurement encore, s'étaient mis dans le parti des Français.

Les opinions du jour varient sur les Charbonniers. Quelques personnes croyent que le but de cette institution n'est pas théosophique mais politique, d'autant plus qu'on les voit en butte à des persécutions.

Toutes les sociétés secrètes eurent leurs panégyristes. Les Charbonniers eurent les leurs; il y en a qui ont fait l'ordre originaire de la Grèce, institué par Philippe de Macédoine; l'institution d'un troisième grade projeté en donne la légende.

Un anteur a prétendu que François Ier, roi de France fut admis dans les mystères et les secrets des Charbonniers, ce qu'il croit être confirmé par les saluts et bonneurs portés à ce souverain lors des ouvertures des *ventes*, ainsi qu'on peut le lire dans le Mentor d'un Ap.·. Charbonnier, pag. 51.

M. de Sainte Croix, dans son *Essai sur Paris*, dit que vers l'an 1540 François Ier appela les pairs

et grands dignitaires de l'église, dans ses lettres, *Cousins*, tandis que les rois qui l'avaient précédé les appelaient très-chers et fidèles amis. Quelques commentateurs des Charbonniers prétendent que ce fut après que François eut été admis dans le bon Cousinage, qu'il donna ce titre aux grands de la couronne.

On est enclin à croire que ces légendes sont françaises, ainsi que l'institution d'un troisième grade, tel qu'il est mis au jour dans les annales M.·.M.·. pour l'année 1823, imprimés à Bruxelles chez le F.·. Wahlen.

Le grade, tel qu'il est présenté, n'est aucunement dans le goût des Italiens, ni dans celui du siècle. Il y a véritablement un troisième degré tout récent, qui date de 1817; mais son but est de faire connaître aux Bons Cousins les doctrines usitées par les différentes sociétés secrètes. Ses principes tiennent de certains Chap.·. Philosophiques, du rite Misraïm, et des loges ecclectiques, ce qui paraît bien plus analogue aux vues des B.·.B.·.C.·.C.·..

Ce troisième grade, tel qu'il est imprimé, a des épreuves, des mystères et des doctrines qui se rapportent entièrement au terrible tribunal du treizième siècle, et à la secte des *Eveillés* Allemands. Le pape Grégoire IX publia contre ces révoltés une croisade, à la tête de laquelle se trouvèrent Henri, duc de Brabant, et Florent, comte de Hollande, qui les soumirent après bien des meurtres et des combats, dans le dernier desquels il en périt neuf mille.

Les mystères et les épreuves horribles dont ce *troisième grade* est environné, paraissent établies pour se procurer des *initiés* prêts à renverser toute espèce d'ordre de société et de gouvernement.

On doit remarquer, à l'appui de notre exposé, que lorsque la cour de Rome a intenté un procès très-étendu contre cet ordre, elle n'aurait pas manqué de donner toute la publicité possible à ce troisième grade dans son jugement rendu, qu'elle a fait imprimer avec toutes les pièces du procès et l'examen, daté du 8 octobre 1818, signé par Tibere Pacca, gouverneur de Rome.

Dans ce rapport il est dit, que l'Ordre des Charbonniers a *deux grades*, Ap.·. et M.·., et que la cour de Rome, lors de l'arrestation des accusés, s'était emparée do tous les statuts, doctrines, planches, livres d'or et noir, enfin de tout ce que l'ordre tenait dans les *ventes* d'Ancona, Macerata, Fano, (1) etc.

(1) Dans les papiers saisis on a trouvé la pièce suivante :

SONET.

Sceso dall' Alpi sitibondo il Tauro (*a*),
Alla Ligure donna il sen trafisse (*b*),
L'Aquila (*c*) avezza all' Italo tesauro,
Sul Adriaco Lion (*d*) gl'Artigli infisse.

(*a*) *Il Tauro Toro.* Un Taureau, armoirie de la ville de Turin.
(*b*) *Ligura Donna.* La femme ligurienne, allusion à la république de Gênes.
(*c*) *Aquila.* Aigle, armoirie de la maison d'Autriche.
(*d*) *Adriaco Lion.* Le lion adriatique : l'armoirie de Venise étant le lion. Le mot *adriatique* vient d'Adria, ville peu connue, qui donna ce nom à son Golfe.

Dans ce procès on voit encore qu'on avait trouvé un petit opuscule de huit pages, imprimé sans date ni nom d'auteur, qui indiquait un troisième grade, et décrivait les attributs, initiations et doctrines relatives à ce que nous avons dit; mais dans l'examen et le cours du procès, il n'y eut aucune preuve de l'existence réelle de ce troisième dégré; il était projeté, mais dans le fait, il n'existait pas.

Ce procès est aujourd'hui fort rare à trouver; la chambre apostolique après en avoir émis cinq cents exemplaires, eut le plus grand soin de les faire retirer.

Pour confirmer notre exposé, nous allons donner les capitulaires de la doctrine des Charbonniers, tels qu'ils furent reçus par les *vendites italiennes.*

L'irsute orecchie avolte entro il Camauro (*e*)
Il Lupo (*f*) Tiberin (*g*), che in laci visse
Spezzolli, e sette di vendetta et d'auro
Quanto dal Tebro, al Tronto, ed al Reno (*h*) afflisse,

Fame intanto di vita i germi adugge,
Senza, che i mostri rei v'abbian riparo,
E pestifero morbo il Popol strugge.
E che più Italia sonacchiosa aspetti,
Perchè non stringi il preparato Acciaro,
E il gran momento al tuo scampo affretti!

(*e*) *Camauro*, Ornement du grand pontife de Rome.
(*f*) *Lupo*. La louve, armoirie de l'ancienne Rome.
(*g*) *Tiberin da Tevere*. Tibre, rivière qui passe dans Rome.
(*h*) *Tebro*, *Tronto*, *Reno*, Trois rivières qui encaissent les états du pape.

« République (1) orientale. Lucana, district central de Salerno, 1818. — Ommissis, etc.

» De la doctrine générale de l'ordre :

» 1. Le Bon Cousinage est basé sur la *Religion*, » la Morale et la Vertu.

» 2. L'endroit des assemblées est appelé *Baraque*, l'espace qui l'environne *Bois*, l'intérieur » *Vente*.

» 3. Les membres s'appellent *Bons Cousins* : » ils sont partagés en deux classes. La première » celle des Apprentifs : la seconde celle des Maîtres.

» 4. Pour être digne d'appartenir à l'ordre, on » exige une conduite irréprochable.

» 5. L'intervalle de six mois est prescrit pour » qu'un Apprentif obtienne le degré de maîtrise, » et de plus il faut qu'il ait pratiqué les obligations contractées de bienveillance, et secours envers les malheureux B.·.B.·.C.·.C.·., et d'obéissance envers ses supérieurs, élevant son âme et » son cœur autant que possible vers le G.·.A.·.D.·. » L.·.U.·. par des œuvres vertueuses.

» 6. Il est défendu de parler contre les reli-

(1) Par les épîtres du Nouveau Testament on voit que les premiers chrétiens regardaient et appelaient leur maison *Église*, et leurs assemblées *République* ; ces sociétés vivaient en communauté de biens. Les Charbonniers s'appuyant sur la doctrine de Jésus et de ses disciples se servent des mêmes mots pour expliquer les mêmes choses ; ce qui doit toujours être pris en sens figuré, comme dans le Nouveau-Testament.

» gions, les gouvernemens, le bon ordre ou contre » les bonnes mœurs.

» 7. Tous les Bons Cousins sont obligés de con- » server un secret inviolable des mystères de l'ordre.

» 8. Aucun Bon Cousin ne pourra donner con- » naissance de ce qu'on traite, ou de ce que l'on » décide dans sa *Vente*, à un autre qui ne le serait » pas, et beaucoup moins à un païen.

» On ordonne la plus scrupuleuse réserve à tous » les membres B.·.B.·.C.·.C.·., même au sein de leurs » familles. »

Une grande partie de ces doctrines, telles qu'elles furent régulièrement approuvées, sont tirées des réglemens généraux de la Maç.·., car on en trouve de semblables dans les réglemens d'un des rites les plus répandus, celui de l'Ecoss.·An.·. au titre V des qualités, droits et honneurs, articles 1, 3, 11, 12, 21, etc., imprimés pour la G.·. ☐ Métropolitaine d'Edimbourg, 1^er^ jour, 5^e^ mois de l'an de la V.·.L.·. 5090.

En ce qui regarde ce dogme des B.·.B.·.C.·.C.·., il est tout à fait basé sur la religion chrétienne. L'admission au dégré de M.·. est une imitation du jugement et de la passion du Divin M.·..

Les emblèmes (1) sont ceux-ci : 1. Une hache; 2. Une croix; 3. De la terre; 4. Un tronc d'arbre; 5. Une nappe; 6. De l'eau; 7. Des feuilles de laurier; 8. Du sel; 9. Une couronne d'épine blanche

(1) Voyez les Planches 9^me^, 10^me^ et 11^me^.

(d'aube épine); 10. Une échelle; 11. Une pelotte de fil; 12. Une pelle, etc.

La plus grande partie de ces emblèmes tend à expliquer les effets de la création, de la destruction et de la régénération; pour les premiers dégrés : « La hache est l'emblème des anciens sacrificateurs et des (2) prêtres. La croix fait envisager » aux B.·.B.·.C.·.C.·. les persécutions et la mort » même, à laquelle ils sont en butte, voulant être » utiles à leur mère (3). Elle exhorte les B.·.B.·. » C.·.C.·. à la persévérance, imitant l'exemple de » I.·.N.·.R.·.I.·. Grand-Maître, qui, de sa volonté, » à souffert la mort pour faciliter le salut et la » rédemption des B.·.B.·.C.·.C.·.. La terre indique » que comme elle couvre notre corps d'un éternel » oubli, ainsi les secrets de l'ordre doivent rester » ensévelis dans notre cœur. »

Le tronc d'arbre avec ses racines figure la stabilité de la société, lorsque les membres se tiendront unis.

Les feuilles de lanrier indiquent que, comme cet arbre protégé jadis par Jupiter, est respecté par la foudre, ainsi la société restera préservée de toute at-

(2) La hache des anciens sacrificateurs était lourde et épaisse du côté opposé au tranchant; cette partie servait de maillet pour abattre la victime avant de la frapper avec le tranchant. Voyez Planche 9me.

(3) Les B.·.B.·.C.·.C.·. se disent aussi les Enfans de la Veuve. Au reste, cela peut se prendre en sens allégorique pour les Enfans de la Patrie.

taque profane par la protection du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·.

La nappe blanche est l'emblème de cet état vertueux, auquel tout B.·.C.·. doit aspirer, et comme pour blanchir et se trouver en cet état de candeur, il a fallu que la plante y parvînt par la macération, et qu'elle se dépouillât de son écorce, ainsi l'esprit des B.·.B.·.C.·.G.·. doit parvenir à cet état de perfection par le travail, en se dépouillant des préjugés et des vices qui l'environnent.

Ainsi du reste : les explications des mêmes emblèmes pour le grade de M.·. varient selon la nature de l'acolyte.

Les *Coëns* avaient des emblèmes et des explications approximatives.

La décoration de la *vente* est un triangle placé derrière le G.·.M.·. au-dessus de sa tête, avec les initiales des mots de passe du second dégré; à la même hauteur, à la droite, sont les armoiries de la *vente*, à la gauche trois triangles (1), les uns dans les autres; au centre les initiales des mots sacrés du premier dégré. Ces emblèmes sont transparens et illuminés; au-dessus est placée la peinture symbolique de S^t^ Thiébault, et les *Vertus*, la *Foi*, l'*Espérance*, la *Charité*.

Dans le catéchisme, les deux grades App.·. et M.·. *Carbonaro* tendent à expliquer les emblèmes

(1) A ces trois triangles, on adapte comme dans les autres mystères M.·.M.·. les trois vérités égyptiennes, ou le mystère de la Trinité Perse.

du Soleil, de la Lune et des Planètes; ils ont la même dénomination Maç.·. des Enfans de la Lumière; ils rappellent les quatre évangélistes, St. Théobalde, St. Joseph, St. Elie, le mage Baltazar, St. Alexandre, les douze apôtres et soixante-douze disciples de Jésus : les instructions sont tout-à-fait chrétiennes et même les santés d'obligation dans les banquets sont portées la première au créateur de l'univers; la seconde à Jésus son envoyé, pour établir la religion pure et la vraie philosophie, selon ses principes de liberté et d'égalité devant le père commun des hommes; la troisième santé est portée aux apôtres et aux disciples de Jésus. On y trouve la commémoration de la Trinité romaine : les travaux sont accompagnés selon le cas, par le *miserere*, le *de profundis* et autres prières et psaumes; on y fait des processions, et les décors sont l'étole, la ceinture et le manipule, etc.; enfin toutes les initiations des Charbonniers de quelque pays qu'ils soient font allusion à la passion de Jésus, à sa vie et à celle de St. Théobalde.

L'ordre a pour illustre protecteur le susdit bienheureux St. Thiébaut, qui est représenté dans toutes les *ventes* sur le tableau mystique, et figuré dans les vignettes des diplômes qui entourent les emblèmes du dogme (1) : ces diplômes sont délivrés au nom et à la gloire du G.·.M.·. de l'univers, et sous les auspices de ce saint.

(1) Voyez Planches 9me et 10me Ces diplômes tiennent de ceux des différens rites Maç.·.

Thiébaut était de la famille des comtes de Champagne et de Brie; il aura été apporté aux B.·.B.·.C.·.C.·. par quelque branche française; car il ne manque pas de bienheureux dans les légendes des saints italiens.

Thiébaut, en lisant les Saintes Ecritures et les vies des saints, admirait le prophète Elie, S^t^. Jean-Baptiste, S^t^. Paul l'hermite et S^t^. Antoine, ainsi que la conduite qu'ils avaient tenue dans le désert. Le désir de suivre de plus près ces modèles dans leur vie solitaire, lui fit prendre la résolution de consulter l'hermite Burchard, qui vivait retiré dans une petite île de la Seine.

Burchard lui donna d'excellens conseils pour pratiquer les plus austères pénitences et les vertus les plus utiles; Thiébaut retourna ensuite à sa maison. Peu de temps après il abandonna la grandeur de sa famille, pour vivre dans les forêts d'Allemagne avec les Charbonniers. Cette légende aura été par la suite l'origine de son patronage.

En 1053 il entreprit le voyage alors à la mode de la Terre-Sainte; en 1056, se trouvant contrarié par les guerres des croisés contre les Sarrasins et ne pouvant exécuter son dessein pieux, il établit sa demeure dans un hermitage près d'une vieille chapelle abandonnée à Salianigo, dans la province de Vicence (1). En 1066, il y est mort en odeur

(1) S. Thiébaut arriva dans ce pays avec un certain Gautier, qui, dégoûté de la vie, se maria et s'établit à Schio, où il eut descendance. Il existe aujourd'hui des famille Gautiers Gualtieri.

de sainteté. Cinquante-un ans après sa mort, le Saint Père Alexandre III le fit canoniser, c'est-à-dire, en 1117. La même année les B.·.B.·.C.·.C.·., ou les Charbonniers de Venise lui bâtirent un temple, qui est appelé de nos jours *S*t. *Baldo*, nom corrompu du dialecte vénitien, en place de S*t*. Téobaldo; ceux des lecteurs qui voudront connaître plus amplement la vie de ce bienheureux, peuvent recourir à Baillet dans ses *vies des Saints*, édition de Paris, 1704.

Les réglemens constitutionnels de l'ordre sont entièrement tirés des statuts du G.·.O.·. de France; il y a des *ventes* supérieures, de grands dignitaires, des administrateurs, de grands représentans et des officiers honoraires; leurs fonctions sont triennales; ils peuvent être réélus.

Les lois supplémentaires sont en petit nombre et très-claires. A l'article V, il est dit: lorsqu'il se présentera un F.·.M.·. pour être admis B.·.C.·. il sera reçu sans le faire passer par les épreuves ordinaires établies pour les autres candidats; s'il possède un degré au-delà des symboliques, il passera M.·.C.·. et dans le livre d'or, et dans les diplômes ou certificats, on fera mention de ses grades Maç.·..

Voici maintenant comme on croit généralement que l'O.·. des Charbonniers s'est propagé dans le royaume de Naples et dans le reste de l'Italie:

Après les conquêtes des Français en Italie, ils établirent la république Cisalpine. De toute l'Italie, le royaume de Naples était le seul où la civilisation

avait fait le moins de progrès. Le système féodal existait encore avec une infinité de lois, qui ne pouvaient être réputées bonnes pour tout homme doué de raison et de bon sens. Le roi de Naples était d'un abord très-facile et très-populaire, il était aimé par la généralité de ses sujets. Telle était la position du gouvernement et des gouvernés.

A cette époque un cabinet ombrageux fit envisager à ce roi que les doctrines trop libérales des Français pourraient se propager dans ses états, et qu'elles amèneraient une révolution comme en France. Ce cabinet fit voir comme prochaine aux Bourbons la chute du trône des deux Siciles.

La crainte s'empare de Ferdinand; il établit une junte d'inquisiteurs pour arrêter les progrès que pourrait faire le libéralisme, et pour mettre en jugement tous ceux qui se feraient remarquer comme partisans des doctrines contraires à l'ancien état des choses.

Vanni fut mis à la tête de ce tribunal terrible; cet homme dur et emporté institua des récompenses pour les délateurs; en un instant les prisons se remplirent de conspirateurs innocens, et le royaume de mécontens. Cet état de violence multiplia les sociétés secrètes, et fit que les Charbonniers, qui avaient besoin d'un secours immédiat, s'organisèrent et se propagèrent extraordinairement.

En 1799, les Français entrèrent à Naples. Ils y établirent une république, qui ne dura guère, et en même temps ils protégèrent la Maç.·. dont les lo-

ges étaient alors presque désertes. La cause de cette désertion était la faveur que le clergé accordait au Carbonarisme; car, dans les deux degrés qu'il pouvait connaître, il n'y voyait que le dogme de Jésus et sa doctrine. Il regardait les F.·.F.·.M.·.M.·., soutenus par les Français comme des ennemis de la liberté italienne et du culte catholique, qu'il prétendait que les Charbonniers professaient exclusivement et dans toute sa pureté.

A cette époque, les dignitaires des deux rites cherchèrent à ramener les esprits divisés et à n'en former qu'un seul corps. Leurs soins furent pendant quelque temps couronnés du plus heureux succès.

Les Français, après le traité de Campo-Formio, ayant évacué Naples, le roi Ferdinand y rentra. A son retour, il protégea les *Vendites* par la seule raison qu'il connaissait les *Carbonari* ennemis des Français, sans s'occuper s'ils étaient dans ses intérêts.

Malgré la faveur royale, les Charbonniers vécurent en très-bonne harmonie avec les F.·.F.·.M.·.M.·., quoiqu'ils ne professassent pas leurs sentimens, et de 1801 à 1806 les membres d'une corporation étaient reçus dans l'autre sans aucun esprit de jalousie; ainsi les deux rites vécurent très-paisiblement.

Dans ces entrefaites, les Français s'emparèrent de rechef du royaume de Naples; Ferdinand et la reine Caroline furent obligés de repasser en Sicile; Joseph Napoléon occupa le trône.

Les Français, à leur nouvelle apparition, n'inquiétèrent aucunement les Carbonari.

Déjà les Charbonniers s'étaient extraordinairement multipliés, surtout dans les campagnes, pendant que la Maç.·., dans ses différens rites, était professée à Naples et dans les principales villes de préférence. Tel était l'état de ces sociétés jusqu'au moment où Joachim Murat, remplaçant Joseph Napoléon, voulût, contre toute saine politique, que le Carbonarisme fit aussitôt place à la Maç.·. seule.

Peu après son installation des décrets proscrivent le Carbonarisme. Il fut défendu aux B.·.B.·.C.·.C.·. de se réunir; il fallait être maçon épuré du Carbonarisme, pour obtenir un emploi civil ou militaire. On vit alors quelques *Carbonari* isolés déserter par intérêt, mais la masse s'assembla en secret.

Alors Joachim ne chercha qu'un prétexte pour persécuter l'ordre Carbonarique, le regardant comme ennemi de ses vues ou comme attaché à son ancien roi Ferdinand. Une de ces circonstances, telles qu'il en survient dans tout pays où le gouvernement est faible, fit lever par Murat l'étendart de la persécution contre le Carbonarisme. Il existait dans les Calabres quelques bandes de brigands; Joachim y envoya le général Menés, en apparence pour y rétablir la tranquillité. Les Carbonari, amis de la paix et du bon ordre, envisagèrent cette expédition militaire comme une sage mesure, mais ils furent bientôt détrompés.

Menés avait reçu des instructions secrètes pour faire périr tous les Charbonniers de la province, ou au moins les plus influens. La plume échappe des mains, elle se refuse à tracer les horreurs et les cruautés de cet obscur mandataire; il renchérit sur les ordres mêmes de Murat; il fit passer par les armes une multitude de femmes, d'enfans, de vieillards.

Souvent, après avoir reçu l'hospitalité, à son départ, il faisait fusiller ses convives sur le soupçon qu'ils étaient Carbonari. Ce cannibale faisait déshabiller tout nus des hommes sans défense, les faisait couvrir de miel et lier à des arbres, exposés au soleil, pour être dévorés par les mouches et autres insectes; il inventa des moyens de destruction dignes d'un Néron. A la vue de ces cruautés les Napolitains regardèrent Joachim comme un tyran et comme l'ennemi de leur pays.

Quelques personnes ont voulu que les Charbonniers de Naples fussent des jacobins républicains, tandis que d'autres les ont regardés comme les soutiens de la légitimité du souverain des Deux-Siciles et de la famille des Bourbons.

Le roi Joachim Napoléon, soit par crainte, soit pour attirer les Charbonniers à son parti, s'était fait dans la suite créer Grand-M.·. de l'ordre, Zurlo, son ministre adjoint et les directeurs de police grands officiers.

Les Charbonniers se méfièrent de cette faveur inattendue; les *ventes* dirigées par ces supérieurs

ne furent plus fréquentées que par des partisans opposés aux vues des Napolitains.

Joachim qui s'était convaincu que la société des Charbonniers n'était aucunement attachée à ses intérêts, avait fait remplir les prisons des personnes les plus remarquables, avec le projet de les sacrifier plus tard; ils ne durent leur salut qu'au retour de l'ancien roi Ferdinand qui avait été appelé à Naples par les constitutionnels, dont la plus grande partie étaient des Charbonniers.

La réforme moderne de cet ordre est due, à ce qu'on croit généralement, à un officier français, qui avait fait un long séjour en Espagne, et dernièrement à M. Magella, natif de Gênes, et ensuite ministre de police dans cette ville.

Ce fut lui qui facilita l'accroissement de cette société, lorsqu'il fut créé ministre de la police à Naples. Il avait en vue l'indépendance de l'Italie. Ce fut à cette occasion que l'ordre prit une couleur politique.

Le parti français qui dominait à Naples, donna bientôt avis à la police de Paris des sentimens de Magella; sur la considération qu'il était originaire de Gênes, qu'on regardait alors comme ville française, il fut conduit sous escorte à Paris, où il fut toujours surveillé par la police.

Napoléon chercha à le mettre dans ses intérêts, mais en vain. En 1813, lorsque les alliés occupèrent une partie du territoire français, Magella s'enfuit de Paris et arriva à Naples; après son retour,

dans un conseil de ministres, présidé par Murat, en décembre 1813, Magella s'exprima hardiment sur son projet de l'indépendance italienne; il persuada à Joachim de se déclarer contre Napoléon; il lui mit sous les yeux que la circonstance était favorable, et qu'en donnant une constitution, il s'assurerait la couronne de toute l'Italie, car les alliés regardaient l'indépendance de l'Italie comme un nouvel avantage sur Napoléon.

L'opinion de Magella était aussi répandue dans toute l'Italie par des émissaires anglais de distinction, qui, sous le prétexte de voyager pour leur plaisir ou leur instruction, faisaient courir ce bruit comme si c'était le sentiment de la nation et du gouvernement anglais.

Magella ne s'était pas trompé dans ses vues, car dans le congrès de Prague, tenu par les alliés, on ne s'était aucunement opposé à l'indépendance de l'Italie, et même ce fut un des sujets qui furent proposés sans qu'on y donnât aucune suite.

Le perplexité et l'hésitation de Murat lui firent perdre la domination de toute l'Italie, et sa couronne dans la suite.

Dans ces entrefaites le parti des Charbonniers se grossissait tous les jours, même d'ecclésiastiques; malgré les rigoureuses défenses prononcées par la sainte église, le bas clergé s'enrôlait de sa libre volonté dans les *ventes*, secondant de tous ses moyens cette institution. A leur tête figurèrent l'Abbé Minichini de Nola, victime de son dévoue-

ment, et Guida de Salerne ; trente prêtres charbonniers de Bénévento furent nommés à différentes places administratives.

La révolution française avait apporté dans différens gouvernemens italiens des idées de réforme religieuse; en 1806, on laissa sortir des cloîtres une infinité d'individus qui, dans la suite pressés par le besoin et par les ordres de leurs supérieurs, furent obligés peu après de reprendre avec leur habit leurs anciennes habitudes. Ces religieux s'aperçurent bien vîte de la privation ou de la contrainte dans laquelle il se trouvaient par la perte de leur liberté, ainsi ils s'attachèrent à cet ordre des Charbonniers dans l'espoir d'une réforme.

Par là la hiérarchie romaine était prête à périr par ses propres membres. Le bas clergé souhaitait la promotion religieuse par l'ancienneté et le mérite, comme on le voulait dans l'armée. Les prêtres pauvres regardaient les papes et les évêques comme des usurpateurs de leurs droits ; ils disaient que l'église primitive avait ouvert le pontificat à tout prêtre, sans exception de condition : les prêtres napolitains suivaient la doctrine de S^t^. Jérôme, qui désapprouvait la distinction des évêques avec les prêtres ou les curés. Jérôme prétend qu'évêque et prêtre sont la même chose, et que S^t^. Paul même avait dit que ce ne fut que par l'instigation de Satan, qu'il y eût des distinctions dans l'église; car Jésus a établi l'universalité du sacerdoce.

On avait même fait croire au bas clergé que le

pape favorisait le carbonarisme; Magella et ses amis avaient fort adroitement fait circuler une bulle supposée, distribuée avec profusion et qui sortait même des mains des municipalités.

Le roi Murat en était tellement persuadé, qu'ayant rencontré à Bologne Pie VII, de retour de Paris, la première chose dont il pria le Saint-Père fut qu'il voulût bien lui faire le plaisir de retirer la bulle qu'il avait accordée aux Charbonniers.

Le Saint-Père répondit à Joachim que jamais il n'avait publié un tel mandement. Le roi de Naples, certain qu'il n'existait aucun décret apostolique en leur faveur, pria alors Pie VII de prononcer une condamnation publique contre la société des Charbonniers; à quoi le pontife se refusa, en disant que les bulles données par ses prédécesseurs étaient suffisantes dans cette affaire.

Néanmoins, le pape étant arrivé à Rome, il parut de suite une proclamation signée du cardinal Pacca, pro-secrétaire d'état, en date du 15 août 1811, contre les Maç.·. et les sociétés secrètes indistinctement.

Cette démarche du chef de l'église montre que cette société à cette époque lui était fort indifférente, ou qu'il ne la croyait pas nuisible à ses vues.

Dans ces entrefaites, Magella cherchait de tout son pouvoir, comme on a dit, à établir l'indépendance de l'Italie: ayant au nom de Joachim occupé les Marches, il y établit, en 1815, des *ventes*, qui, tout d'un coup, se répandirent jusques dans les campagnes.

Magella n'était aucunement attaché à Murat; il le connaissait pour un homme faible, partageant ses vues entre les Français et son intérêt particulier; il le regardait comme tout-à-fait étranger aux intérêts de l'Italie; il se servait de cet instrument pour accomplir ses vues, prêt à le mettre de côté lorsqu'il n'en aurait plus besoin.

Magella avait su attirer dans les *ventes* et faire entrer dans ses intérêts les nobles, les prêtres et les militaires.

Les nobles haïssaient Murat, parce qu'il les avait dépouillés, sans aucune cérémonie et sans aucune compensation, de leurs anciens priviléges et de leurs rentes féodales.

Le bas clergé ne l'aimait pas, parce que tant à Rome qu'à Naples, on lui refusait les riches emplois ecclésiastiques qui étaient toujours donnés par la faveur et par l'intrigue aux nobles, aux chanoines ou autres, sans aucun égard au mérite et à l'ancienneté, recommandés par les lois canoniques, ni aux soins que le bas clergé donnait continuellement au peuple.

L'armée napolitaine était jalouse du nombre considérable des grands officiers supérieurs, qui se trouvaient dans ses rangs, et qui étaient tous français, préférés par Murat aux nationaux.

Les Carbonari les plus instruits, pour mieux attirer les différentes classes dans leur parti, faisaient valoir que les doctrines de l'ordre s'appuyaient sur les deux grands mobiles de toute société, celui de

l'intérêt national qui devait être commun à toute l'Italie, et celui théosophique de l'imitation de Jésus, proposée pour dogme comme anciennement dans plusieurs R.·.R.·.†.·.†.·. de différens rites; ainsi dans le fond des instructions aux grands dignitaires et dans les institutions mystiques, on avait eu soin d'y manifester le souhait d'un changement politique qui aurait dû amener l'indépendance de l'Italie, ou au moins un gouvernement national et constitutionnel, selon les idées du siècle. Cet établissement était dans son origine isolé; pour lui donner plus de force, on y agrégea les Maç.·., comme on l'a dit ci-dessus; ce qui fit dire aux rédacteurs du procès intenté contre eux à Rome, en 1818, que les Charbonniers avaient tiré leur origine des Maç.·., et qu'ils en étaient une branche.

Dans le même temps les Français avaient donné une étendue et une vogue presque incroyable aux loges; c'était dans la vue de se former un parti puissant. On a observé que presque tous les juges et employés étaient des F.·.F.·.M.·.M.·., et tout le monde savait, qu'être initié aux mystères Maç.·., était un des plus sûrs moyens pour parvenir aux emplois civils. D'après ces rapports le Carbonarisme doit avoir été soutenu pour former un corps d'opposition aux F.·.F.·.M.·.M.·. qui étaient du parti français, et qui pour des fins à eux particulières, aimaient la domination étrangère, ce qui est développé aussi dans les secrètes instructions communiquées aux hauts dignitaires B.·. B.·. C.·. C.·. de Naples et de Salerne.

Voilà, on peut le dire, l'explication de la cause pour laquelle les loges furent désertées par les nationaux, et pourquoi en Italie les F.·.F.·.M.·.M.·. se sont attachés au rite carbonarique, dont on faisait regarder le but comme étant le même que celui des *Tugenbunds*, c'est-à-dire, de se réunir pour se débarrasser de la domination étrangère et des ennemis introduits dans la patrie par la force et l'intrigue, et pour rétablir les gouvernemens anciens et nationaux.

Cette société, établie d'abord dans le royaume de Naples, s'est répandue ensuite dans le reste de l'Italie, en Dalmatie, en Grèce, en France, en Espagne, sous d'autres noms, comme Guelphes en Lombardie; ordre des républicains français dans les Marches; comme Adelphes et Philadelphes en Piémont et dans le Modénais; société de l'Epingle noire en France, etc. Toutes ces sociétés de noms différens furent regardées même par les profanes, et particulièrement par les administrateurs de la haute-police, comme des branches Maç.·. d'autant plus que dans le rite des B.·.B.·.C.·.C.·. une tolérance absolue était admise et adoptée en fait de théosophie, tant il est vrai qu'on s'était proposé l'imitation de Jésus et de sa doctrine. On lit dans les statuts de l'ordre qui sont les fondemens de toutes les *ventes*, sous la date de Salerne, 1818; « que tous les bons cousins ont le droit naturel et inaliénable d'adorer le Très-Haut selon les règles de leur entendement et de leur conscience. »

Ce paragraphe, connu par le procès indiqué ci-dessus, donna lieu à cette haine mortelle que les Papes et le haut clergé conçurent dans la suite envers cet ordre. Il occasionna la persécution dirigée contre lui par les instructions secrètes qu'il plût à Sa Sainteté de donner aux souverains catholiques, soutenues par les déclamations de cette milice ecclésiastique qui ne paraît pas, mais qui est partout, tant en France qu'en Espagne et en Italie.

Les efforts de Magella se trouvèrent secondés par une circonstance toute particulière à l'Italie. Ce pays, jusqu'en 1798 était partagé en plusieurs petits états. Chaque gouvernement était jaloux de conserver son autorité et même de l'augmenter; c'est par cette raison qu'un gouvernement rendait publics les abus de l'autre, et par là les Italiens s'éclairaient sur leur intérêt national.

Toutes ces circonstances concoururent à répandre les doctrines libérales dans toute l'Italie, qui a vu depuis à contre cœur s'établir dans son sein des souverains étrangers, qu'elle hait indistinctement malgré les panégyristes qu'ils ont à leur solde. C'est également à contre cœur qu'elle en verrait de nouveaux s'y établir. C'est pour s'opposer à toute domination étrangère que l'Italie s'est remplie aussi subitement de *ventes*, et qu'il peut y survenir à tout instant de nouvelles commotions, malgré toute la surveillance des polices qui n'y dorment jamais.

Quant à l'opinion que les Charbonniers sont une appendice des F.·.F.·.M.·.M.·., on prétend la prouver

par tout ce que les gouvernemens ont fait imprimer sur ce rapport, et dernièrement par un décret rendu en mars 1824, par le duc de Modène, contre la société des Adelphes et des Philadelphes. Ce décret dit que cette société, qu'on croit être celle des Charbonniers, n'est qu'une branche maçonnique, et que la Grande ▭ Mère l'a établie pour mieux masquer ses vues anti-chrétiennes et anti-sociales.

Le duc de Modène, dans son décret, dit encore que la Maç.·. a établi cette branche des Charbonniers pour esquiver la rigueur des lois contre elle; que dans le cas où la police découvrirait de tels adeptes, la Mère ▭ des Maç.·. ordonnait aux autres d'improuver leur système, et de rompre toute liaison; qu'ayant connu ces faits il ordonnait de rendre publics par la voie de l'impression, les statuts, initiations, instructions de la secte des Charbonniers, dite des Adelphes et Philadelphes, portant le nom caractéristique de Sublimes Maîtres Parfaits (1), en avertissant tous ceux qui en faisaient partie, qu'ils se trouvaient frappés des anathèmes de l'église par Clément XII, Benoît XIV et Pie VII; attendu que les articles de ces institutions prouvent que la secte des *Adelphes* et des *Philadelphes* dérive de celle des Maç.·., et qu'elles ont un centre commun dit *Grand-Orient*.

Voici quelques uns des articles publiés par ce duc :

(1) Dans le rite Ecossais Philosophique, il y a un grade qui s'appelle le *Sublime Maître Parfait* ou ancien.

Préliminaires des initiations des Sub.·. M.·. M.·. Parfaits.

Épreuves :

» Art. 1er. Chaque membre d'une Æ.·. (1) a droit » de proposer des néophytes; ils doivent être choisis » parmi les membres revêtus du 3me grade sym- » bolique.

» Pour les membres qui seront refusés au scrutin, » le S.·. (2) enverra leurs noms au Gr.·.-Or.·., afin » qu'ils ne soient plus admis nulle part.

» Art. 2. Les Sublimes Maîtres Parfaits sont obligés » de fréquenter les loges, et particulièrement celles » annexées à leur Orient.

Art. 3. La fermeture et l'ouverture des travaux » se font sous les auspices du G.·.O.·.

Formulaire observé dans les réceptions.

» Nous S.·. en vertu du pouvoir conféré à cette » auguste Æ.·. par le G.·.O.·. et de ceux que cette » auguste Æ.·. m'a conférés, je constitue, nomme » et crée Sublime (3) Maître Parfait le N.·.N.·.

» Art. 16. Les loges établies près des Æ.·. Æ.·. » auront soin de se faire constituer régulièrement » par le G.·.O.·. du pays où elles sont en activité, » et suivront le rituel du G.·.O.·.

(1) Les lettres Æ.·. signifient temple et église.

(2) La lettre S.·. veut dire Sage, qui répond au V.·.V.·.M.·.M.·. des loges.

(3) Ce rite se trouvait aussi établi dans le Piémont en 1819.

» Art. 19. Le mot semestral, ou de reconnaissance est envoyé par le G.·.O.·. aux S.·.S.·., lors des » équinoxes du printemps et de l'automne. Le G.·.O.·. » sera instruit de l'état des caisses respectives.

» Art. 34. Les deux tiers des fonds d'une Æ.·. » seront tenus constamment à la disposition du » G.·.O.·..

» *Acte de tolérance :*

» Art. 35. Les sociétés des Adelphes et des Philadelphes sont unies au G.·.O.·. ».

Il est dit dans *les Statuts :*

« Les S.·.S.·.M.·.M.·.P.·.P.·. respectent les lois du » pays, où ils vivent, obéissent à celles de leur ordre, » prennent soin de l'éducation de la jeunesse, travaillent à la préparation de la société, gardent » le secret des cérémonies et symboles sans le communiquer aux profanes. »

De la nomination des grands dignitaires par le G.·.O.·.

« Le G.·.O.·. nomme des D.·.(1), auxquels il remet » les pleins pouvoirs nécessaires, afin que les S.·.S.·. » puissent les connaître, et se faire connaître au » besoin. »

De la forme et des ornemens d'une Æ.·.

« Au Pôle s'élèvent deux colonnes : sur la co» lonne orientale est écrit : *I.·. Isoteis*, Egalité;

(1) La lettre D signifie *Decani* ou *Diacres ;* les illuminés dans leurs dégrés en conservent un qui est appelé *Decanum.*

» sur l'occidentale la lettre *E.·. Eleuteria* (1), » Liberté (2).

» Derrière l'autel un tableau représente un rayon » de lumière qui éclaire l'Orient et le système Pla- » nétaire.

» A la droite du firmament on voit la lettre R (3), » à la gauche la lettre N (4).

(1) C'est aux droits et aux lois de l'ordre que ces deux colonnes font allusion comme tout F.·.Maç.·. en peut être convaincu. Dans une circulaire, qui précède les réglemens de la T.·.R.·.G.·.L.·., ancien et unique G.·.O.·. de France, adressée à toutes les loges régulières du royaume, datée de 1778, et dirigée contre le nouveau G.·.O.·., on lit :

« V.·.V.·.M.·.M.·. et très-chers F.·.F.·..

» De toutes les tribulations qu'éprouve depuis quelque temps » la Franche-Maçonnerie. »

Ommissis, etc.

En parlant du nouveau G.·.O.·., elle dit : « Ils n'ont pas » rougi de réclamer le pouvoir du *bras Séculier* » (les F.·.F.·. M.·.M.·. de ce Grand Orient se regardaient donc, ainsi que nous croyons le prouver, comme un corps théosophique), « pour » renverser les deux colonnes de la *Liberté* et de l'*Egalité ;* » mais ces deux piliers sont d'un diamant fin, qui coupe » et fait tomber en éclats le verre fragile qui vient se frotter » contre lui.

» Elles résisteront aux ravages du temps, aux efforts im- » puissans des passions des profanes, qui viendront se briser » contre elles, et ne les renverseront point. »

(2) Dans le Martyrologe romain, on trouve une S^te^ Isoteis, et un S^t^ Eleuthère; ce dernier est fêté le 20 février.

(3) Religion.

(4) Naturelle. De tels symboles sont d'usage dans bien des

» Dans l'ordre des Adelphes et Philadelphes, tous » les frères sont obligés de suivre les traces des » candidats, de s'informer de leur vie passée, de » leurs mœurs, de leurs opinions Maç.·., de leur » façon de penser relativement aux sciences des » Sub.·M.·M.·P.·P.·., de leurs facultés intellec- » tuelles et pécuniaires (1).

» Pour la préparation et l'initiation, on commence » par bander les yeux au candidat, en le conduisant » par des détours au lieu de l'initiation, où il ar- » rive, conduit par un vieillard et par le Frère Ter- » rible, qui remarque la contenance et les mouve- » mens du candidat. Après un long silence, le » dernier lui parle ainsi :

» Dans ces mystères secrets, on rend un culte su- » blime au G.·A.·D.·L.·U.·. en élevant des autels » à la vérité, à la vertu, etc., et des cachots sont » réservés aux vices, etc.

» Dans le cas où le candidat, par des raisons quel- » conques, ne serait pas admis aux mystères des » S.·S.·M.·M.·P.·P.·., alors le Frère Terrible lui » notifie sa suspension, en l'engageant à ne révéler,

degrés Maç.·., et les Frères qui ont été admis à ceux de Ch.·. du Soleil, ou de Sublime Elu de la Vérité (rite Philosophique), trouveront bien des rapprochemens avec ceux des Sublimes Maîtres Parfaits, dont la doctrine fondée sur les mystères de l'antiquité est présentement masquée par des emblèmes Maç.·.

(1) Ces précautions sont ordonnées et établies en Allemagne et en Italie dans différens rites, et en particulier dans l'Illuminisme.

» ni par signes, ni par paroles, ni par écrit, les se-
» crets qu'il aurait pu connaître : il lui fait faire
» le serment sacré qui le soumet à la mort en cas
» d'infraction.

» S'il est de suite accepté, on l'interroge sur ses
» principes et ses opinions, afin qu'il avoue formel-
» lement ses défauts et ses passions; on lui fit en-
» suite l'engagement irrévocable de discrétion et
» d'obéissance aux lois, auquel il souscrit par un
» serment qui est fait au nom du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·.
» et sur son honneur, déclarant que s'il y con-
» trevient il consent à subir la mort comme par-
» jure.

Les doctrines sont expliquées par les demandes suivantes :

» D. *De quelle religion êtes-vous?* (On doit s'as-
» surer de la vérité de sa réponse, et le S.·. lui
» observera que la religion d'un vrai Sub.·.M.·.P.·.
» est la *Sagesse.*)

» *Êtes-vous disposé à combattre avec prudence,*
» *fermeté, modestie, les sophismes de l'ignorance*
» *et de la fraude* (1)?

» D. *Êtes-vous prêt à faire aimer par la pureté*
» *de vos mœurs la religion, dont vous allez suivre*
» *les principes?*

Le Sage, après les réponses affirmatives, dit :

(1) Les instructions des dégrés du Serpent d'Airain, du Ch.·. du soleil, de l'Elu de la vérité sont encore plus précises. Les Epîtres et Evangiles ordonnent cette conduite.

« Frère Terrible ôtez le bandeau de l'Erreur, qui » obscurcit son esprit, et que N.·.N.·. rendu à l'in- » nocence, à la simplicité, à la raison, vienne » recevoir l'accomplissement de son initiation (1).

Le formulaire se compose de questions énigmatiques qui développent le but des institutions, et les réponses doivent être analogues.

Le *mot sacré* est *Oturota*, ou le fanatisme qui domine les aveugles (2).

A l'article des annexes aux statuts, il est dit :

« Tous les Adelphes et Philadelphes qui ne seront » pas Maç.·. recevront les trois premiers grades sym- » boliques, sans autres frais que ceux indispen- » sables pour leur réception.

Par tout ce qu'on vient d'exposer on a dû remarquer que les nouveaux Charbonniers qui sortent des anciennes institutions allemandes, ont adopté des cérémonies et des doctrines, tant des Maç.·. *illuminés* que des *Coëns*, ou d'autres rites. La réception est tout à fait Maç.·. comme on l'a vu; et de plus par cet acte on exige que le néophyte fasse ses voyages par les élémens; le serment est pour le secret et l'obéissance, l'assurance qu'il obtient avant de le donner est que les B.·.B.·.C.·.C.·. ne s'occupent point

(1) Cette initiation se rapporte tout à fait à celle des *Coëns* et aux Sub.·. Elus de la vérité, etc.

(2) Quelques détracteurs de la doctrine des S.·.S.·.M.·.M.·. P.·.P.·. ont interprêté ce mot par « *Occide tyrannum ut recuperes omnia tua antiqua.* » Les initiales de cette interprétation donnent le mot sacré.

de choses contre la religion, ni contre l'état, ni même contre les droits des individus.

Le même néophyte subit des épreuves pour chercher *la lumière*. C'est par le Grand M.·. qu'elle lui est accordée et qu'elle lui est communiquée, ainsi que la parole sacrée et de *passe*.

Le grade de M.·. Charbonnier se rapproche encore davantages de certaines institutions, rites et doctrines Maç.·., qui s'appuyent sur l'imitation de Jésus et sur les trois vertus cardinales, comme dans presque tous les modernes R.·.R.·.†.·.†.·.

Les Charbonniers, connus sous le nom d'Adelphes et Philadelphes, avaient leur centre aux G...G.·.O.·.O.·. de Modène et de Turin.

Nous observons que cette institution est analogue avec le degré philosophique de G.·.Insp.·.Inq.·. appelé aussi degré de la *Sagesse*; les V.·.V.·.M.·.M.·. des Adelphes et Philadelphes s'appellent *Sages*.

Dans ce grade Ecossais, derrière le *Très-Parfait Président*, au-dessus de sa tête et sous le dais, sont écrites les deux lettres I.·.E.·., qui sont les initiales des mots sacrés, *Justice, Equité*; ces deux lettres se trouvent chez les Adelphes et Philadelphes placées sur les colonnes orientale et occidentale des Æ.·.Æ.·. que nous avons citées, en rapportant le décret émané du grand-duc de Modène, et prises pour les initiales des mots grecs *Isotéis Eleutheria*.

Dans les archives Maçonniques de Douai il existe un rituel d'une société Maçonnique dite des Adelphes, duquel le Grand-Orient de France n'a-

vait pu obtenir la communication de ses doctrines.

Mais un fait qui paraîtra singulier à bien des F.·.F.·. et qui nous a frappés, c'est qu'à Narbonne il existait une ☐ dite des Philadelphes, qui professait le rite primitif, dont nous avons parlé; ce rite a un grand rapport avec les institutions des Sub.·.M.·.M.·.P.·.P.·. Cette ☐ n'a jamais voulu ni être fondue dans le G.·.O.·. de France, ni même lui communiquer ses doctrines, ou les instructions de ses degrés.

Après ce qu'on a rapporté, l'instruction des deux degrés des Charbonniers roule entièrement sur la doctrine, les mystères et les miracles, arrivés au temps de Jésus, tout en commémorant différens hommes saints, et en particulier S^t. Jean-Baptiste, dont la morale et la doctrine frayèrent un chemin à celles de Jésus; ce qui est reçu également dans tous les rites Maç.·.

Ferdinand, remonté sur son trône en 1815, persécuta indistinctement les B.·.B.·.C.·.C.·. et les F.·.F.·. Maç.·., comme ennemis de son autorité. Les loges et les *vendites* furent fermées; les papiers et autres propriétés saisis et brûlés; on a supposé peut-être avec quelque raison qu'un traité secret avec l'Autriche avait forcé ce souverain à cette mesure de sévérité. Lorsque la police de Naples put se saisir de quelques individus en contravention, n'importe qu'ils fussent F.·.F.·.M.·.M.·. ou B.·.B.·.C.·.C.·., ils furent sans rémission déportés, sans égard même à leur rang.

Ces mesures, d'une sévérité si impolitique contre ceux même auxquels Ferdinand devait en partie son rétablissement sur le trône, causa un mécontentement général, qui a amené la révolution en 1820.

Les historiens nous assurent que le culte de Minerve, de Pallas, de Cérès était desservi en Grèce par des femmes, et qu'Apollon avait une grande prêtresse qui rendait ses oracles. Plutarque et Hérodote assurent que les femmes, non seulement assistaient aux sacrifices et aux grandes processions, mais qu'elles faisaient aussi les fonctions de sacrificateurs. Une foule d'écrivains nous ont transmis la mémoire des mystères de la Bonne Déesse et des Bachannales, ainsi que des fêtes d'Eleusis dirigées et exécutées par des femmes qui officiaient pontificalement.

D'après l'exemple des institutions anciennes qui ont admis dans les temples les prêtresses, les vestales, les sibylles, les diaconesses, les abbesses, les modernes innovateurs des rites Maç.·. ont établi dans ces derniers temps des loges *d'adoption* pour le beau sexe, afin de le faire participer d'une certaine manière aux mystères de l'ordre.

La généralité des loges *d'adoption* comptait quatre grades : Ap.·., Comp.·., Maît.·., Maît.·. Parfait. En France un rite avait porté ses degrés à dix ; l'Histoire et les faits de Judith servaient au dernier échelon. L'ordre du Mont-Thabor avait des chapitres, où les dames étaient admises à des degrés

philosophiques, qui étaient accordés à celles dont les lumières et les vertus étaient les plus éminentes. L'ordre du temple moderne possède des Chanoinesses et des Abbesses.

Cagliostro adopta l'admission des dames à la suite des mystères de la haute Maç.·. égyptienne; il avait établi trois degrés seulement, mais dans ses instructions il a renchéri sur tous les instituteurs qui l'avaient précédé.

Ces sortes de réunions se répandirent en Allemagne, en Pologne, en Italie, et en France plus qu'ailleurs. Leurs doctrines rentrent dans celles de la Genèse et de l'Ecriture Sainte.

L'Angleterre s'est toujours gardée d'adopter ces nouveautés; elles n'étaient pas analogues à ses mœurs, et quoique bien des institutions anciennes, religieuses aient admis des femmes à des ordres sacerdotaux, les Anglais ont probablement voulu s'en tenir strictement aux Evangiles, aux actes des Apôtres, et à ce que dit S[t] Paul à Tim: 11 et 12:

« Qu'ayant observé qu'Adam ne fut pas séduit et » qu'Ève le fût, en conséquence les femmes ne de» vaient pas participer au sacerdoce, ni enseigner » dans l'église. »

D'un autre côté les partisans de ce système assurent que Marie, sœur de Moïse, était initiée aux mystères, car elle disait au peuple hébreux qu'elle parlait à l'Eternel, comme Moïse.

Les religieuses de Sainte Croix, à Potiers, servaient autrefois, en aube et manipule, d'acolytes

à la grand'messe, et éclairaient le diacre en tenant le chandelier pendant l'évangile; dans leurs rituels on lit : *In die Epiphaniæ dùm legitur novissima lectio, induitur Diacanus dalmaticâ et Acolyta albâ et amictu.*

Il est hors de propos de discuter ici si cette association tient ou non de la pureté de nos anciennes institutions Maç.·., nous observerons simplement qu'en 1775 elles furent l'origine de la persécution dirigée contre l'ordre dans le royaume des Deux-Siciles, et d'un procès terrible.

Une dame illustre par sa famille et son rang fut initiée à Naples comme Ap.·. Après sa réception, elle fut attaquée d'une maladie grave à laquelle elle succomba en peu de jours. Les ennemis des M.·. M.·., ceux qui craignent leurs lumières et leurs vertus, dénoncèrent cet accident, qui n'était qu'un de ces malheurs ordinaires auxquels tout être vivant est exposé; ils aggravèrent le fait, comme si la dame était morte à la suite des épreuves rigoureuses auxquelles on l'avait exposée. Dès lors un décret royal vint dissoudre les loges Maç.·. de Naples.

Cette calomnie fut dissipée par S. M. la reine Caroline, qui s'intéressa à la réintégration de l'Ordre et s'y fit recevoir.

Un second procès, qui fit beaucoup de bruit, fut celui que la T.·.R.·.G.·. ☐ de Hollande intenta à la ☐ de l'Union royale de La Haye, à cause d'une assemblée de très-respectables dames, quoique précédemment le baron de Boetzelaer, qui fut le sixième

G.·.M.·. national jusqu'en 1798, eut assisté à ces réunions. Ce fut sous la G.·.M.·. de M. Byleveld, huitième G.·.M.·., qu'en l'année 1806, la G.·. ☐ nationale de Hollande supprima les loges d'adoption des dames et avec elles la ☐ de l'Union royale de La Haye. Ce jugement sévère fut annulé par suite des fraternelles observations que la R.·.M.·. ☐ du rite Philosophique de Paris se fit un devoir de lui présenter.

Aujourd'hui les loges d'adoption, quoiqu'elles subsistent encore en France, sont passées de mode. Dans quelques loges d'Allemagne on admet la réunion des dames et demoiselles, qui tiennent aux familles des F.·.F.·.M.·.M.·. Ces réunions ne servent pas d'apostolat; elles font remarquer les talens des dames qui se prêtent à des concerts de musique vocale et instrumentale, à déclamer quelque morceau de poésie ou autres. Ces assemblées n'ont aucune forme secrète, aucun cérémonial Maç.·., aucun rapport, même éloigné, à la Fr.·. Maç.·. Elles n'ont de commun avec elle que le local, des actes de bienfaisance, des rapports d'estime et d'affection. La réception est dévolue aux officiers d'administration; aucun dans ces réunions ne peut paraître décoré des emblèmes Maç.·.

Il serait dans l'intérêt de l'ordre de resserrer dans une seule lithurgie nos rites et nos mystères, et de circonscrire dans un cercle plus étroit une quantité de grades oiseux, enfantés par l'orgueil et par l'intérêt des innovateurs, qui, dans leurs malicieux des-

seins, ont cherché à ensevelir dans les ténèbres nos doctrines et notre théosophie chrétienne, auxquelles on est redevable des principes philosophiques qui règnent dans ce siècle. On a vu les souverains les plus puissans et les plus religieux, ainsi que les premiers savans de l'Europe, honorer nos institutions d'une protection particulière et se faire recevoir dans notre ordre.

La filiation des grades devrait présenter un système suivi, afin que tout initié saisisse l'objet auquel on le préparerait de longue main; les grades devraient former une échelle d'instruction allégorique de notre dogme, de notre morale et de notre histoire.

Il serait à désirer que l'on répandît plus de sujets scientifiques dans le catéchisme et dans les instructions des grades philosophiques, et qu'ils eussent un rapport plus direct avec les trois vérités qui font la base des mystères et de la science égyptienne, mosaïque et chrétienne, afin de pouvoir découvrir les dispositions morales et scientifiques des néophytes, auxquels on ne devrait conférer les hauts degrés que pour prix de leur mérite, de leur science et de leur assiduité aux travaux, et non par tout autre motif de considération, ou d'intérêt.

Cette méthode servirait à pénétrer jusques dans les rephs du cœur des aspirans; elle donnerait les moyens de lire dans l'âme des candidats, et ferait connaître leur instruction sur la philosophie naturelle, mosaïque et chrétienne.'

Ceux qui ont analysé les anciens cultes de l'Orient conviennent que les prêtres de toutes les religions étaient partagés en deux classes; l'une ne s'occupant que de servir respectueusement la Divinité, cherchait avec modestie le bien et le bonheur de l'humanité, comme les prêtres de Zoroastre; l'autre en rendant son culte à l'Eternel, n'aspirait qu'à posséder de grandes richesses, et ne cherchait par son ambition qu'à devenir l'arbitre du conseil des rois et l'âme des gouvernemens. Il faut l'avouer, les Egyptiens et les Juifs étaient dans cette cathégorie. Que les premiers nous servent de modèles.

Nous devons par tous les moyens faire remarquer notre respect envers le gouvernement et les lois auxquels nous nous trouvons soumis, et prouver notre attachement au bon ordre et notre éloignement de toute idée subversive de la tranquillité publique, afin de dissiper les préventions qui, tous les jours, sont mises en avant contre nous par les affidés de la cour de Rome. Ils nous accusent d'être des perturbateurs de la société et du bon ordre, quoiqu'ils savent très-bien que nos institutions sont basées sur les doctrines de la vraie charité chrétienne, et que la bienveillance et la paix sont notre seul but. Nous répondrons à de telles accusations, en priant toutes les personnes douées de bon sens de vouloir bien parcourir les fastes de l'Europe depuis cinquante ans; elles y découvriront comme nous que les pays qui se trouvent influencés

par la cour de Rome furent tous des foyers de rébellion à l'autorité légitime. La Belgique, la France, l'Italie, l'Espagne furent ravagées par des révolutions, tandis que le nord de l'Allemagne, la Prusse, la Hollande en furent exempts, ainsi que l'Angleterre; tous ces pays se sont émancipés de Rome, et si l'Irlande a éprouvé des secousses et des troubles ou les doit plutôt à l'influence du clergé étranger qui y domine qu'à toute autre cause.

Le cri de guerre contre les F.·.F.·.M.·.M.·. est donné malicieusement par les prêtres ultramontains, pour détourner d'eux (par de fausses alarmes), l'œil de la surveillance politique; par ce moyen ils cherchent à empiéter sur le pouvoir des gouvernemens faibles ou peu éclairés. La cour de Rome et ses coryphées imbus des idées bibliques regardent le gouvernement théocratique comme le seul prescrit par Dieu et convenable aux hommes.

Nous le répétons, Rome chrétienne a toujours regardé tous les souverains qui ne s'accommodaient pas à ses prétentions et à ses vues, comme des usurpateurs et des hérétiques; et pour le prouver, elle s'est toujours servi de la Bible, s'en référant à elle et se couvrant de son égide, après l'avoir rendue sacrée, pour écraser la raison, la vérité, la légitimité.

Que le nom de Dieu se trouve toujours dans nos temples et dans tous les travaux. Que tous nos vœux se rapportent (comme dans les premières institutions) au G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.. La simplicité de ce

culte, dépouillé de toute mascarade (1) fut et sera la pierre d'achoppement de toute imposture. Ne nous inquiétons pas si ceux qui ne partagent pas nos sentimens, s'élèvent pour décrier et détruire une association qui confond la superstition par la simplicité de sa croyance et par la pureté de sa morale. Que les vœux dans tous nos travaux tendent à la conservation de nos rois, de leurs familles et des gouvernemens.

Les V.·.V.·. de tous les rites doivent toujours veiller à ce que les F.·.F.·. aux assemblées desquels ils président (quoique égaux à eux), ne se laissent point séduire par quelque exalté, pour prendre une couleur politique quelconque. Dans les récréations, et à la fin des travaux, ils doivent faire sentir que nos institutions réclament la paix, le bon ordre, la charité.

Les anciens Hiérophantes ne manquaient jamais d'observer le caractère et le physique des candidats. L'admission même parmi le clergé de Rome l'ordonne : on refuse ceux qui sont borgnes, ceux qui louchent, les boiteux, les bossus, les eunuques.

Les institutions Maç.·. devraient exclure de toute admission les hommes violens, indiscrets, orgueilleux, légers, ceux qui se livrent à la débauche, à la crapule, à des gains illicites; malheureusement la corruption des mœurs de quelques mem-

(1) Origène dit que la primitive église proscrivait les temples et même les autels.

bres a souvent nuit à la réputation de l'ordre et a donné des armes à la médisance.

Il serait de l'honneur de notre littérature de rectifier les mots sacrés et de *passe* des degrés qu'on suit.

Après le désastre du 11 mars 1313, et après les persécutions politiques et religieuses, dans la vue de sa conservation, notre ordre a fété *secrètement* son dogme, ses mystères et sa doctrine. Une des causes principales de la différence des légendes et des rites, c'est qu'il fut obligé de communiquer ses doctrines d'une génération à l'autre, d'un temple à l'autre, d'une nation à l'autre, par tradition orale. Il en résulta que les paroles, qui sont presque toutes originaires de la langue juive et tirées de la Bible, ont été défigurées et mal interprétées.

Il est à souhaiter que nos deux fêtes solennelles de la S^t^ Jean soient célébrées à jours fixes, sans de perpétuels renvois; car alors seulement elles rappellent les deux points les plus remarquables dans l'astronomie, les deux solstices et les deux sages qui nous ont remis les préceptes les plus purs de la religion de Jésus et qui figurent dans nos doctrines et dans nos mystères. Il est néanmoins à souhaiter qu'on adopte aussi les fêtes des équinoxes.

En 5800 on avait dans bien des pays établi ces fêtes à la même époque, l'une pour rappeler le *réveil de la nature*, et l'autre son *repos*, ce qui se rapporte aux trois vérités enseignées par les prêtres égyptiens à la résurrection ou régénération des

êtres, et à leur destruction. Ces nouvelles fêtes étaient tout à fait aristocratiques; elles se bornaient à la réunion des seuls hauts dignitaires dans les différens G.·.G.·.O.·.O.·. qui alors se trouvaient en rapport avec la France.

Qu'il soit permis d'observer avec ceux de nos F.·.F.·. qui ont écrit sur la Maç.·. que le 10 mars est le jour de S^{t} Jean Aumônier, Patriarche d'Alexandrie : que cette célébration rappelle par les traits caractéristiques du saint, la vertu qui doit faire le plus grand ornement d'un Maç.·., d'un chrétien, celui d'assister, autant que possible, ses frères et l'humanité souffrante, selon l'esprit évangélique. S^{t} Jean Aumônier était fils d'un roi de Chypre; il abandonna sa patrie, et l'espoir d'un trône pour prodiguer ses secours aux Ch.·. Croisés; il institua des confréries, fonda des hospices et releva des temples renversés par la barbarie.

Cette fête rappelerait encore que nos institutions viennent d'Egypte et des prêtres coptes (1), corps auquel ce patriarche appartenait. Elle commémorerait aussi le jour et mois de Thischri, où les Juifs prononçaient avec tant de cérémonie le nom ineffable de *Jehovah*, base de notre dogme, et finalement la veille du jour fatal que notre G.·.M.·. Jacques de Molay obtint la palme du martyre.

(1) Quoique les légendes des rites Maç.·. diffèrent entre elles dans plusieurs points, néanmoins elles s'accordent toutes sur l'origine des mystères Maç.·. d'aujourd'hui, elles l'attribuent toujours aux prêtres coptes.

Par tout ce qui précède, on doit être convaincu que notre dogme dérive de celui des anciens égyptiens, comme il a été très-savamment expliqué par M. Le Noir, dans ses *Recherches sur les anciennes initiations*, en établissant que les initiations Maç.·. sont les mêmes que celles des égyptiens, qui avaient pour but le souvenir de l'origine du monde, l'introduction du bien et du mal physique, le système astronomique et les anciennes institutions de morale.

M. Noël, F.·. de la ☐ la *Jeanne-d'Arc*, à Orléans, fit hommage au G.·.O.·. de France d'un manuscrit, où l'on dit qu'il y a un rapport entre la théologie et la Maç.·., démontré mathématiquement et géométriquement. Cet ouvrage a mérité la reconnaissance du susdit G.·.O.·., qui a gratifié l'auteur d'une rente viagère de six cents francs; on regrette que cet écrit n'ait pas été mis au jour, ou s'il a été publié on l'ignore.

M. Robelot, dans le discours qu'il tint lorsque l'ambassadeur perse Askerikhan fut admis en qualité de F.·. dans la Mère ☐ du rite Ecos.·. Philosophique à Paris, fit voir très-savamment que les mystères Maç.·. sortaient de l'Orient et du code de Zoroastre.

M. Delaunay dans son *Tuileur* prouve que les mystères Maç.·. sont originaires de l'Egypte et ont été apportés en Europe par les Juifs.

Le baron de Tschudy, un des réformateurs des rites Maç.·. qui a écrit l'*Etoile flamboyante* et autres

ouvrages, veut que notre dogme tire son origine des prêtres égyptiens, et qu'il ait été introduit et apporté en Europe par les Croisés.

Après les recherches de tous ces savans renommés et autres que nous pourrions citer, on est forcé de conclure que la transmission de notre dogme et de nos mystères, s'est faite des Egyptiens aux Juifs, et de ceux-ci aux chrétiens qui furent à la conquête de la Terre-Sainte. Les Chr.·. Templiers rapportèrent le christianisme dépouillé de tout matérialisme, de toute idolâtrie, et plantèrent l'arbre évangelique, que les F.·.F.·.M.·.M.·., cultivent soigneusement afin que la superstition ne puisse s'y enter.

Si l'opinion de tous ces savans, si l'explication des emblèmes égyptiens passés dans le temple de Salomon et des emblèmes chrétiens ajoutés ensuite, ne sont pas assez démonstratives, on va faire le rapprochement de quelques mots sacrés dans différens degrés, afin d'ôter toute espèce de doute sur notre exposé.

Nous prions d'observer que la dénomination de nos Temples, qui varie selon les rites et degrés, indique des noms de lieux d'assemblée admis par les Juifs ou par les Chrétiens. Nous nous convoquons:

Dans le Temple,
Grand Temple,
Collége,
Chapitre,
Grand Chapitre,

Conseil,
Grand Conseil,
Souverain Conseil,
Suprême Conseil,
Consistoire,
Tribunal,
Tribunal Suprême,
Tribunal Souverain,
Sanhedrin,
Sancta Sanctorum,
Dans la Salle d'audience de Salomon,
Cour du Mont Sinaï,
Cour du troisième Ciel,
Cour des trois SSS (1).
Hiérarchie, etc.

Que les ères Maç.·. sont celles des Israélites, de la création du monde, de la restauration de Jésus, de l'établissement des Templiers, et pour les Charbonniers celle de la naissance de François Ier roi de France :

Que le serment répété aux initiés l'est toujours sur les saintes écritures, base (2) du dogme, avec différentes menaces de honte, d'infamie et de mort (3) :

(1) Les susdites trois lettres sont expliquées par *Science*, *Sagesse*, *Santé*, ou par *Stella Sedet Soli*, ou autrement comme dans le Ch.·. du Soleil.

(2) Le rite moderne répète le serment sur le Glaive, les Bons Cousins en font autant.

(3) Les prêtres égyptiens exigeaient de leurs initiés le ser-

Que sur la plupart des autels la *Bible* est figurée par un livre avec ledit mot en lettres capitales :

Que dans bien des rites lorsqu'un frère a vu la *lumière*, au moment où elle disparaît, le hiérophante dit à l'oreille du néophyte : *sic transit gloria mundi*; ce qui rappelle la vérité indiquée par la cérémonie des cendres le premier jour de carême, et ce qui est le sujet de bien des doctrines chrétiennes :

Que, dans quelques rites, à la réception d'un F.·. à la maîtrise, on le fait passer au-dessous de l'inscription *Memento Mori*. Les anciens Cénobites, lorsqu'ils se rencontraient dans leurs solitudes, se saluaient par cette sentence, faisant allusion au système de destruction, de régénération et résurrection des êtres :

Que dans un certain degré les instructions imposent l'obligation de s'étudier soi-même et les au-

ment du secret. Ils avaient fait une loi mystère, à ce sujet, par laquelle il en coûtait la vie à celui qui le révélerait.

Les prêtres grecs furent moins sévères; celui qui était parjure était regardé comme mort à la vie civile, son nom était brûlé comme on a vu chez les B.·.B.·.C.·.C.·.. Les prêtres grecs, dans quelques circonstances, faisaient dans leurs assemblées mystérieuses des funérailles réelles au traître comme s'il avait cessé d'exister; néanmoins, il y a des exemples que ces prêtres se portèrent bien plus loin qu'à des simulacres de mort. Eschyle manqua de perdre la vie par le seul soupçon que les prêtres eurent, qu'il voulait, dans une de ses pièces, révéler les mystères auxquels il avait participé.

tres, ce qui se pratique pour les membres à recevoir, et se rapporte à ce que se disaient, en se rencontrant, les anciens moines : *nosce alios, nosce te ipsum :*

Que le mot *Schiboleth* était la parole donnée par Jephté à ses soldats fidèles pour reconnaître au passage du Jourdain les rebelles, qui étaient des Juifs de la tribu d'Ephraim :

Que dans quelques rites on trouve dans le grade de Maître le mot *Moabon*, qu'on doit écrire *Mohabon*, père des Moabites, fils de Loth et de sa fille aînée : lequel mot sert dans les instructions à commémorer ce patriarche, et l'incendie de Sodôme :

Que dans le même grade la parole *Gabaon*; qui est l'*allégorie* d'un Maç.·., est aussi la commémoration d'une ville prise par Josué; dont les habitans reconciliés avec les Juifs adoptèrent la religion mosaïque, et par ce fait furent mis au rang des Lévites et élevés au sacerdoce; car sans cette condition, ils n'auraient pas pu garder le tabernacle des Israélites, comme ils le firent jusqu'au temps de Salomon :

Que dans le même grade, mais dans un autre rite, se trouve le mot *Ghiblim*, qui signifie en hébreu *terme*, et que dans la Maç.·. symbolique où ce mot est adopté, ce degré est fixé comme le *dernier :*

Que dans le M.·. secret, le V.·. est *Salomon*, le récipiendaire *Adonhiram*, et les sept M.·. experts

pour remplacer *Hiram* sont mis au rang des *Lévites*, et en portent le nom :

Que la parole sacrée *Jéhovah* se trouve dans la plupart des mystères et des rites Maç.·., dans les degrés de *M.·.M.· Parfaits*, de *M.·.M.·. Anciens*; de *Grands Ecossais*, de *M.·.M.·. Ecossais*, de *Chefs du Tabernacle*, de *Princes du Merci* et autres :

Que dans quelques rites les degrés de M.·.M.·. Parfaits et de M.·.M.·. secrets commémorent *Adonhiram*, et ce qui est écrit dans la Bible au IIIme Livre des Rois, Chap. 4 et 5, v. 6 et 14 :

Que dans le M.·. d'Israël, on donne le mot *Benchorim* qui signifie fils de nobles. Les prêtres *Coëns* étaient les anciens maîtres d'Israël, et se regardaient comme nobles et privilégiés :

Que dans les instructions des rites R.·.R.·.†.·.†.·., il y a des demandes analogues à cette noblesse, et que l'acolyte doit répondre qu'il est de la Judée et de parens nobles :

Que le palais de Salomon est l'atelier de l'Elu des neuf; le V.·. représente le même Salomon :

Que l'Elu de quinze qui suit ce grade, rappelle *Benaiah*, le meurtrier de Joab d'après les ordres positifs de Salomon; les instructions rentrent dans le contenu du verset 28 et des suivans du 1er livre des Rois :

Que le mot de passe du G.·.M.·.Arch.·. est *Rabanin*, qui signifie architecte :

Que dans la Royale Arche, Chap.·. très-varié en

Amérique, le V.·. est Salomon; les instructions font allusion à Henoc, à son songe, aux neuf arches qui renferment le Delta, emblème de la Trinité, et sur lequel repose la Parole ineffable. Le temple pour ce degré est supposé le Mont Liban, et les doctrines sont tirées du IIIme liv. des Rois, chap. V, verset 6 :

Que tous les emblèmes Maç.·. sont tirés de la Bible ou du Nouveau-Testament; ils sont relatifs, ou aux anciens mis en usage par les Israélites, ou à Jésus et aux premiers chrétiens. On doit en dire autant à l'égard des allégories et des légendes. Pour les décors Maç.·. dans bien des grades, ils rappellent les droits des prêtres de Moïse, ou de ceux de Jésus et de ses sacrificateurs, ce qui est la base de presque tous les hauts degrés Ecos.·. :

Que dans le degré du Princ.·. de Jérusalem, le V.·. est Zorobabel; les mots sacrés sont *Tebeth* et *Adar*, et ceux de passe *vingt* et *vingt-trois*. Les instructions se fondent sur le IVme livre des Rois, chap. 23, et sur Esdras, chap. 4 et suivans. Ce fut le vingt Tebeth que les Hébreux rentrèrent chez eux après l'esclavage de Babylone, et ce fut le vingt-trois Adar que les Israélites purent, après tant de malheurs, faire la nouvelle dédicace du temple de Jérusalem, en rétablissant les anciens secrets, les cérémonies et les mystères .

Que le rituel du Ch.·. d'Or.·. et Occid.·. est basé sur l'*Apocalypse*. On y trouve l'agneau couché sur le livre de la vraie lumière fermé par ses sept sceaux :

Que le V.·. des R.·.R.·.†.·.†.·. est appelé *Thirsata* (1). Cette parole se traduit par échanson; les Ch.·.R.·.R.·.†.·.†.·. se regardent comme étant élevés à cette dignité auprès du G.·.A.·.D.·.L.·.U.·. lors des agapes à la pleine lune de Thischri. Une médaille frappée l'année 5809 pour le Chap.·. de Choix constate le nom des *Thirsata* depuis l'introduction de ce rite à Paris :

Que dans le G.·. Ecos.·. il y a différentes instructions qui regardent entièrement ces institutions et l'histoire des Juifs; la consécration du prêtre du *Grand Jehovah*, la commémoration du sacrifice d'Abraham, l'Ablution, la Purification, la Cène, la Pâque :

Que dans le Ch.·. de l'Epée, le Vén.·. est Cyrus, le néophyte Zorobabel, et la commémoration est relative aux tribus de Juda et de Benjamin, les plus pressées de rentrer en Judée après l'esclavage de Babylone :

Que dans le degré de chef du Tabernacle, on voit le candélabre à sept branches et à sept lumières, en commémoration des erreurs de Salomon et de son idolâtrie. Après les juifs les premiers chrétiens firent usage de ce même candélabre, ils l'ont même uni aux deux colonnes salomoniennes. Les prêtres de Rome l'appelaient Rostrum. Il existe dans bien des églises. Nous ne rappelerons que celle de S^t^ Jean, à Lyon; nous en donnons le dessein pris

(1) Planche 8^me^, n^o^. 2.

dans l'œuvre du sieur Moléon, sur les rites et usages de l'église. Paris 1718 (1) :

Que dans le Ch.·. du Soleil, le V.·. est Adam :

Que dans la correspondance de la G.·.L.·.R.·. d'H.·.R.·.M.·. elle met quelquefois en tête de ses missives : « Nous, présidens des juges et conseil du Sanhedrin. » Or, nous avons vu que ce mot est celui par lequel les Juifs désignent le corps des 70 rabins, prêtres et sacrificateurs, qui gouvernaient ce peuple :

Que dans plusieurs degrés et rites, on emploie le mot *Bérit*, dont la signification est telle qu'on la donne dans la table relative des grades Ecos.·. qui s'en servent. Ce *Bérit* était un bourg d'Egypte dans lequel les Templiers se distinguèrent à l'époque où S^t^ Louis, roi de France, en tentât la conquête :

Que dans le sixième degré Ord.·. de Charles XIII, on commémore *Stuart* :

Que dans le Ch.·. d'Or.·. et d'Occid.·. et autres degrés, la commémoration est celle de Garimont, patriarche de Jérusalem, qui paraît selon différentes légendes avoir apporté en Europe les mystères Maç.·. :

Que dans plusieurs grades des rites allemands et suédois on commémore S^t^ Jean, S^t^ Marc, comme les quatre évangelistes, ce que l'on remarque dans quelques hauts degrés de l'Ecc.·. et autres rites, tels que les nouveaux Templiers :

Que dans plusieurs R.·.R.·.†.·.†.·. il y a des com-

(1) Planche 2^me^ *bis*, n°. 9.

mémorations de Jésus, comme aussi dans les degrés des M.·.M.·. Parfaits, dans ceux des M.·.M.·. Charbonniers, et dans une quantité d'autres.

Les doctrines des R.·.R.·.†.·.†.·. se rapprochent davantage des réformes chrétiennes, ce qui ferait croire que cet ordre était très-répandu avant les réformes qui eurent lieu dans le 16me siècle.

On ne doit pas non plus négliger d'observer que dans le Ch.·. de la Palestine, rite de St. Martin, on commémore Godefroy, de Bouillon (1); ce qui se trouve encore dans d'autres rites et grades.

Dans le M.·. *ad vitam* on commémore Jakson, fils de Jacques VI, d'Ecosse, dit le père des M.·.M.·..

Dans le Ch.·. Prussien, ou le Noachite, le Vén.·. est Frédéric de Brunswick, roi de Prusse, dit l'instituteur de ce grade et autres.

Dans le Kadosch on commémore Jacques Molay, et on annonce au récipiendaire qu'il est arrivé au terme de tout travail Maç.·., en lui rappelant qu'il est Ch.·. Templier.

Dans le R.·.Secret les V.·.V.·. sont Salomon et Hiram, tandis que d'autres établissent pour V.·. l'instituteur Frédéric III, roi de Prusse, lequel est rappelé dans le Souv.·.G.·.Insp.·.Gén.·..

On pourrait augmenter encore ce rapprochement de tous nos grades et rites avec la Sainte Ecriture, les Evangiles, les Epîtres, l'Apocalypse, et de nos

(1) Ce prince, chef célèbre des Croisés, fut chanté par Le Tasse, dans sa *Jérusalem délivrée*.

doctrines avec la morale mosaïque et chrétienne; mais nous croyons avoir suffisamment démontré que le même type a servi pour toutes les opinions théosophiques.

Il est à observer qu'une partie des ornemens et costumes des patriarches, des prêtres anciens et de ceux de Rome, nous servent dans nos différens travaux; que nous avons de commun avec eux l'usage des chasubles, des tuniques, des étoles, des surplis, des aubes, des chapes, des grands voiles, de l'éphode, de la mitre, de la crosse, des flambeaux avec base triangulaire; ce qui constate la même origine avec les théosophes Egyptiens, Israélites, Perses, Chrétiens, et que l'institution des uns et des autres est le résultat du hazard dont il serait difficile de produire une exacte démonstration, les uns ne possédant pas des documens plus authentiques que les autres.

Nous avons cherché à remplir notre tâche autant que possible; nous avons rapporté les choses principales qui peuvent avoir rapport à l'origine de notre dogme, et aux causes qui produisirent avec le temps la différence des rites et des grades.

Nous ne craignons pas que nos F.·.F.·. éclairés et discrets puissent nous accuser d'avoir divulgué des secrets, puisque nous n'avons expliqué aucun catéchisme, ni donné la marche d'aucun grade. Nous déclarons que notre intention est que ces recherches ne soient jamais distribuées qu'aux F.·.F.·., à ceux qui ont comme nous reçu des anciens sages le pré-

cieux trésor de leur dogme, et qui sont chargés de conserver le feu sacré de Zoroastre, pour empêcher à jamais les profanes de s'en servir ou de l'éteindre.

Notre désir est de rappeler que notre dogme, nos mystères et nos grades réclament l'étude de la nature et des sciences sublimes, et qu'ils nous ordonnent l'ordre, la bienfaisance, d'honorer la magnanimité des grands qui nous ont protégés, d'être fidèles sujets de nos souverains, respectueux envers les lois, utiles à nos F.·.F.. et à l'humanité, selon les saines doctrines de notre Divin maître Jésus.

Puissions-nous imiter les vertus civiles et morales de tous les hommes justes et honorables qui sont commémorés dans nos légendes, cérémonies et assemblées!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

(LES NUMÉROS INDIQUENT LES PAGES.)

A.

Aaron. Le feu du ciel consume son holocauste, 13. — Excite Moïse à retourner en Égypte, 26. — Conseille aux Hébreux d'adorer le Veau d'Or, 31. — Sacré Grand-Prêtre par Moïse, 36. — Sa verge fleurit, 38. — Se vante de parler à Dieu comme Moïse, 45.

Abel. Le feu du ciel consume son holocauste, 13. — Image de Jésus, d'après S^t Augustin, 131.

Abot de Bezmghem contre Philippe-le-Bel, 161.

Abraham, pressé par la famine, se réfugie en Égypte, 22. — Fait croire à Pharaon que Sara sa femme, est sa sœur : en reçoit des présens pour la lui avoir prostituée, 23. — Introduit la circoncision dans sa famille, 24. — Sa commémoration dans plusieurs degrés et rites, *Ibid.* — Prend pour seconde femme Agar, sa servante, 130.

Abrax, 250.

Accacia. Emblème Maç.·. rappelle la croix de Jésus, 136.

Acta Istomorum, 167-247.

Addas, disciple de Manès, 132.

Adam, 1. — Emprunté par Moïse de Sanchoniaton, 28. — Dieu lui fait des habits, *Ibid.*-311-317.

Adelphes et Philadelphes, noms des B.·.B.·.C.·.C.·., 299.

Adonhiram, 184-324-325.

Adonis (fête d'), 126.

Adrien rebâtit Jérusalem, 123.

Agar, image de l'église de Rome selon S^t Augustin, 130.

Agneau (banquet de l') pascal, 64. — Il est couché sur le livre de la vraie lumière, 125.

Agrippa, 123.

Aix-la-Chapelle (ornemens sacerdotaux d'), 33.

Alban (S^t), premier G.·.M.·. anglais, 2-169.

Alfred, roi d'Angleterre, 5^me G.·.M.·. des F.·.F.·.M.·.M.·., 158, — Ordonne aux prêtres d'apprendre à lire et à écrire, 159.

Algarotti, 256.

Allégorie du temple à rebâtir, 61. — Des pierres, *Ibid*-62-63. — D'Hiram et de ses assassins, 76. — de la fille de Jérico, du serpent d'Airain, 130.

Allemagne — (Franche Maç.·. en) 204.

Alexandre III, Pape. Origine des confréries religieuses, 255. — Fait Thiébault saint, 288.

Alexandre I^er des Russies, initié aux mystères Maç.·., 233.

Amérique du Nord, 166-167.

Ammon, l'Oracle ordonne l'expulsion des Juifs de l'Egypte, 27. — Ses colombes dressées à porter des messages, 103.

Amos (le prophète), sa vision

établit chez les Juifs les mystères Maç.·., 65.
Anderson, 2-169.
André du Cardon (ordre de S^t) établi par Bruce, 171.
André Valentin écrit sur la tolérance religieuse, 206.
Anges (juifs), président aux Élémens, 14. — Président aux Planètes, 31. — Se battent avec les Diables, *ibid.* — Sont les Gardiens des Hommes, *ibid.* — Paraissent en songe à S^t Joseph et aux Mages, 95-96. — De Cagliostro, 171-230. — De Swedenbourg, 231.
Angleterre (Fr.·.-Maç.·. en) 169. — N'admet pas les loges d'adoption pour les femmes, 311.
Anna Iwanova, 234.
Annales Maç.·., par Wahlen, 279.
Annanias, G. Prêtre Juif, donne un soufflet à S^t Paul et le fait chasser du temple, 116.
Anneau des R.·.R.·.†.·.†.·., 205. — Des Grands Juges inconnus, 178.
Annubis (les Prêtres d') très-dépravés, 121.
Antiochus Epiphanès.
Apion mit au jour les préjugés des Juifs, 26.
Apostolique (Société), 238-239.
Apôtres (les douze) sont établis pour les premiers B.·. B.·. C.·.C.·., 98.
Apollonius de Thyane fait des miracles; il était païen, 112.
Appulejus sur les Initiations, 8. — Sur le Chant lugubre, 35.
Arche (de Noé). Colombe apporte une branche d'olivier, 102. — Figuré pour le mont Sinaï, 46. — Emblème égyptien, mosaïque, Maç.·., 42-44.
» (Royale) degré Maç.·. rappelle l'unité de Dieu, 10.
» *Idem*, renferme dans ses instructions les préceptes divins et de la nature, 50.
Archélaüs, évêque, 135.
Arnobius, 140.
Arras, Chap.·. de R.·.R.·.†.·.†.·. Jacobite, à 182.
Aruspices romains allaient étudier en Etrurie, 54.
Augures, Prêtres à Rome, étaient élus, 54.
Auguste. — Initié à Athènes, 1.
» II^e de Pologna, persécute la Maç.·., 227.
Augustin (S^t), évêque d'Hyppone, ennemi des doctrines de Manès, 129. — Admis à la doctrine de Manès et Zoroastre, 130. — Interprète la Bible, 93-120-131.
» (Archevêque de Cantobéry), second G.·.M.·. des F.·.F.·. M.·.M.·. anglais, 2-169.
Aumont (Ch^r.·. d') recueille les cendres de Jacques Molay, 166-230. — (Pierre d'), 208.
Autel des Pains, 40. — Des Parfums, *Ibid.*
Aurore naissante. Loge de Francfort-sur-le-Mein regardée comme irrégulière, 225.

B.

Babyloniens détruisent Jérusalem, 61.
Bacon, 171-235.
Bade (demande du G.·.O.·.de) au G.·.O.·. de France sur les Juifs, 183.

Baffomet, 155.
Bahrdt, 226
Bains ordonnés par Moïse, 34.
Baronius, 120-130-136.
Barruel (l'abbé), 130-213-215-251.
Basilides, 251-352.
Bat. de Mori, 273.
Baptême chrétien, 104. — De Mytra, 105. — De Memphis, *Ibid.* — Grec, 106.
Baudouin donne une maison aux Ch.·. Hospitaliers à Jérusalem, 147.
Bavière, son jugement sur les Illuminés de Weischaupt, 224.
Bayle, 136.
Beauchêne, 276.
Beaujeu, 230.
Bellarmin (le Cardinal), 238.
Belzoni, 22-142-143.
Bénédiction de Moïse aux Lévites, 51. — Des Jésuites à leurs initiés, 244-245.
Ben Hadad, roi d'Assyrie, assassiné d'après les avis de S^t Elysée, 113-114.
Benoît IX, Pape, 101.
» XIV, Pape, 202-301.
Berit, 329.
Bernard (S^t), 192.
» (règle de S^t), *Ibid.*
Bernez, 209.
Berthe d'Hollande répudiée par Philippe I^er de France, 146.
Bertrande de Montfort, concubine de Philippe I^er de France, 146.
Bible. Livre écrit dans l'intérêt de la nation juive, 17. Source des Mystères Maç.·., *Ibid.* — Est en opposition avec les anciens écrivains, *Ibid.*-18. — Erreurs qui s'y trouvent, 28-29. — Pourquoi les Prêtres de Rome prêchent qu'il faut la vénérer, 50. — Ne peut pas être écrite par Moïse, 66. — Prêche toujours l'obéissance aux Prêtres au lieu des Gouvernemens, 68.—Accommodée d'après la fantaisie des copistes et commentateurs, 67. — Ne doit être composée que de ce qu'on appelle la *Loi* et les *Prophètes*, 118.
Biren, 234.
Boccace, 166.
Boeber, G.·.M.·. des F.·.F.·. M.·.M.·. en Russie, 235-236.
Boetzelar, G.·.M.·. en Hollande, 312.
Bon Cousin (synonime de Charbonnier). François donna ce nom aux Princes, 278.
Boodleene, 249.
Borgia, Pape, 101.
Bossuet, 137.
Bouillon (Godefroy de), 175-329.
Bourbons (les Princes) protégèrent la Maç.·., 190.
Brabant (Henri de) combat les *Eveillés*, 279.
Brames, leur doctrine sur la publication des Livres Sacrés, 197.
Bruce, fondateur du Rite Ec.·., 171.
Burchard, hermite, donne des conseils à Thiébault, 287.

C.

Cagliostro, 49 - 261. — En Angleterre, 175.—En France, 186.—En Pologne, 227. — Sa légende, 269-270-273-274. — Loges d'adoption pour les sœurs 311.

Caïn bâtit la ville d'Henoc, remarque importante à ce sujet, 28.
Cailles (miracle des), 29.
Caligula ordonne que sa statue soit placée pour être adorée dans le temple de Salomon, 123
Calmet, 29–53–70.
Cambacérès, G.·.M.·. des F.·.F.·. M.·.M.·. en France, 188.
Candelabre, ornement égyptiens, juif, Maç.·., chrétien et son allégorie, 40-328.
Cana (noces de), le premier miracle de Jésus, 98,
Cannova, 262.
Capharnaüm, patrie de S^t Mathieu, 89.
Capocratiens suivaient les doctrines de Basilides, 251.
Carluri, 257.
Cardon (ordre du), institué par Bruce, 171.
Carolina de Naples protège les Charbonniers, 278-312.
Catherine de Russie protige la Fr.·.-Maç.·., 234.
Célibat ordonné aux prêtres par les papes, 98.
Cérémonie du sacre d'Aaron 36. — De la parole imeffable, 46-47. — De l'eau de jalousie, 69. — De la lèpre, 71. — De Beauvais, 96. — Des B.·.B.·. C.·.C.·., 98.–Du baptême, 104-105-106. — Du baptême des prêtres orientaux, 107 — Du Ch.·. du soleil, 154. — Des Mopses, *Ibid.* — Des premiers chrétiens, 155. — De l'ordre du Temple, 195-196. — Du serment Maç.·. 321.
César (Jules), 1.
Champagne (le marquis de) protège les Charbonniers, 277.
Chant lugubre égyptien adopté par les Juifs, 34.
Chape, robe égyptienne, juive, chrétienne, Maç.·. 33.
Charbonniers, 76-77-109-116-275-276-277-299.
Charles XIII, établit en Suède un ordre Maç.·., 194-233-328.
Charles I^er et Charles II d'Angleterre sont soutenus, par le parti Maç.·., on le crut le type de l'ordre Maç.·., 173-255.
Charlemagne confirme la donation de Pépin, 160.
Chartres (duc de), G.·.M.·. des F.·.F.·.M.·.M.·. de France, 190.
Chevremont, 26.
Chomers, mesure juive, qui contient 2988 pintes de Paris, 29.
Circulaire des loges ecclectiques, 215 à 224.
Clément V, Bertrand de Goth, 76-77. — Projette par jalousie la chute des Templiers, 152. — Sa bulle en faveur de Philippe-le-Bel, 158.—Condamne dans une circonstance les Templiers, 163.— Meurt un an après son jugement, 166.
» D'Alexandrie, dit que Pytaghore se fit circoncire pour être admis aux hauts degrés des mystères égyptiens, 9.
» XII, Pape, 200-202-227-258-301.
Clermont, G.·.M.·. en France, 179-190.
Cloches chrétiennes remplacent les trompettes juives, 70.
Clovis fut obligé de partager son butin avec son armée : il est sacré par S^t.-Remy évêque de Rheims, 103.

Collége de St.-Barbe, pépinière des jésuites, 239.
Colombe (une) paraît au baptême de Jésus, 102. — Légende de différentes colombes, 102-103.
Colonnes, emblème égyptien, juif, chrétien, Maç.·., 43.
Collins, 249.
Concile de Vienne refuse de condamner les Ch.·. Templiers, 162.
Conclusion de cet Ouvrage 313.
Consécration de Moïse, 36.
Constantin persécute les Manichéens, 139.
Corinthe et Elbion n'admettaient par la divinité de Jésus, 91.
Cotteries de charpentiers, tailleurs de pierres et autres, persécutées par l'église de Rome, 3.
Cour de Rome persécute les Cotteries, 3 — Et les F.·.F.·. Maç.·., 4.
Critiques (les) de la bible, 17.
Croisades, pourquoi ainsi appelées, 146.
Crosse des évêques représente la verge d'Aaron, 38.
Cruche d'or, emblème égyptien, juif, Maç.·., 41.
Cyrus donne la liberté aux juifs, il apprit la divination et la science des augures, 79-82.

D.

Dacier, 9.
Dante, 137.
Darius transige avec les juifs sur leurs différens, 179.
David, roi des juifs, 56.—Cède son trône à Salomon, 67.
Delacroix, 112.
Denon, Antiquités de l'Égypte, 21.
Delta, emblème Maç.·., qui renferme la parole inessable, 10.
Desaguillers, G.·.M.·. de la G.·. L.·. d'Angleterre, 170.
Delaunay, 11-75-247-320.
Dieu (unité de), dogme égyptien, 9.
Différence qu'on remarque dans la bible entre les fils de Dieu et les fils des hommes, 29.
Dîme établie en faveur des prêtres égyptiens, adoptée par les juifs et par ceux de Rome, 38.
Diodore, 8-26-38-102.
Disciples de Jésus baptisent, 101 — font des miracles, 112.
Doctrines égyptiennes, 6-7 8-9-10-11-32-143.—Du M.·. Parfait, 11.— Du G.·.Écos.·. 14. —Des R.·.R.·.†.·.†.·. de Kilwinning, 12. — Des R.·.R.·. †.·.†.·. Alchimistes, 253. — De la Maç.·. 16. — De Weischaupt, 211-212. — Des prêtres juifs, 72.—De Rome, 81. — De Jésus, 88-89-110-116-117. — De Jésus sur les mariages des prêtres, 99.— De Zoroastre, 119-120.—Des Enfans de la veuve, 147-169.— Des Phéniciens, 127. — Des premiers chrétiens, 138.—Des disciples de Jésus en opposition avec les prêtres de Rome sur le baptême, 101. — Des Ch.·. Templiers, 147. — De Basilides et des Coëns, 251. — Des Charbonniers, 98-281.— Des drudes, 253.
Dogmes de la Fr.·.-Maç.·., 2-4. — Des Ch.·. Templiers, 10. — De Moïse, 30. — De Jésus et de la Trinité juive, 87-122.— De la Triade, 124.—

D'Adonis, 126. — De la Résurrection, 116-126-110. — De Zoroastre, 117. — Des Enfans de la veuve, 139-140.
Douai (des Adelphes de) 308.
Druides, 253.
Dupui, 4-166.

E.

Eau lustrale grecque, romaine, égyptienne, 106-107.
Édouard, fils d'Henri III, 228.
Edwing établit la ☐ de Yorck, 170.
Égypte, ses sciences, 4. — Ses canaux, 20. — Son antiquité, 21.
Élisabeth d'Angleterre, 173-240.
Élisée prescrit avant St-Jean, les bains dans le Jourdain pour guérir la lèpre, 104. — Origine du dogme de la résurrection juive, 113. — Sa conduite horrible envers Ben Hadad, roi de Syrie, 113-114.
Élémens servent à développer l'ancien système de la génération des êtres, 12. — Le feu est le principal, 13.
Emblèmes, du M.·. Parfait se réfèrent à l'unité de Dieu, 111. — Des R.·.R.·.☥.·.☥.·. alchimistes aux effets de la nature, 13. — Égyptiens représentent leurs sciences, 21. — Égyptiens adoptés par Moïse, de 39 à 44. — Du M.·. Écos.·., 60. — Des premiers Chrétiens, 125. — Des Maç.·. anciens, 126. — Des chrétiens, 136. — Des charbonniers, 283-285-286. — Maç.·., ajoutés aux anciens, 136-137-138. — De la Stricte observance, 208. — Della Cucchiara, 256.
Empedocles, son système sur les élémens, 14.
Empereurs romains se font Grands-Prêtres, 117. — Cherchent à se faire croire des Dieux, 122. — Grecs s'occupent de théologie, 140.
Éphode, 33.
Épreuves établies, pour s'assurer du caractère des initiés, 5. — Maç.·. sont les Égyptiennes, 7.
Ères Maç.·., 322.
Esdras change le caractère de l'Ancienne Bible, 67-326.
Espagne, son clergé, 38. — Persécute la Mac.·., 237-238. — Dominée par la junte apostolique, 68.
Esprit saint, emblème juif, oracle pour tromper le peuple établi par les prêtres, 59.
Esséniens professent la chasteté, 98.
Étienne II, pape, reçoit de Pepin en don, au nom de feu St Pierre, 22 villes prises aux Lombards, 160.
» VI, profane le cadavre du pape Formose, 165.
Étoile guide les mages près de Jésus, 95. — Maç.·., 96.
Eugène II change le nom de Ch.·. Hospitaliers, en celui de Templiers, 149.
» (le prince) vice roi d'Italie, G.·. M.·. des Loges italiennes, 275.
Eusèbe, 20.
Évangiles se lient avec les mystères Mac.·. 17. — Sont remplis de prodiges, 94.
Évangelistes, leurs commémo-

rations dans la Mac.·., 329.
Éveillés détruits par Henri de Brabant et Florent, comte d'Hollande, 279.
Ézéchias fait mettre en pièces le Serpent de Bronze qui rendait des oracles, 59.

F.

Fabre, dernier, G.·. M.·. de l'Ordre du Temple, 193.
Falkes, 160.
Ferdinand VII d'Espagne, persécute la Fr.·.-Maç.·., 238.
» De Naples, protège les Charbonniers, 290. — Établit une junte de persécution contre le libéralisme, 289 — Libère les Charbonniers emprisonnés par Murat, 295. — Persécute les Mac.·. et les Charbonniers, 309.
Fêtes et courtisannes de la Grèce, 126.
Fils des hommes par Adam avaient des filles, 29.
» De Dieu se marient avec elles, procréent des Géans, *ibid.*
Fleuri, abbé, 101-120-129-136.
Florius, 128.
Florian, Ch.·. Templier apostat, sa légende, 153-166.
Fludd, 171-205.
Fontanelle, 137.
Formose, son cadavre mutilé par Étienne VI, 165.
Franc-Maçon, origine de cette dénomination, 171.
Français à Naples, protégent la Maç.·., 289. — Arrêtent Magella, 293.
France, (de la Maç.·. en) 179-180-183. — Ses Rites, 188-192: — On y apporte le rite Mysraïm, 198.
François Ier introduit les sciences en France, 159. — Admis aux mystères des Charbonniers, 278-279-322. —
» De Lorraine, reçu F.·. M.·. à la Haye, 200. — Protége la Mac.·. en Toscane, 257.
Frédéric II empereur, ses démêlés avec Grégoire IX pape, 157.
» roi de Prusse, dit instituteur de huit dégrés Maç.·., 184-210. — Sa commémoration, 529.
» d'Orange, G.·. M.·. de la Franche-Maç.·. dans les Pays-Bas, 203.
Frère terrible remplace les Coëns, 37.

G.

Galles, (le prince de) G.·. M.·. en Angleterre, 177.
Garimont apporte les mystères Maç.·. en Europe, 149-229-329.
Gaston, duc de Toscane, persécute la Maç.·., 257.
Gautier compagnon de Thiébaut patron des B.·. B.·. C.·. C.·., 287.
Géans, hommes sortis des fils de Dieu et des filles des hommes, 29.
Genlis (Mme de), 101.
Georges III d'Angleterre, 177.
Gessen, contrée d'Égypte, 22.
Glaise, rétablit la Maç.·. en Suisse, 249.
Gnosticiens suivaient la doctrine de Basilides, 251.
Golgota. — Le Calvaire, montagne près Jérusalem, 78.
Grand-Maître de l'ordre de Malte, 76-77. — Procède contre les Templiers, 157.

Grasse de Tylli, professe le Misraim, 199. — Établit le G.·. O.·. d'Espagna, 238. — Celui d'Italie, 275.
Grégoire le Grand réforme la messe, 148. — Brûle les livres qui lui déplaisent, 259.
» VIII, excommunie Henri II, 81. — Croit avoir droit de disposer des couronnes de la terre, 81.
» IX, excommunia l'Empereur Frédéric, ses chagrins, sa mort, 156-279.
Guida de Salerne propage le Bon Cousinage, 295.

H.

Hastria, 208.
Hazaël, par les conseils du prophète Élisée, assassine son roi, 113-114.
Hénoc, ville bâtie par Caïn, sa critique, 28.
» Le prophète, 326.
Henri II, excommunié par Grégoire VIII, 81.
» VI, d'Angleterre, 172. — Dialogue avec une fille, 249-254.
Hérodom, origine de ce nom, 172.
Hercule, 93.
Hérodes croit à la résurrection, 92-95-96-123.
Hérodote, 8. — Rapporte l'antiquité de l'Égypte, 20. — 121-141-142.
Hesman disciple de Manès, 132 136-141.
Hidranos, prêtre qui baptise, 34.
Hilkija, Grand-Prêtre Juif, trouve le livre de la loi, 42.
Hierophante, représentant le Créateur, 6-7.
Hiram, être allégorique Juif, substitué à Osiris égyptien, 6-74-75-76-77-255-324.
Hollande et Pays-Bas (Franche-Maç.·. en), 200.
Homère, 19.
Horace, 5-122.
Hospitaliers institués par H. de Payens, 147-148.
Hund (le baron de), est un des réformateurs de la Maç.·., 206.

J.

Jacques II d'Écosse, 174.
» VI *ibid.*, 329.
Jaire (la fille de) ne croit pas à la résurrection opérée sur elle par Jésus, 110.
Jean V de Portugal, persécute la Maç.·., 236.
» X, pape, nommé par la faveur de sa maîtresse, 100. —
» XI, pape, fils d'un pape, 101.
» XII, pape, déposé pour son libertinage, 101.
» (église de St.), à Lyon, 327.
» L'évangéliste, 91-92-195-198-236-328. — Jean-Baptiste, fils d'un prêtre juif, 107. — Fait baptiser les pécheurs, 101. — Établit le Baptême, 105-108-109 197-309-328.
» (St), patriarche de Jérusalem, sa légende, 327.
Jehovah, parole ineffable reçue par Moyse, 46.
Jérémie conseille aux Juifs de fuir la colère des Assyriens, 102.
Jérome, (St) 89-92-93-295.
Jerusalem prise par David sur les Jébuséens, 56-123-144.
Jésuites, 72-240-241-233-247.

Jésus, 76. — Sa légende, 87-88-89-95-96-97-101-102-109-111-117-118-133-205-206-210-309-326-329.
Ignace (St) fonde l'ordre des Jésuites, 239. — Chassé de Venise, 246.
Imbert (le moine dominicain) chargé du procès des Templiers, 157.
Initiation égyptienne Maç.·., 5-6-7. — Du K.·.D.·.S.·., 7. — Chrétienne, 7-8. — De Rome moderne, 213. — De Weischaupt, *Ibid.* — De Pytaghore, *Ibid.* — Des Jésuites, 142.
Inquisition de Rome (l') brûle les livres pour convaincre de faux leurs auteurs, 258.
Isis donne aux Prêtres un tiers de l'Egypte, 39.
Isotets (St), 304.
Italie (de la Maç.·. en), 249.

J.

Joël, ses Prophéties, 93.
Josué, 324.
Joseph Napoléon, Roi de Naples, 290.
» Il veut régler les Loges Belges, 201.
» l'Historien, 26-69-76-84.
» (St), sa Légende, 69-94-95.
Josias profane les cendres des Morts, 163.
Juda (St), Apôtre, 48.
Juifs, chassés de l'Egypte, 30. — Employés à la construction des bâtimens égyptiens, 67. — Esclaves à Babylone, 62-70-71. — Soumis aux Perses, 84. — Infectés des Dogmes étraugers, 85-93. — Admettent la Résurrection avant Jésus, 113. — Leur Trinité, 122-123-183.
Juives (les) jettent leurs enfans dans le Nil, 24. — De la Tribu de Lévi donnent leurs ornemens pour la fonte de la Mer d'Airain, 39.
Jules l'Africain rapporte des traits de l'Histoire de Manéton, 20.
Junte Apostolique domine l'Espagne, 68.
Justin, 27.
Juvenal, 127.

K.

Kaufangen, son projet éventé par les Charbonniers, 276.
Knigge (le Baron de), Instituteur de la Maç.·. Eclectique, 215.
Kittliz, 206.

L.

Lactance, 10-88.
Larmmius Marcus, sa Légende, 193-198.
La Savallete, 185.
Lavrie, 2-170.
Lecchi (le Général), G.·.M.·. de la division militaire à Naples, 275.
Légende de l'origine des Mystères Maç.·. en Europe, 149-228-229-230.
Le Noir, 320.
Lèpre (purification de la), 71.
Lévites sacrés par Moïse, 35. — Se battent pour le Sacerdoce, 37. — Sont bénis par Moïse, 51. — Introduction des Rayons, 79.
Leylande, 249.
Liberi, ses Anges mâles et femelles, 231.
Livre de la vraie lumière, 42-43. — De la Loi et des Prophètes, 118.

Loban, 206.
Lodève (l'Evêque de), 165-166.
Loge de l'Aurore Triomphante à Francfort-sur-le-Mein, composée de Juifs, pourquoi regardée irrégulière? 225. —
» G.·. de Londres, 170.
Loges d'adoption pour les dames, 310.
Lois Egyptiennes, 67. — De Moïse, 88.
Loke, 249.
Loth se sépare d'Abraham, 22. — Incestueux avec ses deux filles, 24. — Sa commémoration, 324.
Luc (St), Evangeliste, cause de son Evangile, 90-91.
Lucagni, 130-260.
Lucrèce, 9-10.
Lulle, 228.
Lumière communiquée aux premiers Chrétiens, aux initiations, 8.
Lysimaque, 26.

M.

Mably, 103.
Maçons de Pratique jouissent de la préférence en Angleterre et en Ecosse, 170.
Maçonnerie, la franche-Maçonnerie, ses classes, 167-168. —
» Juive, sa durée, 84.
Maçons Templiers, 149.
Magella propage le Carbonarisme, sa légende, 293-294-296-297.
Mages (de l'Evangile), 95. — De Zoroastre, publient son Code, 119. — La Médecine est leur étude, 133. — Dissidens des principes de Zoroastre, ennemis de Manès, 135.
Mahomet avait des colombes messagères, 104.
Maillet, Mac.·., rappelle celui des Grands Sacrificateurs, 62.
Malte, Chr.s de, admis à l'Ordre du Temple après leur rétractation, 196.
Manès, 127. — Sa Légende, 128-129-134. — Persecuté, 135. — Sa mort, 136. — Sa commémoration, 138-197-206.
Maneton, Grand-Prêtre d'Heliopolis, vécut 300 ans avant Jésus, fit un Poëme sur les Astres, dit que les Juifs ont été chassés de l'Egypte, 20-26-251.
Marc (St), Evangéliste, prescrit aux Chrétiens la Foi, et le Baptême, ses doctrines, 90-97-228-229-328.
Marcelin Ammien, 122.
Marie, sœur de Moïse, dit qu'elle parle à Dieu même, 45-311.
Marie, mère de Jésus : on dit qu'elle a été soumise aux épreuves des eaux de jalousie par St Joseph, son époux, 69. — Sa fuite en Egypte représentée à Beauvais, 96. — Une colombe assiste à sa conception, 103. — Mariée à St Joseph, 95.
Marigni reçoit la première déclaration contre les Chr.s Templiers, 153.
Marotti (l'Abbé), veut que la Maç.·. soit la doctrine de Jésus, 88.
Martial, 122.
Martines Pascalis, sa légende, 185.
Matheus (M.), G.·.M.·., Provincial de l'Ecc.·. An.·. et Acc.·. en France, 181.

Mathieu (St), Evangéliste, version sur son Evangile, 89. — Esprit du même, 90.
Médicis (de), Laurent, la Mac.·. se propage en Toscane, 256.
Menès (fils de Cham), ou le dit premier habitant de l'Egypte, 18. — Ce fait est contredit, 19. — Ce nom veut dire Soleil. Menès donna son nom au Rite Misraïm, 20. — 1er Roi de l'Égypte, 18.
Menes, Général français, ses cruautés, 291-292.
Mer d'Airain, Emblème Maç.·. Egyptien, Grec, Juif, 39.
Metton (Me), arrêté comme Maç.·. en Portugal, 236.
Metz (Chap.·. de St Théodore de), 185.
Michel, Ange, se bat avec le diable pour le corps de Moïse, 48.
Minichini (l'Abbé) reçut à Londres un Duc Charbonnier, 178.—Favorise les Charbonniers, 294.
Mionet ne décrit aucune médaille juive, 111.
Mirabeau defend les Illuminés, 214.
Miracles des cailles, 29. — Des noces de Cana, le premier fait par Jésus, *Ibid.* — Le miracle de l'étoile. — Celui de la voix au baptême de Jésus, *Ibid.*—Miracles des disciples de Jésus et autres, 112.
Mitre a servi à différens usages, 41.
Modene Mr. et sa famille chassés de Naples, trouvent un asile dans les états de Venise, 268.
Modene (le duc François de) rend un decret contre les Adelphes, 301.
Molay Jacques, G.·.M.·. des Templiers; son allégorie, 76. arrive à Paris de Chypre, 157. — Ne sait lire ni écrire, fait qui est commémoré, 160. — sa mort, 163. — Harangue le peuple avant d'être brûlé, cite su tribunal de Dieu ses accusateurs, 163 - 165. — Avant de mourir il établit quatre Mères loges, 166. — Il est commémoré, 208-229-329-330.
Mois juifs conservés dans les actes Maç.·., leur dénomination, 46.
Moléon donne les rites et usages de l'église de France, 327.
Molins renonce à la raison, écrit en faveur de l'autorité temporelle des papes, 238.
Momie, 142.
Moniz Egas, G.·.M.·. en Portugal, 236.
Mont Sinsy, 45.
Mont Faucon, antiquités, 31.
Mopse, nom pris par des F.·.F.·. M.·.M.·. pour se déguiser, 155-202.
Morin Stefen, porte en Amérique la Maç.·. de l'Ecos.·. de la perfection en XXV degrés, 183.
Moria, montagne célèbre chez les Juifs et les chrétiens, 78.
Moïse exposé à périr dans le Nil, 25. — Initié aux mystères égyptiens, il tue un Egyptien, va ensuite en Arabie, se marie à une Madianite *Ibid.* — De retour en Egypte

se met à la tête des Juifs, 26. — Établit la théocratie, donne des loix d'après les Égyptiens, ses écrits sont une suite du Sanchoniathon, 27. — Dans sa Genèse oublie de parler de la création des fils de Dieu, 28. — Établit le Juif en peuple élu, 30. — Donne le culte du grand Jehovah, 30. — Et des deux principes, 31. — Distribue le peuple sorti d'Égypte en tribus, 32. — Ordonne les costumes et ornemens des prêtres et établit la tribu de Levi prêtres juifs, 35. — Sacre Aaron, 36. — Adopte les emblèmes égyptiens, 39. — Descend du Sinaï avec les tables, fait creuser un abîme, s'y précipite, 48. — Sa bénédiction aux lévites et prêtres, 51. — Il est commémoré, 40-271-311.

Muller, 275.

Mundus séduit honteusement Pauline, dame romaine, 121.

Murat monté sur le trône de Naples, persécute les B.·.B.·. C.·.C.·., 271. — Se crée G.·. M.·. des charbonniers, 291. Persécute les charbonniers, 293. Croit que le pape protège les charbonniers, 296.

Munser soulève les charbonniers et les paysans, 276. —

Musulmans s'emparent de Constantinople, 140.

Mystères Maç.·. (établissement des), 62. — De la Trinité chez les Juifs, 86. — des Templiers et réformés, 147.

Mytra (baptême de), 106.

N.

Naaman guérit la lèpre en ordonnant de se baigner sept fois dans le Jourdain, 104.

Nabab et Abu, 13.

Narbone, rite des Philatètes, 309.

Nazareth, ses habitans ne croient pas aux miracles de Jésus, 109 — Ils projettent de le jeter en bas du rocher sur lequel leur ville est bâtie, 110.

Navette, emblème égyptien, juif, Maç.·., 41.

Neffodei, sa Légende 76. — accuse son ordre des Templiers, 153.

Nicolai, 200-257.

Noël, 320.

Nogaret chargé du procès des Templiers, 157.

Noé, une colombe lui apporte une branche d'olivier, 102.

Numa, 117.

O.

Omar le calife, voulait détruire tous les livres, hormis la Bible, 50.

Oracles d'Amon, 27. — De Dodone, 102.

Orange (le prince d'), assassiné à Anvers par ordre des Jésuites, 75-241. — Le prince Maurice, *Ibid*,

Ordres de chevalerie établis au temps des croisades, 146.

Origine du Sacre, 36. — De la vénération pour la bible prêchée par les prêtres de Rome, 50. — De la Maç.·. dans Babylone, 61-65-72-73-74-75-76-77-78. — Du dogme de la Trinité, 85-86-87. — De la Maç.·. d'après les mystères de Jésus, 88. — Du baptême Juif, chrétien 104. — Du

dogme de la résurrection, 113-114. — Du dogme romain, 117-126. — De l'écossisme, 150. — Du rite français, 183. — De la Société des Jésuites, 239. — De la Maç.·. en Italie par les vénitiens 249-250-251. — Des confréries, 256. — De la M.·., 317.
Orléans (duc d'), 186.
Orloff (le comte d') donne l'origine des Charbonniers de Naples, 277.
Osimandias, son tombeau, 19.
Ormesius, 228.
Ornemens des prêtres anciens et des F.·.F.·.M.·.M.·., 330.
Osiris, sa Légende, 33.

P.

Pacca Tibère fait le procès des Charbonniers, 280. — Proclamation contre les sociétés, secrètes, 296.
Palaisau, traité de l'arithmétique décimale, 29.
Palaléologues perdent l'empire grec, 140.
Pentecote, fête juive, chrétienne, 84.
Pâque établie par Moïse d'après les égyptiens, 30-64.
Parallèle des initiations d'Heliopolis et Maç.·., 14-73. — Du nombre de disciples de Jésus, et des épines de sa couronne, avec les meurtriers d'Osiris, 33. — Du sacre des prêtres juifs avec ceux de Jésus, 36. — De ceux des prêtres juifs avec ceux de Rome, 38. — Entre les inspirés par les différentes divinités, 45. — Des noms des degrés Maç.·., avec les noms des autorités instituées par Moïse, 48. — Des Cérémonies Egyptiennes, avec les Chrétiennes, même du Baptême, de la bénédiction de l'Eau, etc., etc., 8-107-115-116. — Entre les Emblèmes Egyptiens, Juifs, Maç.·., Charbonniers, 125-126. — Entre les doctrines de différentes Trinités, 127-128-137. — Entre les doctrines de Zoroastre et des M.·.M.·., 139. — Entre une Loge et un Chapitre des anciens Templiers, 166. — Entre les degrés des Jésuites et les premiers des M.·.M.·., 7-247. — Des Saints de Rome et des intelligences célestes de Basilides, 251. — Entre certaines cérémonies des prêtres Coëns, et de Rome, 272. — Des Statuts des Charbonniers avec ceux des M.·.M.·. du Rite de l'Ec.·. An.·. et Ac.·., 285. — Du Dogme et des Cérémonies des Charbonniers avec les autres Rites Mac.·., 300-301-324. — Du Candélabre des Juifs avec celui des Chrétiens, 328. — Des décors et ornemens Mac.·. avec ceux de l'Eglise, 300.
Parole ineffable, base des Mystères Juifs et Maç.·., 46-47. — Son allégorie, 74-75. — Une des causes de la Trinité juive, 86.
Patenus apporte des Indes l'Evangile St Mathieu, 89.
Paul Ier, Empereur des Russies, persécute les M.·.M.·., 235.
» III, Pape, institue les Jésuites, 240.

Paul (S^t), l'Apôtre, n'aimait pas le baptême, 105. — Est souffleté et chassé du temple de Jérusalem, 116. — Il rétablit le dogme de la Résurrection des corps, 122-233-254-311. — Sa doctrine, 295. — Brûle les livres qui lui déplaisent, 258.
Pauline abusée accuse les Prêtres d'Annubis, 121.
Pavinius, 275.
Payens (Hugues de) établit l'Ordre des Hospitaliers, 149-192-198.
Pays-Bas (de la Franche-Maç.·. dans les), 203.
Pectoral, ornement Egyptien, Juif, Maç.·., 34.
Pembroeke, 249.
Pépin, ses prodigalités envers les Papes, 159-160.
Persée, 122.
Perston, 2-169.
Pétroue, 123.
Pharaon fait des présens à Abraham pour jouir de Sara, 23. — — Orus, 24.
Pharisiens contre Jésus, 104-111-208.
Philippe de Macédoine crée l'Institution des Charbonniers, 178. — L'Evêque se bat avec une massue, 146. —
» I^er de France, *Ibid.*
» Le Bel projete la destruction des Templiers, 75-77-152 à 157. — Faux monnayeur, 161. — Condamne les Templiers, 165-166-190-191.
Photius décrit les Initiations Chrétiennes, 8.
Pie VI, 274. — VII, 274-296.
Pierre (S^t), Apôtre, 110. — Pierre délivré des prisons par un Ange, 115.
» l'Ermite, 114.
» Cubique et angulaire, 78.
Pilate accorde une garde aux Sacrificateurs, pour que les disciples de Jésus n'emportent point son corps après sa mort, 124.
Plane (M^r de), 83.
Platon, ses doctrines arrivées en Judée : il établit une Trinité, 9-86.
Pline, 8-88.
Plutarque, 9-10.
Polo Marc, 250.
Pologne (état de la Maç.·. en), 227.
Porfire, ses écrits jetés aux flammes par les premiers Saints Pères, 258.
Portalis, son rapport contre les Prêtres de la Foi, 246.
Portugal (état de la Maç.·. en) 236-237.
Potter (M^r de) ; ses œuvres démontrent l'abus du pouvoir des Prêtres de Rome, 101.
Prêtres, anciens dépositaires des sciences et du pouvoir, exigent une aveugle obéissance, — Représentent dans leurs Mystères le Créateur, 56-7-8-9-14-20-21-32-34-87-94. — Leur corruption, 121. —
» Anciens de Rome élus, 116. — D'Annubis pendus, 121. — Juifs, leurs émolumens et devoirs, 34-37-69-70. — Après Moïse ne suivirent pas toujours la Bible, 42. — S'opposent à l'établissement des Rois, 52. — S'occupent du pouvoir civil, 80-81. — Leur corruption, 58-89. —

Expliquent les songes, 94. — Ennemis de Jésus, 113-113-114-116, — Causent la ruine de Jérusalem, 126.
» de Jésus ignorans jusqu'au IX^e siècle, 158. — Le mariage leur est prescrit, 99. — Les Papes se croient en droit de gouverner le monde, 51.
» causent la mort des malades, 134. — Intolérans, 140. — Tous les Prêtres sont un corps à part de la société civile et du gouvernement, 50. — A Naples protégent la Carbonarisme, 290. — Napolitains, leur doctrine, 295.
» Grecs, leur anathême contre ceux qui dévoilent les Mystères, 323. — Prêtres anciens, divisés en deux classes, 315.
Prêtresses, 310. — De S^te Croix, 311.
Protée, 54.
Pyramitides, sa Pirramide démontre l'esclavage des Juifs en Egypte, 22.
Pytagore se fait circoncire pour être admis aux Mystères des Egyptiens, 9. — Son dogme, *Ibid.* — Son initiation, 213.

R.

Ramsay, 175-210.
Rostrum, emblème chrétien, juif, Maç.., 309.
Rationel, *idem*, 34.
Rectification à faire des mots usités dans les différens rites Maç.., 318.
Reliquaire de l'ordre du Temple, 198.
Remi (St.), une colombe lui apporte l'huile sainte pour sacrer les rois de France, 203.
Réunions Maç.. leurs différens noms, 321.
Révolutions causées dernièrement par les intrigues de Rome, 316.
Rite Eco.., An.. et Acc.., 238-290-298. — Ecclectique, 215-224. — Des Cocns, 185-235. — De la stricte observance, 183-206-207-208-248. — De la laie observance, 209. — Français, 183-190-191-192-202-248. — Simbolique, 225. — De la truelle *Cucchiara*, 256. — Des fendeurs, 176. — De l'académie platonique, 256. — Misraim, 198-262-263-264-265. — Des Bons-Cousins, autrement des Charbonniers, 190-238-275-290-291-293-298-299. — Des Adelphes et Philadelphes, 301-308. — D'adoption des dames, 310-312-313. — De Charles XIII, 233. — Des Philalètes, 186. — D'Adonbiram, 184-312-313. — Des R.·. R.·. †.·. †.·. d'Allemagne, 200. — Des R.·. R.·. †.·. †.·. Suédois, 228. — Des R.·. R.·. †.·. †.·. de la cabalie, 204. — Des R.·. R.·. †.·. †.·. mystiques, 205. — De St.-Martin, 184-185. — De Swedembourg, 186-235. — De l'ordre du Temple, 76-77-192-195-311. — Des Illuminés, par Weischaupt, 211 — De l'Union allemande, 226. — De Zinnendorf, 226. — De la Haute-Maç.. Egyptienne, 311.
Robelot, 320.
Roboam, roi juif, 61.

Rohan (le cardinal de) admis à la Haute-Maç.·. Égyptienne, 186.
Rollin, 18.
Rois juifs, 61.
Romulus, 1-48-93.
Rosa, 201-209.
Rosen Crux Christian, 204.
Roslin de St.-Claire, 174.
Rostiers de Montalcon (M.), 187.
Royaumont, 92-93.
Rustici, 256.
Russie (de la M.·. en), 234.
S.
Sacerdoce fut accordé par Jésus indistinctement à tous, 116. — Les empereurs s'établirent les grands-prêtres des Romains, 117.
Saci (de), ses opinions sur la Bible et ses caractères, avant Esdras, 67.
Sacre (origine du) des Rois et des prêtres, 36.
Sacrificateurs juifs déposi-taires de l'autorité publique, 81.
Saint-Esprit vénéré par les juifs du tems de Salomon, 59. — Il est cause que les juifs se moquent des premiers disciples de Jésus, 95. — Il fait partie de la Trinité chrétienne, 87.
Sainte famille va en Égypte, un songe l'y détermine, 96.
Saint Martin (M. de) établit un rite, et rectifie les mots des hebreux, 1-184-185.
Salomon, ses fastes, bâtit le temple saint, ne fut pas toujours guide par la Bible, devient idolâtre, 42 57-82-271-325.
Samuël, Grand-Prêtre des Juifs. Ses fils libertins suscitent une révolution. Il est obligé de choisir un roi aux Hébreux, 52. — En vain il cherche à en imposer au peuple, 53-54. — Il oint Roi Saul, qui perdit la raison et la vie par les chagrins que Samuël lui causa, 55-56.
Sanchoniathon, écrit la création du monde avant Moïse, 27-28-258.
Sainte-Croix rend compte de l'époque, où les grands de France, furent appelés Cousins, 278.
» (Les religieuses de) servaient la messe, 311.
Sanhedrin, 328.
Sara femme d'Abraham, est au palais de Pharaon, 23. — Cause des maladies à Pharaon, est l'image de l'église ancienne selon St-Augustin, 130.
Sarcophage d'Hiram, son inscription mystérieuse, 6.
Saturnin dénonce les prêtres d'Annubis, 121.
Saul sacré Roi, 55. — Veut être ensuite Grand Sacrificateur, il est frappé d'Anathème par Samuel, 56.
Scaligèr assure que St.-Augustin n'a point les talens requis à un interprète d'un livre comme la Bible, 130.
Sceaux du livre de la vraie lumière, 43.
Schropher, 226.
Sémiramis est représentée par une colombe, 93-102.
Sergius III, pape, se laisse gou-

verner par sa maîtresse, 100.
Serment Maç.·., 321. — Des prêtres égyptiens, 322.
Serpent égyptien, juif, donne de faux oracles, 58-59. — D'Airam, degré Maç.·. 59.
Sirack, égyptien, emporte les trésors du temple de Salomon, 61.
Société de Jésus. Voyez *Jésuites*.
» Apostolique établie en Espagne, 240.
Smitz, 245.
Solon, 9.
Sonnet sur les Princes étrangers en Italie, 280.
Songes interprétés par les Prêtres, 94. — Celui des Mages, 96.
» D'Hénoc et de Joseph, sont rappelés dans les Instructions Maç.·., 97.
Souhaits de l'auteur pour le bien-être de la Franche-Maç.·., 313 et *ultrà*.
Sophores, Roi de Perse, 133-136.
Squin de Florian, 76-77.
Stanhope établit la Maç.·. en Hollande, 200.
Stobée, des Initiations Chrétiennes, 8.
Strozzi, 261.
Stouard, 182-329.
Suède (de la Maç.·. en), 229.
Suisse (de la Maç.·. en), 247.
Sussex (Duc), G.·.M.·. d'Angleterre, 177-178. — Son éloge, 179.
Swedembourg, son Rite, ses Doctrines, 175-230-231-137-185-253-269-273.
Système sur l'universalité de la génération des êtres, 11-12.

T.

Tables de la Loi, 44-45. — Sont la Loi commune, 50.
Tacite, 27.
Temple d'Heliopolis, 2. — A la divine Sagesse, 10. — De Salomon, 61. — A Jupiter, à Jérusalem, 123. — De Caaba, 78. — Dénomination des F.·.F.·.M.·.M.·., 320. — (Ordre du) et sa Légende, 192-193-194-195-196-197.
Templiers, Ch^rs, leur institution. — Reçoivent de Beaudouin une maison dans Jérusalem qu'on prétendait être bâtie sur l'emplacement du Temple Saint, ce qui le fit appeler des Hospitaliers Templiers, et qui contribua à la Légende du Temple à rebâtir par eux, 147. — Unissent à leurs domaines ceux du Vieux de la Montagne et ses initiés, 152. — Inspirent à Philippe-le-Bel le projet de leur destruction, 153. — Ils sont accusés par deux Chevaliers apostats, *Ibid.* — Griefs contre eux, 154. — Mis à la torture, 164. — Détruits. — Réfugiés dans les Confréries des Maçons de pratique, 170-256.
Testament (nouveau) loue Moïse, 49. — Est rempli d'allégories, 111. — De Jacques Molay, 229.
Thèbes en Egypte, 19.
Théodora gouverne Rome sous Sergius III, 100. — A la mort de Sergius elle fut nommer pape, Jean X son amant, 100.
Théodore, dit le Grand, brûle

les œuvres de Porfire et d'autres Philosophes et Historiens, 258.
Thermutis sauve Moïse, monte sur le trône des Égyptiens, 25.
Théodoret, ses opinions sur la Bible, 67.
Thésée, 93.
Thiebault (S^t), protecteur des B.·.B.·.C.·.C.·., 285-286-387.
Thirsata, 326-327.
Thomas, disciple de Manès, 132.
Thori (M^r.), 179.
Tibère Claude, 121.
Tombeau de Jacques Molay, libelle contre les Jéuites et les F.·.F.·.M.·.M.·., 72-73-179-240-241.
Trinitaires, leurs doctrines 88.
Trinité, 85-86-87.
Truelle, principal emblème Maç.·., 65.
Tschudi (le baron de), 320.

U.

Unité de Dieu (dogme de l'), 9.
Upsal (l'évêque d'), garde le dépôt des M.·.M.·., 149.

V.

Vanni persécute les libéraux; 289.
Vasari, 256.
Vénitiens disent avoir apporté en Europe les mystère M.·.M.·., 249.
Verge d'Aaron, 38. — Remplacée par la crosse, 39. — Emblème du pouvoir des prêtres, 50.—Renfermée dans l'Arche, 68.
Vérité, emblème, 32-60.
Vertot, 166.
Vespasien 123.
Veuve de Syctien adopte pour fils Manès, 150.
Victimes, 31.
Vieux de la Montagne, 151.
Voltaire, 72.

W.

Warin (M. Regnault), écrit contre les B.·.B.·.C.·.C.·., 276.
Weischaupt, 211-261.
Wilkins, 171.

X.

Xénophon, 78.
Xérophagites, nom emprunté par des F.·.F.·.M.·.M.·. en Italie, 259.

Y.

Yorck (loge de) établie par Eldewing, 170.
Yllyssus, rivière où se purifiaient les Athéniens, 106.

Z.

Zamolxis, 48.
Zinnendorf réforme la Maç.·., 226.
Zoroastre en Égypte, 7. — Sa Trinité et son dogme, 85-86. — Son Code, 119-261-331.
Zorobabel, 78-79-80-82.
Zuliani.
Zurlo, 292.

S 512594 D

EXPLICATION DES SIGNES ET ABRÉVIATIONS.

▭	Loge.
A.·.E.·.	Ecclesia, église.
B.·.C.·.	Bon Cousin.
B.·.B.·.C.·.C.·.	Bons Cousins.
Ch.·.	Chapitre, Chevalier.
Chap.	Chapitre.
D.·.	Decanus, Doyen.
Ecos.·. An.·. et Acc.·.	Ecossisme Ancien et Accepté.
F.·.F.·.	Frères.
F.·.F.·.M.·.M.·.	Frères Maçons.
F.·.M.·.	Franche-Maçonnerie, Frère Maçon.
G.·.	Grade.
Gr.·.Inq.·.G.·.E.·.Ch.·.K.·.S.·.	Haut Degré
G.·.A.·.D.·.L.·.U.·.	Grand Architecte de l'Univers.
G.·.E.·.	Haut Degré.
Gr.·.Arch.	Haut Degré.
G.·.O.·.	Grand Orient.
G.·.G.·.O.·.O.·.	Grands Orients.
G.·.L.·.	Grande Loge.
G.·.G.·.L.·.L.·.	Grandes Loges.
G.·.R.·.L.·.	Grande-Royale Loge.
H.·.G.·.	Haut Grade.
Hist.·.	Histoire.
H R M H D M	Heredom.
J.·.E.·.	Paroles d'un Haut Dégré.
J.·.N.·.R.·.J.·.	Jesus Nazarenus Rex Judeorum.
J.·.M.·.	Jacques Molay.

K.·.D.·.S.·.	Haut Degré.
Liv.·.	Livre.
M.·.	Maçon, Maître.
M.·.M.·.	Maçons, Maîtres.
Ma.·.Be.·.	Premières syllabes de deux mots sacrés.
Maç.·.	Maçonnerie, Maçon, Maçonnique.
M.·.Par.·.	Haut Degré.
M.·.M.·.P.·.P.·. . .	Idem, au pluriel.
N.·.	Naturelle.
O.·.	Ordre.
Pet.·. Arch.·. . . .	Haut Degré.
Princ.·.	Prince.
Rest.·.	Restaurationis.
R.·.†.·.	Haut Degré.
R.·.R.·.†.·.†.·. . .	Idem, au pluriel.
R.·.	Religion.
Sub.·.Ec.·.	Haut Degré.
Souv.·.P.·.	Idem.
S.·.	Sage.
S^{t}.	Saint.
S.·.M.·.P.·. . . .	Haut Degré.
S.·.S.·.M.·.M.·.P.·.P.·.	Idem, au pluriel.
T.·.T.·.S.·.S.·. . .	Très Sages.
T.·.R.·.G.·.L.·. . .	Très Respectable Grande Loge.
V.·.L.·.	Vere lucis.
V.·.V.·.	Vénérable.
V.·.V.·.V.·.V.·. . .	Vénérables.
Ver.·.	Verset.

ERRATA.

Pag.	Ligne.		
17	5.	Au lieu de :	et l'Évangile, *lisez* et les Evangiles.
41	1.	—	S.·. *lisez* G.·.
80	25.	—	pendant, *lisez* de retour de.
90	3.	—	chronologie, *lisez* généalogie.
125	5.		Le n°. de la note (1) doit être placé à la troisième ligne, après le mot colombe.
Ibid.	10.		Le n°. de la note (2) doit être placé à la cinquième ligne, après le mot Pierre.
142	27.	—	cuisse, *lisez* caisse.
161	20.	—	l'on prétend, *lisez* l'on prétendit.
162	21.	—	il il, *lisez* il.
169	12.	—	Preston, *lisez* Persion.
285	25.	—	de diplômes qui entourent les emblèmes du dogme (1), *lisez* de diplômes dont ils sont entourés avec des emblèmes du dogme (1).
296	20.	—	1811, *lisez* 1814.
310	26.	—	Parfait, *lisez* Parfaite.

PL. I

1

2

3

4

5

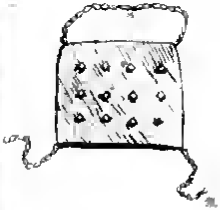

6

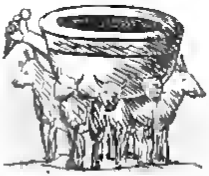

7

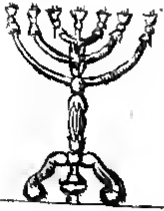

8

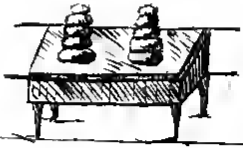

Digitized by Google

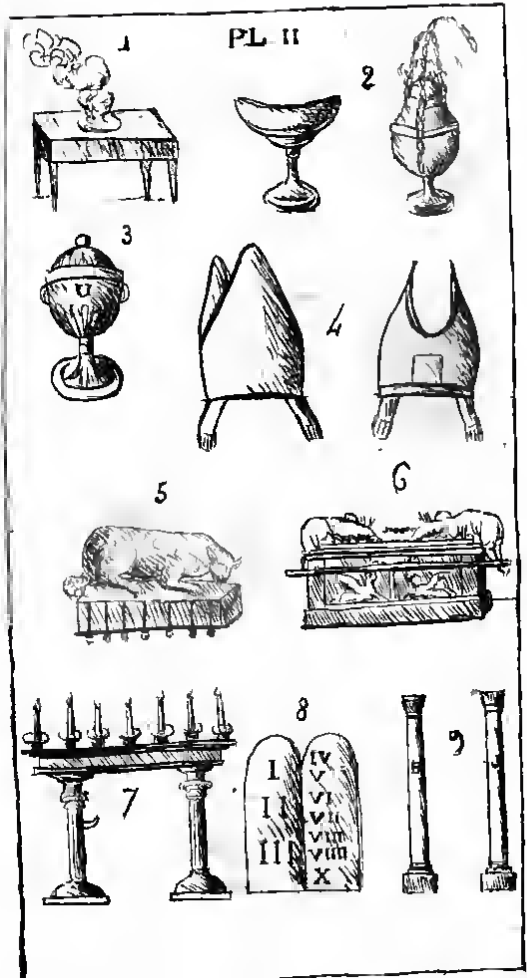
PL II
1
2
3
4
5
6
7
8
9
I
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
VIIII
X

PL III

1

1

3 4 5

2

7

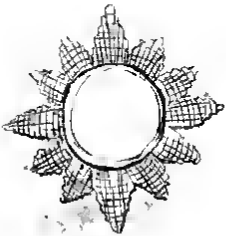

8

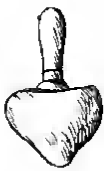

Digitized by Google

F

ANCIE

1. A
2. C
3. M

4. M
5. M
6. S
7. P

8. S
9. P
10. M
11. S

7

\

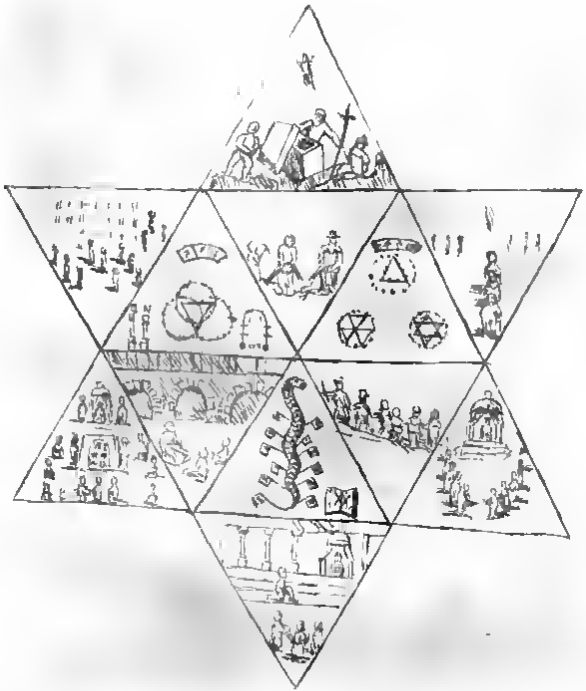

PL. VI. 1re

1

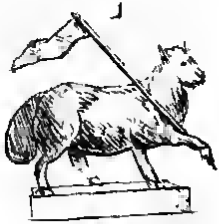

2.

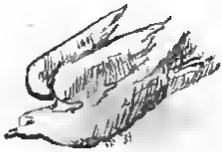

3

4

5

6

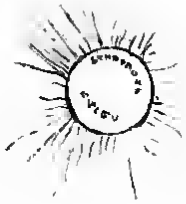

7

1

3

2

4

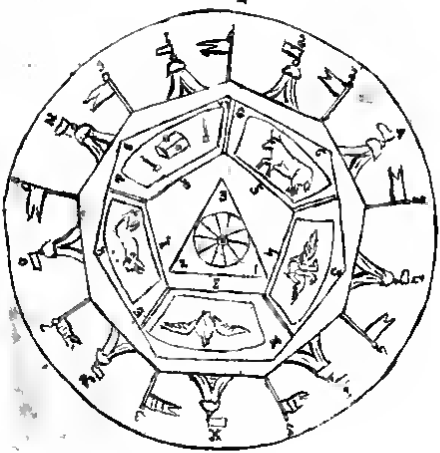

PL. 10.

H.·. C.·. D.·. G.·. R.·. D.·. V.·. E.·. S.·. A.·. D.·. A.·. N.·. N.·. C.·. D.·. Q.·. D.·. C.·. C.·.

BONONIENSE.

NOUS soussignés certifions que le F.·. N. N. de la commune de Cento, est un F.·. au grade de c'est pourquoi nous invitons tous les S.·.S.·.M.·.M.·.P.·.P.·. et F.·.F.·., de quelqu'endroit que ce soit, de le reconnaître pour tel, de le recevoir et de l'aider en cas de besoin, étant parvenu à ce grade par ses excellentes qualités.

Du Camp de la Liberté, le 26 *Novembre, cinquième année, vulgaire* 1820.

Le Relateur,
N.

Le Président Commandant
N.

Le Prem^r Assist^t,
N.

Le Sec^d Assist^t,
N.

Le Secrétaire, *par ordre*,
N.

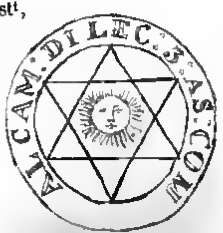

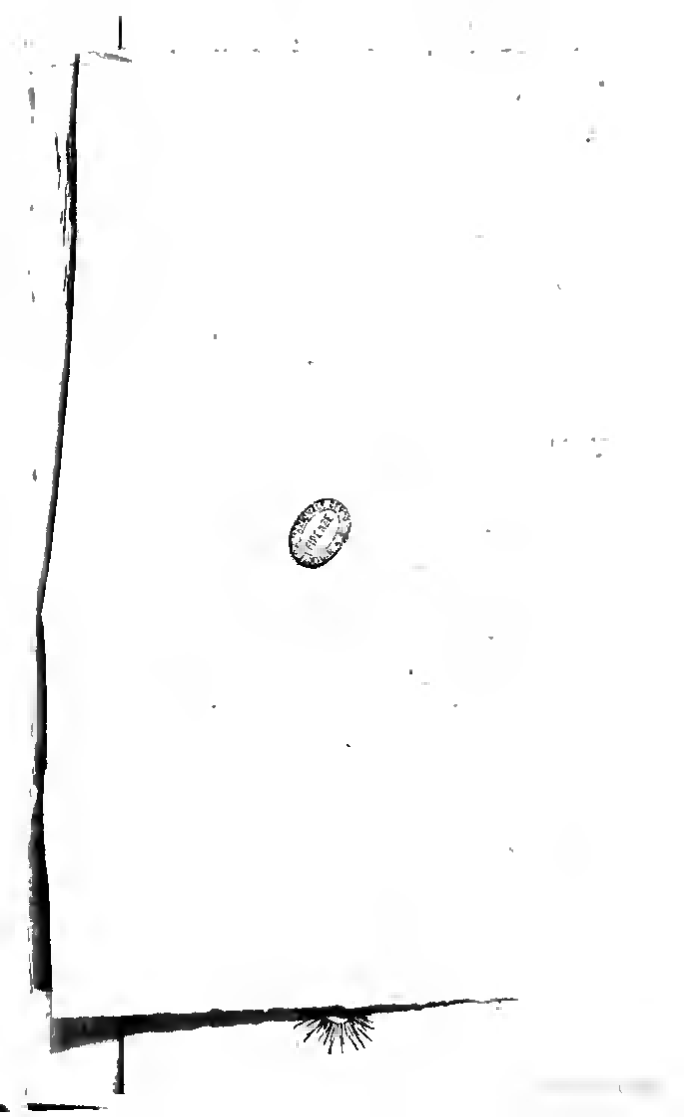

PL. 11

A.: L.: G.: D.: M.: D.: L.: V.:

B.20.1.223
BNCF